



HAL
open science

Le temps ne fait rien à l'affaire

Claude Fournier

► **To cite this version:**

Claude Fournier. Le temps ne fait rien à l'affaire: Tome 1, Joseph 1748-17 juillet 1791. Éditions Le Manuscrit, 2022, Magna Carta, Dimitri Uzunidis, 9782304053128. hal-03874934

HAL Id: hal-03874934

<https://hal.science/hal-03874934>

Submitted on 31 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright



Claude Fournier

Le temps ne fait rien à l'affaire

Tome I

Joseph 1748–17 juillet 1791



Éditions
Le Manuscrit Savoirs
MAGNA CARTA

ISBN 9782304053128

© Août 2022

CLAUDE FOURNIER

Le temps
ne fait rien à l'affaire

Tome I
Joseph 1748-17 juillet 1791
Fresque politique

Magna Carta

Éditions Le Manuscrit
Paris

La collection Magna Carta

Au carrefour entre géographie et économie, la collection Magna Carta explore un monde en permanente reconfiguration. La mondialisation bouleverse non seulement les délimitations, mais la définition même des territoires et des entreprises, indissociablement liés. L'heure est à la redistribution des pouvoirs et des ressources selon une détermination nouvelle des frontières, en perpétuelle évolution.

Les ouvrages de la collection établissent un nouveau type de cartographie, faisant de la pluridisciplinarité un outil dans l'étude des dynamiques territoriales des entreprises au sein de la mondialisation.

Sommaire

Avancer	11
L'avis de François-René de Chateaubriand et de Maxime Leroy.....	13
Les amis	15
Le manège	32
Les Lyonnais	46
Le rendez-vous	60
L'accord	74
Philippine.....	88
Monnet	104
Le peuple	137
François	170
La rupture.....	201
Guillaume	226
L'escalade.....	251
L'engrenage	285
L'irréparable	348
Plans et illustrations	363
Index des noms propres.....	376
Quelques lectures possibles parmi d'autres	383
Du même auteur.....	399
L'auteur	403

Marat, Robespierre et les autres...

Avancer

«Pousser ou porter en avant... Aller en avant... Faire du ou des progrès...» dit le petit Littré. «Faire progresser» enchérit le Petit Robert en proposant le verbe reculer comme antonyme.

Derrière le mot avancer il y a l'idée sous-jacente de direction et si on n'y prend garde, avancer peut-être synonyme de reculer.

Ainsi, si on vous a fait faire un demi-tour, sans que vous vous en soyez rendu compte, pour telle ou telle raison, vous avancez bien, mais en fait vous reculez.

C'est souvent ainsi qu'on abuse les peuples. On les fait reculer en les persuadant qu'ils avancent!

C'est là une explication de la vie et de ses vicissitudes. C'est pour cela qu'il faut connaître les vies passées, elles servent de boussole!

L'avis de François-René de Chateaubriand et de Maxime Leroy.

«Et plus on est près de sa fin et plus on croit vivre. On aperçoit des monarques qui se figurent être des monarques, des ministres qui pensent être des ministres; des députés qui prennent au sérieux leurs discours; des propriétaires qui, possédant ce matin, sont persuadés qu'ils posséderont ce soir. Les intérêts particuliers, les ambitions personnelles cachent au vulgaire la gravité du moment.»

François-René de Chateaubriand - *Mémoires d'outre-tombe*,
Tome VI p. 449-450 (Garnier-Frères – 1899/1900-)

«Un état politique où des individus ont des milliers de revenus, tandis que d'autres individus meurent de faim, peut-il subsister quand la religion n'est plus là avec ses espérances hors de ce monde, pour expliquer le sacrifice? [...] La trop grande disproportion des conditions et des fortunes a pu se supporter tant qu'elle a été cachée; mais aussitôt que cette disproportion a été généralement aperçue; le coup mortel

a été porté. [...] essayez de persuader au pauvre, lorsqu'il saura bien lire et ne croira plus, lorsqu'il possédera la même instruction que vous, essayez de lui persuader qu'il doit se soumettre à toutes les privations, tandis que son voisin possède mille fois le superflu : pour dernière ressource il vous le faudra tuer.»

François-René de Chateaubriand - *Mémoires d'outre-tombe*,
Tome VI p. 451 (Garnier-Frères – 1899/1900-)

«Les curieux d'anciens auteurs font une remarque qui, si elle pouvait être répétée par un très grand nombre de lecteurs, dans chaque pays, serait peut-être de nature à prévenir bien des espérances suivies de désillusion; cette remarque, la voici : ce que nous pensons aujourd'hui a déjà été pensé, il y a longtemps, souvent aussi bien, aussi clairement. On ne veut pas suggérer par là que tout effort nouveau est vain et que nos maux n'ont pas plus d'ampleur qu'il y a un siècle : celui qui le penserait serait aveugle au besoin d'action de l'homme et aux circonstances au milieu desquelles nous circulons. Je veux dire que nous aurions intérêt à savoir que nos aînés et leurs aînés ont travaillé, il y plus d'un siècle, à définir, à éclaircir des difficultés que nous nous imaginons être la conséquence de faits contemporains récents; en somme, je veux suggérer que nous aurions le plus grand intérêt à penser au fil du devenir, d'un devenir soigneusement analysé.»

Maxime Leroy - *Histoire des idées sociales en France*, Tome I
«De Montesquieu à Robespierre» (Librairie Gallimard, 1946).

Les amis

Après avoir franchi le porche du 18 de la rue de l'école de médecine¹ et monté rapidement l'escalier qui l'amenait au premier étage, devant la porte de son ami Jean-Paul², ce soir du mardi 15 février 1791, Joseph³ savait qu'il repartirait,

1 Il s'agit de la rue des Cordeliers renommée en 1790 rue de l'école de médecine. L'auteur a pris ici une « liberté simplificatrice » avec les faits. À cette date il est peu probable que Simonne Evrard, qui héberge Marat, habite ici. Le peu de choses que l'on sait d'elle est bien rassemblé sur le site https://www.marat-jean-paul.org/Site/Simonne_Evrard.html mais surtout dans le document 28 des œuvres politiques tome VI pages 1198 à 1235. En fait on pense, si on en croit le propriétaire Antoine Claire Michon Lafondée (chirurgien-dentiste), que cet appartement est au nom de Simonne depuis septembre 1792. On trouve comme numéro de rue le 18, le 20 et souvent le 30 et on l'appelle encore rue des Cordeliers dans la littérature. Il apparaît que de 1777 à 1789 Marat se domicilie 47 rue du Vieux-Colombier, près de Saint Sulpice (p.26), en 1790, il est au 39, rue de l'Ancienne-Comédie (Hôtel de la Feutrière). (*Jean-Paul Marat, l'Ami du peuple – une tradition politique à redécouvrir*- Ch.Goëtz-Nothomb, Ed. Pôlenordgroup, p.26 et 48 Bruxelles, 2016)

2 Jean-Paul Marat (1743-1793) qu'on retrouvera au fil des pages avec son ami Joseph.

3 Joseph Nofurrie (1748-1808) personnage fictif, ami de Marat.

d'ici quelques heures, en le laissant dans un état d'ébullition intellectuelle indescriptible. Depuis le temps qu'il faisait un bout de chemin de la vie en sa compagnie, il était capable d'anticiper les réactions, tout à la fois sanguines et raisonnées, de son ami. C'était en 1778, treize ans déjà, celui qu'il n'appelait pas Jean-Paul mais Monsieur Marat, exposait le résultat de ses expériences sur l'électricité, il était allé le revoir, et ils avaient sympathisé. Marat lui fit part de ses difficultés à faire reconnaître ses travaux. C'est à cette époque qu'il l'avait encouragé à envoyer un mémoire à Benjamin Franklin⁴ qui était en France dans l'espoir de rallier le Roi à la cause du nouvel état en création et, de mobiliser des moyens financiers pour vaincre les Anglais. Après tout, Franklin et lui n'avaient-ils pas été reconnus par la même université Saint Andrews à seize ans d'intervalle? Franklin était son aîné en sciences et en politique. Celui qui en 1755 écrivait «un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre et finit par perdre les deux», ne pouvait que le rencontrer tôt ou tard. Joseph connaissait bien Jean-Baptiste Le Roy⁵ avec qui il avait travaillé sur la mise au point d'une machine capable de produire des charges électriques, Le Roy était ami de Franklin de longue date, aussi l'avait-il convaincu d'organiser une présentation des travaux de Marat et d'y convier son ami Benjamin. Depuis cette époque, Joseph et Marat étaient devenus des amis indissociables passant des heures et des nuits à échafauder des théories et à faire le monde. Cette passion de la politique, dans la meilleure acception de ce mot, cette connivence parfois houleuse, était

4 Benjamin Franklin (1706-1790) esprit « universel » considéré comme l'un des pères fondateurs des États-Unis d'Amérique, inventeur (paratonnerre), imprimeur... Biographie : http://agora.qc.ca/dossiers/Benjamin_Franklin. Les premiers contacts de Marat avec Franklin sont attestés dans le journal de ce dernier à la date du 13 décembre 1778 (J. De Coke « Marat avant 1789 » T.1 p.107).

5 Jean-Baptiste Le Roy, (1719-1820) était un physicien. On lui attribue la première machine électrique positive et négative qui ait été employée.

née des discussions à propos de l'ouvrage de Jean-Paul, paru en 1774 en anglais sous le titre «The chains of Slavery»; les chaînes de l'esclavage, dans lequel il démontait, avec la clairvoyance qui le caractérisait, les rouages de la confiscation du pouvoir des peuples, souvent avec leur assentiment, par un petit nombre. Et puis il y avait eu, en 1782, cette épopée à Neufchâtel pour publier, presque sous le manteau, le Plan de législation en matière criminelle. Jacques-Pierre Brissot de Warville⁶ l'avait en fin de compte hébergé, de façon anonyme dans le cinquième volume de sa «bibliothèque philosophique du législateur, du politique et du jurisconsulte».

Oui Jean-Paul et Joseph avaient maintenant en commun une partie de vie bien mouvementée et exaltante, tantôt dans l'ombre tantôt à la «face du monde» car, depuis 1789, ils croyaient que le monde changeait ou du moins que la France montrait le chemin. Brissot allait devenir le Girondin, et Jean-Paul, l'acteur critique qui commençait à gêner beaucoup de monde. Joseph observait et accompagnait son ami, il était son oreille et son conseil, il avait su susciter les confidences voire les indiscretions de tous les bords, parfois même le Monarchien Malouet⁷ trouvait là à s'épancher alors que tout un chacun n'ignorait rien des liens de Joseph avec *L'Ami du peuple*, car il ne s'en était jamais caché.

Joseph frappa et poussa la porte, Simonne⁸ était déjà là, à la porte de la salle à manger, du haut de son mètre soixante

6 Jean-Pierre Brissot de Warville (1754-1793) Avocat, esprit ouvert sur les sciences, journaliste il crée *Le Patriote français*. Le lecteur aura l'occasion de mieux le connaître au fil de la vie de Joseph. Dans le N°664 de *L'Ami du peuple*, daté du 4 juin 1792 Marat dit l'avoir rencontré 13 ans plutôt, donc en 1779.

7 Pierre Victor Malouet (on trouve également son nom orthographié Malouët) (1740 – 1814) Planteur de Saint Domingue, député du Tiers pour la sénéchaussée de Riom. Soutien du roi. Biographie : [http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/13279](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/13279)

8 Simonne Evrard (1764-1824) de vingt ans sa cadette, était la compagne

et de ses 27 ans elle menait la maison avec vivacité, ses yeux brun gris étaient toujours aux aguets. Malgré leur différence d'âge et le fait qu'ils n'étaient pas légalement « mari et femme » ils formaient un couple très soudé et ils se complétaient à merveille. Jeannette⁹, qui sortait de sa cuisine, lui faisait face. Avec ces deux-là, Jean-Paul était bien gardé. Simonne emmena Joseph jusqu'au cabinet de travail où il trouva son ami en vêtements de nuit. Depuis 1782 sa santé laissait à désirer de plus en plus souvent, des maux de tête et des démangeaisons essentiellement, le rendaient parfois inapprochable. Jean-Paul fit apporter du vin des Riceys, c'était un vin rosé, bien charpenté qui avait accompagné les maçons bâtisseurs de Versailles, il savait que son ami l'appréciait.

Marat attendait Joseph, qui avait passé la journée à l'Assemblée à écouter et croquer certains propos décisifs des députés.

— Alors Joseph, raconte-moi ce que les opineurs de la culotte ont avalé ce matin.

de Marat. En fait c'est le 1^{er} janvier 1792 que Jean-Paul Marat s'unit à Simonne (ou Simone ?) Evrard par une lettre où il lui « laisse pour gage de ma foy, pendant le voiage que je suis forcé de faire à Londres, l'engagement sacré de lui donner ma main, immédiatement après mon retour... ». Mais les sœurs Evrard aident Marat déjà depuis plusieurs mois.

9 Jeannette Maréchal : Cuisinière et bonne de la maison

— D'André¹⁰ ne m'avait pas raconté d'histoires, D'Allarde¹¹ et Roederer¹² ont bien manœuvré leur affaire. D'Allarde, qui, tu le sais, avait été mandaté par le comité des contributions publiques, a commencé à rapporter sur son projet de création de la patente. Pour faire avaler le morceau «aux honnêtes imbéciles» comme tu les qualifies souvent, il a commencé à brosser les cultivateurs dans le sens du poil. On a eu le droit à des envolées telles que «*la terre qui produit tout, paye, nécessairement tout*» mais il faut trouver autre chose car «*on ne peut en demander plus*»...

— Oui, donc créons un nouvel impôt indirect après avoir supprimé la gabelle et j'en passe et des meilleures!

— C'est exactement cela mais rassure-toi, ils ont fait cela à leur corps défendant, tiens c'était tellement ridicule que j'en ai pris note, je me suis dit que *L'Ami du peuple* en ferait bon usage : «*votre comité s'est vu forcé de faire tomber l'avance de l'imposition sur ceux qui débitent les productions ou les marchandises et qui se récupèrent toujours de cette avance avec avantage, avec restitution*

10 Antoine Balthazar Joseph d'André (1759-1825) : Bien que l'épigraphie figurant sur sa tombe au Père Lachaise (31^e division (2^e ligne, T, 34)) mentionne une naissance en 1739, d'André est bien né le 2 juillet 1759 à Aix-en-Provence, il est mort le 16 juillet 1825 à Paris. Avant d'être député de la sénéchaussée d'Aix en Provence, il était conseiller au parlement de Provence. Il était membre du comité de constitution. Il devint l'un des principaux chefs du parti royaliste.

11 Pierre Gilbert Le Roy baron d'Allarde (1748-1809) né à Montluçon le 9 août 1748 et mort à Besançon le 9 septembre 1809. Avant 1789 il était capitaine au régiment des chasseurs de Franche-Comté. En 1789, il est élu député de la noblesse du bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtiers. Il s'occupe surtout de questions financières et économiques. Il s'oppose aux tenants des physiocrates tels Necker et Dupont de Nemours. En 1791, il passe à la postérité en étant rapporteur d'un décret pour l'institution des patentes et la suppression des jurandes.

12 Pierre Louis Røederer (1754-1835) Député du Tiers pour le bailliage de Metz. Avocat. Biographie : [http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/13284](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/13284)

de leurs fonds et de leurs intérêts, aux dépens des consommateurs ou des premiers vendeurs de productions.»

Allez ! Tu peux verser une larme avant de t'étrangler car il a appelé la mémoire de notre feu ami Benjamin à la rescousse en ajoutant, avec la mine et le ton de circonstance : *«N'imaginez pas pouvoir faire contribuer les marchands à l'impôt, disait le sage Franklin au parlement d'Angleterre ; ils mettent l'impôt dans leur facture.»*

— Ça ne suffisait donc pas que ce Mirabeau, ce zélé suppôt de l'autorité, cet orateur dangereux, cet ennemi de la liberté, fasse son théâtre à l'Assemblée lors de son décès ? Non, il faut maintenant que ses thuriféraires s'en servent d'alibi, de justificatif à leur inconséquence !

Jean-Paul commençait à entrer en ébullition, il ne supportait pas que tous ces parleurs, qui faisaient l'inverse de ce qu'avait défendu Franklin tout au long de sa vie, puissent flétrir ainsi sa mémoire. En fait, il ne supportait ni l'injustice ni la malhonnêteté qu'elle soit matérielle ou intellectuelle. Simonne passa la tête par la porte et fit un signe de la main à destination de Joseph, signe qui voulait dire : apaise-le un peu !

— Reste calme, lui dit Joseph, tu te fais mal, de plus il faut que tu gardes un peu de sang pour la suite car après avoir endormi son auditoire, en allant jusqu'à dire que ce nouvel impôt sera modéré, presque une «remise» pour reprendre son expression, l'inénarrable d'Allarde a affirmé, comme si cela coulait de source, que le comité avait cru bon de lier la création de ce nouvel impôt à la suppression des jurandes et maîtrises par cela seul qu'elles sont des privilèges exclusifs !

Que la faculté de travailler est un des premiers droits de l'homme, ce droit est sa propriété, etc.

Jean-Paul, qui avait retrouvé rapidement tout son calme habituel, ne put s'empêcher de faire un trait d'esprit, comme il en avait l'habitude.

— C'est bien du d'Allarde!! son régiment de chasseurs lui manque alors il invente la cavalerie juridique ! D'Allarde : le cavalier législatif¹³! Tu vois, Joseph, la surveillance du Législatif n'est pas un luxe mais un devoir et une nécessité de tous les instants. On ne peut en aucun cas donner un blanc-seing à un député, fût-il l'homme parfait, idéal, car tôt ou tard il faillira, c'est dans sa nature. Allez, poursuis, je suis prêt à tout entendre.

— La suite tu l'imagines sans peine! Un galimatias pour persuader les auditeurs qu'ils sont d'accord avec lui et avaient déjà fait le même cheminement tout en glissant des sophismes comme celui-ci, tiens, attends, je l'ai noté : *« l'âme du commerce est l'industrie ; l'âme de l'industrie est la liberté ; je ne m'arrêterai pas à prouver des vérités aussi généralement reconnues. »*

Craindrait-on la multiplicité des ouvriers ? Mais leur nombre se compose toujours en raison de la population ; ou, ce qui revient au même, en raison des besoins et de la consommation ».

Toujours au nom des grands principes, voici comment il justifie son impôt, écoute-moi ça : *« ... tout homme serait libre d'exercer telle profession, tel commerce, tel métier, telle cumulation de*

13 Jean-Paul devait ignorer que le terme de sa supposée boutade ferait souche : « Un **cavalier législatif** est un article de loi qui introduit des dispositions qui n'ont rien à voir avec le sujet traité par le projet de loi. Ces articles sont souvent utilisés afin de faire passer des dispositions législatives sans éveiller l'attention de ceux qui pourraient s'y opposer. » (Wikipédia)

métiers et de commerce qui leur paraîtront conformes à leurs talents et utiles à leurs affaires» et, tout cela juste à la condition de se faire connaître à sa municipalité et de payer une redevance annuelle *«une patente, dont le droit serait tarifé dans des proportions tellement modérées, que l'obtention de cette patente serait toujours accessible. La base proportionnelle de ce droit serait établie suivant la valeur locative...»*

— Arrête, lui dit Jean-Paul, on peut écrire la suite sans l'avoir entendue ! Qu'ont dit les autres ? Un seul a-t-il eu le courage de démonter tout cela ?

— Bégouën¹⁴, dont tu connais la modération, a posé d'emblée la question préalable¹⁵ non sans humour. Faisant remarquer qu'un charpentier paiera plus de patente qu'un bijoutier, Bouchette¹⁶ a renchéri en montrant l'iniquité de la taxe. Aussitôt d'André est intervenu pour couper court et éviter un terrain qui risquait de devenir glissant, ignorant purement et simplement Bouchette et, balayant Bégouën d'un revers de main en disant qu'on avait déjà répondu. Cependant il a montré à tous qu'il avait du métier en concluant *«Je demande donc, Monsieur le Président, que, sans s'arrêter à la question préalable invoquée par Monsieur Bégouën, vous mettiez aux voix non pas le projet de décret du comité, mais la question de savoir s'il y aura ou non*

14 Jacques François Bégouën (1743-1831) Député du Tiers pour le bailliage de Caux. Négociant armateur au Havre.

15 Motion de procédure parlementaire qui a pour objet de faire décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur le projet de texte présenté (texte non opportun ou contraire à la Constitution). Si la question préalable est adoptée, le texte est rejeté.

16 François Joseph Bouchette (1735-1810) Avocat réputé de Bergues. Le 10 avril 1789 il est élu, pour le tiers-état, comme représentant du bailliage de Bailleul en compagnie de ses amis De Kytspotter, lieutenant criminel au présidial de Bailleul, Herwyn conseiller pensionnaire de la ville d'Hondschoote et de Lattre de Batsaert, avocat à Merville. Rapidement ils se sépareront, Bouchette les jugeant trop proches du parti aristocratique.

des droits de patente. Cela décrété, nous pourrions renvoyer à demain la discussion sur les articles de détail.»

Folleville¹⁷ a essayé de limiter les dégâts en demandant le montant du produit financier prévu pour la patente et en disant qu'il ne s'opposait pas à d'André. Il a demandé que «la délibération soit reportée à un jour plus éloigné que demain». La Rochefoucauld a répondu sur le produit financier attendu de la patente et tout le monde a fait comme si le pauvre Folleville n'avait pas posé la question du renvoi, le Président a fait voter et la discussion a été ajournée à demain.

— Joseph, dis-moi, qui présidait l'assemblée?

— Duport

— Ôte-moi d'un doute, il est bien membre du comité des contributions et signataire du projet de décret?

— Oui

— Comme tu le vois Joseph, rien n'a changé, on répond à ce qu'on veut bien entendre et on fait semblant de ne pas entendre ce qui déplaît ou qui ne correspond pas à ce qu'on aurait voulu entendre... et ça passe sans problème !!! Avec de telles méthodes, un jour ils nous feront la guerre, la pire des calamités qui peut s'abattre sur un peuple! On est encore loin de la démocratie des sans-culottes... Robespierre était là?

— Je ne crois pas, je ne l'ai ni vu ni entendu.

— C'en est fait de nous¹⁸ Joseph, tu vois déjà en 89 les Lyonnais écrivaient dans leurs cahiers de doléances «*Il n'y a*

17 Antoine Charles Gabriel de Folleville (1749-1835) député de la noblesse (Péronne, Montdidier, Roye)

18 Marat fait ici allusion à la feuille extraordinaire qu'il avait publiée quelques mois auparavant, fin juillet 1790. Feuille qui avait permis d'engager des poursuites contre lui, Desmoulin, Fréron...mais qui avait posé, à l'Assemblée nationale, ouvertement la question larvée de la liberté

point de liberté entre les hommes inégaux en moyens et en pouvoirs» et aujourd'hui les gens qui sont censés les représenter mettent en place un arsenal de lois pour les rendre encore plus inégaux en leur donnant l'impression qu'ils seront plus libres... Joseph, il va falloir que tu m'aides à adapter «les chaînes de l'esclavage» en français en tenant compte de ce qu'on est en train de vivre. C'est toujours la même pratique, ils n'ont pas trop d'imagination, ils veulent montrer au bon peuple qu'ils sont garants de la paix sociale, ils sont le recours et ainsi, en croyant se sauver, le peuple favorise, réclame le despotisme sans s'en rendre compte. Pourtant tu te souviens de nos échanges avec Wilkes¹⁹, et j'avais envoyé des exemplaires aux associations ouvrières, si j'ai bonne mémoire c'était pour the Company of Bricklayers, the Company of Goldsmiths, the Lumber Troop²⁰... tout cela un peu en vain.

— Oui, tu devras le faire, il faut essayer et tu peux compter sur moi... Tu sais, je ne vois qu'une seule suite possible à ce qui est en train de se faire : la misère du peuple qui gagnera juste de quoi vivre pour pouvoir travailler, ensuite le sang, car lorsqu'on n'a rien à perdre on risque sa vie, et puis la clandestinité, que tu pratiques depuis longtemps, car l'homme seul ne peut rien ou presque, donc il formera des groupes d'abord cachés, poursuivis, voire persécutés, et enfin il y aura une nouvelle organisation du travail. On aura perdu cinquante, cent, cent cinquante ans peut-être et combien de milliers de vies ! Il faut que les compagnons... les ouvriers... se rassemblent, se serrent les coudes... montrent qu'il faudra compter avec eux...

de la presse.

19 John Wilkes (17/10/1725-26/12/1797) journaliste et député anglais a défendu la liberté de la presse et le droit des classes moyennes à être représentées. Marat s'est impliqué dans les élections de 1774.

20 Les maçons, les orfèvres, les charpentiers.

— Mon cher Joseph, je te connais par cœur, tu te prépares de durs lendemains, car c'est toute une formation politique du peuple qu'il faut envisager, non... c'est plus que cela, c'est une conscience politique qu'il faut distiller, développer et amplifier comme ce qui ce passe en Angleterre... et puis tu le vois tous les jours, en fait, 1789 a produit une nouvelle caste, un nouvel ordre, celui des soi-disant représentants du peuple !

— Je sens bien que tout est perdu pour cette fois, mais il faut commencer dès maintenant à leur montrer que le peuple comptera un jour.

— Un jour... oui... peut-être. Tu te rappelles en 86 à Lyon comment ils ont eu Sauvage²¹ et tous ces pauvres bougres ?

21 Le 7 août, les Canuts demandent l'augmentation du « tarif » promis depuis deux mois à savoir deux sous par aune. Il s'agit d'une revendication précise et l'arrêt du travail est décidé tant que celle-ci n'est pas satisfaite. Les ouvriers chapeliers se joignent à la grève. Le 8 août, une ordonnance consulaire (municipalité liée aux patrons) interdit toute réunion. Les chapeliers se rassemblent à Perrache, les Canuts à Villeurbanne. Des travailleurs de la Fabrique (industrie de la soie) se rassemblent le soir devant l'hôtel du prévôt des marchands Tolozan de Montfort. Dans la nuit, la contestation tourne en émeute. La maréchaussée intervient violemment. Un mort et plusieurs blessés sont à déplorer. Le Consulat essaie de gagner du temps. Il accepte de recevoir une délégation menée par Pierre Sauvage, meneur de la lutte des chapeliers. Des promesses sont faites ; les ouvriers rentrent chez eux. Au matin du 9 août, une grosse majorité de la population lyonnaise est dans la rue ; de nouvelles revendications apparaissent ; des ouvriers déterminés parcourent les ateliers encore au travail pour les faire débrayer. Pierre Sauvage apparaît au balcon de l'Hôtel de Ville, main dans la main avec un consul et fait ovationner le roi et le consulat tant il est certain du respect des promesses faites.

En fait, les marchands fabricants et les consuls font appel au roi et à un régiment de chasseurs pour rétablir l'ordre. Le 12 août 1786, quatre ouvriers (dont les chapeliers Jacques Nérin et Pierre Sauvage et le tisseur Antoine Dapiano) sont pendus Place des Terreaux. Non seulement le « tarif » général des soieries n'est pas augmenté mais il est supprimé par décret du conseil du roi Louis XVI ce qui permet aux marchands fabricants les plus durs de payer encore moins qu'avant le travail à la tâche. (voir <http://www.gauchemip.org/spip.php?article6391>)

— La leçon a été retenue, regarde comment Monnet a manœuvré pour arriver au succès en avril de l'an passé.

— Je sais cela, mais je ne le connais pas, je crois que je vais essayer de le rencontrer, nous pourrions peut-être nous entendre.

— Laisse-moi un peu de temps, je pense pouvoir t'aider. Penses-tu pouvoir passer à l'Assemblée des pères conscrits demain pour suivre les exploits du cavalier d'Allarde ?

Joseph reconnaissait bien là son ami, on croyait qu'il était pris dans la conversation mais dans sa tête mille pensées s'organisaient comme une belle architecture. Il pouvait suivre plusieurs chemins à la fois, c'est peut-être pour cela qu'on le disait visionnaire...

La soirée était bien avancée, Simonne le leur rappela discrètement en passant la tête pour demander s'ils avaient besoin de quelque chose. Joseph prit congé en embrassant Jean-Paul et Simonne, Jeannette était déjà partie depuis un bon bout de temps.

En sortant de chez son ami, Joseph ne pouvait s'empêcher de penser à leur couple. Le destin avait fait les choses bien singulièrement. Simonne consacrait sa vie à Jean-Paul et réciproquement. Elle lui avait apporté son amour et ses économies, malgré leurs vingt ans d'écart ils avaient le même idéal : la construction des conditions d'un monde meilleur pour l'homme. *L'Ami du peuple* était un moyen d'avancer dans cette direction. Jean-Paul avait créé de toutes pièces un personnage, *L'Ami du peuple*, qui, pensait-il, devait contribuer, par le ton et le vocabulaire qu'il employait, à éveiller une conscience politique dans le commun du peuple, personnage qui, sur bien des points, était très éloigné de la nature même

de son créateur. Il repensait à l'idée de Jean-Paul d'actualiser les *Chaînes de l'esclavage* à l'aune de l'actualité, oui c'était une bonne idée, il fallait écrire. Et puis Monnet, maintenant il en était certain, il fallait qu'il le rencontre, cet homme avait certainement beaucoup à lui apprendre sur sa méthode pour rassembler tant d'ouvriers et d'artisans si divers.

Dans la froideur de la nuit Joseph se dirigeait vers la rue de la Comédie, il avait trouvé une chambre à louer juste en face du Procope²², c'était pour lui un lieu d'observation privilégié et puis il y avait toujours du mouvement. Autre avantage il était proche de la Cour du Commerce Saint-André où *L'Ami du peuple* était imprimé. Le cheminement de ses pensées le surprit à penser à Bapaume, sa ville, où il avait laissé Élisabeth, la femme de sa vie, avec son fils François. François! Il était déjà dans sa quatorzième année. D'un seul coup, Joseph réalisa qu'il avait rencontré Jean-Paul pour le premier anniversaire de François. Il avait du vague à l'âme, Élisabeth et François lui manquaient. Parfois il se demandait ce que deviendrait François dans cette période incertaine. En ce moment, il était au collègue d'Arras, le même qu'avait fréquenté Maximilien²³, il avait trouvé en plus un emploi occasionnel auprès d'Augustin²⁴. François avait déjà son caractère et voulait contribuer à son éducation. Joseph se parlait à lui-même en accélérant le pas, était-ce déjà une prise de conscience sociale chez son adolescent de fils? Il

22 Le Procope est probablement le plus ancien restaurant de Paris, fondé en 1686 par le palermitain Francesco Procopio dei Coltelli. Rapidement célèbre pour la qualité de ses sorbets et de son café, le Procope devint le premier café littéraire également fréquenté par les politiques. Si La Fontaine le fréquentait, Diderot, d'Alembert, Franklin, Danton, Robespierre, Marat...Bonaparte...Balzac, Hugo, Verlaine... et tant d'autres ont connu son cadre.

23 Maximilien Robespierre (1758-1794) Joseph aura l'occasion de le rencontrer...

24 Augustin Robespierre (1763-1794) frère de Maximilien.

faut dire qu'il avait toujours essayé de lui ouvrir l'esprit, lui donner un regard critique capable d'analyser les faits et de comprendre au moins un peu les autres. Il lui avait fait découvrir Montesquieu, Voltaire et Rousseau. Maintenant il côtoyait les Robespierre, du moins deux d'entre eux. Oui, dans quel monde vivra François? C'était la question qui revenait sans cesse dans la tête de Joseph, surtout lorsqu'il marchait seul, comme ce soir.

Ses pensées l'avaient amené jusque chez sa logeuse, en face, les derniers habitués quittaient le Procope. Le Procope! Joseph savait que l'endroit n'avait pas que de bonnes fréquentations. Une quinzaine de jours auparavant *L'Ami du peuple* avait attiré l'attention sur un dénommé Molière grainetier de son état rue du Petit-Lyon, mouchard à la solde de Motier et Bailly... Enfin c'était ainsi. Il monta dans sa chambre située au premier étage. Il continuait de penser à François qui avait été, un peu malgré lui, témoin des traquenards sur la loi martiale et cela l'avait profondément marqué. Joseph entendait encore les paroles de François lui rapportant qu'Augustin lui avait dit que le drapeau rouge, brandi par l'armée avant de tirer sur le peuple, marquerait la France pour longtemps. Il ne pouvait s'empêcher de rapprocher cette réflexion de la formule de Jean-Paul : le drapeau rouge c'est le sang du peuple. Et maintenant il assistait en spectateur à la mise en place des décrets d'application de cette loi martiale en quelque sorte par d'Allarde! Joseph éprouvait un sentiment d'injustice, de trahison. Il s'assit devant la table mise à disposition par sa logeuse, il prit une feuille, il avait envie de parler à Élisabeth.

« Mon Elisa, tout toi,

Cette nuit, tu m'habites encore plus que d'habitude. Tout à l'heure je suis passé chez Jean-Paul et en rentrant à pied, je me suis senti envahi de lassitude. Où était le temps où nous nous promenions heureux et plein d'espoirs? La nuit est claire et fraîche, tu sais, comme lors de cette

promenade, il y a déjà longtemps. Ici, on a parfois l'impression que tout va bien, ou alors est-ce la frivolité qui caractérise les Parisiens ? Ou encore l'ambiance magique de Paris ? L'Opéra fait salle comble avec le Tartare de Beaumarchais, la musique de Salieri enchante tout le monde, les théâtres sont également pleins. On y joue Armide, Alceste ou encore Iphigénie, le chevalier d'Assas, l'Autodafé... mais l'ambiance y est bien différente, ainsi Armide attire du monde mais une partie est là pour l'amour du beau, pour l'art, l'autre pour siffler et chabuter le cœur qui entonne « chantons, célébrons notre reine ». Parfois il y a des bagarres violentes et on fait donner la garde. En fait, je pense que tout le monde manipule tout le monde et le peuple se laisse abuser, il n'est qu'un instrument. Tout devient luttes de personnes, c'est dans de tels moments qu'on mesure la clairvoyance de Jean-Paul lorsqu'il a créé son personnage L'Ami du peuple, mais cela suffira-t-il ? Hier on fêtait les La Fayette, Mirabeau, Bailly aujourd'hui on cherche à les dénigrer, Brissot les défend mais c'est juste pour mieux attaquer Barnave et les frères Lameth... J'ai souvent l'impression que les gens ont perdu leur âme, le groupe des Bretons vire à droite, je sais que Malouet et Le Chapelier essaient de s'entendre, on tend vers une situation où personne n'a confiance en son voisin... même ceux qui sont frères maçons ne respectent pas la règle de ne pas se détruire entre eux ! Tu vois, ce soir je sais que tout cela finira mal, j'ai le sentiment profond que le pays, par la faute de ses représentants, est en train de passer à côté de sa possible renaissance et laisse ainsi s'échapper une occasion unique. Je pense à toi et à François, qu'entendez-vous à Bapaume et à Arras ? Augustin arrive-t-il à s'imposer ? Prenez vos précautions, bientôt je serai avec vous.

Jean-Paul se remet des mois clandestins qu'il vient de passer, il a gagné son procès devant Estienne²⁵ mais ce n'est pas la victoire qu'il aurait voulue, au contraire cela n'a fait que confirmer son jugement sur les députés. Il a apprécié grandement l'intervention de Robespierre aux Jacobins et l'engagement des Cordeliers²⁶ en sa faveur. Lorsque je l'ai

25 Antoine Languedoc dit Estienne, mouchard en chef de La Fayette, intrigant, folliculaire, ancien commis libraire.

26 Club des Cordeliers : On pense qu'il a été fondé en avril 1790 sous le nom de *Club des droits de l'homme*, en juin 1790 il prendra le nom de *Société des amis des droits de l'homme et du citoyen*. Il tenait ses séances très probablement dans la

quitté il était calme comme habituellement lorsqu'il n'endosse pas son habit «d'ami du peuple», il a toujours les mêmes facultés d'analyse et une logique de scientifique qui font dire à ceux qui ne le connaissent pas qu'il a des dons de devin! Certains le louent pour cela, d'autres (et ils sont légion) essaient de faire des traits d'esprit pour le dénigrer. Quelque chose me dit que cette accalmie sera de courte durée. Comme me le dit Jean-Paul, il faut qu'il soit anathème pour essayer de faire bouger les gens. Mais être anathème n'est jamais sans danger, il le sait et l'assume.

Demain je ne passerai pas le voir, il doit rencontrer d'anciennes connaissances m'a-t-il dit.

Je vais essayer d'apporter ma pierre, en faisant ce que ma conscience me souffle, mais je t'en parlerai de vive voix, bientôt j'espère.

Est-ce que la librairie ne te cause pas trop de soucis?

Pour ce soir je vais te laisser.

Je t'embrasse tout plein,

Ton Joseph qui pense à toi

Paris, mardi 15 février 1791

Joseph fit un brin de toilette et se coucha, il s'endormit rapidement mais se réveilla souvent, il revoyait tous les

bibliothèque du couvent des Cordeliers qui était bien national. Commencant à gêner la municipalité il en fut expulsé en 1791. Il erra de salle en salle jusqu'au 18 mai 1791 lorsqu'il put se fixer légalement au 24 rue Dauphine dans le local du Musée de l'hôtel de Genlis. (voir A. Mathiez « Le club des Cordeliers pendant la crise de Varennes et le massacre du Champ de Mars » - Paris 1910-librairie ancienne H. Champion éditeur). « *Les Cordeliers sont issus des assemblées populaires d'électeurs, assemblées convoquées en 1789 et dont l'existence est mise en cause en 1790 par les nouveaux pouvoirs. Ils vont se développer en contestant de manière déterminée d'abord le pouvoir exécutif [...], ensuite l'assemblée constituante ce qui mènera à l'affrontement de juillet 1791 et à la revanche d'août 1792* » (*Les Cordeliers dans la révolution française, vol.1, linéaments*, p.21, Jacques De Cock, fantasques éditions, 2001) Le lecteur curieux pourra lire, du même auteur, *L'affaire de la mairie de Paris en 1789*, <https://www.thebookedition.com/fr/affaire-de-la-mairie-de-paris-en-1789-p-385406.html>.

pauvres bougres qu'on avait tués à Lyon, Nantes, Paris...
simplement parce qu'ils voulaient vivre et faire vivre leur
famille, combien en faudra-t-il encore?

Le manège

C'est un cauchemar qui le réveilla, il voyait Le Chapelier, Malouet, Roederer penchés sur lui en train de lui dire avec suffisance qu'il perdrait son temps car, sur terre, il y avait ceux qui étaient là pour travailler afin de permettre à d'autres de vivre et de vivre du superflu, ce qui pour eux était la propriété. Joseph était troublé, il se mit de l'eau sur le visage et descendit prendre un café au Procope avant d'aller à l'Assemblée, peut-être y entendrait-il quelques nouvelles intéressantes. Comme à son habitude, Joseph avait pris une table tranquille, dans un coin, afin d'avoir la plus large vue possible sur les clients, la limonadière n'attendit pas qu'il commande et lui apporta du café et du pain. Ils échangèrent quelques paroles aimables, parfois ils prenaient le temps de plaisanter ou de partager quelques réflexions sur l'actualité du jour, mais dans l'instant Joseph était ailleurs dans ses pensées. Comme cela lui arrivait, il était à la fois là et dans un autre monde, celui de demain construit sur ce que son expérience de la vie, la raison et l'imagination lui dictaient. Il fut tiré de ses pensées par les voix qui s'échappaient des odeurs de café d'une table voisine, étonnamment Joseph ne connaissait ni

ces voix ni ces visages. Pourtant il s'agissait probablement de députés, mais bien qu'il en connût un grand nombre sur les mille deux cents que comptait l'Assemblée, ceux-là ne lui disaient rien, il est vrai qu'un bon nombre ne prenait jamais la parole. Ces quatre bougres en faisaient certainement partie. C'est leur conversation qui ramena l'esprit de Joseph à l'actualité du jour.

— Tu as vu c'est passé sans problème, maintenant ils vont occuper le temps dans des détails, qui paie, qui paie quoi... Et on n'en reparlera plus. La question de fond concernant l'organisation du travail en remplacement des corporations ne sera pas abordée.

— Tu crois ?

— Ils ne veulent plus être ennuyés avec les réclamations du peuple, l'augmentation de la journée de travail leur est insupportable ! Nous sommes bien placés pour le savoir, tu n'as pas oublié, ce n'est pas vieux, 1786, Nérin, Dapriano, Sauvage...

— Ils feront tirer dessus... Ce sera vite réglé...

Parmi les quatre, il y en avait un qui était plus réservé, Joseph avait l'impression qu'il observait les autres, non il observait et écoutait, mais pas seulement les autres.

La conversation intéressait de plus en plus Joseph, à n'en pas douter ils parlaient de la séance d'hier et des saillies de d'Allarde. Les derniers noms lui rappelaient quelque chose. Quant à leurs auteurs, étaient-ils dotés d'un cynisme clairvoyant ? Joseph serait bientôt fixé, malheureusement il ne pouvait s'attarder d'avantage, il se leva, fit un signe de politesse à ses voisins inconnus et sortit. La journée allait être bien chargée, il se dirigea vers l'Assemblée, il voulait être bien

placé, pour lui c'était important ne serait-ce que pour voir les réactions des uns et des autres orateurs.

La salle du manège qui hébergeait l'Assemblée était vraiment inadaptée pour l'usage qui en était fait. Si Louis XV y avait appris l'équitation, les députés y apprenaient leur nouveau métier dans de dures conditions, la salle était toute en longueur, des menuisiers y avaient installé des rangées de gradins sur lesquels «les pères conscrits», comme les appelait parfois Jean-Paul, posaient leur fondement. Le président siégeait au milieu d'une longueur avec en face de lui l'orateur qui, s'il n'avait pas été doté d'une forte voix, ne pouvait être entendu que difficilement tant l'acoustique était mauvaise, atténuant sa voix et amplifiant celle des tribunes où les spectateurs, comme au théâtre, s'agglutinaient. Voilà pourquoi Joseph tenait tant à être bien placé afin de voir et entendre au mieux surtout si le public commentait comme c'était souvent le cas.

Après avoir assisté à une discussion menée par Vernier, au nom du comité des finances, dans le but de faire payer le bail des fermiers des biens nationaux, en argent plutôt qu'en denrées, puis la proposition de d'André sur la rémunération des assesseurs des juges de paix cantonaux membres de l'Assemblée nationale, d'Allarde entra en scène.

Très vite la discussion s'engagea sur des cas particuliers, comme l'avaient annoncé les inconnus du Procope. D'Allarde commença avec ceux qui avaient obtenu leur maîtrise gratuitement, chacun y allait de son exception et Joseph griffonnait de temps en temps quelques lignes sur un petit carnet jusqu'à ce que de Sillery, qui officiait comme secrétaire de séance, interrompit les échanges pour lire une lettre du président de l'assemblée des électeurs d'Eure et Loir relative à l'élection, comme évêque, du curé Bonnet de Saint Michel de Chartres.

Cette habitude de passer ainsi «du coq à l'âne» agaçait particulièrement Joseph, il y voyait un manque de maturité politique et surtout un manque de jugement. Enfin, pour l'instant c'était ainsi.

Après le brouhaha, les applaudissements d'usage, la décision d'imprimer l'adresse et de l'envoyer à tous les départements, la discussion reprit. De cas particuliers en cas particuliers, les articles s'égrenaient au fil des exemptions, par moments Joseph se croyait dans une discussion de maquignons. Puis d'Allarde fit lecture de l'article 8 de son projet, deux lignes :

«À compter du 1^{er} avril prochain, il sera libre à tout citoyen de faire tel commerce, ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'il trouvera bon, après s'être pourvu d'une patente et d'en avoir acquitté le prix, suivant les taux ci-après déterminés.»

Le marchandage reprit de plus belle : Bouche voulait exclure les orfèvres, les serruriers, les tireurs d'or... Germain lui, s'intéressait à la renommée des manufactures et fit rajouter qu'on devrait se conformer aux règlements qui pourront être faits, Malouet mettait en avant le cas des ouvriers des professions maritimes qui étaient déjà soumis à un service public dans les arsenaux... Enfin Buzot demanda de supprimer «de faire tel commerce» afin que l'article soit : *«... il sera libre à tout citoyen d'exercer telle profession, art ou métier etc...»*.

Buzot avait mis le doigt sur un point qui en chagrinait plus d'un : le commerce, source d'enrichissement notoire. D'André approuva immédiatement arguant qu'une loi se devait d'être générale, de Tracy lui, expliqua que si un cultivateur achetait un troupeau de moutons ou de bœufs c'était pour faire de l'engrais et que si ensuite il les revendait, était-ce là un commerce? D'Allarde, toujours prêt, donna sa définition du commerce :

« Acheter n'est pas faire le commerce pas plus que vendre n'est faire le commerce. Faire le commerce c'est acheter et vendre. Il faut donc qu'il y ait commerce et commerçant, vendre pour acheter et acheter pour vendre ; il faut même que ces deux actes se fassent avec une certaine suite et durée et en vue l'un de l'autre. Ainsi vendre des denrées que l'on récolte n'est point faire acte de commerçant. »

Joseph ne put s'empêcher de noter intégralement cette belle démonstration, d'Allarde était égal à lui-même, une fois de plus il montrait toute la connaissance qu'il avait acquise de son nouveau métier, celui de député. Joseph vit une fraction de seconde l'image de Jean-Paul lui expliquant la haute estime qu'il avait envers cette nouvelle caste. Mais de Sinéty avait déjà saisi l'opportunité qui se présentait et, se cachant derrière la péroraison de d'Allarde, il demandait qu'on rajoute explicitement que *« ne seront point compris dans l'article les propriétaires qui vendent leurs denrées »*. Puis il y eut encore Ulry et Gérard, inquiets pour le commerce du vin, d'André, Malouet, Perdry et enfin Roederer qui, visiblement en avait assez, et proposa une rédaction exemptant les propriétaires et cultivateurs pour la vente de leurs bestiaux et denrées.

Joseph pensait que l'affaire avait été bien menée par d'Allarde et ses amis, les rôles avaient été bien distribués. L'impôt porterait donc sur le travail et non sur une partie du commerce fait par les possédants, l'égalité était en marche ! Son sourire était à la fois triste et amer, tout cela ne présageait rien de bon pour l'avenir. À peine né, le système était vicié, c'est dans la nature de l'homme pensait-il.

Le dernier article discuté, avant le renvoi au lendemain matin, fut l'article 12 qui fixait la base de l'imposition sur le prix du loyer ou de la valeur locative. Malouet demanda de faire une distinction suivant les professions ; celles de luxe devaient payer plus que celles nécessaires. L'habile Roederer intervint en ne répondant pas directement à la question de

Malouet et en feignant de ne pas l'avoir comprise, pour la première fois ce matin quelqu'un parla donc des corporations. Joseph prenait des notes, cette Assemblée était une vraie école sur l'art de faire semblant d'échanger des idées et d'argumenter! *«quant à l'observation de M. Malouet, nous avons cru que des intérêts plus grands devaient céder devant les intérêts qu'il vous présente; le grand intérêt est celui de dissoudre les corporations d'arts et métiers, elles présentaient de grands inconvénients politiques et de très grands inconvénients économiques... Le comité, au surplus, a cherché à dissoudre les corporations, à procurer des travaux à tous les ouvriers et à faire baisser la main-d'œuvre par une concurrence nombreuse.»*

Malouet qui avait aussi du métier ne tomba pas dans le subterfuge, sa réponse fut claire et nette, sans pour autant être prise en considération *«Je conviens du danger des corporations; mais j'observe que la graduation des patentes suivant la plus ou moins grande utilité des professions, n'a rien de commun avec leur destruction.»*

Par moments Joseph se sentait en accord avec Malouet qu'on surnommait parfois «le Sûr», en référence aux noms de chevaux, car nous étions au manège, alors que Jean-Paul l'appelait «le Trembleur». Même s'il ne partageait pas toutes ses positions et de loin, il sentait en lui un homme honnête. De Boufflers et Chastenot de Puysegur essayaient en vain de conforter sa position mais d'Allarde vola au secours de son ami Roederer en proposant de fixer un minimum et un maximum pour la patente, là encore tout se passait comme si la question de fond posée par Malouet n'avait jamais existé.

D'Allarde avait atteint son but, l'attention était fixée sur la question du minimum et du maximum dont il savait que personne ne la soutiendrait, chacun y allait de son commentaire avec son voisin ou criait comme il pouvait pour se faire entendre, ce qui permit à Duport¹ de faire accepter

¹ Adrien Jean-François Duport (24 février 1759 - 6 juillet 1798) député de la noblesse de Paris, aura une grande influence sur l'Assemblée avec

l'article en faisant préciser qu'il n'y avait pas lieu de délibérer sur la proposition de Malouet.

La séance fut alors levée et la suite de l'examen reportée à demain. Il était déjà trois heures. Joseph sortit du manège, il en avait assez entendu. Pendant un court instant, il hésita entre traverser les jardins et rentrer directement chez sa logeuse, ou bien marcher un peu pour mettre de l'ordre dans son corps et son esprit. Comme souvent, il choisit la deuxième solution. Il emprunta la rue du Dauphin pour prendre sur sa droite la rue Saint Honoré. À l'angle de la rue Fromenteau, il hésita, puis il s'y engagea pour s'arrêter place du vieux Louvre. La bâtisse le laissait rêveur. L'histoire de la France était là, devant ses yeux, depuis Philippe Auguste jusqu'à Louis XIV, puis l'abandon relatif, maintenant, on commençait à parler d'en faire un lieu de mémoire collective. Un cycle se terminait. Dans son dos il y avait le manège de Louis XV, empli du brouhaha des députés, un nouveau pouvoir naissait, de nouveaux privilégiés également. Ils ne resteraient pas longtemps au manège, où iraient-ils s'installer? À Versailles, aux Tuileries, au Louvre, chez Marie de Médicis, pourquoi pas chez les Bourbon-Condé? Joseph ne pouvait s'empêcher d'avoir un sourire amer qui trahissait le fond de ses pensées. Il rebroussa chemin pour rattraper la rue Saint Honoré, il avait eu une idée. Ses pas l'amènèrent jusqu'à la rue Saint Denis, qu'il traversa pour emprunter la rue des Lombards, la rue de la Verrerie, celle du roi de Sicile², il eut une pensée pour Saint-Louis au travers de son frère. La rue Saint Antoine le mena jusqu'à place de la Bastille. La forteresse avait disparu, victime du savoir-faire de Palloy. Il ne restait que des pierres stockées, pour l'essentiel, le long du boulevard; certaines étaient déjà parties pour être utilisées à la construction

Barnave et Lameth (triumvirat). Biographie : http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/12256.

2 Charles d'Anjou 1227-1285 fils de Louis VIII et de Blanche de Castille, frère de Louis IX.

du pont Louis XVI, l'histoire ne manquait pas d'humour ne pouvait s'empêcher de penser Joseph. La facture s'élevait à plus de 800 000 livres que la municipalité essayait, par la voix de son maire Bailly, de se faire payer par l'Assemblée nationale. C'était là sujet de polémiques et de suspicion. Joseph pensait que cette destruction était inutile, un symbole, mais pour qui? L'habitant de Bapaume ou d'ailleurs ne se sentait pas concerné, par contre il l'était par la facture, combien de bouches auraient pu être nourries? Il voyait devant lui le Faubourg Saint Antoine qui avait fourni l'essentiel des Vainqueurs de la Bastille, le brasseur Santerre³ en tête. Il connaissait l'état de misère qui pouvait y régner dès qu'on le pénétrait. Certes sur ce plan, son voisin, le faubourg Saint-Marcel le surpassait. Il faudrait qu'il aille voir de lui-même, mais la nuit allait vite tomber et le froid se faisait plus vif. Il décida de rentrer chez lui. Il rebroussa chemin par la rue Saint Antoine et, empruntant la rue des Nonaindières sur sa gauche il plongeait sur le Pont Marie. Il était vierge de maisons, les dernières avaient été détruites en 86. La vue sur le quai d'Anjou, avec à sa gauche la demeure du duc de Lauzun qui l'occupa très peu, mais le nom était resté, reposait son âme. Lauzun! On lui associait maintenant celui du propriétaire actuel, le marquis de Pimodan. Un peu plus loin c'était la demeure du frère de la Pompadour, mais il ne pouvait l'apercevoir. Il traversa l'Île Saint-Louis et le pont de la Tournelle avec sa forme bien caractéristique en v inversé. La tour des galériens et la porte Saint-Bernard avaient été démolies depuis quatre ans environ. Du Quai de la Tournelle, où toutes les rencontres étaient possibles, il attrapa rapidement les petites rues. La rue de Bièvre, la rue des Noyers puis celle du

3 Antoine Joseph Santerre (16 mars 1752 – 6 février 1809). Santerre était brasseur, tout comme son père. C'était un professionnel réputé et innovant. Il faisait partie des bourgeois du faubourg Saint-Antoine. Les habitants l'avaient pris comme chef dès la prise de la Bastille. Joseph et ses amis auront l'occasion de le rencontrer à maintes reprises. Le lecteur intrigué par le personnage pourra le côtoyer dans *Un bourgeois sans-culotte* : *Le général Santerre* de R. Monnier.

Foin, Saint-Côme, les Cordeliers et enfin rue de la Comédie. Il avait hésité à s'arrêter chez Jean-Paul, mais sa journée avait été fatigante, il commençait à avoir mal aux jambes. Il ressentait le besoin d'être seul, ou plus exactement d'être avec lui-même...

Sa logeuse l'attendait. Depuis qu'il venait plus régulièrement à Paris il s'installait ici. Marie Meunier, c'était son nom, était veuve. D'un caractère affirmé, elle faisait marcher comme elle pouvait son échoppe de libraire distributeur grossiste de la rue Gît-le-Coeur. Elle s'était démenée pour contrôler un petit réseau de colporteurs. Marat était en affaires avec elle. Elle avait intelligemment résisté aux diverses perquisitions de la police, en particulier fin juillet 1790 lors de la saisie des exemplaires de «C'en est fait de nous». C'était Simonne qui l'avait recommandée à Joseph. La maison de la rue de la Comédie, qu'elle louait en partie, lui venait de ses parents. Au fil du temps Joseph et Marie avaient développé des liens amicaux.

— Joseph, je vous attendais, vous avez une lettre, je crois que c'est Madame Élisabeth, il me semble reconnaître l'écriture et puis elle met toujours la date sur l'enveloppe.

— Merci Marie, dit-il en prenant la lettre. Comment s'est passée votre journée?

— J'ai écoulé tout mon stock sans encombres, Monsieur Marat sera content... Vous me semblez bien fatigué, vous n'avez pas mangé, je vais vous faire quelque chose, cela vous requinquera, allez à tout de suite, je vous apporte cela.

Joseph ne se fit pas prier. Il avait hâte d'ouvrir sa lettre. Les années passaient mais dès qu'il partait, il attendait toujours avec la même impatience les lettres de sa femme. Élisabeth avait mis la date du 13, donc de dimanche. Nous étions mercredi 16, le courrier fonctionnait bien.

Mon Joseph,

Même lorsque tu n'es parti que depuis deux jours tu me manques déjà. Je ne pense qu'à toi, j'espère que tu es bien installé et que Simonne et Marie gardent un œil sur toi. Surtout ne prends pas froid, ici, il gèle matin et soir, cette nuit il a neigé. Je n'ai pas vu François depuis plusieurs jours, il est de plus en plus avec Augustin Robespierre qui est très impliqué aux Amis de la Constitution, et qui, de plus, prépare son élection comme administrateur du département. Son frère peut compter sur lui en toute occasion, il le défend « bec et ongles ». Je crois qu'il retournera à Paris un jour pour le rejoindre. Que deviendra notre François ? J'y pense souvent.

Mais toi, as-tu avancé sur notre projet ? Par moments je me demande s'il ne vaudrait pas mieux prendre boutique à Lille plutôt qu'à Paris. C'est vrai que c'est dans le coin de Jean-Paul que bat le cœur de la profession. Et puis à Paris il y aura toujours des gens pour écrire et lire. Si on veut développer notre fonds scientifique, les universités et écoles sont sur place. Oui ce sera mieux à Paris. Et puis on gardera ici...

Aujourd'hui, j'ai profité de la fermeture pour ranger un peu dans la maison. Tu me manques, les livres et les murs parlent à ta place. J'attends de tes nouvelles avec impatience, comme si nous nous étions rencontrés hier.

Tu m'avais dit avoir fait la connaissance d'un jeune typographe cultivé et plein de fougue, Guillaume Brune, je crois. Tu ne m'en parles pas, Jean-Paul semblait l'apprécier pour ses idées et sa jeunesse. Tu me disais qu'il fréquentait Danton également.

Je vais te laisser maintenant, je me serre tout contre toi, je t'embrasse dans le cou et puis...

À bientôt

Ton Elisa qui t'aime.

Bapaume, le dimanche 13 février 1791.

Joseph était parti... Il était avec Élisabeth... Mais Marie frappait déjà à sa porte. Elle lui apportait un morceau de lard avec des œufs cassés dessus et du pain. C'était plus qu'il ne lui en fallait. Il la remercia, échangea encore quelques mots, elle était curieuse d'avoir des nouvelles d'Élisabeth. Mais au lieu de prendre congé, elle installa la table. Joseph comprit qu'elle avait l'intention de partager le repas avec lui, ce devait être pour cela qu'elle l'attendait. Bien qu'il ait eu envie d'être tranquille il lui demanda si elle ne voulait pas rester car il ne pourrait pas finir son plat et cela serait dommage. C'était ce qu'elle attendait. Marie avait l'esprit vif et le verbe coloré, Joseph oubliait sa fatigue. Elle lui racontait comment Motier, qu'elle appelait tantôt ainsi, tantôt La Fayette, faisait suivre ses colporteurs par ses sbires, et comment ils leur faussaient compagnie. Puis elle aborda un autre sujet. Joseph comprit que c'était là la réelle motivation de Marie pour ce moment de partage.

— Joseph, je crois que nous nous estimons bien, aussi je voulais que vous soyez le premier informé de mes intentions. Je ne peux plus mener mes activités comme je le fais depuis la mort de mon mari... et puis les temps changent trop vite pour moi. Je vais garder cette maison que je continuerai à louer en partie, je garderai également, du moins dans un premier temps, mon réseau de colporteurs et mon activité de grossiste... Mais je veux me libérer de celle de libraire ainsi que de ma boutique de la rue Gît-le-Coeur. Vous m'avez dit que vous cherchiez éventuellement à vous établir à Paris. Quitte à vendre... Si cela vous dit... j'aimerais faire affaire avec vous...

— Marie, vous me surprenez, je ne pensais pas que vous vouliez quitter le métier, mais je comprends... Et puis je suis très touché par votre attention... Pourquoi pas... Il faut que j'en parle à Élisabeth avant que nous allions plus avant... Êtes-vous très pressée?

— Non, je savais que vous voudriez en parler à votre femme, vous êtes trop liés pour qu'il n'en soit pas ainsi... Allez, il faut terminer cela, et j'ai amené un peu de vin.

Elle resta encore, et raconta à Joseph comment son mari avait acheté ce local, elle lui vanta aussi l'emplacement dans le quartier. Par moments son sens des affaires reprenait le dessus, Joseph était lucide, s'il s'engageait sur ce chemin il faudrait qu'il prenne des garanties.

Enfin, elle le laissa seul, la soirée était déjà très avancée.

Joseph fit sa toilette et s'installa à sa table. Il pensait à Élisabeth et à ce repas improvisé (peut-être pas tant que cela, se dit-il) avec Marie. Il prit une feuille de papier, il voulait parler avec celle qu'il aimait.

Ma chère Elisa,

J'ai bien reçu ta lettre, celle que tu as écrite dimanche. Elle est arrivée au bon moment, Marie m'attendait pour me la donner, en fait, elle m'attendait pour autre chose, je vais te raconter. Mais d'abord voici ma journée en deux trois mots.

Tout d'abord, alors que je prenais mon café au Procope, j'ai entendu trois types décrire la séance de l'Assemblée à laquelle j'avais prévu d'aller. Ensuite je suis allé au manège, je n'ai pas pris de voiture, tu sais que j'aime marcher, et puis cela me rappelle nos escapades. Au manège, je me suis trouvé une bonne place dans les tribunes, les femmes y sont toujours très présentes, pendant combien de temps encore en auront-elles le droit ? Puis la séance s'est déroulée comme mes mystérieux voisins du café l'avaient prévu : le fond n'a pas été abordé. Pour l'essentiel, ça a été une discussion de boutiquiers. La séance finie, sur le coup des trois heures, j'ai décidé de rentrer à pied, j'avais vraiment besoin de m'aérer la tête.

Mes pas m'ont mené jusqu'à la Bastille, enfin jusqu'à l'emplacement de la Bastille car elle est maintenant totalement détruite. C'est un chantier avec des tas de pierres rangées le long du boulevard. D'autres sont déjà parties pour le Pont Louis XVI en face du Palais Bourbon. On dit que les ouvriers sont payés à ne rien faire, cette situation ne pourra pas durer. Le lieu ne semble pas sûr. Je l'ai quitté pour rattraper l'île Saint-Louis devenue le repaire des financiers, puis le port de la Tournelle peuplé de toutes sortes de gens, du travailleur qui gagne juste de quoi manger aux « rapineurs » que rien n'arrête. Je n'ai pas demandé mon reste. Enfin je suis là et j'ai ta lettre. J'ai juste eu le temps de la lire avant la visite de Marie, qui sous prétexte de m'apporter quelque chose à manger, voulait me proposer de lui acheter son échoppe de libraire rue Gît-le-Coeur. Tu vois où c'est ? C'est une petite rue qui est perpendiculaire à la Seine et relie le quai des Augustins à la rue Saint André des Arts. C'est bien placé, mais sûrement pas à l'abri des débordements de la Seine. Elle nous laisse le temps d'y réfléchir, j'irai voir mais je crois avoir senti qu'il faudra discuter si nous sommes intéressés. Enfin elle est partie et je suis là avec toi. Je ne me suis pas arrêté chez Jean-Paul, je sais qu'aujourd'hui il devait sortir et boucler le numéro de demain. Et puis je suis fatigué, j'avais hâte de rentrer, je comptais bien avoir de tes nouvelles. Ta lettre m'a fait du bien. Tu me parles de François, il est attiré par le large, c'est de son âge et la période s'y prête bien. J'ai confiance dans les frères Robespierre, Jean-Paul estime beaucoup Maximilien bien qu'en apparence tout les différencie, mais sur le fond, ils sont intellectuellement très proches. Tu me parles également de Guillaume Brune, je l'ai revu avec Jean-Paul et Danton dont il est devenu ami, c'est un soutien au district des Cordeliers dont nous relevons ici. Il parle de s'engager dans l'armée, il y voit toute la gloire sans voir la boue, le sang, la mort. C'est l'apanage de la jeunesse, à 28 ans il croit en avoir 18 ! Par moments je crains que François ait les mêmes idées.

Tu ne me parles pas beaucoup de nos affaires, n'es-tu pas trop fatiguée ?

Voilà un peu les nouvelles d'ici, je vais rester jusqu'à la fin des discussions sur la patente pour rendre service à Jean-Paul, mais je n'en attends rien de bon.

Je vais te laisser maintenant car je sens la fatigue dans mes yeux.

À toi, tout toi

Ton Joseph qui ne t'oublie pas.

Paris, mercredi 16 février 1791.

Cette petite conversation avec Élisabeth l'avait rendu serein. La nuit était avancée, il jeta un dernier coup d'œil par la fenêtre et alla se coucher. Il pensait à la proposition de Marie, drôle de bonne femme, elle avait son caractère et ses relations avec Jean-Paul n'avaient pas toujours été au beau fixe⁴. Et puis il y avait Élisabeth, tous les deux auraient-ils les reins assez solides pour prendre pied à Paris, ils commençaient à ne plus être tout jeunes, mais ils savaient que leur affaire de Bapaume ne pouvait pas se développer plus. Et puis une librairie scientifique, pourquoi pas éditeur-libraire c'était une aventure qui les passionnait. Il faudrait probablement s'associer, mais avec qui?

C'est sur toutes ces pensées qu'ils s'endormit profondément.

4 En octobre 1790 (N°248 du 12/10/1790) Jean-Paul lui avait retiré la distribution de *L'Ami du peuple* pour la confier au sieur Chevalier 22 rue Percée. Il reprochait à Marie d'avoir justifié sa rupture de stock en faisant courir le bruit que la cause était imputable à Marat malade. (Voir Jacques De Cock et Charlotte Goëtz-Nothomb, *Œuvres politiques* T.III, guide de lecture p.478).

Les Lyonnais

Lorsque Joseph fut parti, Simonne et Jean-Paul prirent le temps de boire une eau chaude avant d'aller se coucher. Ils aimaient ce moment où, restés seuls, ils pouvaient se confier et échanger des idées.

— Alors ?... Joseph m'a semblé bien en verve ce soir, ses fréquentations au manège lui font de l'effet! lâcha Simonne avec un sourire complice.

— Sacré Joseph! Il ne changera pas. Il ne se fait aucune illusion sur la nature humaine mais il veut y croire, et, avec l'âge, il supporte de moins en moins de voir sous ses yeux comment les petites gens, le peuple est manipulé et trahi. Il veut faire quelque chose, je sais que je ne pourrai pas l'en dissuader, alors je l'aiderai comme je peux.

Je vais le faire rentrer chez les Lyonnais, tu te rappelles, demain je vois Willermoz¹. Tu ne l'as pas connu. Je l'ai

¹ Jean-Baptiste Willermoz (10 juillet 1730 – 29 mai 1824) est un grand bourgeois lyonnais dans le domaine de la soie. Il est surtout connu, comme mystique, pour ses activités dans la franc-maçonnerie. Voir

rencontré dans les années quatre-vingt, peut-être 83, 84 je ne me souviens plus exactement. C'était l'époque de Mesmer et du magnétisme animal, il en était fervent et après avoir essayé de voir le fondement de ces pratiques je les ai dénoncées... C'est un soyeux... mais Willermoz est surtout un pilier de la franc-maçonnerie. Il y a remis de l'ordre en fondant le rite écossais rectifié à Lyon et tu sais qu'il y a déjà bien longtemps, à Londres puis à Amsterdam j'y ai été reçu. Depuis de l'eau a coulé mais cela n'empêche pas de se revoir, je ne partage pas ses vues mais il est intelligent. De plus on le dit en lien avec certains députés de son département...

— Mais que vient faire Joseph là-dedans ?

— Il faut qu'il rencontre Monnet, l'homme du tarif, c'est peut-être la première fois que les ouvriers se sont organisés pour arriver à leurs fins ou presque... Mais à quel prix... On verra si Willermoz, qui n'a pas les mêmes intérêts, peut faire quelque chose, je le crois honnête parfois illuminé mais honnête... On verra...

Simonne avait compris que le sujet était clos, il ne pouvait en dire plus car il n'en savait pas plus. Le reste était ce qu'il pensait pouvoir faire, c'était une partie de sa tête... Elle lui tendit un journal.

— Tiens, regarde ça continue *L'Ami du peuple* de l'imprimerie d'un « véritable ami du peuple ». Toujours le même faux... Ça dure depuis mi-janvier et puis celui-là « le contrepoison » et enfin « l'anti-Marat ». Tu leur fais peur, ils dénoncent les Jacobins en t'assimilant à tout ce qu'ils font. Jean-Paul il faut qu'on reste sur nos gardes...

notamment : http://www.directoirerectifiedefrance.org/?page_id=416 .

— Oui je sais mais ne t'inquiète pas trop, je sais qui est derrière cela, c'est encore Desclaires dit Clermont-Tonnerre et Motier avec son âme damnée Estienne. Je soupçonne Duport de tremper aussi dans l'affaire mais je n'ai pas encore toutes les preuves. Et puis cela arrange également Malouet.

Simonne savait que cette histoire de faux le minait. Elle savait aussi qu'il était toujours décrété de prise de corps. La nuit était bien avancée aussi allèrent-ils se coucher, demain serait un autre jour.

Leur courte nuit n'avait pas été trop mauvaise, après un petit repas préparé par la fidèle Jeannette, Jean-Paul était sorti. L'air lui fit du bien, il aimait l'ambiance de ces petites rues qui vivaient au rythme des typographes, des avocats et des chirurgiens ou apprentis. Jean-Paul prit la rue des boucheries où il croisa Legendre² avec qui il échangea quelques propos avant de se diriger vers Saint-Sulpice. Les deux hommes se connaissaient bien. Jean-Paul n'oubliait pas que son ami boucher l'avait hébergé pendant de longs mois lorsque tous voulaient l'écrouer.

Saint-Sulpice, lieu du rendez-vous choisi par Willermoz, n'avait pas un style qui plaisait particulièrement à Jean-Paul, elle n'en finissait pas d'être inachevée, la tour sud était encore entourée d'échafaudages. Il s'installa sur un banc et n'eut pas très longtemps à attendre. Il vit Willermoz faire quelques dévotions et se diriger vers lui avant de l'entraîner dans la sacristie. L'homme n'avait que peu changé, à peine avait-il

² Il s'agit de Louis Legendre qui tenait une boucherie dans la rue du même nom. Il avait protégé Marat lorsqu'il était activement recherché pour être emprisonné. Nous aurons l'opportunité de faire sa connaissance tout au long de la vie de Joseph.

les traits légèrement plus appuyés. Il s'adressa à Jean-Paul comme s'il l'avait quitté hier.

— Venez Monsieur Marat nous serons plus au calme ici, j'ai fait en sorte qu'on ne nous dérange pas. Vous savez nous étions en désaccord sur Mesmer et vous aviez raison, je crains que nous ne soyons encore en désaccord sur votre *Ami du Peuple*, je ne vous y ai pas reconnu. C'est pour cela que j'ai souhaité vous rencontrer. Est-ce bien vous? Vous n'êtes pas, dans mon souvenir, un délateur, un pousse au crime... Je crois même que vous étiez l'inverse de ce que je viens de décrire.

— Cher Monsieur Willermoz, je suis content de vous revoir, vous savez que je vous ai toujours estimé et votre aveu sur Mesmer ne fait que confirmer mon opinion. Le magnétisme deviendra probablement une science, mais aujourd'hui cette science est à peine au berceau, ce n'est qu'une théorie sans principes et sans lois; en quelque sorte, une branche de la physique dont l'objet échappe aux sens et se communique d'une manière merveilleuse... En ce qui concerne *L'Ami du peuple* on touche à autre chose de plus important à mes yeux. Il s'agit de l'avenir du peuple, de son bien-être, de son émancipation... de son existence même en tant que groupe humain. *L'Ami du peuple* n'est que le moyen que j'ai jugé le plus approprié pour le faire sortir de sa torpeur. Sur le plan politique le peuple est comparable à un enfant qu'on éveille à l'éducation et au monde réel, il faut lui ouvrir les yeux. En fait, mon cher ami, *L'Ami du peuple* se trouve être entre le peuple actuel de tous les jours, encore imprégné de siècles d'asservissement, et le peuple en construction, celui de demain. Le peuple travaille, il doit vivre alors il faut lui apprendre à déjouer les manœuvres de ceux qui président à son destin et qui abusent de lui...

— Votre point de vue est intéressant, mais alors pourquoi, si vous voulez en quelque sorte, élever le Peuple, en l'éduquant et en lui permettant d'atteindre un autre degré, et nous savons tous les deux de quoi nous parlons, pourquoi alors l'encourager dans ses instincts les plus bas comme la délation par exemple ?

— Comment pouvez-vous imaginer cela ? Ma conviction est faite. Dans ce monde nouveau nous n'avons pas changé, nous redoutons les puissants et nous écrasons les faibles. Impardonnable lâcheté ! Ce sont les dépositaires de l'autorité qui abusent de leurs pouvoirs. Ce sont eux qu'il faut attaquer sans ménagement. Vous voyez, ce qui me confond c'est que les maximes que je voudrais faire adopter contre les délinquants publics sont suivies parmi nous contre les délinquants privés or, jamais *L'Ami du peuple* ne s'est élevé contre des hommes privés, il n'a attaqué que des hommes publics. La conduite d'un homme public doit toujours être exposée au grand jour et toujours soumise au fouet de la censure. Il ne faut pas exiger qu'ils soient bons, il faut les empêcher d'être méchants. Il faut les clouer à leurs devoirs. La délation relève de la sphère privée, elle ne concerne pas *L'Ami du peuple*, pas plus que la calomnie qui consiste à rapporter des faussetés inventées dans le dessein de nuire. Vous voyez, cher ami, tout administrateur public, tout dépositaire de l'autorité, corrompu ou suspect, doit donc être démasqué ; la porte doit donc être ouverte aux dénonciations.

— Votre argumentation peut s'entendre mais votre *Ami du peuple* appelle parfois au meurtre. J'ai encore en mémoire une feuille où vous parliez de plusieurs centaines de représentants à éliminer ! N'est-ce pas aller trop loin ? Pour ma part je ne peux vous suivre au moins sur ce point.

— Oui, j'ai écrit cela, mais je sais qu'il n'est pas besoin de votre pénétration pour sentir que ces 800 potences ne sont qu'un petit tour d'adresse de l'auteur pour s'attirer un décret

du sénat bienfaisant, fixer l'attention de ses compatriotes dont il connaît à fond le caractère, sur les suites cruelles d'un projet alarmant, les livrer à leurs réflexions, faire éclater d'une manière effrayante leur juste indignation et prévenir de la sorte les malheurs terribles qui fondraient sur nos concitoyens s'ils se laissaient leurrer par leurs vertueux représentants. Il est seulement douloureux que les Français soient assez peu éclairés pour avoir besoin des cris d'alarme de *L'Ami du peuple*. Oui, mon cher Willermoz, *L'Ami du peuple* fera varier ce nombre en fonction du danger couru par le peuple, car la mort de tout citoyen vaut la mort d'un ministre. Les hommes de pouvoir qui préparent la guerre, alors que leur mandat n'est pas celui-là, méritent la mort pour éviter celle de dizaines de milliers d'innocents. C'est par amour pour la justice et pour l'humanité que je ne cesse d'appeler la hache sur la tête criminelle des conspirateurs.

— Vous entendre m'effraie un peu mais sur le fond je ne puis vous donner tort.

— Vous connaissez mieux que moi le Nouveau et l'Ancien Testament... Il ne s'agit pas du talion mais simplement de mesures de sauvegarde des plus faibles.

— Je retrouve le Marat logique d'il y a quelques années, prenez garde que vos détracteurs ne se complaisent à assimiler Marat à *L'Ami du peuple*.

— Je sais cela, je sais aussi que tout a un prix, si je dois être anathème pour sauver ce qui peut l'être eh bien qu'il en soit ainsi. J'ai un ami, libraire de son métier, qui est plus pessimiste ou réaliste que moi, il considère que la trahison engagée envers le peuple est pour l'instant irréversible et qu'il faut préparer l'avenir. Vous êtes une personne incontournable dans la soie lyonnaise, il aimerait rencontrer Monnet, vous ne pouvez que le connaître, de plus c'est également un frère si je ne m'abuse.

— Monnet est connu de tous à Lyon, qu'attendez-vous de moi? Il est d'accès libre si je puis m'exprimer ainsi.

— On ne s'ouvre pas entièrement à un inconnu, surtout lorsqu'on est lyonnais et que la personne en question vient de Paris, c'est pour cela que j'aimerais avoir votre appui dans cette démarche.

— Cher Marat, vous conviendrez que votre position mérite quelques précautions, cette démarche peut devenir très politique et je ne veux pas mettre en difficulté mes amis, pas plus que vous d'ailleurs. Mais je veux vous rendre ce service, surtout si votre ami vous montre qu'il existe d'autres choix... J'avoue ne pas voir lesquels pour le moment... Voilà ce que je vous propose, je vais devoir quitter Paris, je ne pourrai pas vous revoir tout de suite, aussi je vous ferai parvenir un billet pour vous dire soit que ma démarche a été infructueuse, soit pour vous donner le nom d'une personne que votre ami pourra rencontrer ici. Ensuite, tout dépendra d'eux, ni vous ni moi n'interviendrons ni n'en parlerons plus. Cela vous vaudrait-il?

— Oui nous ferons ainsi.

— J'ai été content de notre échange, et rassuré de vous retrouver tel que vous êtes, mais je dois vous quitter, j'ai un frère qui m'est particulièrement cher à voir avant d'abandonner Paris comme je vous l'ai dit.

— J'espère que nous nous reverrons, cher Willermoz merci pour ce moment.

Marat se leva et sorti, il avait compris que Willermoz ne souhaitait pas partir de Saint-Sulpice immédiatement. Il emprunta la porte sud pour rejoindre la rue Palatine, il longea le monument et prit sur sa droite la rue des Canettes pour

aller récupérer du courrier au café Flamand qui lui servait de boîte aux lettres. En effet, le limonadier du café était l'ancien portier de l'Hôtel de La Feutrière qui hébergeait ses presses, il n'y a pas si longtemps de cela. En sortant, il rattrapa la rue Férou jusqu'à la rue de Vaugirard. Marcher lui ferait du bien. Cette discussion avec Willermoz lui laissait une drôle d'impression, pourquoi avait-il voulu entendre de sa bouche ce qu'il connaissait déjà, avait-il simplement voulu s'assurer de ses réels sentiments? Et puis ce lieu de rencontre, qu'il avait choisi, montrait qu'il avait conservé de fortes relations dans l'église et il voulait le lui faire savoir. Était-ce là un moyen de tester sa position sur la religion sans la lui demander? Pourtant il avait toujours été sans ambiguïté sur la question. Ses ennemis lui reprochaient assez d'être calotin. On ne devait point faire violence à la conscience et nulle puissance sur la terre n'avait le droit de tyranniser les âmes, c'était là son credo. Ses pensées l'amènèrent, sans qu'il ne s'en rendît vraiment compte, place Saint Michel³ puis, il emprunta la rue Projetée et son couvent des Jacobins qui l'amena au chantier à peine finissant de l'église Sainte Geneviève. Il ne put s'empêcher de penser à Louis XV, alors moribond à Metz, qui avait fait vœu de consacrer une église à Sainte Geneviève s'il restait en vie. Le bâtiment était là, non sans difficultés, mais il ne verra pas l'exercice du culte. Le vœu ne sera pas exaucé! En effet, il semblait que Pastoret⁴, le doucereux intrigant, voulait en faire un Panthéon, quelle idée! La vie réserve bien des surprises... Il rattrapa la rue Saint Jacques par la rue Saint Etienne des Grès puis, arrivé à

3 Il ne s'agit pas de la place Saint-Michel que l'on connaît de nos jours, mais d'une place qui se situerait à peu près à l'endroit de la place Edmond Rostand, le long de l'enceinte de Philippe Auguste (vers 1200).

4 Emmanuel de Pastoret (24/12/1755- 28/09/1840) avocat, député de la Législative soutient l'autorité royale, président du Conseil des Cinq-cents (1796), Chancelier de France, président de la Chambre des Pairs (1829-1830).

la hauteur de Saint Jean de Latran, il bifurqua sur la gauche dans la rue des Mathurins pour traverser la rue de la Harpe et arriver chez lui par la rue Saint Côme où il tomba nez à nez avec deux de ses amis libraires Charles Henri Dumoulin qui tenait boutique rue de la Liberté et Fournier dont les affaires marchaient bien rue Hautefeuille. Ils prirent le temps d'échanger quelques idées sur les nouvelles du quartier car chacun se connaissait, il y régnait une atmosphère d'entraide sincère. Jean-Paul réalisa que Joseph aussi était libraire et qu'il aimait leur compagnie. Arrivé chez lui, il passa sous le porche salua son logeur, Michon Lafondée qui pratiquait son art de chirurgien-dentiste dans des locaux, à gauche, dans la cour, puis se dirigea vers l'escalier de droite qui le conduisit chez lui au premier étage. Simonne l'attendait pour manger le plat que Jeannette avait préparé.

— Je commençais à m'inquiéter lui dit Simonne.

— Après Willermoz j'avais besoin de réfléchir et de prendre l'air et puis j'ai rencontré Lafondée et Fournier. Si tu peux, tu passeras chez Fournier, il m'a préparé des papiers sur Montesquieu, il n'a pas voulu m'en dire plus, mais je lui fais confiance, c'est sûrement intéressant.

— Oui j'y passerai. Et Willermoz ?

— C'était en apparence banal, mais avec lui il y a toujours un arrière-plan, il n'a visiblement pas abandonné son côté mystique. Je pense qu'il se croit toujours missionné pour mener une quête de l'absolu, pour renouer l'humanité avec Dieu... Surtout fais bien attention si je ne suis pas là, il est probable qu'il me fasse porter un billet en apparence anodin, nous en sommes convenus.

Jeannette servit du café, et Jean-Paul, accompagné de Simonne, mit la dernière main au numéro 374 de *L'Ami du peuple* avant de le porter chez le typographe. Sous le titre

«les jérémiades du compère Malouet » Jean-Paul essayait de contrer l'offensive des monarchiens qui diffusaient de façon massive des brochures en faveur de mesures mettant en cause ce que lui, considérait, comme étant des libertés fondamentales. L'argent ne manquait pas, Marat estimait qu'ils avaient, dans cette seule opération, engagé plus de 12300 livres⁵ de frais. Il ne pouvait s'empêcher de penser aux faibles moyens de *L'Ami du peuple*. Cela ne faisait que renforcer sa détermination. Non, il ne laisserait pas le club des despotes adopter un décret empêchant les citoyens de s'exprimer sur les affaires publiques, sous le prétexte fallacieux que le peuple a des mandataires et, qu'il doit se reposer sur eux, qu'il doit les laisser paisiblement exercer leur ministère ! Oui, le peuple a le droit et le devoir de les contrôler, de les révoquer. Oui, il défendra la liberté de la presse contre ceux qui veulent que «tous ces papiers patriotes, qui (leur) donnent tant d'inquiétudes, soient défendus et que les baïonnettes tombent sur les mécontents». Oui, il dénoncera la volonté affichée d'interdire les assemblées de section. Oui, il n'acceptera pas leur principe de base : «vous nous avez donné votre confiance, nous nous en servirons malgré vous pour disposer de vous comme nous l'entendons.»

Ce numéro, du jeudi 17, Jean-Paul le voulait bien construit, percutant, c'est pour cela qu'il y consacrait tant d'énergie.

Willermoz était resté seul quelque temps dans la sacristie de Saint-Sulpice, comme il l'avait dit à Marat, il attendait un frère. Il s'agissait de son ami Jean-André Périsset-Duluc. Après l'avoir prévenu, il avait fait savoir à Jean-Jacques Millanois qu'il souhaitait le rencontrer et qu'il veuille bien se faire accompagner de son frère Périsset. Ainsi Millanois

5 Le marc d'argent (428 g) valait environ 60 livres, une livre valait un peu plus de 4 g d'argent.

avait l'impression d'avoir une ascendance. Tous les trois appartenaient à la même Grande Loge des Maîtres Réguliers, mais, Willermoz, qui l'avait fondée en sachant rassembler la Parfaite Amitié dont il était Vénérable, la Sagesse et les Vrais Amis, avait le plus haut grade. Lorsqu'ils avaient été élus députés du Tiers-Etat, Willermoz n'avait pas manqué, lors d'un travail en loge, de leur rappeler quelques règles fondamentales dont celles des sept qualités qui devaient guider le maçon : l'amitié, l'union, la soumission, la discrétion, la fidélité, la prudence et la tempérance. Par son frère Périssette, homme de confiance et ami, il savait que la règle n'était pas respectée, Millanois voulait écarter Périssette.

C'est Millanois qui entra le premier suivi de Périssette, Willermoz les reçut suivant les règles et engagea la conversation sur l'actualité de l'Assemblée, il posait des questions à Millanois pour lui donner une impression d'importance, lui demandant à chaque fois comment ils avaient défini leur position, leur vote sur tel ou tel sujet. Comment ils vivaient en dehors de l'Assemblée etc. Il ne voulait faire aucun reproche à Millanois, seulement lui faire comprendre qu'il savait et qu'il fallait qu'il change d'attitude. Au détour d'une phrase il rappela habilement sa devise «l'union fait la force». Millanois avait compris, au bout d'un certain temps il demanda à se retirer sous prétexte d'un rendez-vous à l'Assemblée.

— Jean-Baptiste, je suis vraiment content de vous revoir, mais pour notre frère Millanois, je vous avais prié de garder pour vous mes confidences et de ne pas intervenir...

— Cher Jean-André, n'est-ce pas ce que j'ai fait? Vous savez la solidité de notre amitié et de notre confiance, laissons à ceux qui veulent voir la lumière la possibilité de travailler sur eux-mêmes. Je n'ai fait que l'aider dans cette voie. Je lis toujours avec plaisir, et grand intérêt, vos lettres qui me relatent la vie de l'Assemblée ainsi que vos interventions. Je

vois qu'on vous écoute, mais gardez de la distance avec notre frère Mirabeau, il a tout oublié, on me dit qu'il intrigue avec La Fayette.

— Ne vous inquiétez pas, il a le verbe haut, mais vous savez que j'ai, et l'ouïe fine et la vue perçante... Il ne réprima pas son sourire.

— Je n'avais pas en tête de vous parler de cela lorsque nous avons fixé cette rencontre, mais connaissez-vous personnellement Marat ?

— Non, dit-il surpris par la question. Non je ne l'ai pas rencontré mais je sais ses positions et les poursuites dont il fait très souvent l'objet.

— Qu'en pensez-vous ?

— Je crois l'homme honnête, souvent excessif dans son expression mais, quasiment toujours clairvoyant dans ses analyses. Mon cher ami, si vous cherchez l'absolu, la vérité révélée par Dieu, lui cherche la vérité pour le peuple et par le peuple. Les gens ne sont pas préparés pour comprendre cela... et la majorité des députés actifs ne veut pas de cela, la vérité c'est eux qui la font sous forme de mesures qui leur conviennent d'abord. Mais pourquoi cette question ?

— Figurez-vous que je viens de m'entretenir avec lui. C'est une vieille connaissance, nous nous sommes opposés sérieusement il y a maintenant quelques années. C'est également un frère mais devenu bien lointain. Je sais que son influence ira grandissante, je sais aussi qu'il soutient Robespierre. Je voulais le sonder afin de savoir si c'était toujours le même homme. J'ai eu ma réponse, mais ce n'est pas pour cela que je vous en parle.

— Que voulez-vous savoir ?

— Il m'a fait une demande. Il souhaite mettre en relation l'un de ses amis libraire avec notre frère Monnet. Je pourrai le faire directement, mais vu les circonstances... Marat n'est pas n'importe qui... donc son ami doit être quelqu'un d'intérêt... J'ai pensé qu'il ne fallait pas que cela vous gêne d'une manière ou d'une autre et que vous puissiez garder un œil, même distant, sur l'affaire si vous acceptiez dans un premier temps de le rencontrer pour le jauger. Je n'ai pris aucun engagement, si ce n'est que ni lui ni moi n'interviendrons dans vos éventuelles relations.

— Je n'ai aucune raison de vous refuser cela et puis, ce confrère a peut-être beaucoup de choses à partager.

— Comment comptez-vous procéder ?

Périsse réfléchit quelques instants avant de répondre.

— Je prends souvent un en-cas, le matin, au Procope, ce matin j'étais avec Millanois et Goudard⁶ mais en général je suis seul comme je vous l'expliquais dans mes lettres. Proposez-lui vendredi 18 vers 7 heures. J'aurai un *Ami du Peuple* sur la table, cela justifiera la rétribution des mouchards de La Fayette, s'ils sont déjà là à cette heure, ne put-il s'empêcher de rajouter.

L'affaire étant conclue, les deux amis parlèrent de leurs connaissances communes. Périsse voulait avoir des nouvelles de la sœur de Willermoz, Claudine-Thérèse Provensal, qui, depuis le décès de son mari, vivait chez son frère, partageant avec lui sa quête de spiritualité. Admise et appréciée des maçons, en tant que femme elle faisait figure d'exception. Périsse avait énormément de tendresse pour elle. Willermoz voulait avoir son avis sur d'éventuels nouveaux frères. Il voulait à tout prix écarter les affairistes et les parvenus qui

⁶ Pierre-Louis Goudart (08/1740-02/1799) négociant en soie, député du Tiers-Etat pour la sénéchaussée de Lyon.

ne recherchaient dans le mouvement maçonnique que des avantages mercantiles ou sociaux. Pour lui, seuls ceux en recherche de spiritualité, de connaissance d'eux-mêmes, étaient dignes d'être initiés.

Ils se quittèrent avec regrets, Périssette avait oublié sa solitude, sa famille restée à Lyon lui manquait. Notamment ses frères, Antoine son aîné et le petit dernier Jean-Marie qui avait 16 ans d'écart avec lui.

Le rendez-vous

Contrairement à la veille, Joseph se réveilla assez guilleret après avoir passé une nuit comme il les aimait : d'une seule traite! Des nuits qui devenaient de plus en plus rares. C'est avec plaisir qu'il s'installa au Procope suivant son habitude. Il n'y avait presque personne ce matin, c'est vrai qu'il était plus matinal qu'à l'accoutumée. La belle limonadière semblait également de bonne humeur.

— Vous semblez plus en forme qu'hier, lui lança-t-elle.

— Ah! Vous avez remarqué, mais vous aussi, non?

— C'est vrai, la journée démarre mieux, hier, un peu avant votre arrivée, j'ai été aux prises avec des butors, il a fallu les évacuer.

— Rien de grave?

— Non ils s'en prenaient à un type qui avait la feuille de Marat, j'ai voulu les calmer et ils se sont retournés contre moi, heureusement, avec d'autres clients, le patron les a chassés.

— L'essentiel c'est que vous n'ayez rien.

— Bon, ce n'est pas tout cela, je vous apporte comme hier?

— Oui ce sera parfait, merci d'avance.

En retournant préparer sa commande, elle ne pouvait s'empêcher de penser que ce client n'était pas comme les autres, il semblait naturel et prévenant... gentil peut-être.

Joseph la regardait partir. Comment est-elle arrivée là? se dit-il. D'instinct il sentait que derrière cette façade il y avait une personne cultivée, qui avait une autre vie. Un jour peut-être il lui demanderait qui elle était vraiment. Mais elle revenait déjà avec du café et du pain.

— Voilà, je n'ai pas mis de sucre, je crois que vous n'en prenez pas.

— Vous êtes observatrice Philippine, vous m'autorisez à vous appeler par votre prénom? C'est ainsi que j'ai entendu que le patron vous appelait?

— Oui vous pouvez, mais vous ?...

Il ne la laissa pas terminer sa question et lui donna une réponse qui n'était peut-être pas celle qu'elle attendait.

— Le mien est Joseph, vous me voyez par intermittence car je ne suis pas de Paris mais je viens assez souvent tout de même.

— Oui je me souviens, la dernière fois vous étiez avec Monsieur Marat et Monsieur Robespierre venait de partir lorsque vous êtes arrivé, c'était animé... Quelle belle tenue Monsieur Robespierre... Je vous appellerai Monsieur Joseph, vous voulez bien?

— Avec plaisir, mais dites-moi, hier quatre hommes étaient attablés à cette table à côté. Je ne les connaissais pas. Pouvez-vous m'en dire plus ?

— Il y en a un qui vient souvent seul, il est rarement accompagné des autres. C'est un monsieur très correct qui parle peu. Je crois qu'ils sont tous de Lyon. Ils parlent souvent de l'Assemblée, ils sont sûrement députés... Je vous laisse voilà des clients, à demain... Monsieur Joseph... peut-être.

Elle a un beau sourire pensa Joseph en respirant son café. Il mangea avec appétit; la journée commençait bien. Philippine avait conforté sa bonne humeur.

Il n'était pas pressé d'aller au manège, pour au moins deux raisons : il avait du temps devant lui et il était persuadé que les dés étaient jetés. Les débats seraient encore ceux de boutiquiers. Il était attiré par la proposition de Marie, c'est pourquoi il ne prit pas de fiacre et partit d'un bon pas. L'air était frais, il se sentait en possession de tous ses esprits. Il fut très vite rue Saint André des Arts qu'il descendit en direction du pont Saint Michel, laissant la rue des grands Augustins puis la rue Pavée sur sa gauche, il s'engagea dans la rue Gît-le-Cœur. La rue, petite, comme bien d'autres était toujours animée, il y avait plusieurs libraires et puis quelques maisons pleines de secrets passés comme celle de Séguier. Joseph imaginait cet homme qui avait connu Louis XIII, Richelieu, Mazarin, Louis XIV et puis également Colbert qui avait réussi à l'évincer. C'était le Séguier glorieux, mais il voyait aussi une autre face, celui qui réprimait féroce, à la demande de Richelieu, les va-nu-pieds normands, lorsque le pouvoir royal leur imposa la gabelle en lieu et place du quart bouillon¹.

¹ En 1639 c'est la révolte des Nus-Pieds en Normandie. Le Cotentin, notamment, était un pays de quart bouillon, le sel était récupéré à partir d'un mélange sable eau. Un quart de la production allait dans les greniers

Joseph se demandait encore, presque naïvement, pourquoi des gens *a priori* intelligents se commettaient dans de telles basses œuvres. La peur de la disgrâce rendait l'homme bien pitoyable. Cela lui fit penser aux « chaînes de l'esclavage » et à Jean-Paul. Il passerait le voir ce soir. Maintenant il était devant la maison de Marie, la veuve Meunier comme l'appelait Jean-Paul. Le numéro 4 était une maison assez conséquente avec deux étages, Joseph y était déjà venu une fois, il savait que par derrière, il y avait une cour fermée. La rue lui plaisait, la maison également, il savait qu'elle plairait à Élisabeth. Combien en voudra-t-elle, se demanda-t-il, il n'avait aucune idée des prix à Paris, 60 000 livres peut-être ? Avec Élisabeth, ils n'avaient pas prévu une acquisition si importante. En fait, ils n'avaient pas une telle somme en disponibilité... Au sortir de la rue, il prit le quai des Augustins sur la gauche, laissa la rue Dauphine à gauche et le pont neuf à droite, pour emprunter le quai de Conti. La Seine était pleine et vive, la vue de l'eau lui plaisait. Le quai Malaquet et celui des Théatins l'amènèrent au pont Royal. Sans s'en rendre compte, la tête dans ses projets, il avait fait la moitié du chemin. Le Louvre était devant lui, le manège n'était plus loin. L'odeur caractéristique de la salle, le bruit, la foule le ramenèrent à la réalité présente. Il allait encore assister à un numéro de dupes. Il lui arrivait de se demander s'il existait encore des députés conscients de ne pas être manipulés ou si tous jouaient un rôle soit par intérêt, soit par dépit. Bien sûr Mirabeau faisait encore l'animation, mais les clans étaient formés, Joseph voyait venir une lutte sans merci, une lutte fratricide. D'un seul coup son cœur s'alourdit, il se ménagea une place et attendit que Dupont, qui avait pris la présidence depuis trois jours, aborde la question des patentes.

à sel royaux et les trois quarts échappaient à la taxe. La généralisation de la Gabelle revenait à imposer la taxe à l'ensemble de la production ce qui avait pour résultat de multiplier le prix du sel par trois.

Il y a encore quelques instants, Joseph pensait qu'il allait s'ennuyer, mais l'observateur de la nature humaine qu'il était devenu à la lecture des livres qui passaient entre ses mains ne fut pas déçu. Il était particulièrement intéressé par le mécanisme de la construction des lois. Souvent il avait l'impression que la question était : Comment faire une loi pour les autres dans ses contraintes et pour soi-même dans ses avantages? En d'autres termes existait-il une défense de l'intérêt général et non de l'intérêt particulier? Deux de ses proches étaient incontestablement de ce bois-là, il s'agissait de Robespierre et de Marat. Comme quoi on pouvait être différents et avoir des pensées communes.

Ainsi sous couvert de considérations juridiques fondamentales, la question débattue consistait à savoir si le texte devait être d'application générale à toutes les professions, sans les citer, et ne mentionner que les exceptions, ce qui était la thèse défendue par d'André, ou alors si selon le principe que «la loi ne peut jamais soumettre à un droit quelconque, sans désigner les personnes et les choses qui doivent payer ce droit» il fallait faire la liste exhaustive des professions assujetties à la patente. Position pratiquement irréalisable défendue par Martineau. D'André, aidé en cela par Defermon emporta l'affaire on allait se lancer dans la discussion des exceptions. Qui échapperait à l'impôt légalement? Ainsi les revendeurs ambulants furent exemptés, le commerce du vin suscita de vives discussions pour aboutir à une taxation par paliers proposée par Gaultier de Biauzat. Naturellement le débat fut interrompu par le président «*Je viens de recevoir la lettre suivante...*», c'était le département de l'Allier qui annonçait la nomination de son évêque M. Laurent! On reprit la discussion avec les vigneron, puis ce fut les colporteurs qui à leur tour eurent droits à un barème spécifique... Joseph s'était échappé, s'il était physiquement présent au spectacle sa tête était ailleurs, il regardait toutes ces femmes de modeste

condition, qui venaient assister aux débats et qui souvent investissaient tel ou tel. Là, il y avait un changement, mais durerait-il? Est-ce que rapidement elles ne deviendraient pas aussi trop... disons encombrantes? Duport leva la séance, c'était très bien, Joseph commençait à manquer d'air et de toutes les façons la loi passerait avec encore quelques discussions de marchands de tapis. La suppression du droit de réunion, l'organisation du travail... étaient bien entamés sans contestations réelles, tout cela sous couvert de mesures fiscales. La messe était dite pensa-t-il en prenant un bon bol d'air frais.

Les cris d'un colporteur le tirèrent de ses réflexions : « Marat prête serment! le sien... », « *L'Ami du peuple* pour le roi !! ... *L'Ami du peuple!* Demandez *L'Ami du peuple!* ».

Joseph sourit, qu'a-t-il fait? C'est pour cela qu'il prêtait tant d'attention à ce numéro? Il fit signe au colporteur qui arrêta un instant de brailler pour lui vendre un exemplaire. Il le feuilleta avec envie, ça commençait par la suite de son précédent article sur Malouet et la liberté de la presse, pour ça Joseph était au courant; puis venait effectivement un article intitulé «le serment civique de *L'Ami du peuple*». C'était cela, Jean-Paul voulait faire une mise au point, mais comme souvent, une mise au point pour éduquer le peuple. Joseph avait du temps, il voulait lire la feuille avant de rentrer. Il s'installa au café Véry qui s'était implanté sur la terrasse des Feuillants à quelques pas du manège. Comme d'habitude, il était clair et direct. « *On vous a fait jurer fidélité "à la nation, à la loi, au roi et de maintenir de tout votre pouvoir la constitution", cette formule métamorphose les Français en serviles adorateurs des décrets, bons ou mauvais... ce qui ne peut convenir qu'à des esclaves... Un citoyen éclairé ne peut être fidèle qu'à la nation; et il ne doit lui être fidèle que parce qu'il en fait partie, c'est-à-dire parce qu'il trouve son bien particulier dans le bien général... Un citoyen honnête doit obéissance aux lois, mais il ne leur doit obéissance qu'autant qu'elles soient justes et*

sages. S'il obéissait à des lois insensées, il agirait en fou. S'il obéissait à des lois injustes, il agirait en méchant. S'il obéissait à des lois oppressives, il agirait en esclave... Un citoyen libre et judicieux sent qu'il doit au roi les égards de la décence, comme à tout autre homme, et les égards de la considération, lorsqu'il remplit fidèlement les devoirs de sa place. Mais il sent qu'il ne lui doit que des égards, car le roi n'étant à ses yeux que le premier agent du pouvoir exécutif, un vrai fonctionnaire public, un simple citoyen, comment lui devrait-il fidélité, qui suppose toujours, empire d'une part, et de l'autre part soumission.²»

Joseph reconnaissait bien là son ami, il agissait en pédagogue³ et en homme de science éclairé. D'abord les principes, les faits, les hypothèses puis le développement, l'explication... presque le dessin pour ceux qui n'ont pas compris. Ainsi dans la suite de son article, *L'Ami du peuple* faisait-il son serment civique, le sien, en reprenant ces principes et en les développant. Au sujet du Roi, le colporteur n'avait pas tout à fait tord, le numéro de *L'Ami du peuple* se terminait par un article «Protestations et réclamations de *L'Ami du peuple*» dans lequel Jean-Paul expliquait le bien qu'il pensait de Louis XVI en tant que personne et le mal qu'il pensait de son entourage.

Oui ce numéro était important, il justifiait l'attention que Jean-Paul y avait portée. Mais Joseph entendait une

2 *L'Ami du peuple* N°374, 17 février 1791 (Œuvres politiques T.4, p.2292)

3 Pédagogue : Le mot *pédagogue* (en grec *paidagôgos*) vient de *pais*, « enfant », et *agôgê*, « direction, conduite ». Il semble qu'à l'origine l'office du pédagogue était de conduire l'enfant à l'école et de le ramener. Xénophon (*Republ. Lac*, c. II) oppose le *paidonomos*, ou maître commun de tous les enfants, au *paidagôgos* ou maître spécialement attaché à une famille. Le *pédagogue* était chargé de veiller sur la tenue de l'enfant et de le garder des mauvaises rencontres. Son office cessait quand l'enfant entrait dans l'adolescence. Plus tard le mot s'est pris dans le sens général d'éducateur, et c'est en cette acception qu'il a été emprunté par les Romains. Déjà chez Platon *paidagôgia* est pris au sens d'éducation. (Dictionnaire Fernand Buisson - 1911)

petite musique, au fond de sa tête, qui disait : combien vont comprendre ?

Le temps passait, il régla ses consommations et décida de rentrer. Aujourd'hui, il voulait voir Jean-Paul, aussi prit-il une voiture. Il n'aimait pas trop ce mode de déplacement, la vue était limitée et le confort très relatif. Le cocher prit la rue Saint Honoré puis sur la droite la rue du Roule qui, fidèle à sa renommée, était tout particulièrement encombrée. Il en était de même de la rue de la monnaie qui les conduisit au Pont-Neuf. Joseph commençait à se dire qu'il aurait été mieux à pied. Bien qu'il rappelât le souvenir d'Henri IV, le pont était particulièrement pratique, il avait des trottoirs ce qui permettait aux cochers d'éviter la majorité des piétons et à ces derniers d'être trop crottés par les éclaboussures générées par les chevaux et les fiacres. Au-dessus de chaque pile il y avait une sorte de balcon en demi-lune où les artisans et divers marchands s'installaient pour faire des commerces les plus divers. Mais il y avait également ce qu'on ne voyait pas, la vie souterraine du pont dans les caves reliées entre elles et situées dans la structure du pont, notamment dans les piles. Le pont passé, le fiacre descendit la rue Dauphine. Joseph le fit arrêter à l'angle de la rue Saint André des Arts, il voulait faire à pied le peu de chemin qui restait. Le soir tombait et le froid commençait à bien se faire sentir. Bientôt les gagne-deniers commencent leur travail en allumant et en surveillant les lanternes à huile de Châteaublanc⁴.

4 L'éclairage public a vraiment commencé de façon efficace avec Nicolas de la Reynie, alors lieutenant général de police de Louis XIV en 1667. En 1744, un ingénieur français, Dominique-François BOURGEOIS, qui sera plus tard connu sous l'appellation de *Bourgeois de Châteaublanc* ou *Bourgeois de Châteaublanc*, met au point une lanterne de conception nouvelle : *la lanterne à réverbère*. Cette lanterne éclaire au moyen d'une mèche de coton encirée, plongée dans de l'huile de tripes que l'on fait brûler. L'huile, en remontant par capillarité le long de la mèche, sous l'effet de la chaleur de la flamme, peut ainsi brûler sur une longue durée. La mèche est placée sous un réflecteur argenté qui *réverbère* la lumière en direction du sol. En

La maison étant proche de l'angle que faisait la rue des Cordeliers avec la rue du Paon, Joseph fut rapidement rendu chez Jean-Paul. Il n'avait pas rencontré de tête particulièrement connue entre la rue Saint André et la maison. Il avait cru voir la silhouette de Camille Desmoulins mais il n'en était pas certain. Rapidement, il monta l'escalier. C'est Simonne qui l'accueillit.

— Ah! Joseph, c'est vous, on pensait bien que vous alliez passer, lui dit-elle en l'embrassant.

— Je suis content d'arriver, je commençais à me refroidir. Vous n'êtes que tous les deux, Jeannette est déjà partie?

— Oui, elle avait à faire, donnez-moi votre manteau et votre chapeau.

— Allez, venez, ne restez pas à discuter, on sera mieux ici. C'était Jean-Paul qui les appelait de la pièce voisine.

1759, le comte Charles-Marie-Antoine de Sartine, lieutenant de police de Paris, impose le remplacement des chandelles à mèche charbonnée par de l'éclairage à l'huile. Dans la foulée il lance un concours récompensé de 2000 livres dont le gagnant sera celui qui trouvera *la meilleure manière d'éclairer Paris pendant la nuit en conciliant ensemble la clarté, l'économie et la facilité de service*. Bourgeois de Châteaublanc propose dans le cadre de ce concours une lanterne utilisant le principe du réverbère, inventé 20 ans plus tôt. Son modèle est récompensé en 1766 par l'Académie des Sciences. L'éclairage fourni par la lanterne de Châteaublanc est jugé équivalent à 30 chandelles. Sur décision du conseil du Roi, Bourgeois de Châteaublanc, Pierre-Joseph Levalar (conseiller du roi) et Pierre Tourtille-Sangrain (jouant le rôle de bailleur de fonds) se voient adjuger une concession comportant le monopole du marché de l'éclairage de la ville de Paris pour 20 ans. Ce dernier prend le contrôle de l'entreprise de Bourgeois de Châteaublanc à la suite d'une longue série de conflits. Il devient ainsi pendant plus de 30 ans l'acteur principal de l'éclairage de France. (<http://phozagora.free.fr/?surfpage=Historique>).

Cette fois, il n'était pas dans son cabinet de travail mais dans la pièce attenante qui servait de salon. Il semblait détendu. Joseph l'embrassa avant de s'asseoir.

— Pour une fois que nous sommes chez nous un peu plus tôt que d'habitude, nous allons en profiter.

— Tu n'es pas fatigué de transformer votre logement en lieu public? Par moments je suis effaré par ce défilé entre tes amis les vrais et les faux, tes informateurs... Simonne n'en a pas assez?

— Joseph... c'est ainsi que nous vivons, c'est notre vie, répondit doucement Simonne qui les avait rejoints.

Elle souriait, bien que Joseph fasse partie de la maison, elle le vouvoyait alors qu'elle avait tenu à ce qu'il la tutoie. Si vous continuez à me vouvoyer, j'aurai l'impression de vous être étrangère, lui avait-elle dit un jour. Mais elle s'obstinait à vouvoyer Joseph, la différence d'âge peut-être? Pourtant avec Jean-Paul... Oui mais elle l'aimait ce n'était pas pareil disait-elle.

La pièce qui servait de salon donnait côté rue et communiquait d'un côté avec la chambre à coucher et de l'autre avec le cabinet de travail assez étroit et plutôt en longueur. L'ameublement et la décoration étaient spartiates, conformes en cela aux convictions et au tempérament de Jean-Paul.

— Avant toute chose, dit Simonne, vous restez manger avec nous, vous n'allez pas repartir tout à l'heure le ventre à la lanterne? Joseph n'est pas Diogène dit-elle en riant.

— Bien sûr qu'il reste dit Jean-Paul.

— Bien je vais trouver quelque chose dit-elle en partant vers la cuisine.

— Joseph n'avait rien à dire c'était ainsi et cela lui faisait plaisir. C'était bien. Il se sentait bien avec eux deux.

— Je vois que tu as de bonnes lectures, lui dit Jean-Paul en pointant le doigt vers l'exemplaire de *L'Ami du peuple* qu'il venait de poser sur la table.

— Tu en doutais ? Ils riaient tous les deux. En entendant les cris du colporteur, aux Feuillants, je n'ai pas résisté. C'est clair et net. Bravo... une belle leçon de choses.

Simonne revenait de la cuisine,

— J'ai mis la table à côté, au menu la soupe de Jeannette suivie d'un morceau de jarret fourni par Legendre avec quelques carottes.

— Tout cela me donne faim, dit Joseph en se levant, pour passer à table. Jean-Paul le suivait.

Simonne servit la soupe qui était faite avec le bouillon de cuisson du jarret, elle était bien chaude, tout le monde apprécia.

— Joseph, avez-vous des nouvelles d'Élisabeth et de François ?

— Oui, que devient François ? Enchérit Jean-Paul.

— Hier soir, en rentrant, Marie, la veuve Meunier comme tu la nommes m'attendait avec une lettre d'Élisabeth. Elle semble bien aller, elle fait marcher la librairie mais Bapaume ce n'est pas Paris, c'est calme. Les gens ont froid et il neige. Elle me dit aussi qu'elle n'a pas vu François depuis quelques jours, il est à Arras avec Augustin, le frère de Maximilien. Il paraît que ce dernier veut se faire élire au département. Il voudrait également se rapprocher de son frère, venir à Paris avec sa sœur Charlotte. À vrai dire on s'inquiète un peu pour François, que deviendra-t-il ?

— Dieu seul le sait, lui dit Jean-Paul.

— Quel calotin tu fais!

— Joseph, vous êtes bien le seul à pouvoir faire ce genre de plaisanterie!

— La Veuve t'attendait juste pour te remettre une lettre, c'est bien étrange?

— Comme tu t'en doutes, non, elle avait une autre idée, elle m'a apporté le dîner et nous l'avons partagé. En fait elle voulait me proposer de lui acheter sa maison rue Gît-le-Coeur.

— Oh oh, dit Simonne, et alors?

— Alors je lui ai dit que j'allais voir cela avec Élisabeth, mais en tout état de cause, si cela se fait un jour il faudra que je trouve un associé.

Jean-Paul avait pris les assiettes une à une et servait la viande, à l'œil, le jarret semblait d'une tendresse infinie. Legendre savait faire autre chose que parler, il connaissait son métier.

— Affaire à suivre! Dit Jean-Paul. Au fait, tes séances d'hier et d'aujourd'hui chez les pères conscrits?

— Joseph fit un résumé imagé en mimant tantôt l'un tantôt l'autre, tout le monde riait. Jean-Paul lui dit :

— Tu vois que je ne suis pas injuste avec eux. Merci d'avoir pris des notes, je m'en servirai, c'est un grand service que tu me rends là, je n'ai pas eu à les supporter.

— Jean-Paul, tu n'oublies pas le billet de cet après-midi, dit Simonne.

Jean-Paul se leva, passa dans son cabinet, et revint avec un pli cacheté sur lequel était inscrit «Pour Monsieur Marat de Saint-Sulpice». Il le tendit à Joseph.

— Tiens, c'est pour toi.

Joseph prit la lettre et regarda le libellé.

— Tu as dû faire erreur, c'est pour toi.

— Non, je suis persuadé que cette lettre t'est destinée. C'est signé.

Simonne souriait, visiblement amusée. Joseph, perplexe, fit sauter le cachet et lu : «*Monsieur Marat, Sachez qu'il y aura, vendredi 18 à la première heure au Procope, un lecteur de votre serment.*

Signé : un citoyen qui garde un bon souvenir de vous.

Visiblement Joseph était ahuri, ce qui faisait rire Jean-Paul. «C'est bien du Willermoz» lâcha-t-il. Joseph, je vais te raconter et il lui conta par le menu son entrevue à Saint-Sulpice, oui Joseph se souvenait aussi de l'affaire sur le magnétisme. Ainsi Jean-Paul, comme il le lui avait dit, s'était occupé de sa rencontre éventuelle avec Monnet. Le 18 c'était demain, au petit-déjeuner il rencontrera donc cet inconnu qui le mènera peut-être à Monnet.

La discussion entre les trois amis se prolongea encore un peu, c'était là un moment rare, tous se sentaient bien. Dommage qu'Élisabeth ne soit pas là se dit Joseph. Il jeta un coup d'œil par la fenêtre, il faisait nuit, et on apercevait les lueurs des lanternes qui tremblotaient dans le noir. Il prit congé de ses amis. Jean-Paul voulait appeler quelqu'un pour le raccompagner mais il refusa. Simonne l'accompagna jusque sur le palier, après lui avoir rendu ses vêtements.

— Couvrez-vous bien Joseph, ne prenez pas froid... C'était une bonne soirée.

— Ne t'inquiète pas, oui c'était une bonne soirée, tu es formidable.

Il l'embrassa et descendit les escaliers. Le froid lui sembla plus vif que lorsqu'il était arrivé, il pressa le pas, croisa un gagne-deniers qui s'affairait sur une lanterne, et fut très vite rendu chez lui où personne ne l'attendait.

Joseph se prépara pour aller dormir, puis prit une feuille en pensant à sa femme.

Paris le 17 février 91

Ma chère Elisa, tout toi,

Juste un petit mot, il est tard, mais je voulais t'embrasser avant d'aller me coucher. Je viens de passer une très agréable soirée avec Simonne et Jean-Paul. Des moments rares où on se sent en paix. Nous avons pensé à toi, tu aurais aimé. Ce matin, je suis passé devant la maison de Marie. C'est tentant. Demain j'ai rendez-vous avec un inconnu qui me mettra peut-être en relation avec Monnet, un Lyonnais qui a su regrouper les ouvriers. C'est Jean-Paul qui s'est entremis. On verra.

Je te laisse pour ce soir, il est tard.

J'ai hâte d'être à lundi, pour te serrer dans mes bras

Je t'embrasse tout plein, bonne nuit, à demain.

Je t'aime

L'accord

Joseph s'installa à sa table, il avait pris son journal acheté hier aux Feuillants. Philippine était déjà là, souriante.

— Bonjour Monsieur Joseph, bien dormi ?

— Parfaitement, et vous ? Tout va bien aujourd'hui ?

— Oui, oui... Je vois que vous avez le journal de Monsieur Marat. Je l'ai lu. J'ai trouvé son serment très bien fait. En l'expliquant, il donne une leçon de citoyenneté. En fait il élève l'âme de tout un chacun... et il cloue le bec de ses détracteurs. Et vous qu'en pensez-vous ? Vous l'avez lu ?... Au fait je vous amène la même chose ?

— Oui Philippine, la même chose, ce sera parfait. Et pour répondre à votre question, j'ai l'impression que j'en pense la même chose que vous. Un jour il faudra qu'on prenne le temps de parler de choses et d'autres... de la vie en quelque sorte.

— Oh oui... Il faut que j'y aille...

En la regardant partir préparer le café, Joseph ne pouvait s'empêcher de s'interroger. Comment était-elle arrivée là? Elle s'exprimait bien, visiblement elle savait lire et juger avec pertinence d'un écrit. Tout cela lui semblait curieux... invraisemblable.

Elle lui apporta sa collation mais ne resta pas, elle avait à faire.

Joseph était dans son café, et dans ses pensées, lorsqu'un homme s'assit à la table voisine. Il le reconnut tout de suite, c'était l'un des quatre inconnus. Oui c'était celui qui ne disait pas grand-chose, celui qui observait. Joseph vit qu'il déposait à côté de lui, assez en évidence, mais pas trop, un exemplaire de *L'Ami du peuple*. Était-ce son homme? Comment allait-il l'aborder? Une idée lui traversa l'esprit.

— Vous êtes un lecteur ou un ami de Marat... de Saint-Sulpice peut-être?

— Ami non, lecteur parfois, on m'a parlé de libraire à Saint-Sulpice, vous connaissez?

L'un et l'autre souriaient et semblaient amusés par la situation.

— Permettez-moi de me présenter, je suis Joseph Nofurrie, libraire et ami de Marat.

— Jean-André Périsset-Duluc, je suis libraire également et député de Lyon à l'Assemblée, ami de Jean-Baptiste Willermoz.

L'homme était bien mis, mais sobrement, un peu comme Joseph. Il allait tête nue malgré le peu de cheveux qui couvrait son crâne.

— Vous êtes libraire, m'a dit mon ami Willermoz, en fait c'est surtout pour cela que j'ai bien voulu vous rencontrer, et

puis également pour lui être agréable. Quel genre de libraire êtes-vous? Dites-moi tout de suite si vous êtes du genre Wébert¹ et consorts?

— Je vous sens un tant soit peu provocant, si vous voulez bien parlons directement. Vous savez ce que je cherche, il est normal que vous sachiez qui je suis... et réciproquement. J'ai une librairie à Bapaume, vous voyez c'est un peu loin des galeries du Duc.

Périsse esquissa un sourire et hocha la tête, manière de dire «c'est bon, oublions cela». Joseph poursuivait :

— Enfin je devrais dire, nous avons une librairie, car je suis très lié à ma femme Élisabeth et nous faisons tout ensemble. Nous nous sommes spécialisés, petit à petit, dans les livres traitant de philosophie, d'histoire et de sciences. Nous essayons de mettre en valeur des œuvres qui nous semblent importantes, et si elles nous plaisent, ce n'est pas plus mal. Ainsi vous trouverez chez nous Rousseau et Montesquieu mais également Voltaire et puis aussi des ouvrages moins connus publiés sous des pseudonymes. Nous avons une certaine idée de notre métier, la liberté, ce n'est pas faire n'importe quoi, sinon, sous prétexte de liberté on avilit le peuple, on ne l'élève pas. Tout cela est modeste, Bapaume n'est ni Paris ni Lyon. Mais nous avons des idées. Nous avons des rêves, comme ceux d'être également éditeur. Nos vies n'y suffiront pas.

Joseph s'était tu. Périsse semblait touché par ce qu'il venait d'entendre.

1 Périsse fait référence à Michel Wébert, installé au Palais Royal, qui après avoir eu des démêlés avec la police, notamment sur dénonciation d'un notable de Lyon, Jean-François Sorret, pour avoir diffusé des documents sulfureux et des gravures obscènes, était devenu un libraire activiste du militantisme royaliste.

— Vous voudrez bien m'excuser pour ma maladroite entrée en matière, mais je me suis dit que votre réaction serait aussi un moyen de m'éclairer sur vous. Ne m'en voulez pas. Vous ne m'avez rien dit sur votre ami Marat.

— Jean-Paul est un homme comme on en rencontre peu. Il croit en l'Homme et met sa vie en accord avec ses convictions. Je le connais de longue date, il m'est très cher. Vous savez, il faut savoir faire la part des choses, si dans les convictions, l'homme Marat et L'Ami du peuple ne sont qu'un, dans la forme, ils sont deux. Mais si vous voulez, nous en reparlerons lorsque nous nous connaîtrons mieux. Mais vous Monsieur Périsset, quel libraire êtes-vous ?

— Je dois être votre aîné d'une dizaine d'années, enfin c'est ce qui me semble. Dans la famille nous sommes libraires depuis plusieurs générations, je suis associé avec mon frère Antoine et je possède un brevet d'imprimeur. J'ai également été élu au poste de syndic par mes collègues imprimeurs-libraires. Ce qui m'a également plu, dans ce que vous venez de dire, c'est votre ouverture d'esprit. Je partage cela. Dans mes fonctions de syndic, il me revenait de contrôler les ouvrages entrants à Lyon et je dois vous avouer, que plus d'une fois, j'ai laissé passer des ouvrages protestants venants de Neufchâtel. Pourquoi les réformés n'auraient pas les moyens de pratiquer leur culte ? Notre fonds est, pour une large part, constitué d'ouvrages traitant de théologie et de la religion. Nous avons également un nombre important de dictionnaires répartis dans de nombreuses spécialités : sciences et arts, langues, religion, médecine... et puis nous avons édité plusieurs ouvrages de Voltaire...

— Et pourquoi êtes-vous député ?

— Je suis célibataire, ce qui m'a laissé le temps de m'impliquer dans la vie sociale et professionnelle. La Révolution ne serait pas venue, je serai devenu échevin. Et

pourtant, j'ai pensé que c'était une bonne chose que le Roi s'en remette aux Etats généraux. J'ai été élu le 14 mars 89 avec Millanois, Goudard et Couderc. Ce sont eux qui étaient là avant-hier, j'ai vu que vous étiez intéressé par leur conversation. Depuis les événements se sont précipités, pas toujours de façon prévisible. J'essaie de garder raison, en fonction de mes convictions et de ce qu'attendent ceux que je représente. Mais vous, pourquoi êtes-vous à Paris ?

— Pour plusieurs raisons, comme je vous l'ai dit, Marat est mon ami et je lui rends visite assez régulièrement. Il sait mon intérêt pour la chose politique, c'est pour cela qu'il m'arrive, comme ces derniers jours d'être en quelque sorte son observateur détaché à l'Assemblée. J'ai particulièrement suivi le numéro de d'Allarde et de ses acolytes. Et puis comme toujours, je profite de ces déplacements pour régler des questions professionnelles et personnelles. Qu'avez-vous pensé de la discussion sur les patentes ?

— Le sujet est difficile car il traite de l'impôt. En d'autres termes il traite de la réponse aux questions « Qui doit payer ? Combien payer ? Comment payer ? Pour faire quoi ? Comment contrôler qui paie ou non ? Comment contrôler l'utilisation de l'impôt ?... ». Si vous avez assisté aux débats, vous avez pu constater que toutes ces questions n'ont pas été abordées, et, quand elles l'ont été, c'était bien souvent de façon partielle et partiale...

Joseph était de plus en plus étonné par son interlocuteur. Périsset lui apparaissait comme un homme pondéré, calme et sûr de lui. Un homme de convictions.

— Mais vous voyez, Joseph, vous permettez que je vous appelle ainsi ? Il y a autre chose de beaucoup plus grave, quelque chose qui touche aux principes. Et je pense que les principes sont intangibles. La conduite des débats ne m'a pas permis d'intervenir, l'Assemblée est un peu un théâtre

où, de plus en plus, seuls les premiers rôles sont entendus. Sous prétexte d'une loi sur l'impôt, on vient d'entamer sérieusement un droit fondamental, celui de se grouper pour se défendre, celui de se faire représenter collectivement. On fait semblant de croire que celui qui n'a rien, peut discuter à égalité avec celui qui a tout et lui permet de vivre. Vous aviez vu cela, je pense ?

— Oui, cette manière de faire m'est insupportable. J'en ai parlé avec Jean-Paul Marat, il en fera certainement l'un des sujets de *L'Ami du peuple*. C'est lui qui m'a parlé des revendications des ouvriers de Lyon conduits par Monnet. Je lui ai dit que j'aimerais en savoir plus, peut-être que son expérience pourrait servir à d'autres. La suite vous la connaissez, c'est pour cela que nous sommes autour de cette table en train de discuter autour d'un fond de café devenu froid.

Joseph fit signe à Philippine qui, intriguée, gardait un œil sur eux.

— Philippine, pouvez-vous avoir la gentillesse de nous redonner du café ? Vous en reprendrez ?

Périsse acquiesça.

— Connaissez-vous Lyon et les métiers de la soie ?

— Je n'ai jamais voyagé jusque Lyon et je ne connais pas plus les métiers de la soie.

— Je vais vous en dire deux mots, c'est primordial pour que vous compreniez bien la suite. Comme vous pouvez l'imaginer, la fabrication des tissus connus sous le nom de soieries de Lyon, nécessite l'intervention de plusieurs corps de métiers. Ce sont tous ces corps de métiers qu'on regroupe sous le nom de Fabrique Lyonnaise de soierie ou «La Grande Fabrique». La manufacture est dispersée

en milliers de petits ateliers familiaux. Toute la famille est destinée à ce travail : la femme, les enfants, filles ou garçons, les compagnons etc. La dernière inspection, ordonnée par l'inspecteur général des manufactures royales, dans cette funeste année de 86, avait comptabilisé environ 7 000 maîtres ouvriers et 4 300 compagnons auxquels vous pouvez ajouter 17 000 enfants. Vous comprenez pourquoi certains disent Lyon c'est la soie.

— Mais alors, tous ces artisans vendent leurs fabrications à qui ?

— Vous ne m'avez pas compris, ou plutôt, vous avez trop bien compris. Vous êtes habitué aux Manufactures royales qui emploient des ouvriers suivant une discipline stricte. À Lyon la manufacture, La Grande Fabrique, emploie ses ouvriers chez eux, et paie le travail comme elle l'entend. C'est-à-dire très peu, à peine 33 sous la journée. Ce qui comme vous le savez ne permet pas de vivre. Mais nous en reparlerons... Si vous entrez à Lyon par la route de Paris, vous constaterez que, sur ce point, Lyon n'a rien à envier à Paris. Tout est étroit et sale. Ce premier quartier, le quartier Saint-Paul est celui de Monnet, il est essentiellement constitué de deux rangées de maisons, l'une adossée à la colline l'autre le long de la Saône. Mais la majorité des ouvriers habitent des maisons encore plus noires et anciennes, un peu plus bas en longeant la Saône, dans les quartiers Saint-Jean et Saint-Georges. Les rues y sont particulièrement étroites et les maisons enchevêtrées forment des cours où la lumière et l'air frais entrent peu. Voilà ce qu'est «La Grande Fabrique» La Manufacture Royale ! Voilà le prix de la soie ! De par sa constitution, La Grande Fabrique ne pouvait qu'être le cadre d'affrontements. Elle portait à son paroxysme la domination d'un petit groupe d'hommes «les maîtres marchands fabricants», à la tête d'immenses fortunes, soutenus par l'autorité royale, sur celui des maîtres ouvriers

payés par les premiers. Et je ne vous parle pas des ouvriers et autres gagne-deniers.

— Vous avez mentionné plusieurs fois l'année 86, je ne connais pas le détail de ce qui s'est réellement passé.

— 86 est une de ces années singulières où l'accumulation d'événements conduit à l'explosion. Tout a commencé par les chantiers de Perrache, chantiers colossaux pour modifier le confluent du Rhône et de la Saône. Les maçons ont décrété la grève et puis il y a eu les cabaretiers qui ont fermé pour protester contre une taxe de l'archevêché² et puis... c'était le 7 août l'appel à la grève des tisseurs et des chapeliers. Le lendemain voyait le premier mort parmi les tisseurs, lors d'une manifestation à l'hôtel de ville. Un meneur sortait du lot pour les tisseurs, un piémontais du nom de Dapriano. Le Consulat³ accorda alors une augmentation de deux sous par aune⁴ seulement sur certaines pièces comme les taffetas. Mais dès le 9, alors que les chapeliers, conduits par Pierre Sauvage obtiennent que le prix de la journée de travail passe de 32 sous 6 deniers à 40 sous, les autorités placardent l'interdiction de s'associer, s'attrouper, s'assembler, de porter cannes et bâtons, de s'appeler compagnon du Devoir... L'affaire ne s'arrête pas là, le 10 c'est la répression qui commence, le Consulat conforté par la présence des chasseurs du Gévaudan et les artilleurs de la Fère arrête Dapriano, Nérin, garçon approprieur⁵, puis Sauvage. Ils sont immédiatement condamnés et, le 12, à cinq heures de l'après-midi, sous un beau soleil, les trois corps sont suspendus aux

2 L'archevêque de Lyon, Monseigneur Malvin de Montazet, disposait d'un droit de prélever une taxe sur la vente du vin en gros et en détail. Ce droit, dit de banvin, était considéré comme odieux par le peuple. L'archevêque exigeait également le paiement de tous les arrérages.

3 En quelque sorte la municipalité.

4 Aune : unité de mesure équivalente à 1,18 m.

5 Compagnon chapelier

potences dressées sur la place des Terreaux. Ils y resteront en exposition pendant 24 heures. Quinze jours plus tard, tout début septembre, à la demande des marchands, le roi annulera toutes les augmentations consenties par le Consulat et interdira tout tarif⁶... Dès novembre Monnet fut inquieté mais ce sera à lui de vous en parler s'il le souhaite... Vous comprenez pourquoi, à Lyon, on parle d'année funeste... Officiellement quatre morts, en fait plus d'une dizaine, dans des conditions indignes, pour rien !... Et ce n'était que les signes d'autres malheurs... Enfin vous en savez un peu plus sur 86... Monnet n'a pas abandonné, il est venu nous voir ici plusieurs fois. En novembre 1789 le Conseil du Roi a accordé le Tarif, mais ce n'est qu'en avril 1790 que la municipalité de Lyon a décrété le Tarif exécutoire.

L'un et l'autre se turent. Visiblement Périssette revoyait ce qu'il avait vécu à l'époque, en tant qu'observateur, et Joseph l'imaginait en pensant à son ami Jean-Paul. Joseph rompit cet instant de silence le premier.

— Vous voyez André, il l'avait appelé par son prénom, naturellement, sans s'en rendre compte, ce qui me choque, c'est qu'après une telle affaire récente, on puisse assister à ce qu'on a vu à l'Assemblée ces derniers jours. Comment peut-on imaginer mettre à égalité dans une discussion contractuelle un maître marchand et un ouvrier? Celui qui a tout entre ses mains, y compris la vie du second, et ce second qui n'a rien? Les mêmes mettraient-ils à égalité le Roi et un maître marchand? Quelles que soient la fortune et les possessions de ce dernier...

— Une réponse est que ce sont les mêmes qui font les lois, ou ceux qui aspirent dans leur tête à être les mêmes c'est-à-dire à en profiter.

6 Prix fixé pour une marchandise ou un travail déterminé.

— Vous avez sûrement raison, vous serez surpris de savoir que sur ce point vous êtes très proche de Marat.

— Un jour, j'aimerais bien que vous me parliez de lui... Voulez-vous toujours rencontrer Monnet? Je le connais bien pour plusieurs raisons, celle que je viens de vous exposer et également parce que nous sommes de la même loge. Je sais que vous savez en ce qui me concerne, vous, un court instant j'aurais pu croire... mais, rapidement, j'ai vu que non... Un jour vous me direz pourquoi, car vous pourriez l'être ?

Joseph fit comme s'il n'avait pas entendu la fin de la phrase.

— Oui, si cela est possible, je voudrais le rencontrer, surtout après ce que vous venez de me dire.

— Je vais rentrer pour quelques jours à Lyon, je verrai ce que je peux faire, laissez-moi votre adresse.

Joseph sortit un morceau de papier de ses poches et y inscrivit son adresse, il avait compris que Périsset allait partir.

— Joseph, j'ai été content de vous avoir rencontré, je ferai mon possible, j'ai l'impression que sur le fond nous partageons les mêmes valeurs, même si je ne sais pas exactement ce que vous avez en tête.

— André, je vous remercie de votre confiance, lorsque tout sera plus clair dans ma tête, je vous en parlerai. J'attends de vos nouvelles, faites un bon voyage jusque Lyon.

Ils échangèrent une franche poignée de mains et Périsset sortit visiblement satisfait. Joseph restait assis, comme souvent dans ces cas-là, il revoyait les instants qu'il venait de vivre, Périsset lui apparaissait plus clairement. Sa personnalité lui plaisait, il avait l'impression qu'il pourrait s'entendre avec lui.

— Coucou, c'est moi, vous voulez quelque chose?

C'était Philippine qui le tirait de ses pensées. Il la regardait un peu ahuri. Elle riait.

— Oui, je disais... vous voulez quelque chose ?

— Excusez-moi Philippine... de l'eau suffira. Vous voyez comme la vie est faite, hier je vous demandais qui il était, et aujourd'hui, par un concours invraisemblable de circonstances, je passe ma matinée à discuter agréablement avec lui.

— Et alors qui est-ce ?

— Philippine, votre curiosité vous va bien, surtout gardez-la. Vous aviez raison, c'est un député de Lyon, il s'appelle Jean-André Périsse... Maintenant il faut que je parte, je vous paie tout cela... À demain avec votre sourire...

— Ah non ! Demain je ne travaille pas ici, c'est convenu ainsi. J'aide un ami de mon père.

— C'est dommage... Je me disais que nous aurions peut-être eu le temps de mieux nous connaître. À vrai dire, Philippine, vous piquez ma curiosité... et puis la semaine prochaine je ne serai pas là, je rentre chez moi, je vais retrouver ma femme et mon fils, qui est à peu près de votre âge d'ailleurs... Alors je vous dis à la prochaine fois peut-être...

— Attendez, moi aussi je suis curieuse... C'est vous qui l'avez dit... Aimez-vous manger de bonnes choses ?... Oui ça se voit... alors venez vers onze heures trente au fond de la cour Saint Joseph, c'est à l'entrée de la rue de Charonne, sur la gauche de la rue du faubourg Saint Antoine. Vous trouverez un petit restaurant⁷, j'y serai. C'est d'accord ?... Ça ne vous coûtera pas trop cher, ajouta-t-elle, moqueuse.

⁷ Restaurant est synonyme de fortifiant, il s'agit en général d'un bouillon à base de viandes, oignon, herbes aromatiques etc.. Ou encore de lait de

— Joseph ne s'entendit pas répondre que déjà Philippine était partie s'affairer à une autre table assez bruyante. Joseph reconnu sans peine Danton, Guillaume, Desmoulins parmi les cinq personnes attablées. Quel personnage cette Philippine ! Il était de plus en plus intrigué.

Lorsqu'il sortit du Procope, il fut saisi par le vent froid et le ciel gris. La neige n'était pas loin. Il mit à profit le temps qu'il avait devant lui pour visiter plusieurs librairies. Il pensait que jouer le rôle de client lui permettait d'avoir une idée des types de clientèles qui fréquentaient le quartier mais également des spécialités, des libraires, leur manière de se comporter, leurs connaissances. C'est ainsi que parfois il endossait le rôle du naïf à la recherche d'un ouvrage à offrir et d'autre fois celui du bibliophile à la recherche d'une édition bien précise. Naturellement cela lui prenait beaucoup de temps mais lui apprenait toujours un peu plus sur les gens et les choses. Plus il se prêtait à cet exercice plus il était convaincu qu'il y avait ici de la place pour tout le monde. Son instinct lui disait que le quartier avait une vocation à voir passer de grands esprits. L'Université, les collèges étaient là. Il gardait toujours en arrière-plan la proposition de Marie, et instinctivement, presque malgré lui, il se mettait en situation une fois installé rue Gît-le-Cœur.

Avant de rentrer chez lui, il voulait passer chez ses amis. Il trouva Simonne qui était seule. Jeannette était partie et Jean-Paul était allé au café Flamand rue des Cannelles pour relever

poule, on prend un « restaurant ». C'est l'époque de la Révolution qui voit se multiplier les lieux où l'on sert un restaurant et d'autres mets. En effet l'émigration des nobles dès 1789 a mis au chômage quantité de personnels de cuisine très qualifiés. Ces derniers ont ouvert des « restaurants » forts prisés, où l'on pouvait manger des mets raffinés pour un prix acceptable. C'est ainsi qu'est née la cuisine gastronomique française. Antoine Beauvilliers, qui était au service du Comte de Provence, avait anticipé en ouvrant une maison à son nom dès 1785 au Palais Royal. Il fut suivi par d'autres : Méot, Roze, Lebeau, les frères Provençaux, Robert...

son «courrier». Il voulait également passer chez Legendre et voir David.

Simonne lui proposa de prendre une boisson chaude pour le requinquer, c'était un mot qu'elle ne connaissait pas avant d'avoir rencontré Joseph. Depuis elle l'employait avec plaisir. Le mot lui parlait. C'était ainsi avec Simonne. Joseph accepta.

— Alors Simonne, comment vas-tu? Tu es toujours en train d'aider Jean-Paul, de t'occuper de la maison. Et Jean-Paul, toujours avec un glaive au-dessus de la tête?

— Que voulez-vous c'est sa destinée et la mienne. Vous ne le verrez probablement pas ce soir, son ami David lui a demandé de passer.

— David a des ennuis?

— Non, disons... des soucis. C'est au sujet de son tableau devant immortaliser le serment du Jeu de Paume. David voulait faire ce tableau, mais depuis que Dubois-Crancé a fait passer ce projet au club des Jacobins, il y a quelques mois, en octobre je crois, et à l'Assemblée ensuite, le pauvre David n'a que des ennuis.

— Ah bon! Et pourquoi?

— D'abord il y a des problèmes d'argent... une souscription est lancée... mais le plus problématique c'est que tout le monde s'en mêle. Il y a ceux qui n'étaient pas là le jour du serment, mais qui veulent être représentés, il y a les suppléants qui disent qu'ils étaient là au travers de leurs collègues, il y a ceux qui étaient là mais dont on estime qu'ils ont déserté la bonne cause et donc qu'ils ne doivent pas être immortalisés et ainsi de suite... David fait des esquisses...

— Je vois, si tu veux mon avis, le tableau ne verra jamais le jour... David ne le fera pas, ce n'est pas un tempérament à se laisser dicter ce qu'il doit peindre ou non, il l'a déjà montré⁸.

— Vous avez peut-être raison, on verra bien... mais j'ai cru comprendre qu'il considérait que c'était là l'œuvre de sa vie...

Simonne et Joseph échangèrent encore quelques impressions, sur David mais également sur l'ambiance du quartier, sur la rue Gît-le-Cœur... Puis il prit congé.

— Je vais te laisser, mais je repasserai avant de rentrer auprès d'Élisabeth. Tu lui diras que j'ai vu Périsset ce matin, c'est un député de Lyon, il me fera rencontrer Monnet s'il le peut.

Après quelques échanges, Joseph prit congé de son amie Simonne. Le soir était tombé et le vent froid lui rappelait l'existence de son nez et de ses oreilles. Heureusement que je garde toujours mon chapeau se dit-il. Il ne fit pas de rencontre particulière en rentrant chez lui. Cette fois, Marie ne l'attendait pas...

⁸ Le lecteur curieux pourra lire l'excellent article de Laurent Loty, « L'inachèvement emblématique du Serment du Jeu de Paume », *Dix-huitième siècle* 2009/1 (n°41), p.27-41.

Philippine

À son habitude Joseph s'était réveillé tôt. De sa fenêtre il voyait le ciel déjà clair, un beau ciel d'hiver, annonciateur d'une journée ensoleillée et froide. Il avait, une dernière fois avant son départ, envie de profiter du spectacle unique de Paris, le soleil levant sur la Seine et Notre-Dame. Il décida de sortir, et d'aller manger un morceau de l'autre côté du fleuve. Bien vêtu, il marchait d'un bon pas. Machinalement il se retrouva rue Gît-le-Cœur. La proposition de Marie le travaillait. Puis il se décida à remonter la Seine face au soleil jusqu'au pont aux doubles. De là, la vue était sublime, les hommes savaient faire cela... mais ils savaient tout aussi bien défaire... Il se réjouit de n'avoir plus à payer «le double denier» pour emprunter le pont avec ses maisons qui l'amènèrent à l'Hôtel-Dieu, avant qu'il ne se retrouve sur le parvis. Notre Dame! Son élégance restait intacte, les blessures ne semblaient pas pouvoir la contrarier. Comme souvent, Joseph entra. C'est dans ces lieux qu'il apercevait un peu de grandeur chez l'homme. Joseph s'assit pour écouter le calme, son esprit s'envolait, la croyance de beaucoup, liée au cynisme de quelques autres, l'avait toujours intriguée. Il trouvait là, matière à des

méditations sans fin. La question qui lui traversait l'esprit à cet instant précis, était de savoir si les gens croyaient ou s'ils croyaient croire. C'est un bruit de chaise qui lui rappela où il était. Le charme s'était soudainement rompu. Il sortit. La rue Saint-Christophe l'amena en deux pas rue de la Juiverie, rue de la Lanterne puis il traversa la Seine grâce au pont Notre Dame. Il avait dans l'idée d'aller s'installer au Palais Royal pour se réchauffer. On n'entendait pas les mêmes sons sur la rive droite que sur la rive gauche. La courte rue de la Planche Mibray lui laissa la vue sur la fière tour de l'église Saint-Jacques de la Boucherie puis, c'était la rue Saint-Denis qu'il remonta jusque la rue de la Ferronnerie pour rattraper la rue Saint Honoré. Arrivé au Palais Royal, il prit sur sa droite la rue de Richelieu pour aller s'installer au café de Foy situé dans la récente galerie de Montpensier. Ce n'était pas un lieu où il avait ses habitudes. Les temps changeaient se disait Joseph, il y a peu, le 12 juillet 89, Camille¹ montait sur une table pour haranguer la foule, instaurant la cocarde à l'aide d'une feuille de marronnier, et, aujourd'hui, on disait que le café était un repère de monarchistes, qu'on y commentait «la gazette de Paris», le journal de Clermont-Tonnerre! Mais certains faisaient courir le bruit que Camille avait été, à son insu, l'instrument du Duc d'Orléans, alors qu'en penser?

Joseph, comme à son habitude, choisit une table qui lui permettait d'observer le plus grand nombre tout en restant discret. Il demanda un grand bol de café et un morceau de pain. Sa promenade matinale lui avait creusé l'appétit. Il y avait deux tables occupées visiblement par des habitués.

1 Camille Desmoulins (2 mars 1760 – 5 avril 1794), avocat, il fit des études brillantes au lycée Louis-le-Grand en compagnie d'un certain Maximilien Robespierre. Il est surtout connu comme journaliste avec le titre qu'il dirige : « Les révolutions de France et de Brabant » et, pour avoir harangué la foule le 12 juillet 1789 lors du renvoi de Necker. Il était proche de Danton et de Robespierre. Joseph et ses amis auront l'occasion de le rencontrer plus d'une fois ainsi que son épouse Lucile.

C'était un type assez grand, bien bâti qui venait les servir et discuter avec eux. Ils l'appelaient Jousserand. Joseph comprit qu'il s'agissait très probablement du patron. Très absorbé, en apparence, par son café et son en-cas, Joseph tendait l'oreille. Il entendait assez distinctement des bribes de la conversation.

— Alors ils vont y aller? disait Jousserand.

— Oui, pour sûr, et on les aidera, répondit, en brandissant une canne à dard, celui qui était le plus volubile. Peut-être le chef de cette tablée peu engageante.

— Ce sera d'abord elles, et puis lui ensuite ajouta un autre.

— Toi, tais-toi, coupa le chef en faisant un signe de tête vers Joseph.

Jousserand s'approcha. Joseph fit mine de sortir de ses pensées.

— Ça va, il veut autre chose?

— Ça va, il ne veut plus rien, répondit du tac au tac Joseph.

Il se leva, il avait compris qu'il valait mieux partir. Ils devaient parler du départ de la famille royale. Jean-Paul avait vu juste, cela se terminerait un jour par la fuite du Roi. Il y avait des gens qui travaillaient à cela; des gens prêts à se battre, à tuer.

Joseph prit une voiture pour se faire conduire jusqu'à la place de La Bastille maintenant démolie. De là, il avait l'intention de parcourir quelques rues du Faubourg. C'était encore une de ses habitudes, il aimait savoir où il mettait les pieds. Il avait besoin de sentir l'environnement journalier des gens qu'il allait rencontrer. Son sixième sens lui disait que Philippine allait l'étonner, ce qu'il apprendrait dans les rues du Faubourg lui serait utile pour mieux comprendre.

Joseph ne connaissait le Faubourg qu'au filtre de ses lectures et de l'histoire récente : le sac de Réveillon, les vainqueurs de La Bastille, les guinguettes... Pour lui, le Faubourg était un espace assez bien délimité. Une bande de terrains et de constructions contenue, à l'ouest et au sud-est par le boulevard du pont aux choux et par la Seine et à l'est par la barrière des fermiers généraux. Cette bande était partagée, depuis leur création en 90, en trois sections. Au nord, c'était celle de Popincourt qui allait de la rue de Ménilmontant à la rue de Charonne. Au centre, entre les rues de Charonne et du Faubourg Saint Antoine, c'était la section de Montreuil et, au sud de la rue du Faubourg Saint-Antoine jusqu'aux barrières de la Rappée, Bercy, Charenton, Reuilly, Picpus, Saint-Mandé, c'était celle des Quinze-Vingts. Voilà ce qu'il en avait retenu. Dans sa tête, l'essentiel des habitants était constitué de gens exerçant des métiers divers le bois, la poterie mais aussi beaucoup le maraîchage. Pauvres, ils avaient déjà montré qu'ils étaient déterminés. Quand on n'a plus rien à perdre... Pourquoi Philippine lui avait-elle dit de venir ici? La question lui traversait souvent l'esprit.

En laissant le souvenir de La Bastille derrière lui, Joseph avait le choix pour pénétrer le Faubourg car les rues principales, assez larges, partaient de la Bastille en étoile. Il opta pour celle qui était à sa gauche, la rue de la Roquette, qui menait dans la section de Popincourt. À cette heure déjà avancée de la matinée, ce début de rue était fort animé. L'odeur qui persistait dans l'air n'était pas désagréable, c'était un mélange de bois et de cire. Ici, Joseph pouvait apercevoir un homme maniant la varlope, là un enfant de huit ou dix ans, en train de balayer des copeaux sous les cris d'un compagnon. La rue était encombrée, visiblement celui-là se faisait livrer un plot de chêne débité en planches d'au moins trois centimètres d'épaisseur. Joseph écoutait et regardait, tout le monde se connaissait. Quelques dizaines de mètres plus loin, il arrivait

au carrefour avec la rue de Lappe. Ce carrefour était le point de rendez-vous des métiers, rue de Lappe, le travail du bois laissait la place à celui du fer et d'autres métaux et une fois le carrefour traversé, Joseph se retrouvait chez les potiers. Ce n'était plus le bois et le fer, mais la terre, l'eau et le feu. Les enfants étaient toujours là, souvent assis à même le sol, pour retoucher des pièces. Ils étaient là aussi pour transporter des blocs de terre. Ils étaient également là pour supporter les cris et parfois les coups de pied. La rue de la Roquette apparaissait bien particulière, elle rassemblait des manufactures de faïence déjà fort conséquentes, ce qui expliquait aussi l'encombrement de la rue. Joseph bifurqua sur la droite pour emprunter la rue de Basfroi, également habitée par les potiers. C'était presque une rue frontière, au-delà, vers l'est s'étendaient les grands espaces du clergé avec le couvent des bénédictines de Bon-Secours, maintenant désaffecté. En traversant la rue de Charonne pour emprunter celle de Saint Bernard, Joseph continuait de longer cette frontière imaginaire. Cette fois-ci, il avait changé de métier, ce n'était plus le bois, le fer, la terre mais le fil, le drap, le tissage. Sur sa gauche, il laissait les couvents des dominicaines de la Croix et des bénédictines de la Madeleine de Traisnel avec les vastes étendues de maraîchage. Ces dernières étaient également connues pour leur commerce d'eau de toilette à la lavande. Joseph s'était arrêté maintenant rue du Faubourg Saint Antoine, juste face à l'abbaye Saint Antoine des Champs, devenue depuis quelques jours l'Hospice de l'Est. Joseph avait les idées qui se bouscuaient dans sa tête, il ne pouvait s'empêcher de penser à la longue lignée des abbesses qui s'étaient succédées depuis des siècles à la tête de ces organisations, Charlotte de Beauvau, la dernière en date, qui avait été bâtisseuse, mais également à Mademoiselle de Bourbon, petite fille de Louis XIV par La Montespan, qui l'avait précédée. Il pensait au luxe qui y était attaché mais également aux nécessiteux qui bénéficiaient de l'action des

sœurs. Il pensait aussi aux débats sur la confiscation des biens du clergé. Les débats juridiques sur la notion de propriété réelle de ces biens, mais également les débats moraux sur la diversité du clergé et sur son action sociale. Confisquer les biens sans mettre immédiatement en place une efficace organisation sociale, revenait à mettre encore plus dans la misère les plus miséreux. Un risque de faire un pas de plus vers la guerre civile peut-être... C'est un passant qui, en le bousculant, le ramena à la réalité du Faubourg. Il se faisait tard, il n'alla pas jusque la rue Beauvau avec la manufacture de papier peint de Rimbaut. Il avait quitté la poterie pour revenir aux meubles, il réalisait qu'il devait maintenant hâter un peu le pas vers l'ancienne Bastille afin de retrouver Philippine. Après s'être engagé dans la rue de Charonne il vit tout de suite, sur la gauche, un porche qui laissait un passage de plusieurs mètres sous les maisons. Il s'y engagea et se retrouva dans une cour animée. Il n'imaginait pas découvrir ici une manufacture de rubans appartenant à un nommé Perrot, s'il en croyait ce qu'il lisait sur les enseignes. Il y avait également plusieurs ateliers de menuiserie et d'ébénisterie. Au fond de la cour, il découvrit un restaurant. L'enseigne était ainsi libellée :

«Pour Toi Citoyen!»

Restaurant à toute heure

C'était donc là que Philippine devait l'attendre.

La devanture était assez singulière pour un tel commerce. Elle était composée de grandes fenêtres vitrées et la porte était également vitrée. Joseph se demanda s'il y avait un rapport avec la manufacture de glaces qui avait toujours une activité de polissage rue de Reuilly alors que le coulage du verre s'effectuait à Saint Gobain. Il poussa la porte et fut surpris de se retrouver dans une salle digne d'une maison de maître. C'était là une impression très fugace, très vite il ressentit une ambiance bien particulière, le décor était chaleureux,

visiblement le propriétaire voulait que ses hôtes se sentent bien dans un environnement qui n'était pas le leur. Était-ce là le sens de l'enseigne «Pour Toi Citoyen!»? Les murs étaient recouverts de papier peint orné de motifs floraux, il y avait des iris, des lys, des feuillages, mais également des coquelicots, la consolation dans le langage des fleurs. Joseph avait l'impression que certains dessins étaient en relief et représentaient des personnages. La pièce était assez vaste pour contenir une dizaine de tables, bien qu'il fût tôt, trois étaient déjà occupées.

— Bonjour Monsieur Joseph, avez-vous trouvé sans mal?

C'était la voix de Philippine. Il se tourna, elle était toute souriante, visiblement contente d'elle et surtout amusée de voir Joseph, toujours sous l'effet de la surprise et des mille questions qui traversaient sa tête.

— Bonjour Philippine, oui, je n'ai pas eu de mal à trouver l'endroit, vos explications étaient claires... mais j'ai l'impression d'être... comme dans un rêve...

— Venez avec moi, il faut que je vous présente au patron.

Philippine entraîna Joseph dans une pièce qui jouxtait la salle des repas. C'était visiblement la cuisine. Il y avait trois personnes qui s'affairaient au-dessus du fourneau et d'une table où l'un d'entre eux alignait des assiettes. Joseph était de plus en plus perplexe. Philippine s'adressa au plus âgé. Joseph estima qu'il devait être à peine plus jeune que lui.

— Chrysostome, voici notre invité : Monsieur Joseph, ces derniers jours je t'en ai souvent parlé, maintenant tu le vois.

Joseph sourit, il ne put s'empêcher de penser que même dans sa manière de faire les présentations Philippine était singulière. Chrysostome se redressa, il était plus grand que Joseph.

— Bonjour Joseph, soyez le bienvenu, je ne peux abandonner ce que je suis en train de faire, vous m’excuserez... Philippine, installe-toi à la table ronde que j’ai mise un peu à l’écart dans le coin... et n’oublie pas, aujourd’hui tu n’es pas de la maison, tu es également mon invitée, je ne veux plus te voir dans la cuisine... J’irai vous rejoindre plus tard.

La voix était douce mais ferme et sans appel. Il avait été presque familier envers Joseph, comme s’ils se connaissaient. Cela n’avait pas échappé à ce dernier. Son étonnement et sa curiosité ne faiblissaient pas. La table, vers laquelle le conduisait Philippine, était recouverte d’une nappe et il y avait dessus deux assiettes installées en face-à-face avec une fourchette, un couteau et un verre qui encadraient chacune d’elles. Légèrement décentrée, une carafe d’eau se laissait désirer. C’était la première fois que Joseph voyait cela dans un tel établissement.

— Philippine, où sommes-nous? J’ai l’impression d’être dans un rêve...

— Rassurez-vous, vous êtes sur terre, chez Chrysostome l’ami de mon père comme je vous l’ai dit...

— Mais encore?

— Chrysostome est également mon tuteur, car j’ai perdu mes parents. Je le considère un peu... beaucoup... comme mon père. On parlera de cela plus tard si vous voulez bien. Vous avez peut-être entendu parler de Robert qui a ouvert un restaurant très couru au Palais-Royal... Non?... Dès son plus jeune âge il a appris dans les cuisines de Louis XV puis, au fil du temps, il est devenu le premier dans les cuisines de l’archevêque d’Aix et dans celles du Prince de Condé. C’est lors de la fuite de ce dernier qu’il s’est installé en 89 au Palais-Royal.

— Et Chrysostome ?

— Il a appris avec lui. Quand il s'est installé ici, mais c'est une autre histoire, il a voulu que chaque artisan du faubourg puisse manger comme chez les nobles. Il devait trouver une solution pour rentrer dans ses frais. Il ne pouvait pas dresser une table avec tous les plats à profusion, c'est alors qu'il s'est souvenu que le Prince de Condé avait reçu un aristocrate russe qui s'était étonné de notre manière de servir ; chez lui on amenait les plats les uns derrière les autres. Chrysostome a eu l'idée de remplacer les plats par des assiettes, ainsi chaque client a une part bien identifiée². Cette pratique limite le gaspillage. Pour le vin c'est le même principe, soit il met une bouteille sur la table soit il vous sert au verre si vous êtes seul. Je l'ai aidé pour mettre toute cette organisation en place.

— Tout est surprenant ici, même les murs... Ce papier peint, on le croit, par endroits, en relief... comme en velours... et ces dessins... je n'en ai jamais vu de tel...

Philippine souriait, un sourire étrange, un sourire qui traduisait la satisfaction mais également un sourire qui laissait deviner une certaine mélancolie, voire de la tristesse.

— C'est normal, ils sont uniques. C'est ma mère qui les a dessinés et le papier a été fait par mon père lorsqu'il travaillait avec Monsieur Réveillon³. C'était des essais, tout s'est arrêté

2 L'auteur prend ici quelques libertés avec l'histoire de la gastronomie. On attribue plus volontiers au Prince Alexandre Kourakine (1752-1818) (ambassadeur de la Russie en France sous Napoléon I^{er} de 1808 à 1812) l'importation de cette pratique en France. En ce qui concerne le service à l'assiette il faudra encore attendre quelques années, c'est en fait le service à l'américaine.

3 Jean-Baptiste Réveillon (11 octobre 1725-18 septembre 1811) commence sa carrière professionnelle comme marchand mercier à L'Aigle en Normandie, il rachète ensuite la boutique de son patron et épouse sa fille. Il se reconvertit comme marchand de papier et importe d'Angleterre des papiers peints. La guerre de sept ans (1756-1763) interrompt son

avec leur mort. Réveillon a voulu que les seuls rouleaux d'essais me reviennent. J'ai fait la décoration avec ces trois-là. J'imagine mes parents et, Chrysostome, leur ami de toujours, qui m'a élevée, les revoit au travers d'eux. Regardez celui qui est sur votre droite, au premier coup d'œil vous voyez une femme tenant deux sortes de boules dans ses mains, mais si vous êtes plus attentionné vous voyez une fleur... là, la tige sort du sol, remonte sur le devant de la robe et les feuilles forment le dessus de la tournure de la robe ainsi que le corsage... et puis l'ample capuche n'est autre que la fleur de pavot ayant pour cœur le visage de la dame... j'aime y voir celui de ma mère... et ce qu'elle tient dans ses mains, c'est simplement une capsule qui laisse échapper ses millions de graines sur des plantes et animaux qui s'endorment ou alors se réveillent?... Est-elle la marchande de sable qui endort ou celle qui réveille et redonne vie avec la pluie bienfaisante?... Ses dessins⁴ laissent libre cours à l'imagination, regardez sur votre gauche, j'ai choisi cette femme myosotis qu'on ne peut voir que de profil, les fleurs ornent la robe et forment le

commerce, aussi décide-t-il de devenir fabricant de papiers peints. En 1759, il s'installe au Faubourg et ne cesse d'innover dans la fabrication du papier peint. Ce sera l'invention du papier en rouleaux, la maîtrise du velours, la fourniture du papier pour le premier vol en montgolfière de Pilâtre du Rozier auquel il participa. Tout cela lui vaut de devenir manufacture Royale. La postérité a surtout retenu son nom au travers de « l'affaire Réveillon » qui s'est traduite du 26 au 28 avril 1789 par des émeutes, le sac de la manufacture et des morts. Réveillon avait proposé de libéraliser le prix du pain afin de contenir les salaires, les ouvriers ont retenu qu'il voulait baisser les salaires. Certains historiens pensent qu'il s'agissait d'une manipulation du clan du Duc d'Orléans ; déjà à l'époque la presse en faisait écho. Durant la Révolution, Réveillon a émigré en Angleterre.

4 Si le temps s'écoulait dans l'autre sens, on pourrait croire que la mère de Philippine avait comme source d'inspiration les 52 gravures des « fleurs animées » (1847) du caricaturiste, illustrateur, peintre Jean Ignace Isidore Gérard, plus connu sous le pseudonyme de Jean-Jacques Grandville (13 septembre 1803 – 17 mars 1847).

corsage, de la tête on ne voit que le diadème bleu et ce bras tendu dans le ciel au-dessus des flots qui est prolongé par les fleurs... Que peut-il dire? Ne m'oublie pas... Ne me quitte pas... Reviens... Je serai toujours là...

Joseph observait la jeune femme, elle semblait transportée, touchée au plus profond d'elle-même. Il ne voulait pas l'interrompre. C'est Chrysostome qui le fit. Tout de blanc vêtu, il apportait deux assiettes «pressé de poireaux aux petites herbes» expliquait-il. L'assiette était joliment présentée mais Joseph n'eut pas le temps de le questionner, il était déjà reparti... l'appel de la cuisine ou la volonté de ne pas les déranger... probablement les deux.

— Je parle trop, je vais finir par vous ennuyer... Il faut prendre le temps de manger, vous devez avoir faim.

— Tout d'abord Philippine vous ne m'ennuyez pas comme vous dites, mais vous avez raison, prenons le temps de manger, si c'est aussi bon que beau...

— Alors ?...

— Les poireaux sont très tendres, et... ils ont aussi un léger parfum de viande... du mouton peut-être... et avec cette sauce à l'huile et au vinaigre relevée d'échalotes c'est en effet aussi bon que beau... peut-être plus ajouta-t-il en souriant.

— La description est belle, vous devriez l'écrire, ça permettrait de se faire connaître en dehors du Faubourg. Tout à l'heure Chrysostome vous racontera, je pense que vous lui plaisez.

Joseph voulait ramener la conversation sur la vie de Philippine. Il trouvait cette jeune femme très singulière et attachante.

— Le mur qui me fait face porte des motifs bien particuliers...

— Ah oui, j'y tiens beaucoup. Ma mère l'a intitulé «l'Immortelle». Pour moi c'est un résumé, une sorte de condensé de la vie. Vous voyez la faux, symbole de la mort, mais la mort est-elle inéluctable? La faux est largement ébréchée, elle peut casser, manquer sa cible... et puis elle est au sol, c'est un objet terrestre. Les fleurs semblent mourir que ce soit le pavot, le myosotis, le lys... mais il reste trois brins bien maigres surplombés d'une petite boule jaune qui s'élèvent vers les cieux et au-dessus, cet anneau doré qui irradie l'ensemble. Ce n'est pas un soleil mais bien un anneau, comme une alliance. Il paraît que mes parents disaient les «forces de l'esprit», c'était leur religion à eux... Vous voyez je n'ai pas choisi les rouleaux de papier peint au hasard... C'est un peu ma vie, un peu moi. Vous vouliez savoir et bien voilà. Chrysostome s'est occupé de moi comme un père veille sur son enfant. Monsieur Réveillon, qui était très attaché à mes parents a financé mes études et m'a constitué un pécule. Je travaille au Procope parce que Chrysostome me dit qu'il faut que je connaisse autre chose que le Faubourg, d'autres gens, d'autres lieux. Il dit que cela me servira. Qu'il n'y a pas de meilleure place pour apprendre la nature humaine. Non sans humour, il appelle ça «faire ses humanités». Je vous ai rencontré et j'ai senti que vous étiez différent des autres, vous fréquentez des gens différents d'ici. C'est pour cela que lorsque vous avez voulu en savoir plus sur moi, j'en ai parlé à Chrysostome qui, après un jour de réflexion, m'a suggéré de vous faire venir ici. Vous vous intéressez aux gens qui travaillent pour manger, je le sais parce que j'ai entendu des bribes de vos discussions, c'est au Faubourg que vous les trouverez et puis un peu plus loin, au Faubourg Saint Marcel...

- «Souris d'agneau et ses petits légumes façon Philippine», c'était Chrysostome qui apportait deux nouvelles assiettes hautes en couleurs et en parfums. L'entrée vous a-t-elle plu? Vous me direz ce que vous pensez de la viande, elle vient de chez Legendre ajouta-t-il en regardant Joseph dans les yeux avec un sourire appuyé. Puis, comme si de rien n'était, il poursuivit : c'est une recette que j'essaie sur une idée de Philippine. Je vous ai apporté une bouteille du vin de Conti, au moins pour cela il a bien fait de s'exiler. C'est mon ami Roze⁵ qui m'en a donné quelques bouteilles... on s'échange quelques services. À tout à l'heure... Il était déjà reparti.

— J'ai cru comprendre que votre tuteur s'était renseigné sur ma personne, l'allusion à Legendre était transparente.

— Naturellement, Chrysostome est prudent. Le Faubourg est un endroit où les mouchards de La Fayette et les provocateurs du Duc sont nombreux. Il me croit sur parole mais dans ce domaine il me dit qu'il faut vérifier, ce n'est pas une question de défiance mais simplement de survie en bonnes conditions.

— Je pense qu'il a raison et sa franchise l'honore. Mais revenons à notre assiette toute en couleurs, la viande est dorée et luisante, les carottes sont légèrement caramélisées et puis ce parfum qui mêle le romarin au thym... je goûte, vous permettez... hum! Il n'y a pas besoin de mâcher, tout fond sur le palais, c'est simplement merveilleux... Chrysostome a dit «façon Philippine» racontez-moi.

5 Roze avait ouvert un restaurant réputé rue de la Grange-Batelière. Danton le fréquentait régulièrement, il appréciait les pâtés de faisans ou de pigeons du chef pâtissier Lebeau. Roze avait eu l'opportunité de racheter contre des assignats la cave du Prince de Conti qui avait récupéré le domaine, appelé depuis Romanée-Conti, aux enchères contre la Pompadour.

— Il m'est arrivé d'oublier un jarret, je l'ai sauvé in extremis et on a trouvé cela plutôt pas mauvais, alors on a essayé en le faisant exprès, on donne la couleur en faisant revenir la souris soigneusement avec les carottes et on ajoute ensuite les oignons, les herbes, l'assaisonnement, du vin et on fait cuire tout doucement au moins trois heures c'est pour cela que c'est fondant comme vous l'avez dit. Chrysostome, vous l'avez deviné, est assez perfectionniste, il dit qu'il faut faire mieux, il essaie d'ajouter des fruits séchés et pour l'instant ça donne cela. Allez, mangez, c'est nettement meilleur bien chaud.

— Je vous sers un peu de vin, regardez la profondeur de ce rouge, et le nez... peut-être un peu de camphre... mais surtout la truffe et le cassis... hum... il donne une impression de chaleur en bouche... Je n'ai jamais rien bu de tel...

— Plus je vous écoute et plus je me dis que vous devriez faire une sorte d'almanach qui donne des adresses et des appréciations sur ce qu'on mange et boit ici ou là...

— C'est une idée, il faudra que j'en parle à Élisabeth.

La conversation dévia sur Élisabeth, François... Le temps s'écoulait sans qu'aucun des deux ne s'en rendît compte. Visiblement l'un et l'autre se sentaient bien, en bonne compagnie. C'est encore Chrysostome qui les interrompit. Il apportait trois cafés et une assiette de petits gâteaux secs.

— Je viens prendre le café avec vous, cela ne vous dérange pas?

— Bien au contraire, ce sera un plaisir partagé après ce que vous nous avez fait découvrir... enfin surtout à moi...

Philippine se contentait de sourire.

— Si tout cela vous a plu c'est bien, faire à manger c'est également faire plaisir, et tout le monde a le droit au plaisir s'il y met un peu du sien. Vous avez compris que j'ai parlé de vous avec mon ami Legendre, vous êtes un intime de Marat, ici on l'aime bien, c'est un des rares qui soit honnête homme avec Robespierre, Couthon et quelques autres. En un mot on lui fait confiance donc je vous fais confiance. Philippine m'a parlé de votre intérêt pour ceux qui font pour les autres avec leur corps et leur tête, parfois au prix de leur vie. Que connaissez-vous ? Que voulez-vous faire ?

— Comme toutes les choses simples... c'est compliqué. Vous connaissez cela, faire cuire une viande et l'assaisonner c'est simple, la faire cuire juste comme il faut et compléter et mettre en valeur le goût avec des herbes et autres épices, juste à l'équilibre qui rend la chose unique c'est compliqué. Je viens d'assister, depuis plusieurs jours, aux exploits de D'Allarde et de ses pairs pour mettre en coupe réglée les ouvriers et artisans. L'idée est fort simple, sous prétexte de liberté et d'égalité, les regroupements sont interdits, un ouvrier ne peut appartenir à une collectivité et se faire représenter, il discute directement avec son patron ou avec son commanditaire...

— Foutaise ! Avez-vous déjà essayé ?

— Foutaise, vous avez dit le mot, mais les décisions sont prises et je pense qu'elles seront durcies prochainement. À mon sens, les intéressés doivent s'organiser de façon cachée puisque la loi leur interdira tout regroupement. Monnet a su faire cela une fois à Lyon, j'espère pouvoir aller le voir, ici les charpentiers, les maçons... sont particulièrement actifs, il faut qu'ils se préparent à de durs lendemains. La Révolution n'est pas faite pour eux, même s'ils la font, ils doivent comprendre cela.

— Si je ne vous savais pas l'Ami de Marat, je pourrai vous prendre pour un provocateur... mais qui plus est, je pense que vous avez raison. Je vous aiderai comme je pourrai.

La discussion entre Philippine, Chrysostome et Joseph se poursuivit tard dans l'après-midi; visiblement ces trois-là se plaisaient. Lorsque Joseph prit conscience du temps écoulé, il manifesta, à regret, son désir de partir. Il leur avait expliqué que demain il faisait, dès l'aube, le voyage de retour vers Bapaume. Ils se quittèrent heureux, en s'embrassant. Chacun savait qu'il pouvait compter sur l'autre. Joseph et Chrysostome se tutoyaient, un tutoiement d'amis sincères et, si Joseph tutoyait Philippine, cette dernière avait gardé le vouvoiement envers Joseph... le respect envers l'aîné. L'éducation ne se raie pas d'un trait de plume.

Joseph était maintenant sur la place de l'ancienne Bastille. Il voulait passer chez Jean-Paul et Simonne afin de leur dire au revoir. Comme souvent, il choisit de rentrer à pied, il pouvait ainsi remettre de l'ordre dans ses idées. Il arriva rue de l'Ecole de Médecine à la nuit tombée. Il trouva ses deux amis seuls en train de discuter sur la prochaine livraison de *L'Ami du peuple*. Ils lui proposèrent de prendre un peu de soupe avec eux. Joseph relata sa journée, visiblement Jean-Paul n'était pas surpris, Legendre avait déjà dû l'informer. Simonne, elle, était intéressée par Philippine, elle ne tarissait pas en questions, elle irait très probablement la voir au Procope. Joseph en était certain. Sa dernière soirée fut plaisante et il quitta ses amis avec plein de bons sentiments à témoigner à Élisabeth.

Monnet

Le voyage de retour sembla très pénible à Joseph, un problème de changement de chevaux dans un relais fit qu'il dura presque trois jours au lieu de deux. En arrivant chez lui ce mercredi 23 février, il était éreinté au sens littéral du terme. Mais Élisabeth l'attendait, elle avait préparé la table. Il y avait deux couverts. Il en déduisit que François n'était pas là. Ils étaient dans les bras l'un de l'autre à s'embrasser comme aux premiers jours et c'était ce qui comptait le plus à leurs yeux.

Joseph conta son séjour et Élisabeth lui fit état du fonctionnement de plus en plus au ralenti de la librairie. Naturellement ils parlèrent de François. Il était parti, le matin même, vers Paris avec Augustin Robespierre, cela s'était décidé très rapidement et Élisabeth n'avait pas pu l'en dissuader. François s'émancipait et il avait un caractère bien trempé. Élisabeth lui avait dit d'aller voir Simonne qui saurait l'aider dans les contraintes de la vie journalière. Joseph lui promit d'envoyer un petit mot à Jean-Paul afin qu'il fasse en sorte de garder un œil sur lui. Conscients tous les deux des bouleversements en cours, ils savaient qu'ils étaient à

un nouveau tournant de leur vie. Pendant le voyage, Joseph avait repassé dans sa tête les épisodes de son séjour parisien. Philippine l'avait beaucoup marqué, elle était réservée, observatrice et savait faire la remarque bien appropriée qui allait droit au but. Ne lui avait-elle pas dit qu'il devrait faire une sorte d'almanach du manger et du boire? C'est de cela qu'il parlait maintenant avec Élisabeth. Et si au lieu d'être libraires, ils étendaient leurs activités pour être libraires-imprimeurs? Ils feraient et éditeraient cet almanach d'un genre nouveau. Joseph avait senti que l'idée de Philippine était porteuse d'avenir. Ce ne serait pas simple, il faudrait qu'ils soient aidés par des gens du milieu... Il faudrait vendre ici... Élisabeth trouvait l'idée intéressante... Joseph pensait déjà à Pérusse, n'était-il pas libraire-imprimeur?... et puis Guillaume Brune avait tout ce qu'il fallait, l'impression c'était son métier. Joseph imaginait déjà des montages possibles, Élisabeth le ramenait, comme souvent, aux réalités du moment... et dans l'instant présent, il se faisait déjà bien tard, et il fallait aller dormir.

Les jours passèrent ainsi sans faits notoires à Bapaume. Le voyage de François avait été des plus bref car Augustin avait été rappelé sur Arras. Élisabeth et Joseph se faisaient de plus en plus à l'idée de quitter Bapaume. À Paris, la vie était plus mouvementée. Joseph avait reçu deux lettres, l'une de Chrysostome et l'autre de Simonne.

Ami Joseph,

J'espère que tu vas bien ainsi que les tiens. Avec Philippine, nous continuons de vivre. J'ai commencé à voir des connaissances que tu pourrais rencontrer. Mais en ce moment la température du «bouillon Saint-Antoine» s'élève jusqu'à l'ébullition. Il m'est difficile de savoir

si la flamme est attisée par le Général¹ ou par le Duc². Je vois tous les jours de nouvelles têtes, mais pour qui font-elles leurs basses besognes ? Parfois j'en arrive à me demander si ce n'est pas pour les deux ! Le résultat c'est qu'un grand nombre d'habitants a été convaincu que les travaux de Vincennes étaient engagés pour favoriser la fuite du Roi, un autre grand nombre croyait qu'ils l'étaient pour emprisonner le Duc et sa famille. Pour tout te dire j'avais de bonnes raisons de penser, comme le plus petit nombre, qu'ils l'étaient, tout simplement, pour désengorger les prisons de Paris qui, paraît-il, seraient pleines à craquer. Tu noteras avec un sourire, qu'on termine à peine la démolition de la Bastille ! Enfin, toujours est-il que les citoyens du Faubourg, dont certains sont des amis, sont allés en masse à Vincennes et ont commencé à démolir le donjon entre autres choses. Santerre est venu avec sa garde mais a plutôt laissé faire, le Général est arrivé avec la troupe et le canon. Les deux hommes se sont opposés. À son retour par le Faubourg, le Général a failli se faire tuer. Comme tu le vois, la vie tient à bien peu de choses, aujourd'hui tu es, demain tu as été. Ils ont cru qu'ils allaient refaire la prise de la Bastille, mais il y a des choses qui ne se font qu'une fois. Maintenant les ouvriers seront tolérés s'ils travaillent et se taisent. À moins qu'ils ne fassent travailler leur tête.

Voilà, Ami, ce court mot simplement pour te dire que je pense à toi et que tes idées feront du chemin.

À bientôt j'espère,

Chrysostome.

1 Gilbert du Motier marquis de La Fayette (6 septembre 1757 – 20 mai 1834), est principalement connu pour son engagement, à 19 ans, dans la guerre d'indépendance des Etats-Unis. Député de la noblesse d'Auvergne aux Etats-Généraux. Il est commandant de la garde nationale. Marat, qui le considérait comme un intrigant, l'accusera souvent de manœuvres anti-révolutionnaires.

2 Louis-Philippe Joseph d'Orléans (13 avril 1747 – 6 novembre 1793) député de la noblesse aux Etats-Généraux. Son nom reste attaché à la grande opération financière du palais royal, « l'anti-Versailles ». Il finira sous le nom de Philippe Égalité.

Joseph avait été sensible à la lettre de son nouvel ami, il trouvait qu'il portait bien son nom : bouche d'or. La lettre de Simonne n'était pas faite non plus pour le rassurer.

Très chers Élisabeth et Joseph,

Que ces mots vous trouvent bien ensemble. J'ai vu François, comme il a changé! Croisé au détour d'une rue, je ne l'aurai pas reconnu. Je l'ai mis dans les mains de Marie mais il n'a fait que passer. Jean-Paul me fait du souci. Il se donne corps et âme à L'Ami du peuple et les difficultés s'accumulent. Il est vrai qu'il est en bute, sur des questions de fonds, avec « les pères conscrits » comme il les appelle, et à cela s'ajoutent les plaintes des citoyens sur telle ou telle question particulière. Il veut tout traiter, c'est trop pour un seul homme à la santé de plus en plus fragile. Ainsi appelle-t-il à la vigilance sur la fuite inéluctable du Roi suite au départ de ses tantes. Les discussions relatives à la loi sur l'émigration l'insupportent au plus haut point et puis il y a eu cette affaire de Vincennes qu'il relie à celle des Tuileries. Pour lui, Vincennes est un coup monté de toutes pièces pour détourner l'attention portée à la surveillance du Roi. Je ne vais pas égrener tous les sujets qu'il traite ou qu'il voudrait traiter, la page n'y suffirait pas. Il en faudrait plusieurs pour la seule question de la liberté de la presse par exemple. Legendre m'a dit que le sang commençait à monter à la tête de plus en plus de citoyens de Saint-Antoine et Saint-Marcel. Parlons d'autre chose, j'ai vu Marie, elle m'a dit qu'elle voulait vendre rue Gît-le-Cœur et qu'elle t'en avait parlé. Naturellement je ne lui ai pas dit que tu nous avais mis dans la confiance. Il m'arrive de rêver que nous pourrions devenir presque voisins. C'est sur cette belle pensée que je vais vous laisser.

Je vous embrasse tous les deux

Simonne

Joseph ne se faisait aucune illusion, il avait compris que tout cela finirait mal, y compris pour son ami. Il restait ainsi

informé des événements essentiellement par Chrysostome, Jean-Paul, Simonne et François qui lui rapportait ce qu'Augustin lui disait de ses échanges avec Maximilien.

Jean-Paul lui avait envoyé, *L'Ami du peuple* du 16 et du 17 mars. Ces deux numéros étaient accompagnés d'un petit mot :

Mon cher Joseph, l'Ami.

Je sais que tu lis le journal, mais je ne résiste pas à t'envoyer ces deux exemplaires que tu auras en mains avant les tiens. Je me suis servi de tes notes et de nos discussions pour rédiger ces articles. Tu m'as bien aidé. Encore merci.

Comment va Élisabeth? Nous parlons souvent de vous avec Simonne.

Tout à toi,

Je t'embrasse,

Jean-Paul

Dans chacun des numéros Joseph découvrit un long article sur les décrets de d'Allarde de février. Il n'avait pas passé son temps au manège pour rien. Comme il le faisait souvent, Jean-Paul s'était livré à une analyse détaillée des décrets, il en présentait le texte d'où il déduisait une critique argumentée puis il proposait une solution : ce qu'il aurait fallu faire si les édiles avaient fait leur travail correctement. Des idées nouvelles, frappées du bon sens de celui qui observe et écoute les gens. Tout le sujet était abordé, les conséquences pour le consommateur, pour l'état, pour l'ouvrier mais des points fondamentaux tels l'apprentissage, la sécurité publique, l'aide et l'accompagnement à l'installation étaient détaillés. Joseph n'avait effectivement pas perdu son temps.

Puis un matin il y eut cette lettre très brève :

Cher Ami,

Si cela vous intéresse toujours, je suis à Lyon pour quelques semaines et je peux vous faire visiter la ville comme nous l'avions envisagé.

Bien à vous,

André

On ne pouvait être plus sibyllin, mais Joseph avait compris, il allait pouvoir rencontrer Monnet. Avec Élisabeth il se mit à préparer son voyage pour Lyon. Il échangea encore quelques lettres avec Périsset puis avec Chrysostome qui s'était proposé de faire le nécessaire pour lui réserver une place dans la bonne diligence avec le bon cocher. Précautions capitales si l'on voulait faire un voyage le plus sûr possible. En effet, le Faubourg était la porte de sortie de Paris pour prendre la route de Lyon par Auxerre et Autun. Elle était nettement plus agréable que les deux autres possibles par Nevers et Moulins ou par Troyes et Dijon. Ils avaient organisé le voyage de telle sorte qu'arrivant d'Arras, il passe une nuit chez Chrysostome afin de pouvoir prendre la turgotine qui partait dès sept heures. C'est au début de la deuxième semaine d'avril que Joseph quitta Chrysostome pour partir vers Lyon. En cinq ou six jours il devrait être rendu. Le voyage se déroula de façon agréable, il n'y avait que quatre passagers discrets et bien élevés. À l'exception d'un dénommé Durand, ils faisaient la route pour la première fois. Ce dernier leur proposa de commenter au cas par cas les principales curiosités du paysage. Le cocher profita de la clémence du temps pour pousser l'attelage jusque Pont-le-Roi³, ils y arrivèrent, à la nuit tombante, par Villeneuve-la-Guiard après avoir changé plusieurs fois de chevaux. La route s'étendait dans une belle plaine en laissant sur sa gauche l'Yonne et sur sa droite une rangée de monts. Joseph avait pu reconnaître de magnifiques noyers et de belles étendues de

3 De nos jours Pont-sur-Yonne

vignes. Cette première journée de voyage, longue de quelque vingt-cinq lieues⁴ avait été fatigante mais pas désagréable. Durand avait le tact de commenter lorsqu'il sentait que ses compagnons étaient bien disposés. Arrivés au relais, chacun prit possession d'une chambrée et se retrouva pour prendre un en-cas bien mérité, mais la soirée fut courte, la fatigue faisait son œuvre. Le voyage du deuxième jour commença dans la bonne humeur, le sommeil, bien que court, avait été réparateur. Durand qui visiblement s'était particulièrement documenté, expliqua que c'était ici qu'on fabriquait les tuiles réputées dites de Bourgogne pour alimenter les constructions parisiennes. Pour sortir de Pont-le-Roi, le cocher emprunta un pont remarquable par ses arches et sa longueur, Durand leur apprit que c'était là l'œuvre de Bruand⁵ dont il fit le panégyrique. C'est ainsi que ses principales réalisations passèrent en revue, chacun y allant de son commentaire ainsi l'hôpital des mendiants de La Salpêtrière devait-il sa paternité plus à Bruand ou à Le Vaux ? Pour l'Hôtel des Invalides tout le monde était d'accord mais, pour la place Vendôme seuls Durand et Joseph défendait qu'il en avait conçu les premiers plans et débuté les travaux avant que Mansart ne réalise son chef-d'œuvre. Les quatre voyageurs ne voyaient pas les lieues passer, seuls les arrêts dans les relais le leur rappelaient. Les principales étapes furent Sens, Villeneuve-le-Roi, Joigny et Auxerre avant d'arriver, au terme de vingt-trois lieues, à Vermanton pour y passer la nuit. Malgré la fatigue, Joseph prenait du temps, chaque soir, pour noter dans un carnet ses impressions et ce qu'il avait vu au cours de la journée écoulée. Il voulait en faire profiter Élisabeth. Le troisième jour, tout le monde sentait la fatigue et l'inconfort de la turgotine sur de longues distances, d'autant que la route était

4 Il s'agit d'une lieue de poste de 2000 toises soit environ 1,95 m/toise ou 3,9 km/lieue.

5 Libéral Bruand (1636-1697) architecte de Louis XIV, « ingénieur général des Pont et Chaussées de France » auprès de Colbert.

très vallonnée. En décidant de s'arrêter à Saulieu le cocher savait que seulement quinze lieues avaient été couvertes mais il avait fallu faire face à de fortes pentes pénibles en montée et dangereuses en descente. Le quatrième jour, les silences étaient plus longs entre les passagers, le trajet de vingt-trois lieues qui les avait conduit jusque Chalon-sur-Saône avait été difficile, notamment près d'Autun où il avait fallu descendre pour alléger le travail des chevaux dans l'ascension du mont. Le cinquième jour chacun reprenait un peu de vie, le cocher leur avait dit qu'il comptait en terminer le lendemain. Encore une fois, ce fut un ingénieur général des Ponts et Chaussées qui anima la conversation. Durand leur raconta qu'Emiland Gauthey⁶, spécialiste reconnu en matière de construction de ponts et de voûtes, avait conçu le projet, qu'il était maintenant en train de réaliser, de joindre la Méditerranée à l'océan et à la Manche en construisant un canal entre la Saône et la Loire⁷. Chacun y allait de ses questions et Durand, toujours parfaitement informé y répondait avec précision. Il leur apprit aussi qu'il avait également fait l'hôtel de ville de Tournus. Joseph eut une pensée pour Simonne, Tournus était sa ville natale. Le temps passait ainsi un peu plus rapidement. La route était souvent boueuse ce qui ne favorisait pas l'ouvrage du cocher. Ils passèrent la nuit à Saint-Albin⁸. Ils y virent quelques villageoises qui avaient les cheveux taillés assez

6 Emiland-Marie Gauthey (1732-1806) réalisa plusieurs ponts dont les plus célèbres sont ceux de Bellevestre (30 m) de Guegnon (61 m) de Navilly (156 m sur 5 travées) le pont des Echavannes, sur la Saône à Chalon, qui marquait la frontière entre les deux zones occupée et libre lors de la dernière guerre de 39-45, et plusieurs édifices comme l'Hôtel de ville de Tournus, l'église de Givry, l'obélisque de Dijon...

7 Il s'agit du canal du Charolais, réalisé de 1784 à 1793 long de 112 km soit environ 28,7 lieues qui rejoint la Loire à Digoïn. Il fallut construire 64 écluses pour compenser le dénivelé de 56 m entre Digoïn (235 m) et Chalon (179 m). Depuis 1642, la Loire était reliée à la Seine par le canal de Briare.

8 De nos jours l'orthographe est fixée : Saint-Albain

court et portaient une sorte de couvre-chef plat, incliné sur l'oreille. En arrivant, ils purent également apercevoir les restes du château qui avait été pratiquement détruit en 89 aux dires de Durand qui ajouta que les habitants étaient perméables aux thèses de Marat. Joseph ne commenta pas la remarque, il tenait à ce que le voyage se termina bien. La dernière journée du voyage, longue de vingt et une lieues se passa pour l'essentiel sous le soleil, ils passèrent Mâcon et Villefranche sans problème. Ils arrivèrent à Lyon par Limonest. Aux portes de la ville ils empruntèrent le boulevard de Vaize, traversèrent la Saône pour arriver place des Terreaux où Périssette, qui avait été prévenu de l'arrivée de la voiture, l'attendait. Périssette avait beaucoup insisté pour héberger Joseph dans sa demeure. De la part d'un Lyonnais c'était là un signe incontestable de grande confiance ! Joseph en était conscient.

Périssette était célibataire, il avait fait préparer une collation légère pour accueillir son visiteur. Il savait par expérience que Joseph était fourbu, et il fit en sorte d'abrégé la soirée, demain serait un autre jour.

Le lendemain matin, Périssette et Joseph se retrouvèrent pour discuter de la journée à venir et échanger les nouvelles. Périssette avait des moyens d'information particulièrement performants. Ainsi lui rapporta-t-il les événements de Paris, c'était notamment : le départ empêché du Roi pour Saint-Cloud, les déboires de La Fayette et la présence du Roi à l'Assemblée. Ils parlèrent ensuite de Monnet. Périssette s'était entendu avec ce dernier pour que Joseph reste deux jours avec lui, il voulait que Joseph ait le temps de s'imprégner un peu de la vie d'un ouvrier en soie. Il serait logé dans une maison proche de celle de Monnet. Périssette avait tout prévu.

— Voilà comment les choses vont se passer. Mon cher Joseph, pour diverses raisons, je ne peux vous accompagner. À deux pas d'ici, en prolongement de la place des Terreaux, là

où je vous attendais hier, vous prendrez la rue de la Cage qui vous conduira directement rue de la Boucherie. Vous entrerez dans l'estaminet qui s'y trouve, pour utiliser un nouveau mot de chez vous, vous commanderez à boire et vous attendrez, Monnet saura vous trouver et vous partirez avec lui. Lorsque vous en aurez terminé d'ici deux ou trois jours, nous nous retrouverons ici. Il sait comment me contacter. J'ai une totale confiance en lui, vous pouvez vous y fier, c'est un honnête homme. Laissez vos bagages ici et contentez-vous de quelques effets. Tout est prévu.

Joseph remercia encore une fois son ami et partit. Il ne pouvait s'empêcher de se dire «quel homme charmant... et prudent»... Mais il est vrai que le contexte appelait la prudence, qui savait de quoi serait fait demain ?

La rencontre avec Monnet se fit relativement discrètement et naturellement, il était déjà là et il apostropha «l'étranger» pour boire avec lui. Joseph avait compris et joua son rôle. Monnet était un homme de son âge, un peu moins grand avec les cheveux grisonnants, il était voûté. Son regard était clair et franc, Joseph su tout suite qu'il s'entendrait avec lui. Il avait été direct lorsqu'il avait abordé le réel sujet de leur rencontre.

— Notre connaissance commune, peut-être votre ami, m'a dit que je pouvais avoir une totale confiance en vous. En tant que «représentant du peuple», je n'accorderais pas grand crédit à sa parole mais en tant que frère... Il m'a dit que vous saviez... je lui fais confiance. Comment voulez-vous que je vous appelle ?

Joseph avait remarqué le sourire à la fois moqueur et dépité lorsqu'il avait dit «représentant du peuple».

— Vous pouvez m'appeler Joseph et vous, comment souhaitez-vous que je vous appelle ?

— Denis, ce sera très bien. Vous voulez connaître notre travail, notre vie, comment on essaie de la défendre... alors commencez par me dire deux mots de la vôtre et ensuite on verra si on se quitte ici, chacun de son côté, ou si on part ensemble vers l'autre bord de la rivière.

Monnet était calme et serein, Joseph avait compris que pas plus Périssette que Willermoz auraient de l'influence sur sa décision. Il agirait en son âme et conscience.

— Je vous comprends, je crois bien que j'aurai la même réaction si, par exemple, *L'Ami du peuple* me demandait d'exposer ma vie à un inconnu, fusse-t-il son ami. D'ailleurs quand on y réfléchit, on pourrait croire que c'est inimaginable... et pourtant nous sommes tous les deux là. Je rentrerai dans les détails si vous le voulez, mais j'irai droit au fait. Je suis marié et j'ai un fils. Avec ma femme nous exerçons le métier de libraire à Bapaume mais j'ai eu une autre vie auparavant au cours de laquelle je me suis lié d'amitié avec Marat. Il y a quelques mois j'étais à Paris, car avec Élisabeth, c'est ma femme, on s'interroge beaucoup sur l'avenir, le nôtre et celui de notre fils qui fréquente le frère de Robespierre. On envisage de s'installer à Paris. C'est pour cela que j'avais fait le voyage et Marat m'a demandé d'aller voir de plus près ce qui se passait à l'Assemblée, lui-même étant empêché. C'est ainsi que j'ai assisté aux discussions sur la loi rapportée par d'Allarde visant à instaurer un nouvel impôt, la patente, mais aussi à supprimer les intermédiaires entre l'ouvrier et le patron sous prétexte d'égalité... et je sais que Le Chapelier prépare avec ses collègues une loi qui durcira ces dispositions, les coalitions, les rassemblements seront interdits très probablement. Ceux qui sont censés défendre les libertés font des lois liberticides. J'ai vu votre sourire lorsque vous avez parlé du «représentant du peuple»... en effet le peuple est bien représenté! Alors voyez-vous Denis je suis convaincu qu'il n'y a rien à attendre, que c'est aux ouvriers de se prendre en mains et si je peux

aider à cela d'une manière ou d'une autre je le ferai. Je sais que vous avez fait beaucoup pour essayer de défendre les intérêts de votre profession. Je voudrais que vous m'appreniez cela si vous voulez bien.

Denis était resté impassible, à peine la trace d'un sourire lorsque Joseph avait parlé des représentants du peuple. Il s'était contenté de le scruter avec la plus grande attention. Puis il se leva et lui dit :

— Viens on s'en va.

Ils sortirent. Joseph avait l'impression d'être avec un autre homme. Quelqu'un qu'il connaissait depuis toujours. Denis était devenu causant, affable presque complice. Ils firent quelques pas vers la rivière et empruntèrent sur leur droite le quai des Augustins.

— On va traverser au pont Saint Vincent et on sera arrivé à la maison. C'est surtout sur cette rive que vivent les fabricants, les vrais.

— Que veux-tu dire par «les vrais»?

— Tu connais nos tissus les soieries de Lyon, pour les confectionner il faut plusieurs professions, elles sont regroupées sous le nom de Fabrique Lyonnaise de soieries ou plus simplement la Grande Fabrique. La Grande Fabrique est à l'image de la société, elle est composée de classes, il y en a deux : Les maîtres marchands fabricants qui sont très très riches et qui ne fabriquent rien, ils ordonnent, fixent les prix auxquels ils achètent et vendent. Et puis les maîtres ouvriers, comme moi, les seuls fabricants, payés par les riches comme ils le veulent. Tu vois c'est ça l'égalité dans le travail! Si tu protestes ils ne te commandent plus rien, c'est un peu mon cas en ce moment... on traverse ici, c'est le pont Saint Vincent. Il y a encore quelque temps il fallait payer pour l'emprunter,

comme tu vois il est neuf, c'est au moins la troisième ou quatrième fois qu'ils le reconstruisent⁹.

Du pont, Joseph voyait la rive droite de la Saône, c'était par là qu'il était arrivé. Les maisons étaient noires et vieilles, d'un côté elles semblaient faire corps avec la colline et de l'autre elles tombaient littéralement dans la rivière. Ils prirent sur la droite rue Peyrollerie. Devant une porte assez minable Denis s'arrêta.

— Bienvenue chez moi, mais avant d'entrer je veux que tu ne sois pas gêné. Tu ne me dois rien, ton ami s'est occupé de tout. Tu ne seras pas une charge pour nous.

Joseph le fixa, ne dit rien et hocha de la tête. Ils s'étaient compris.

Une fois le seuil franchi, Joseph se trouva dans une pièce relativement bien éclairée. Il lui sembla qu'il y avait en ce seul lieu, le résumé d'une vie. Au fond, le long d'une fenêtre plus large et haute que de coutume une machine constituée de poutres et de roues, c'était le métier à tisser, ce qui permettait à Denis de maintenir les siens en vie. Au milieu de la pièce il y avait la table et sur le côté ce qui servait de cuisine, un foyer, des étagères avec des pots... une échelle permettait d'atteindre un plancher haut, probablement un espace pour dormir. Une femme s'avança, Denis fit les présentations, c'est Marie-Anne¹⁰, nous sommes liés depuis 74. Sans elle je ne serai rien, et voici Joseph.

⁹ Le premier ouvrage est construit en 1637 et est emporté par les glaces en 1643, le deuxième pont le remplace en 1656 et est emporté par la grande crue de 1711, le troisième pont est construit en 1777, il fait alors 7 m de large pour une longueur d'environ 80 m. Entre 1827 et 1832 il sera remplacé par une passerelle de 2,8 m de large, encore existante et par le pont de la Feuillée. Le pont de la Feuillée actuel date de 1950.

¹⁰ Marie-Anne Pipon femme de Denis Monnet, ils se sont mariés en 1774, et ont eu 6 filles et 3 garçons.

Si Denis a accepté c'est que vous en valez la peine. Soyez le bienvenu dans notre famille, cela va vous changer, je sais que vous êtes libraire. Ici on sait tous lire et écrire, c'est aussi pour cela que Denis est tant sollicité.

— Tu as de la chance, tu lui plais. Tu ne passeras pas la nuit ici, ce n'est pas possible avec nos neuf gones il n'y a plus de place. Je me suis arrangé avec mon ami François Billiémaz¹¹, il habite quelques maisons plus loin et ici toutes les maisons communiquent.

— Merci à vous deux, je suis très sensible à votre geste.

Joseph se mit à l'aise et Marie-Anne l'invita à s'asseoir à la table, elle avait préparé du café. Dans un coin de la salle, des filles dévidaient la soie. À quelques pas trois garçons lisaient en se chamaillant de temps à autre. Marie-Anne commenta :

— Nous avons trois garçons et six filles, pour l'instant filles et garçons nous aident pour tirer et dévider, mais nous nous débrouillons, nous voulons qu'ils aient de l'instruction, qu'ils aient une chance de s'en sortir. La semaine prochaine nous aurons du travail, ici tout le monde sera au travail.

— Oui, suite à mes actions les maîtres marchands m'ont mis en exécution, ils se sont mis d'accord pour ne pas me passer de commandes. Mais mes confrères et mon ami Billiémaz ont fait ce qu'il fallait, les autres ont eu peur et ont cédé. Tu sais, nous nous sommes organisés depuis 86. Ils m'avaient arrêté sur l'ordre verbal de Tolozan, marchand commissionnaire, alors commandant et prévôt des marchands. Le lieutenant général disait que j'étais le point de ralliement de la confiance et des intérêts des ouvriers. C'est en janvier 1787 qu'ils m'ont

11 François Billiémaz né vers 1740, mort le 5 décembre 1793. On trouve également son nom orthographié Billemaz. Il fut auteur satirique, greffier, juge de paix, fondateur des Amis de la Constitution à Lyon puis du Club central populaire.

relâché moyennant ma soumission de me représenter à mon cachot quand on jugerait à propos de m'y enfouir de nouveau. Eh bien figure-toi qu'ils ont essayé de me reprendre au mois de février sous le simple prétexte que le décret de prise de corps de 86 courait toujours! Je ne me suis pas laissé faire, j'ai exigé d'avoir mon dossier afin de pouvoir me défendre et finalement j'ai reçu l'appui de la municipalité et l'accusateur public a estimé qu'il n'y avait pas lieu de motiver une accusation. C'est pour cela aussi que nous aurons du travail dès la semaine prochaine, ils ont compris que tout cela pourrait se retourner contre eux.

— Comment es-tu arrivé à les faire plier?

— Nous avons retenu la leçon de 86, Pierre Sauvage avait obtenu un accord et une augmentation, c'était le mercredi 9 août, je m'en souviens comme si c'était hier, le 10 la répression commençait, le 12 à cinq heures de l'après-midi Nérin, Dapriano et Sauvage étaient suspendus place des Terreaux. Ils sont restés là, pour l'exemple, pendant vingt-quatre heures. On aurait pu se dire : ils sont morts mais on a obtenu quelque chose, eh bien non le 3 septembre les marchands ont fait en sorte qu'un arrêt du conseil du Roi annule les augmentations consenties par le consulat. Le 13 septembre l'archevêque obtenait l'Amnistie. Ils ont cru nous décourager, en fait c'est l'inverse qui s'est produit, on avait compris qu'un seul droit existait, c'était celui du plus fort. Il fallait trouver la manière d'être le plus fort. Nous nous sommes organisés par quartier. Chaque quartier désigne quelques responsables, on se réunit en secret, c'est assez facile ici avec les passages¹². On distribue des tracts, on colle des affiches... enfin on fait une unité entre les ouvriers. C'est ainsi qu'ils m'ont arrêté dans la nuit du 21 au 22 novembre. La suite tu la connais, je viens de t'en parler.

¹² Passages qu'on appellera traboules le siècle suivant.

— Et depuis ta libération en janvier 87?

— La vie n'a pas été simple, les éléments semblaient s'être ligués avec les marchands! 87 a été une année de grande crise, la récolte des soies a manqué partout, plus d'un tiers des métiers étaient à l'arrêt. Tu te rends compte cela faisait plus de cinq mille métiers inoccupés! Et puis il y a eu cet hiver qui a commencé dès le 12 novembre 88. Je n'avais jamais connu cela. Le Rhône était entièrement pris en glace, on le traversait à pied. Mais cela ne nous a pas empêchés de perfectionner notre organisation, nous étions en mesure de faire passer des mots d'ordre rapidement. Par exemple en 89 pour les états généraux, il fallait nommer un délégué pour cent individus afin de rédiger les cahiers de doléances et nommer des électeurs pour élire les députés de la sénéchaussée. On voulait barrer la route des marchands qui n'envisageaient pas de ne pouvoir décider de tout. Le premier jour, maîtres marchands et maîtres ouvriers réunis nous étions un peu plus de 2500, c'était trop peu pour ce que nous voulions obtenir, nous avons fait passer la consigne, le lendemain, 24 février nous étions plus de 3300, nous étions largement majoritaires, nous avons élu trente-quatre des nôtres, dont moi, et aucun marchand n'a pu être élu. C'est comme cela que le 30 mars on a élu ton ami Périssette entre autres. On avait démontré qu'en se serrant les coudes on pouvait gagner, c'était une manière d'être les plus forts. Tu comprends pourquoi Tolozan de Montfort m'en veut tant, lui qui estimait avoir, avec ses pairs, un droit historique à être élu. À partir du budget annuel d'un maître ouvrier, que nous avons déjà dressé en 86, j'ai rédigé le «Mémoire des électeurs fabricants d'étoffes en soie de la ville de Lyon» que nous avons envoyé à Necker. Nous faisons là, la démonstration de notre capacité à démontrer ce que nous disions et donc le bien-fondé de nos revendications.

— Comment tout cela a-t-il été reçu?

— Tu penses bien qu'il y a eu des grincements de dents. Les maîtres marchands, ils sont quatre cents, furieux de ne pas avoir été élus ont rédigé leur mémoire «Observations sur les manufactures». Mais là aussi on avait retenu la leçon de 86, ne jamais laisser un coup sans réponse. Avec mes compagnons maîtres ouvriers, j'ai rédigé une réponse «Doléances des Maîtres ouvriers, fabricants en étoffes d'or, d'argent et de soie de la ville de Lyon, adressée au Roi, et à la Nation assemblée». J'ai lancé l'idée que nous étions dans une situation comparable aux esclaves noirs. En effet, où trouver des hommes qui se soient donnés en toute tranquillité le droit de faire travailler d'autres hommes dans des conditions qu'ils décident, si ce n'est de l'autre côté de la terre? Dans cette lutte que nous avons engagée, les chiffres, la raison froide ne suffisent pas. Il faut trouver la métaphore, l'image qui marque, qui frappe d'autant plus qu'elle est vraie.

— Mais le tarif n'avait toujours pas été reconnu, l'arrêt du Roi du 3 septembre 86 était toujours valide?

Au milieu d'un rire qu'il partageait avec Marie-Anne il continua.

— C'est bien, je vois que tu suis... Oui nous n'avions rien obtenu, mais tout commençait à être en place pour y arriver. Lyon était en ébullition les octrois étaient devenus insupportables, et début juillet 89, lorsque la nouvelle de la réunion des trois ordres en Assemblée nationale a été connue, des émeutes ont éclaté avec toujours le même engrenage infernal : émotion, émeute, répression. Je ne peux te dire le nombre de morts et d'un côté et de l'autre. Je n'ai pas directement participé à cela. J'avais reçu mandat, devant notaire, dès le mois d'avril pour représenter mes camarades et défendre le tarif. J'ai passé une partie de mon temps à aller à Versailles d'abord, puis à Paris lorsque l'Assemblée a déménagé pour faire lecture des doléances et remettre à nos

députés un mémoire visant à révoquer l'arrêt de septembre 86. J'ai ainsi réussi à convaincre les députés de la Sénéchaussée, ils ont réussi à s'entendre pour présenter le mémoire au ministre début août. Enfin le 8 août un nouvel arrêt nous autorisait à choisir douze commissaires pour faire un projet de tarif. Dès lors les marchands ont tout essayé pour empêcher l'exécution de l'arrêt. Ils ont même refusé de participer à la réalisation du projet de tarif, c'était une erreur, on aurait pu s'entendre entre gens raisonnables. Mais l'étaient-ils ? Enfin, fin septembre nous avons rédigé le tarif et fin novembre, malgré les manœuvres des marchands, le texte était validé par le roi et son conseil. Tu vois, là également la leçon de 86 avait été retenue : ne pas hésiter à utiliser les armes de la partie adverse, il ne leur était pas venu à l'esprit que de simples ouvriers pouvaient faire pression sur des édiles.

— L'affaire était enfin entendue ?

— Non car rien n'est jamais fini, c'est une lutte permanente. Pourquoi veux-tu que les marchands appliquent la loi si elle leur déplaît ? Cela fait si longtemps qu'ils se considèrent être la loi. Comme le consulat qui était à leur botte ne les a pas contraints, rien ne s'est passé. En janvier 90 j'ai été élu capitaine du bataillon « Port Saint-Paul » de la garde nationale, en mars j'ai été choisi pour être le président du district et en avril nous avons élu pour la première fois la municipalité. Là aussi il y aurait à dire, tu te rends compte sur environ trente cinq mille citoyens seuls quatre mille pouvaient voter et sur ces quatre mille seulement environ mille trois cents maîtres ouvriers. Le 27 avril 90 a été un grand jour, la nouvelle municipalité a déclaré « le tarif exécutoire du jour de son enregistrement » soit le 21 janvier. Il fallait nous donner les moyens de contrôler l'exécution du tarif par nous-mêmes, nous avons compris que nous ne pouvions compter que sur nous. Nous avons fait ce qu'il fallait et dès le 5 mai nous étions plus de trois mille cinq cent dans la cathédrale Saint-

Jean, un peu plus bas, il faisait beau, à six heures le soleil allait se lever. Les vingt-huit sections étaient représentées et j'assurai la présidence. Notre première décision a été de nous régir et gouverner par nous-mêmes. Nous avons ensuite nommé quatre maîtres gardes pour veiller à l'exécution du tarif, j'ai été nommé à l'unanimité, je ne te cache pas que cette reconnaissance des miens m'a touché¹³.

Marie-Anne s'était levée et s'affairait à préparer à manger pour toute la famille. Tout en poursuivant leur travail, les enfants étaient restés attentifs au récit de leur père. Joseph l'avait remarqué et en était heureux. Eux, ils sauront, ne pouvait-il s'empêcher de penser.

— Tu avais réussi...

— En quelque sorte oui mais cela ne suffisait pas. La question des taxes aux octrois et autres droits rendait la vie très difficile au plus grand nombre car les denrées de premières nécessité étaient hors d'atteinte. Ma section m'a alors nommé surveillant avec mandat d'inspecter tout ce qui concerne la police, les marchés, les règlements sur les prix et la qualité du pain. Mais il y a encore eu des émeutes et des morts... Quand les gens n'ont plus rien à perdre, que leur vie est devenue un fardeau ils ne reculent devant rien. La raison devient un mot sans sens, tu iras parler de raison à quelqu'un qui n'a plus rien pour faire vivre sa famille lorsque d'autres sont dans l'opulence, opulence acquise sur le travail des premiers. Et puis l'année 90 s'est terminée avec la conspiration des princes d'Artois, de Condé et de Bourbon émigrés en Italie, à Turin. C'était Guillin de Pougelon, l'ancien bâtonnier qui était le chef de la conspiration pour la ville de Lyon. En quelque sorte ils voulaient m'acheter, m'utiliser pour que le peuple réclame le retour des émigrés de Turin et la diminution de l'octroi. Tout

13 Les trois autres choisis étaient Jean Sève, Charles François Boucharlat et Noël Algirony.

cela au nom du commerce qui redémarrerait comme avant! J'ai fait tomber cette conspiration en faisant mine de rentrer dans leurs visées. Ils ont été arrêtés et transférés à Paris. Tu vois, eux, on ne les a pas suspendus comme Sauvage et les autres, leur crime visait pourtant à détruire la Révolution. Je pense même qu'on les libérera. Tu comprends mieux pourquoi en ce début 91 on a essayé de m'arrêter de nouveau sur le motif de 86! Voilà tu sais tout, ou presque.

Mais déjà Marie-Anne apportait à manger, Joseph ne s'était pas rendu compte du temps qui passait. Dans le plat qu'elle mettait sur la table, il y avait comme des saucisses blanches avec des pommes de terre autour. Joseph ne voyait pas de quoi il s'agissait. Denis s'était levé, il revenait avec un pot-de-vin. Il expliquait, à l'intention de Joseph, qu'il s'agissait d'un vin léger qui venait de Anse, il en servit à sa femme, à Joseph, à son aîné puis à lui-même. Ils trinquèrent à l'amitié et à des jours meilleurs. Marie-Anne distribuait une part à chacun. Joseph se retint de demander ce que c'était, il huma et goûta.

— C'est la première fois que je mange cela, je ne sais pas ce que c'est, c'est un agréable fumet, c'est doux dans la bouche...

Joseph s'arrêta, il pensait à Philippine, à ce qu'elle lui avait dit... une sorte d'almanach...

— C'est très bon, dit-il simplement, vous cuisinez très bien, comment faites-vous ?

Visiblement Denis était fier du compliment fait à sa femme. Celle-ci s'exécuta de bonne grâce.

— C'est simple, il vous faut un fils capable d'attraper un poisson, chez nous c'est Paul qui sait bien ferrer le brochet, après il faut un peu de farine, du gras, un œuf ou plus, du pain que vous avez pris soin de bien mouiller avec du lait

ou de l'eau et quelques herbes. Il faut tout hacher finement et malaxer jusqu'à faire une pâte. Vous donnez la forme que vous voulez et vous faites cuire dans un bouillon auquel vous pouvez rajouter du lait.

— C'est vraiment bon et ton vin va bien avec. En venant je me souviens avoir traversé des belles étendues de vignes autour de Anse. Je n'imaginai pas un instant boire le vin correspondant.

— C'est comme tout le reste, si on savait...

La conversation se poursuivit encore un peu, Joseph voulait se faire expliquer les relations de Denis avec les députés, relations qui semblaient avoir été décisives pour l'obtention du tarif. Denis était sans illusion, presque désabusé.

Ils sont élus, donc ils se croient légitimes, surtout pour les sujets qui ne concernent pas le pourquoi de leur élection. Il faut donc te mettre sur le même terrain qu'eux. Tu dois être élu et légitime. C'est pour cela que nous avons fait en sorte d'être nombreux, d'être rassemblés. C'est la force du nombre, et puis j'ai fait rédiger un acte notarié sur la mission qui m'était confiée. C'est la force de la légitimité légale. Ils savaient donc que j'avais tous les moyens de rendre compte de leurs actes ici, où ils ont été élus. J'ai également pris la précaution d'avoir des certificats de leur main, qui reconnaissent nos rencontres et discussions¹⁴. Ils étaient alors dans l'obligation de faire les démarches utiles.

Joseph l'interrogea ensuite sur son activité, il n'avait vu qu'un seul métier, pour le peu qu'il en savait, cela lui semblait insuffisant pour assurer une production viable.

— Nous avons trois métiers, viens, maintenant je vais te montrer.

¹⁴ Notamment par Deschamps, Millanois, Périssé, Couderc et Goudard.

Denis entraîna Joseph vers le fond de la pièce où il y avait une porte qu'il n'avait pas encore remarquée. Une fois son seuil franchi, ils se retrouvèrent dans une sorte de couloir.

— Tu ne connais pas ce genre de construction, il y a partout des passages comme celui-ci qui passent tantôt sous les maisons, tantôt dedans, qui traversent des cours intérieures... ainsi on peut déplacer les tissus sans craindre les aléas du temps... mais on peut faire se déplacer les gens, les papiers, les idées. Qui peut dire la direction que prendra le messenger en toute discrétion? Ici tu pourrais te perdre et on pourrait te perdre...

Il ouvrit une porte qui donnait dans une pièce où deux métiers étaient en activité, Denis lui expliqua que c'était là également son atelier, il louait l'emplacement à la veuve d'un de ses amis, maître ouvrier comme lui, qui était décédé. C'est dans un élan de solidarité que ses collègues lui avaient rétrocédé une partie de leurs maigres commandes. Il avait gardé en mémoire la fin du discours d'un nommé Richard lors d'une séance de décembre du club Saint Vincent *« Qui de nous ignore que depuis l'époque de son emprisonnement, acte le plus odieux du pouvoir, le plus tyrannique et le plus arbitraire, et surtout depuis son dernier voyage à la Capitale pour défendre les droits des opprimés, il a été mis en exécration aux marchands de la Fabrique et que l'état d'amélioration duquel il avait si bien plaidé est devenu nul et infructueux par la faculté de l'exercer qu'on s'est accordé à lui ravir »*. Il prit le temps de lui expliquer un peu plus en détail le quotidien de son travail puis il ajouta en rejoignant « le couloir » :

— Demain on se lèvera tôt, vers cinq heures, comme tous les jours, il faudra que je vienne ici car j'ai un compagnon de malade, si tu le veux tu pourras venir un peu avec moi, puis il faudra qu'on se quitte car je n'aurai plus une minute à moi. Pour que tu te rendes bien compte des conditions qui nous sont faites par l'entêtement des maîtres marchands à toujours

augmenter leurs gains, nous allons aller voir tisser dans un atelier voisin, les enfants ne sont pas toujours traités comme chez nous... Tout à l'heure mon ami François Billiémaz viendra prendre la soupe avec nous, tu pourras lui poser les questions que tu veux. C'est chez lui que tu passeras la nuit. Nous sommes de la même loge, de toute façon tu l'aurais rapidement appris. Tout compte fait, Joseph, j'aurai aimé qu'on ait le temps de mieux se connaître... Il nous reste la soirée.

— Denis, je n'oublierai pas, je ne sais pas comment je pourrai vous remercier, toi et ta femme...

— Oublie cela, je sais maintenant que tu feras connaître notre cause et la cause des ouvriers... on arrive.

Lorsqu'ils entrèrent dans l'atelier, bien que tout soit un peu comme chez Denis, Joseph eut une impression étrange, désagréable, presque d'oppression. Tout était plus sombre, le métier était en fonctionnement, les enfants tiraient sur des cordes à des moments précis tout en se faisant crier dessus. Il y avait là un bruit assourdissant. Denis se pencha vers Joseph pour lui faire remarquer que c'était comme cela pendant dix heures par jour, pour avoir seulement le droit de ne pas mourir de faim. Puis il alla s'entretenir un peu à l'écart avec le maître des lieux avant de sortir de la pièce. Joseph ne sut pas ce qu'ils s'étaient dit.

À leur retour, ils trouvèrent un homme d'un mètre soixante-cinq environ, à demi-chauve, en train de discuter familièrement avec Marie-Anne. Denis s'avança vers lui et l'embrassa.

— Bonjour François, voici Joseph, tu peux lui faire confiance, c'est lui que tu as bien voulu héberger pour cette nuit.

— Heureux de vous connaître, appelez-moi François, ici nous sommes en famille. Denis et Périsset m'ont parlé de vous. Je sais pourquoi vous êtes ici.

La soirée fut agréable et fort instructive pour Joseph. Billiémaz était un homme loquace, agréable à écouter. Il parlait librement. Parfois Joseph se demandait si l'homme n'enjolivait pas un peu son rôle. Né à Belley dans l'Ain, il était viscéralement un enfant du pays. Il avait une charge de greffier civil et criminel pour la juridiction d'Ainay avant que la suppression des offices ne lui cause de réels problèmes financiers. Bien que ne faisant pas partie des « Vainqueurs de la Bastille » il racontait avoir été là, les armes à la main, pour la prise de la trop célèbre prison. De retour à Lyon en mai 1790 il mettait en place, en s'inspirant de sa visite aux Jacobins parisiens, la « Société populaire des amis de la constitution ». Joseph avait devant lui deux personnes visiblement très douées pour organiser les hommes et leurs idées... car des idées, Billiémaz en avait.

— Pour avancer, il faut agir et cela n'est pas possible dans le chaos. Il faut éduquer le peuple, contrôler les contre-révolutionnaires, les empêcher d'agir, donc les empêcher de s'organiser. Le club des amis de la constitution, nous l'avons fait pour cela. Il faut maintenant faire un club par district et puis il faudra coordonner ces derniers. On fera un club central qui sera directement en lien avec les Jacobins de Paris. Je pense qu'il faut faire cela partout sur le territoire. On ne peut faire des lois et gouverner sans savoir ce qui se passe réellement dans le pays, sans savoir ce que veulent les gens, sans savoir s'ils ont connaissance des lois votées, s'ils les comprennent... La politique c'est agir pour l'intérêt général qui souvent est en opposition avec l'intérêt particulier des privilégiés des temps passés. Tu comprends pourquoi, hors nos liens d'amitié, je soutiens Denis dans la lutte qu'il a engagée.

— Mais, en me faisant un peu l'avocat du diable, Denis défend des intérêts particuliers d'une profession. Vous êtes sur deux visions différentes qui pourraient un jour s'affronter...

— Il faudrait alors que l'une des deux parties faillisse. Sur le fond, Denis ne défend pas des privilèges d'une profession, il défend le droit pour chacun de vivre de son travail, de vivre, pas de survivre, d'être reconnu et traité comme un être humain tout comme un marchand est aussi un être humain. À lui de se comporter comme tel. Ceux que nous élisons, nous les élisons seulement pour nous représenter, pas pour se représenter. Nous devons leur donner les moyens de faire leur travail et nous donner les moyens de les contrôler et de les sanctionner si besoin est. Il ne faut pas mettre les citoyens dans la situation de ne rien avoir à perdre, même pas leur vie, car alors tout est possible même l'impensable. La violence entraînant une violence encore plus barbare si tant est qu'une gradation ait un sens en ce domaine. Tu vois par exemple, et ce n'est pas vieux, c'était en octobre dernier suite à la révolte des octrois, un dénommé Saulnier convaincu d'avoir participé au lynchage d'un soldat suisse a entendu cette sentence «*condamné à avoir les bras, cuisses et reins rompus, son corps exposé sur une roue pour y finir ses jours*». Devant tant de barbarie, crois-tu que ses congénères vont se dire «on a compris, on rentre dans le rang» ou «un jour on leur fera payer»?

En les écoutant et en discutant ainsi, Joseph ne pouvait pas s'empêcher de penser à son ami Jean-Paul. Sur bien des points il aurait trouvé des convergences avec les idées qu'il vulgarisait par l'intermédiaire de *L'Ami du peuple*. C'était maintenant Denis qui imaginait l'avenir.

— Un jour il faudra que les ouvriers s'organisent sur le même modèle, aujourd'hui, à Lyon, nous représentons une force, mais si elle était vaincue qui en serait affecté ou même informé hors de Lyon? Si nous étions en mesure de relier tous

ces mouvements nous serions une véritable force organisée au service de ceux qui travaillent.

Joseph était conscient qu'ils étaient en train de construire un monde futur qui ne pourrait voir le jour qu'au prix de nombreuses vies. Ses amis le savaient aussi, ils ne venaient pas de naître et avaient, tout comme lui et Marat, de grandes préventions à l'encontre des édiles. Mais c'était ainsi que le monde évoluait, on ne pouvait pas tuer les idées, seulement les étouffer mais tout comme le feu qui couvait, elles reverraient le jour le moment venu, encore plus vives.

Avec la soupe préparée par Marie-Anne et le Beaujolais de Denis aidant, la soirée était bien avancée lorsqu'ils se quittèrent. Ils n'avaient pas à sortir, Billiémas emmena Joseph dans les couloirs et très rapidement il ouvrit une porte qui donnait chez lui. Ce dernier installa Joseph dans une petite pièce et ils se mirent d'accord pour aller retrouver Denis le lendemain matin. Joseph voulait poser une dernière question à son hôte. Il voulait savoir comment montrer, de façon utile, sa reconnaissance à Denis et à sa famille. Plus tôt dans la journée, Denis avait éludé la question. Billiémas, avec son franc parlé lui répondit que c'était fort simple. Denis et Marie-Anne voulaient que leurs enfants sachent lire et écrire, qu'ils reçoivent une instruction leur permettant de réfléchir, de «se gouverner par eux-mêmes». Joseph était libraire, il devait avoir la possibilité d'avoir des livres à bon compte. Il n'avait qu'à les envoyer à Denis. Joseph se demanda pourquoi il n'y avait pas pensé tout seul. La fatigue ou le poids des ans, lui aurait dit Élisabeth narquoise.

La nuit fut courte mais réparatrice. Le jour se levait à peine, ils étaient de nouveau autour de la table de Denis. Marie-Anne avait fait griller des morceaux de pain de la veille et, dans un saladier, elle avait préparé une sorte de fromage blanc avec des herbes. Elle servit cette préparation dans des bols,

Denis avait apporté un pichet de vin. Joseph ne put résister, c'était nouveau et il trouvait cela très bon, bien qu'il n'eût pas l'habitude de commencer sa journée ainsi. Marie-Anne lui expliqua qu'elle faisait du fromage blanc bien égoutté avec du lait de vache et de chèvre, puis qu'elle ajoutait des herbes, ce qu'elle trouvait, de l'huile... et qu'elle battait le tout longtemps et très vigoureusement. Elle claquait le fromage, c'est pour cela que certains appelaient cette préparation un claqueret¹⁵. Ils ne s'éternisèrent pas à table, Denis avait à faire, la veille il avait prévenu Joseph. Ce dernier prit donc congé de Marie-Anne en la remerciant très sincèrement et en l'assurant qu'il penserait bien souvent à eux tous. Il accompagna ensuite Denis jusqu'à son atelier, assista à la mise en route des métiers, puis il fit ses adieux en assurant Denis de toute sa reconnaissance :

— Il y a des choses que je n'oublie pas, celles-ci en font partie. Si à un moment ou un autre tu juges que je pourrais t'être utile, sache que je répondrai présent. Ils s'embrassèrent et Joseph prit le chemin du retour vers la demeure de Périssette.

Comme il fallait s'y attendre, Périssette avait été prévenu de son arrivée et il l'attendait avec du café. Ils s'installèrent tranquillement dans une pièce aménagée en bibliothèque. Les deux amoureux des livres qu'ils étaient s'y sentaient particulièrement bien. À l'évidence Périssette avait envie de savoir ce que Joseph avait retenu de son court séjour chez les tisseurs mais il ne pouvait le lui demander directement.

— La soie est une question primordiale pour Lyon, c'est à la fois sa chance et son talon d'Achille. Lyon c'est la soie, est-ce que Lyon sans la soie existerait? Pourtant depuis des années tout est fait pour que la soie, donc Lyon, soit synonyme de sang.

15 Bien plus tard, on appellera ce fromage « la cervelle des canuts ».

Joseph avait très bien vu la perche qui lui était assez habilement tendue, aussi décida-t-il de la saisir indirectement.

— André, j'ai une question qui me brûle les lèvres. Nous savons tous, vous, moi, Monnet, Billiémaz, Marat, Willermoz que ces rencontres ont été possibles parce que vous étiez tous frères, alors pourquoi ne vous entendez-vous pas pour trouver une solution humaine. N'est-ce pas là une des missions de la franc-maçonnerie ? La fraternité, l'élévation morale de l'humanité ?

Périsse avait compris que Joseph ne lui rapporterait pas le détail de son séjour, sur le fond, il préférerait qu'il en soit ainsi, il ne s'était pas trompé sur la personne. L'esquive de Joseph méritait cependant quelques explications.

— Les choses seraient si simples si le monde fonctionnait ainsi ! Vous le savez bien Joseph. Vous voyez, à Lyon nous sommes peut-être 1400 ou 1500. Ce nombre ne représente pas des courants de pensée homogènes, encore moins monolithiques. Ainsi il y a probablement 650 négociants, 130 nobles, 90 libraires, imprimeurs, maîtres de musique, architectes médecins... et pas plus de 40... 45 fabricants ou artisans dont les Monnet font partie. Les intérêts des uns ne sont pas nécessairement ceux des autres. On atteint là la limite entre le spirituel et le matériel. La même remarque vaut pour l'Église... Naturellement si les gens concernés avaient l'esprit un peu ouvert, ils comprendraient qu'à vouloir tout garder, ils creusent eux-mêmes, peut-être lentement, mais sûrement leur propre tombe. Il ne faut pas croire que sur le plan politique la franc-maçonnerie a aujourd'hui une vision unique, chacun y va de son libre arbitre, ce qui me fait craindre le pire, la transgression d'une règle fondamentale sur l'atteinte à la vie des frères entre eux. Mais vous, Joseph vous pourriez être des nôtres ?

— Cela me semble très difficile, voyez-vous j'essaie d'être en accord avec ma conscience et ce n'est pas toujours simple, alors comment pourrai-je respecter des règles et des rites ?

Périsse n'insista pas.

— Bon, laissons tout cela, nous n'y changerons rien. Comme nous en étions convenus, j'ai organisé notre départ pour demain matin.

Joseph avait remarqué que la maison de Périsse était particulièrement bien tenue, une femme devait veiller là-dessus. Il en eut confirmation lorsque Périsse lui dit que Thérèse leur aurait préparé un panier pour le lendemain.

— Thérèse ?

— Je n'ai pas eu l'occasion de vous la présenter, la très chère femme est la sœur aînée de Willermoz et veuve, depuis 1769, de Pierre Provensal. Elle habite depuis chez son frère mais s'occupe également de ma maison. Nous sommes très proches spirituellement... Il nous reste un peu de temps, je pense que vous serez intéressé par notre librairie et notre imprimerie. Je vous emmène ?

— Avec plaisir.

Joseph avait compris que son ami Périsse n'avait pas l'intention d'en dire davantage sur Madame Provensal. Il voulait profiter de la clémence du temps pour donner un aperçu de Lyon à son protégé. Était-ce une manière de respecter la lettre de son billet à l'origine de la présence de Joseph à Lyon. «... *Je peux vous faire visiter la ville comme nous l'avions envisagé* » ?

Ils empruntèrent la rue de la Cage puis, sur leur gauche, la rue Lanterne. Joseph remarqua tout de suite les façades de maisons cossues, la rue était animée et devenait de plus en

plus étroite au fur et à mesure qu'on s'y engageait. Périsset lui expliqua qu'ils suivaient un des plus anciens axes commerçants de la ville de Lyon, que la rue devait son nom au feu qu'on allumait en haut d'une tour, à l'époque médiévale, afin de l'éclairer. Ils arrivèrent ainsi place de l'Herberie¹⁶. Périsset attira l'attention de Joseph sur la vue offerte par Notre Dame de Fourvière à leur droite de l'autre côté du Pont de pierre¹⁷ et par Saint Nizier à leur gauche. Il entraîna Joseph vers Saint Nizier.

— Venez admirer cela, je sais que vous serez intéressé. Vous voyez cet édifice est riche de symboles. Si la flèche a été terminée fin XVème l'ensemble tel que vous le voyez date de la fin du XVIe siècle mais le site sur lequel il est construit a été consacré dès les premiers siècles. Il y a toujours eu à Lyon une rivalité très sérieuse, parfois brutale entre Saint Nizier et Saint Jean, le premier contestant la primauté du second. Vous voyez à quoi on passe son temps, on pourrait se demander où est Dieu là-dedans !

Périsset lui montrait le porche central, dessiné en cul-de-four, il était supporté par quatre colonnes doriques. Tout en parlant ils abordèrent la Grande rue Mercière qui allait vers la place Confort¹⁸.

— Ici vous entrez dans la rue qui a certainement vu nombre des plus belles choses que l'homme sait faire. Jacques

16 Sensiblement située de nos jours Place d'Albon

17 C'était le plus ancien pont de Lyon qui prit également le nom de pont du change. Avec sept arches c'était un monument d'architecture, il avait été construit à un endroit où la Saône était encombrée d'amas rocheux, ce qui représentait un frein à la navigation. Si les eaux étaient basses les roches affleuraient et on ne pouvait passer, si les eaux étaient normales il n'y avait que deux passes possibles sur chaque bord, non sans risques. L'une d'elles s'appelait « de la mort qui trompe ». Il fut détruit en 1842, sa démolition dura un an, le dérochement du lit de la Saône 15 ans.

18 De nos jours place des Jacobins.

Cœur ne s'y était pas installé pour rien. Les plus belles étoffes de soie et d'or mais également les draps d'Angleterre, les artisans verriers, les peintres... et puis vous vous y sentirez chez vous car c'est là la rue et le quartier des libraires et des imprimeurs. La mémoire de Sébastien Gryphe et de son ami Rabelais ou de Jean de Tournes et du Bellay est encore vive parmi nous. Mais ce temps n'est plus.

Ils entrèrent au numéro 33 «librairie des frères Périssé». Périssé était chez lui, il entraîna Joseph dans une arrière-salle pleine de livres religieux. Ils s'installèrent autour d'une petite table ronde encombrée de livres.

— Notre maison est maintenant bien établie, bien que pas très ancienne. Elle s'est faite au cours du siècle précédent. Les Périssé sont devenus libraires par alliance. Mon grand-père paternel¹⁹ était apprenti libraire chez Antoine Molin et son fils Horace qui étaient associés. Horace avait épousé Barbe Compagnon, fille du libraire Pierre Compagnon. Lorsque ce dernier est décédé, sa veuve a vendu une partie du fond, en 1692, à mon grand-père qui s'est établi à son compte ici, à l'enseigne «à la bible d'or». Il est resté en très bons termes avec la famille Molin. En 1693 il a épousé Élisabeth Laurens, ma grand-mère, elle-même fille d'imprimeur. De leur union sont nés mon père ²⁰et ma tante Jeanne-Françoise. Ma mère était la fille du libraire Louis Servant. Mes parents ont choisi comme enseigne «A la couronne d'or» puis «la renommée». Voilà, en quelques mots, notre ancienneté dans le métier, j'ai hérité de l'affaire avec mes frères ²¹d'où le nom «Les frères Périssé».

19 Antoine (I) Périssé 1666-1744

20 André (I) Périssé 1698-1760

21 Antoine (II) Périssé 1737-1812 et Jean-Marie Périssé-Mursil 1754-1834

— Quel beau parcours! Notre librairie est dans notre famille avec nous, je vous raconterai cela. Mais, André, vous êtes également imprimeur, vous êtes celui qui a transformé le libraire Périsset en imprimeur-libraire?

— Oh! C'est encore une histoire de famille. Une des sœurs de ma mère, ma tante Catherine avait épousé Jacques Bruyset, famille d'imprimeurs et libraires connue ici. Avec leurs neveux et petits neveux nous entretenons des liens doublement familiaux car nous appartenons à la même loge. C'est Pierre Bruyset²², un neveu de Jacques, qui m'a cédé son imprimerie en 1766.

— Avec mon épouse Élisabeth nous nous interrogeons beaucoup sur l'avenir, nous avons des idées... mais gardons cela pour le voyage.

— Oui, vous avez raison, profitons des livres, j'ai quelques beaux ouvrages à vous montrer.

Combien de temps passèrent-ils à discuter de tels ou tels livres, de la qualité du papier, du travail réalisé sur la reliure? Tous deux étaient sous l'emprise de la passion des livres, sous la passion de leur métier. Périsset sorti d'un écrin un livre qui valait pour sa reliure. Il expliqua à Joseph qu'il avait commandé ce travail à un jeune relieur. Le résultat était remarquable, la peau de la couverture avait été remplacée par de la soie et l'artiste avait réussi à y déposer l'or comme il le faisait habituellement sur la peau de chèvre ou de veau. Comment était-ce possible? Périsset ne le savait pas mais le résultat était entre ses mains. Enfin ils se décidèrent à rentrer. Ce moment les avait rapprochés.

Le lendemain matin, ils prirent la turgotine qui allait à Paris. C'était le même cocher qui avait amené Joseph à Lyon. Joseph savait qu'il emprunterait la même route. Pour le début

22 Fils de Louis Bruyset 1683-1762 frère de Jacques.

du trajet ils étaient seuls, d'autres passagers devaient monter en cours de route. En restant prudent, Joseph fit part de ses projets à son ami André. Ce dernier était visiblement intéressé, il dit à Joseph qu'avec son frère Antoine, ils s'interrogeaient sur le bien-fondé d'ouvrir boutique à Paris. Comme il lui avait dit, Lyon n'était plus la capitale de l'imprimerie qu'elle avait été. Paris était passé loin devant notamment du fait de l'Université. André lui fit valoir l'intérêt de rassembler dans une même main les métiers d'imprimeur et de libraire, cela donnait une totale maîtrise sur les ouvrages qu'on souhaitait distribuer.

Ils voyagèrent ainsi jusqu'au relais de Saint Albin, c'est là que d'autres passagers vinrent leur tenir compagnie. Ils arrivèrent à Paris le 29 avril en milieu d'après-midi. Joseph prit congé de Périssette, qui devait vaquer à des occupations urgentes, non sans le remercier très chaleureusement une nouvelle fois. Ils étaient convenus de se revoir rapidement à Bapaume ou à Paris.

Le peuple

Joseph alla directement chez Chrysostome qui, contrairement à son habitude, semblait un peu nerveux. Après qu'ils aient échangé sur le déroulement du voyage, que Joseph se soit inquiété de Philippine, Chrysostome aborda un tout autre sujet.

— Le Faubourg est par-dessus dessous, c'est un peu comme l'affaire Réveillon mais en beaucoup plus fort. Tu dois savoir que l'Assemblée avait décidé l'abrogation des droits aux entrées de Paris à compter du 1^{er} mai, escomptant ainsi une diminution, en proportion, du prix des denrées alimentaires et des biens concernés. Mais le bruit, vrai ou faux, a rapidement couru que les patrons des industries allaient également baisser les salaires dans la même proportion. Immédiatement il y a eu des attroupements, puis des réunions d'ouvriers pour demander une augmentation des salaires. Les compagnons charpentiers et imprimeurs semblent être à l'initiative des mouvements. L'agitation a été assez conséquente pour que la mairie réagisse et, il y a trois

jours, Bailly¹ a signé une proclamation menaçante intitulée «*Avis aux ouvriers*»². Certes, dans cette proclamation il disait que «*les entrepreneurs et les maîtres ne proposeront certainement pas cette injustice*», mais il ajoutait que la coalition des ouvriers, si elle persistait serait «*un véritable délit*» et qu'ils ne devaient pas «*le réduire à la nécessité d'employer contre eux les moyens qui lui ont été donnés pour assurer l'ordre public et maintenir l'exécution des lois*». Tu imagines que le déséquilibre, voulu ou maladroit, qu'il y a dans cette manière de voir les choses, n'a pas été pour améliorer la situation, bien au contraire.

— S'ils ne s'organisent pas en préparant leurs arrières, ils vont aller au-devant de graves déconvenues. Je viens d'avoir une leçon de choses à Lyon...

— Tu n'as pas changé tes plans, tu passes toujours la nuit ici? Tu vas me raconter tout cela.

Chrysostome ne faisait pas de service ce soir-là, il avait décidé de fermer pendant quelques jours. Il était visiblement inquiet. Ils s'installèrent autour d'une table ronde, dans la salle décorée par Philippine. Chrysostome avait apporté à boire, il était curieux de ce que Joseph allait lui raconter. Ce dernier commença à lui décrire par le menu son voyage et ses diverses rencontres. Il en était à son arrivée chez Monnet lorsque Philippine fit irruption dans la salle. Elle était visiblement contente de revoir Joseph, elle l'embrassa chaleureusement. Ils réalisèrent qu'il était temps de dîner. Philippine se proposa pour réchauffer un peu de soupe et faire des œufs au lard.

1 Jean-Sylvain Bailly 1736-1793 mathématicien astronome a été le premier maire de Paris à la suite de Jacques de Flesselles, prévôt des marchands de Paris, assassiné par un inconnu le 14 juillet 1789. Ses détracteurs lui reprochent d'avoir proclamé la loi martiale et d'avoir laissé tirer sur la foule le 17 juillet 1791.

2 Le lecteur pourra trouver le texte complet chez Sigismond Lacroix, «*Actes de la commune de Paris pendant la Révolution*», 2ème série, T.IV, p.8-9, Paris 1905.

Cela convint aux deux amis. Elle était venue s'installer à table avec eux. Bien que Joseph fût avide d'avoir des nouvelles de ses amis, il répondit à leur attente et poursuivit son récit. Il n'omit pas de commenter les bons plats de Marie-Anne. Chrysostome et Philippine promirent d'essayer les recettes. Chrysostome revenait souvent sur l'organisation mise en place par Monnet et ses amis.

— Écoute, lui dit Joseph, voilà ce qui m'a semblé crucial : Monnet est écouté parce qu'il est légitime. Il a été élu par un grand nombre de ses pairs et il a fait reconnaître cette situation de fondé de procuration des maîtres-ouvriers par-devant deux notaires. Ses interlocuteurs ne peuvent mettre en doute sa qualité, politiquement, ils sont dans la quasi-obligation de l'écouter. Je pense que Billiémaz n'a pas été étranger à la prise de cette précaution comme il n'a pas été étranger à l'organisation par section. Les sections permettent de donner des mots d'ordre, d'expliquer au plus grand nombre la situation mais également de prendre, en quelque sorte conscience, au jour le jour, de l'état d'esprit qui règne dans les ateliers. Et puis, et c'est important, l'organisation est pratiquement clandestine, elle offre ainsi très peu de prise au pouvoir...

— Oui, à écouter ta narration des événements de 86, je comprends mieux pourquoi tu parlais de déconvenues à venir pour mes amis charpentiers.

La soirée était maintenant avancée, Philippine n'avait rien perdu de la conversation. Maintenant c'était à Joseph de vouloir des nouvelles. Il interrogeait Philippine et Chrysostome. C'est Philippine qui parla la première. Elle avait fait la connaissance de Simonne qui était venue au Procope sous un prétexte quelconque dans le seul but de faire connaissance. Visiblement, de la manière dont Philippine en

parlait, les deux femmes s'étaient appréciées. Et puis il y avait eu cette journée du 18 avril avec les charpentiers qui avaient arrêté de travailler à Sainte-Geneviève, le Roi empêché d'aller à Saint-Cloud, la Garde nationale qui avait refusé d'obéir à La Fayette... Chrysostome disait que Marat avait qualifié cette journée de «journée de révolution» en mettant en garde sur la prochaine fuite du Roi qui lui semblait inéluctable. Le général avait mis immédiatement ses mouchards au travail. On parlait de pendre Audouin³, Fréron⁴, Marat, Prudhomme⁵ ! Chrysostome savait par Legendre que Marat avait dû alors se cacher une nouvelle fois. C'était Curtuis⁶ qui l'avait protégé. Philippine confirma que de nouvelles têtes étaient apparues au Procope, des fouineurs, comme elle les appelait, qui essayaient de lui tirer les vers du nez. Cela semblait l'amuser, elle se savait, à juste titre pensait Joseph, bien plus fine qu'eux. Joseph comprenait mieux pourquoi son ami Chrysostome était inquiet, la situation générale était des plus instables. Il s'inquiétait pour Jean-Paul et Simonne. Demain, il irait les visiter. Nos trois amis finirent par se séparer pour aller chercher le sommeil. Joseph se sentait épuisé, mais une fois seul, dans la pièce, que Philippine avait arrangée de son

3 Pierre-Jean Audouin (1764-1808), journaliste fondateur du « *Journal universel ou les révolutions du royaume* ». Il fut élu député en septembre 1792 et fut membre du Conseil des Cinq-Cents.

4 Louis Marie Stanislas Fréron (1754-1802) journaliste fondateur de « *L'Orateur du Peuple* », élu député en septembre 1792.

5 Louis Marie Prudhomme (1752-1830) journaliste fondateur du journal « *Les Révolutions de Paris* » qui aura des rédacteurs aussi célèbres que Loustallot, Maréchal, Fabre d'Eglantine.

6 Philipp Wilhem Matthias Kurz dit Curtuis (1737-1794) était un médecin surtout connu comme sculpteur sur cire. À sa mort il lègue sa collection à Marie Grosholtz, fille de sa femme de ménage, à qui il avait appris la sculpture. Cette dernière épousera François Tussaud, ira en Angleterre, poursuivra son activité de sculpteur et fondera le musée Tussaud encore célèbre de nos jours.

mieux pour lui servir de chambre, il prit une feuille de papier pour parler avec Élisabeth.

Mon Elisa, tout Toi,

J'espère que tu as bien reçu mes petits mots de Lyon. Je suis arrivé chez Chrysostome aujourd'hui. Ici les nouvelles ne sont pas très encourageantes, c'est le moins que l'on puisse dire. Philippine a fait connaissance avec Simonne, mais ça, tu le sais déjà je pense. C'est l'une des rares bonnes nouvelles de la soirée, je crois qu'elles se sont pluës. Elle et Chrysostome m'ont dit que Jean-Paul avait encore été inquiété. J'essaierai de le voir demain. Je vais passer le 1er mai ici pour assister à la levée des barrières puis je rentrerai à la maison dans les jours qui suivront. Tu me manques, je pense souvent à toi. Tu fais tout. Enfn j'ai eu de bons avis avec Périssette, on pourra avancer nos affaires. Dans quelques jours nous retrouverons nos bras respectifs, on sera bien. Je me soucie de François, j'espère que tu as des nouvelles et que tu le vois souvent. Voilà je voulais juste être un peu avec toi, j'espère que je vais bien dormir.

Je t'embrasse tout plein,

Ton Joseph qui pense bien à toi.

Paris, le 29 avril 1791, bien tard dans la nuit.

Le lendemain matin, bien qu'il se soit levé assez tôt, comme il en avait l'habitude, Joseph ne trouva que Philippine affairée dans la salle. Chrysostome était sorti. Ils partagèrent le café et le pain du matin. Philippine avait été impressionnée par Simonne, elle en reparla à Joseph. Elle lui était apparue comme une femme de caractère à l'esprit aiguë, elle avait été frappée par ses yeux gris-brun, suivant l'éclairage, qui pouvaient tout à la fois être toujours en mouvement et particulièrement perçants. Philippine était persuadée que

Simonne avait un don pour jauger les gens. Avant qu'ils ne se quittent, Philippine le mit en garde, les colporteurs de *L'Ami du peuple* et de l'Orateur étaient souvent attaqués et malmenés. À défaut de trouver Marat ils s'en prenaient à son entourage. Arrivé dans le quartier il pouvait être relativement tranquille, les habitants veillaient au grain. Elle ne lui parla pas de François, elle n'avait pas dû le rencontrer lorsqu'il était venu en coup de vent avec Augustin. Joseph ne dit rien sur le sujet. Lorsqu'ils se séparèrent le soleil était là. Joseph, comme à son habitude avait décidé d'aller chez Jean-Paul à pied. Il avait besoin de sentir la ville, d'écouter les bruits, d'entendre les cris. Depuis la dernière fois qu'il avait fait ce chemin, en février, il avait l'impression diffuse que quelque chose avait changé. Il aurait été incapable de dire quoi. Joseph n'avait pas pris à la légère la recommandation de Philippine et il fit particulièrement attention aux personnes qu'il croisait ou qui semblaient le suivre. Dans la mesure du possible il marchait au milieu de la rue. Il arriva ainsi chez Jean-Paul sans encombre. C'est Jeannette qui le fit entrer. Simonne et Jean-Paul étaient dans la pièce voisine. Les retrouvailles des trois amis furent très chaleureuses. Jean-Paul et Simonne insistèrent pour que Joseph fasse le récit de son séjour chez Monnet et Périsset. Jean-Paul était très attentif au moindre détail, il interrompait Joseph juste pour se les faire préciser.

— Mais vous, mes amis, que devenez-vous? J'ai entendu que vous aviez traversé une passe délicate, que le général avait lancé sur tes talons ses sbires et la police, les alguazils comme tu les nommes.

Jean-Paul semblait particulièrement las, il y avait dans sa voix comme un détachement, presque du désespoir :

— Tu n'étais pas là pour assister à toutes les simagrées inventées pour la mort de Riquetti⁷. Venant de la part des

⁷ Honoré Gabriel Riquetti (on trouve également l'orthographe Riqueti)

pères conscrits cela n'avait rien d'étonnant, mais du Peuple des ouvriers qui s'est fait abuser, flouer, et qui n'a pas fini de supporter les conséquences de ses actes ! De ceux qui n'ont rien pour manger ! ... Oui là c'est à désespérer... Tu te rends compte, même Hébert⁸ a titré «la grande douleur et les pleurs du Père Duchesne» ! Comment peut-on être aveugle à ce point ! Seul Fréron dans «L'Orateur» est resté ferme. Desmoulins, comme à son habitude, dans sa feuille «Révolutions de France», a ménagé la chèvre et le chou. Un jour il se fera manger... Tu vois ce que tu as manqué ! La méthode est toujours la même, du sentimentalisme de bas étage, des belles paroles creuses et le peuple suit comme un seul homme... Bon, on pourrait se dire qu'une telle attitude est imputable à l'ignorance, à une sorte de naïveté «primaire», qu'avec une éducation civique et politique on pourrait y remédier ; mais rien n'est fait en ce sens. Bien au contraire. Même Robespierre a jugé qu'il était juste d'honorer la perte d'un homme illustre. C'est étonnant non ?... Mais cela n'est rien à côté de ce qui se met en place avec les manœuvres des infâmes pour rendre la Garde nationale inopérante, en faire une force au service de quelques-uns, une force dans les mains de Motier, une force seulement constituée par des citoyens actifs. Ainsi, celui qui ne peut payer n'est pas jugé digne de défendre sa patrie. C'est cela aussi la nouvelle égalité ! Robespierre a combattu le projet du mieux qu'il a pu, mais en vain... Il a demandé une discussion générale de tous les projets et pas du seul présenté par le comité de constitution. Les pères conscrits ont voté la discussion générale mais seulement pour le projet du comité. Tu le sais, je ne cesse d'expliquer que les limites données au pouvoir exécutif, ne sont que des vaines mesures tant que les commettants n'ont pas la jouissance de réprimer leurs

9 mars 1749-2 avril 1791, Comte de Mirabeau.

8 Jacques René Hébert (15 novembre 1757 – 24 mars 1794) est connu du public par son journal : « Le Père Duchesne ». Il est à parier que Joseph en entendra souvent parler par la suite.

mandataires et, de les rappeler au devoir... Jusqu'à la liberté de la presse, pourtant récente, qui est remise sérieusement en question... Employer les instruments mêmes de la liberté pour rétablir le despotisme est le chef-d'œuvre de la politique. Pour soumettre les peuples, il suffit de les vaincre, mais pour les asservir, il faut les tromper. Le peuple avait rompu ses fers en 89, il avait avec lui la force qu'on ne pouvait donc lui opposer, alors, on lui a opposé la ruse dont il ignore tout. Tu vois, Joseph, si tes amis veulent se défendre, il faudra qu'ils comptent sur cet usage dévoyé de la force publique. Avec de telles déviations on sera plus d'une fois en état de guerre civile, car en cas de conflit frontal entre l'exécutif et la nation, la force publique joue le premier rôle. Si elle échappe au contrôle de la nation, elle sera aux ordres d'un despote. La Garde a refusé une fois d'obéir, c'est aussi pour cela qu'on la démantèle dans son esprit même.

— Tu es bien sombre mon cher Jean-Paul... C'est vrai qu'il y a de quoi... Mais ont-ils seulement pensé que s'ils n'organisent pas la force publique de manière plus réfléchie, un jour, cette même force publique, avec à sa tête un homme habile, pourra les renvoyer chez eux avec pertes et fracas ! Je pense que c'est ce que tu veux dire lorsque tu parles de despote ?

— En effet, il y a un risque, mais avec le peuple c'est une certitude. Robespierre, toujours fidèle à ses convictions, a également passé une bonne partie du mois à entraver les dispositions imaginées par le comité en ce qui concerne l'organisation du ministère, le pouvoir des ministres, leur traitement, leur pension... En fait Joseph, on assiste à la mise en place d'un nouveau pouvoir qui ne sera pas celui du peuple et qui, n'aura parfois rien à envier au précédent.

C'est Simonne qui changea la conversation. Elle était visiblement affectée par le désespoir de Jean-Paul.

— En ce moment Jean-Paul est un peu désabusé, il pense que c'est incurable, il parle même d'aller faire autre chose en Angleterre, il en a parlé à son ami Bréguet⁹... Vous voyez c'est sérieux! Mais parlez-lui de Philippine et de vos projets avec Élisabeth; cela lui remontera peut-être le moral.

— Allons Simonne, c'est toi qui vas me parler de Philippine, j'ai su que tu l'avais rencontrée...

— Je ne peux rien vous cacher! De la manière dont vous nous en aviez parlé la dernière fois, je me suis dit qu'une petite visite s'imposait, alors oui, j'ai pris n'importe quel prétexte pour aller au Procope et j'ai engagé la conversation sur des sujets futiles d'abord, puis sur la clientèle... enfin j'ai jugé bon de me présenter, mais vous ne m'enlèverez pas de l'idée qu'elle avait deviné... et puis nous avons discuté de tout, même de vous... j'en ai parlé à Jean-Paul. vous voyez il opine du bonnet... j'ai eu l'impression d'avoir devant moi un esprit éveillé, un peu trop subtile pour être celui d'une simple limonadière... je me suis même surprise à me demander ce qu'elle faisait là.

— Chrysostome dit qu'il lui fait faire ses humanités, que c'est là un des meilleurs endroits pour connaître les gens sous leurs différentes facettes.

— Tu sais Joseph, avec Simonne, on s'est dit que tu devrais lui faire connaître le manège et ses turpitudes. Elle aurait alors un complément de formation haut en couleur!

9 Abraham Louis Bréguet (10 janvier 1747 – 17 septembre 1823). Horloger inventif, physicien, il jouit d'une très grande réputation. Il a pignon sur rue quai de l'horloge sur l'Île de la Cité. La maison Bréguet restera indépendante jusqu'en 1987.

Les voir à l'œuvre est peut-être le meilleur moyen de ne pas se laisser abuser par la suite... C'est aussi cela l'école du citoyen!

Ils partagèrent un éclat de rire. Jean-Paul se sentait visiblement mieux, cela n'avait pas échappé à Simonne qui lui souriait. Elle avait toujours pensé que la compagnie de Joseph et d'Élisabeth leur faisait du bien à tous les deux.

— C'est une bonne idée, je lui proposerai de l'y emmener avant mon départ. Je vais rester quelques jours pour voir comment se passe la levée des barrières et pour suivre un peu les charpentiers dans leurs revendications. Sur ce dernier point je m'attends au pire. Ils ne sont pas allés à l'école des Lyonnais...

— Tu t'engages dans quelque chose qui a de fortes chances de devenir compliqué. Nous avons souvent discuté de cela, tu sais que je ne suis un adepte ni du matérialisme ni du déterminisme, tant sur le plan philosophique qu'économique, je crois à l'influence de l'âme sur le corps et réciproquement. Cela m'avait d'ailleurs valu une querelle avec Voltaire il y a déjà presque quinze ans. Je pense que c'est toujours mieux que les entreprises ne fassent pas appel aux financements publics sous quelque forme que ce soit. Ainsi elles sont plus indépendantes et ne sont pas à la merci d'administrateurs corrompus. Tu connais mon refrain, il n'y a pas de bons agents, il n'y a que des moins mauvais qu'on peut empêcher de nuire. Encore faut-il qu'il y ait de bons patrons, je devrais dire intelligents à la place de bons... capables de voir que leur intérêt peut également être celui des ouvriers. Si ce n'est pas le cas, on a la situation de Lyon où les intéressés ont compris qu'ils devaient s'organiser, ou celle de Paris avec les charpentiers qui se trompent d'interlocuteur, choisissent la municipalité vendue pour en fin de compte mieux se faire flouer... car c'est ainsi que cela se terminera. Tu vois Joseph, si la manière de faire de Monnet venait à se développer, et

c'est à quoi tu veux œuvrer si je t'ai bien compris, l'immense risque serait de reconstruire les pratiques de gouvernance actuelles. Pense au contrôle des responsables! Qu'ils sachent qu'ils ne sont là que très temporairement et sous surveillance!

— Joseph, vous restez manger avec nous, Jeannette nous a fait un pot-au-feu.

Venant de Simonne, Joseph savait que ce n'était pas une question, et comme cela lui faisait aussi plaisir, il obtempéra bien volontiers. Ils passèrent à table, Jean-Paul avait retrouvé son humour parfois caustique. Au grand étonnement de Joseph, il parla de François, habituellement c'était Simonne qui s'inquiétait du sort des uns et des autres familiers.

— Nous avons vu un peu ton garçon lorsqu'il est venu avec le frère de Robespierre, c'est un homme maintenant! Nous l'avons mis dans les mains de la veuve Meunier. Le peu qu'il est resté lui a suffi à explorer le quartier en détail, je crois même qu'il est allé découvrir le Procope. Que va-t-il faire? Il nous a semblé bien dégourdi et il est en bonne compagnie.

— Tous les deux, vous en savez plus que nous sur son séjour ici. Il en a très peu parlé à sa mère et je n'ai pas eu l'occasion d'en parler avec lui. Il n'est que rarement à la maison, il est de plus en plus avec Augustin. Tu dis qu'il est dégourdi, je dirai qu'il fait plus que son âge... Sa vie lui appartient... Nous faisons ce qui nous semble le mieux pour lui... Après on verra...

Joseph avait compris ce que ses amis voulaient qu'il sache : comme il le leur avait demandé, ils avaient gardé un œil sur François lors de son séjour à Paris et puis François avait certainement rencontré Philippine. S'étaient-ils parlé? Il ne posa pas la question. François lui en parlerait bien un jour s'il en éprouvait le besoin. Jean-Paul avait senti le trouble de son ami, il n'insista pas et lui fit part de ses inquiétudes sur

la liberté de la presse et sur la menace qui, à son sens, planait sur les sociétés patriotiques. Il lui fit part également de son analyse sur le club des Jacobins, pour lui il y avait trop de dissonances entre ses principaux membres, le conflit sourdait et bientôt éclaterait au grand jour. Robespierre en sortirait-il affaibli ou renforcé ?

C'est Joseph qui prit congé, Simonne lui dit de venir manger demain midi, il pourrait leur raconter sa nuit. Il s'était entendu avec Marie pour pouvoir disposer de sa chambre. Il tenait à se reposer car la nuit risquait d'être longue, il voulait aller voir de lui-même comment se passerait la tombée des barrières. Dans la rue, il croisa Desmoulin, ils se saluèrent et échangèrent quelques mots. Ainsi apprit-il que lui aussi avait prévu une nuit blanche, peut-être se recroiseraient-ils avant la levée du jour. Joseph arrivait à destination lorsqu'il se retrouva en face de Guillaume Brune. Ils commencèrent à discuter de l'ambiance générale du quartier. Puis Guillaume lui dit, qu'un peu par hasard, par l'intermédiaire de Marie, à qui il apportait des imprimés, il avait fait connaissance de son fils François. Il l'avait emmené prendre un café en face, au Procope. Joseph eut l'impression que les deux jeunes hommes s'étaient entendus. Brune avait à faire, ils se quittèrent en se disant qu'ils se reverraient peut-être cette nuit. Joseph monta dans sa chambre et s'allongea. En fermant les paupières il remontait le temps, et se revoyait, avec Jean-Paul, en train de discuter des questions qui leur semblaient fondamentales à l'un et à l'autre. C'étaient celles liées à la notion de droits naturels, il s'agissait de ces droits fondamentaux, incontestables et égaux pour tout un chacun quelles que soient sa condition et ses différences. Le droit de vivre, le droit de résister à l'oppression, le droit d'assurer son bonheur... ces droits pouvaient être défendus par tous les moyens. S'ils étaient d'accord sur le fond, il leur arrivait de discuter avec passion sur la manière d'y arriver, Hobbes, Montesquieu, Rousseau

revenaient souvent à l'appui des argumentaires de chacun... tout devenait de plus en plus lointain... il était fatigué. Il ne tarda pas à s'endormir d'un sommeil où se mêlaient sa famille et ses amis mais sous un ciel noir où le tonnerre était précédé d'éclairs effrayants.

Lorsqu'il se réveilla la nuit était tombée. Il s'aspergea le visage, se vêtit chaudement et sortit. Joseph avait décidé d'aller voir ce qui se passerait à la barrière de la rotonde Saint Martin, il n'avait pas fait ce choix au hasard, en fait, à peu de distance l'une de l'autre, il pourrait ainsi aller de la barrière de Senlis¹⁰ à celle de Pantin. Deux endroits où transitaient des quantités importantes de marchandises très diverses ; la première donnait sur la route de Senlis¹¹ qui menait dans le Nord, et la deuxième sur celle de Meaux¹² qui était la voie de passage vers l'Est. À n'en pas douter il y aurait du monde. Après une traversée de Paris sans encombres notoires, Joseph arriva sur place aux alentours de vingt-trois heures. Il ne pouvait s'empêcher d'être admiratif devant la folie de certains hommes : enfermer une ville comme Paris à l'intérieur d'une muraille de plus de six lieues¹³ de longueur et d'environ dix pieds de hauteur, dans le seul but de percevoir l'octroi¹⁴ lui semblait sortir de cerveaux gravement malades et pourtant c'était une idée de Lavoisier, on pouvait aimer la science et l'argent ! Joseph fut frappé par la foule présente visiblement

10 Barrière de La Villette

11 De nos jours rue de Flandre

12 Depuis l'arrêt du 15 août 1914 cette rue est nommée avenue Jean-Jaurès, après s'être appelée rue d'Allemagne.

13 Le mur faisait environ 24 km de long sur 3,2 m de hauteur. Il y avait 55 barrières qui permettaient d'entrer dans Paris. Il avait été construit à la demande des fermiers généraux d'où son nom : le mur des fermiers généraux.

14 Contribution perçue par les villes sur les marchandises entrant sur leur territoire. La compagnie des fermiers généraux avait en charge la perception de cet impôt indirect.

joyeuse, encore plus nombreuse qu'il ne l'imaginait, et par la cohue qu'il arrivait à distinguer de l'autre côté de la grille qui tout à l'heure s'ouvrirait. Il se dirigea vers la barrière de Pantin en passant devant la rotonde Saint-Martin. Le spectacle était le même. C'est là qu'il retrouva Desmoulins. Ils échangèrent quelques mots dans le brouhaha et se séparèrent, c'est alors que retentit le canon, il était minuit. La foule était en liesse, arborant des rubans tricolores et faisant des cortèges devant et autour des nombreuses voitures qui attendaient depuis des heures pour entrer dans Paris. Joseph entendit une fanfare, c'était la musique de la Garde nationale qui paradait puis il aperçut un attroupement singulier, il joua des coudes pour approcher. Il reconnut Bailly qui plastronnait entouré de ses adjoints. La municipalité tenait à se rendre populaire en accaparant l'événement. Joseph ne pouvait s'empêcher de penser : combien de temps cela va-t-il durer avant qu'on ne referme les portes et qu'on remette des taxes, la Bastille est démantelée pour rien ou presque, le mur, lui n'est pas démonté... Cette nuit, Bailly s'était montré, mais que ferait-il dans les jours à venir si les prix ne venaient pas à baisser ? Cette nuit, le peuple était dans l'allégresse, demain ne sera-t-il pas dans la rue mais cette fois menaçant ? Les droits naturels...

C'était en remuant toutes ces idées que Joseph était rentré chez lui peu avant le lever du jour. Il s'était alors couché afin de récupérer un peu. Vers les dix heures, il se rendit au Procope afin de prendre du café et une tartine. Il se dit qu'habituellement, à cette heure-là, sa journée était déjà bien entamée ! Philippine officiait, elle alla vers lui et l'embrassa affectueusement.

— Vous n'êtes pas matinal aujourd'hui... Vous êtes allé aux barrières comme vous me l'aviez dit ? C'était comment ? Vous passerez à la maison nous raconter cela ? Je dois y aller...

Joseph n'avait pas plus eu le temps de répondre que de commander, il y avait un groupe de personnes qui étaient entré. Philippine avait de l'ouvrage, pourtant elle revint assez rapidement avec du café et du pain, Joseph apprécia et la remercia.

— Demain je suis libre, si vous allez au manège, j'aimerais pouvoir vous accompagner, vous voulez bien ?... J'aimerais me rendre compte de tout ce que j'entends ici...

Joseph n'avait pas prévu d'aller à l'Assemblée, mais sa conversation avec Simonne et Jean-Paul lui revint en mémoire.

— C'est une bonne idée, oui je devais y aller, je passerai vers huit heures, le temps de prendre un café avec Chrysostome, s'il est là, et on sera parti... Ça ira ?

— Oui je serai prête... Le café également ! Je préviendrai Chrysostome.

Elle repartit aussitôt pour faire le service. Joseph observait, il y avait des têtes inconnues, des fouineurs comme disait Philippine. Il n'eut pas de mal à repérer un individu qui s'était rapproché de la table du groupe qui était entré peu de temps après lui. Le quidam était si peu discret qu'un homme bien mis, s'était levé et lui avait dit que, s'il venait s'attabler avec eux, il entendrait beaucoup mieux. L'autre était alors sorti précipitamment sous les quolibets. Que ne ferait-on pas pour quelques pièces ! Joseph fit un signe à Philippine, qui était occupée, et sortit. Il n'avait pas oublié l'invitation de Simonne. Arrivé chez eux, il les trouva seuls, ce qui était très rare à cette heure de la matinée. C'était Simonne qui l'avait fait entrer.

— C'est bien, vous n'êtes pas en retard, cela nous laissera le temps de parler un peu. Depuis votre dernière visite d'hier, le moral est un peu remonté. Il est dans son bureau, il met les derniers mots pour *l'Ami* de demain.

— Joseph! Je vous entends tous les deux, viens donc!

Simonne lui prit son manteau, il passa dans l'autre pièce et trouva son ami la plume en main.

— Tu as l'air en verve, lui lança Joseph, ça fait plaisir à voir... Que va nous dire *l'Ami* demain?

Ils s'embrassèrent affectueusement.

— Je continue sur les mêmes sujets du moment : éduquer le peuple est la seule solution, le seul espoir de modifier le cours des choses... J'essaie de les faire réfléchir sur le serment d'obéissance aveugle que demande Motier à la Garde nationale. Déjà il faut que tout le monde comprenne bien que le serment, qu'on présente comme allant de soi, de fidélité *à la nation, à la loi et au roi* doit être fortement nuancé. À l'égard de la loi et du roi, ce serment ne vaut ni respect stupide, ni obéissance aveugle, mais seulement une soumission éclairée. J'ai déjà expliqué cela lors de mon serment mais il faut cent fois remettre l'ouvrage sur le métier pour avoir une chance d'être compris et entendu. Mais le serment d'obéissance aveugle à Motier et à ses officiers chargés de l'exécution de ses ordres, il faut que tous comprennent que c'est là de la folie furieuse. Dire que sans obéissance aveugle, il n'y a plus de discipline et que sans discipline il n'y a plus d'armée, relève du sophisme. Même en Angleterre, dont on ne peut nier la valeur des armées, la loi autorise les subalternes à mettre leur supérieur aux fers, lorsqu'ils le voient d'intelligence avec l'ennemi et refuser le combat. Lorsque les ordres des chefs sont contraires au devoir, à la raison, à la justice, à l'honneur, ils sont nuls de droit. Tu vois, Joseph, il faut éduquer pour faire comprendre cela, il faut que le peuple acquière une conscience. Il faut instruire les hommes de leurs droits afin qu'ils puissent les défendre. J'essaie de les réveiller, ils ont trop tendance à croire que la partie est gagnée. Ils n'ont pas encore compris que lorsque leurs adversaires échouent ce n'est que

partie remise alors qu'eux, lorsqu'ils ne sortent pas vainqueur d'une lutte, ils ont toujours perdu quelque avantage durement gagné... Allez, je sais que là-dessus tu es d'accord. Parle-nous de ta nuit.

Simonne avait écouté tout en préparant le repas, ils étaient maintenant installés pour manger. Joseph raconta sa nuit sans oublier sa rencontre avec Desmoulins ni la parade de Bailly mais en omettant volontairement son échange avec Brune. Il parlait du principe que si ses amis ne lui avaient rien dit c'étaient soit parce qu'ils ne savaient rien, soit parce qu'ils pensaient que cela ne les regardait pas. Concernant Bailly, Jean-Paul ne pouvait s'empêcher d'ironiser, Simonne était, pour sa part, convaincue que les prix ne baisseraient pas mais que les plus riches en profiteraient pour s'enrichir un peu plus. Joseph leur dit que Philippine était allée au-devant de leur idée et lui avait demandé de l'emmener au manège. Simonne était visiblement contente d'entendre cela.

— J'irai demain matin, dit Joseph, et après je rentre à la maison, j'en ai été absent depuis trop longtemps.

— Tu y vas demain, ça tombe bien vous entendrez Robespierre. En ce moment il bataille ferme sur l'affaire d'Avignon. Cela fait au moins un an qu'ils ont transformé l'Assemblée, organe essentiellement politique, en cours de droit où chacun s'envoie les arguties les plus subtiles comme de savoir si en 1348 la reine Jeanne avait le droit d'aliéner une partie du territoire au bénéfice du pape... si elle a agi contrainte etc. Enfin tu vois encore une fois il s'agit de discussions stériles et sans fin. Maintenant c'est la guerre civile en Avignon entre les papistes et les patriotes, c'est pour cela qu'ils se remuent un peu. Les pères conscrits devraient simplement mettre en action les principes qu'ils ont édictés : les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes, ce ne sont pas des marchandises à vendre à tel ou tel.

— Bon, ça risque d'être intéressant. Je pense que Robespierre va avoir Malouet et Maury en face de lui.

— Oui, comme Maury est un abbé érudit, il les noie tous dans des arguments très techniques. Robespierre est l'un des rares à tenir le cap.

— Ce sera un bon baptême du feu, si j'ose dire, pour Philippine.

— Oui, et puisque tu ne seras pas là pour nous narrer la séance, si tu le veux bien, demande lui de venir nous raconter tout cela. À l'occasion je referai un article dans un des prochains numéros.

— C'est une idée, je le lui dirai, on verra ce qu'elle fera.

— Je réfléchissais à ton périple de Lyon et aux barrières et il m'est venu une idée. En juin 90¹⁵, il y a donc presque un an, j'ai défendu la cause de huit inculpés à la Conciergerie, sept hommes et une femme si j'ai bonne mémoire. L'information m'avait été communiquée par l'un d'entre eux ; un dénommé Babeuf. On leur reprochait de s'être attaqués aux barrières le 12 juillet 89, le sujet était trop important sur le fond pour que je ne le développe pas. Une semaine plus tard¹⁶, Babeuf m'envoyait d'autres informations et j'avais, par d'autres canaux, pu faire des recoupements et étoffer mon dossier. En fait il ne s'agissait pas d'une opération de représailles lancée contre quelques citoyens mais d'une manœuvre bien plus vaste. Plusieurs centaines de décrets de prise de corps avaient été lancés contre des citoyens de Paris sous prétexte d'avoir coopéré à brûler des barrières le 12 juillet. Le mode opératoire consistait à agir dans la discrétion, ils étaient arrêtés la nuit, en petit nombre à la fois et conduits dans les cachots de la conciergerie. Le hasard faisant parfois bien les

15 *L'Ami du peuple* N° 138 du samedi 19 juin 1790

16 *L'Ami du peuple* N° 144 du vendredi 25 juin 1790

choses, surtout lorsqu'on l'aide, j'avais en mains la plainte des commis aux fermes du département de Paris qui accusaient la compagnie des quarante fermiers de prévarications sur leur caisse de retraite pour plus de trois millions de livres. L'affaire a ainsi pris une ampleur que nos laquais n'avaient pas prévue. Une dizaine de jours plus tard¹⁷ je pouvais me féliciter d'avoir atteint mon but : l'Assemblée suspendait les procédures en cours et interdisait toute poursuite contre les incendiaires des barrières. J'en avais profité pour dire quelques mots sur un ouvrage qu'avait publié Babeuf sur la réforme du système d'imposition. Il s'agissait d'une analyse et d'un ensemble de propositions que je partageais complètement. Je sais qu'il soutient également des théories sur le droit de propriété et sur l'égalité de tous les hommes aux productions de la terre et de l'industrie. Là-dessus je demande à voir avant d'émettre une opinion. Je n'ai plus eu de véritables rapports avec lui depuis cette époque. Il était originaire de Picardie, de Roye je crois me souvenir... Tu pourrais chercher à en savoir plus, on le disait aussi friand d'organisations secrètes...

— Pourquoi pas, tu connais mon principe : Toutes les idées sont bonnes à écouter si ce n'est à suivre!

Comme toujours, le repas avait été simple mais bon. Joseph appréciait beaucoup Simonne, elle avait l'esprit vif et elle avait la capacité de le surprendre. Par certains côtés il trouvait que Philippine était de la même trempe qu'elle. Tous les trois, ils avaient passé un moment détendu, Jean-Paul avait reparlé de la prochaine fuite de la famille royale, pour lui c'était dans la logique des événements. Et puis ils étaient revenus sur cette assemblée de notables, une nouvelle caste, une faction. Pour l'affaire des charpentiers, il n'en savait pas plus, si ce n'était qu'il tenait de Legendre, que la nuit de Bailly sur les barrières ne changerait rien pour eux. Ils se quittèrent en se

17 *L'Ami du peuple* N° 153 du dimanche 4 juillet 1790

promettant de se donner des nouvelles. Simonne le chargea d'embrasser Élisabeth et de lui dire qu'elle pensait souvent à elle. Ils lui souhaitèrent un bon voyage. Joseph devait voir sa logeuse Marie, en regagnant sa chambre il crut apercevoir Danton qui habitait à quelques pas d'ici. Marie l'attendait, après les civilités d'usage elle lui demanda s'il avait réfléchi à leur dernière conversation, ce qu'en pensait Élisabeth... Sans trop en ajouter, Joseph lui dit que l'idée leur plaisait, que maintenant il faudrait aborder les conditions matérielles de la cession éventuelle afin qu'ils trouvassent un accord acceptable. Marie ne dissimula pas son plaisir en entendant cette réponse, elle lui promet de faire une proposition honnête, elle avait confiance et pourrait accepter d'être payée en plusieurs fois. Ceci étant entendu, elle lui servit un café et ils parlèrent de la vie du quartier. Elle complimenta Joseph pour le «beau jeune homme» qu'était devenu François. Joseph sourit et la laissa venir, elle lui parla de Brune, de sa rencontre avec François, puis elle lui dit «son séjour a été plus court que prévu mais je crois que le Procope lui a plu». Nous y voilà se dit Joseph. Cela commençait à l'amuser, il ne put s'empêcher de lâcher un «Ah bon» à la fois interrogatif et innocent. Il n'en fallut pas plus pour que Marie se sente autorisée à lui raconter que visiblement son fils et la limonadière avaient lié connaissance et qu'ils semblaient s'entendre, elle semblait ignorer les liens amicaux et affectueux qui s'étaient tissés entre Joseph et Philippine. Joseph qui ne souhaitait pas que la conversation aille plus loin sur ce terrain coupa court habilement : «Que voulez-vous, c'est sa vie qui commence, cela le regarde». La conversation revint sur Brune, Joseph apprit qu'il parlait de s'engager comme volontaire dans l'armée. Il faudra que je lui parle un peu du métier d'imprimeur pensa Joseph. Après avoir échangé sur d'autres sujets plus ou moins anodins, Joseph prit congé en prétextant la fatigue et son départ pour Bapaume le lendemain. Il ne donna pas d'autres précisions. Il

monta dans sa chambre, il était seul et c'était bien. Seul avec Élisabeth, il prit une feuille et s'installa à sa table.

Mon Elisa, tout toi,

Encore quelques jours et nous serons de nouveau ensemble. Je prendrai la voiture demain en début d'après-midi. Demain matin j'emmènerai Philippine au manège. Simonne et Jean-Paul m'avaient suggéré l'idée et, indépendamment de cela, elle me l'a demandé. D'après Jean-Paul, Robespierre interviendra. L'Assemblée passe le plus clair de son temps sur la question du rattachement d'Avignon. La question devient très urgente car les papistes et les patriotes se déchirent. Il ne faudrait pas que la guerre civile s'étende aux autres provinces pour quelque prétexte que ce soit. Il faudrait, à mon sens, ne pas entrer dans un débat de juristes et d'historiens, mais simplement répondre à ces deux questions : Premièrement, le peuple de France est-il un et indivisible ? Deuxièmement, l'état peut-il tolérer un territoire étranger au milieu de son propre territoire ?

La réponse évidente à ces deux questions entraîne à mon sens la décision immédiate du rattachement d'Avignon au reste du territoire. Sinon j'ai passé une partie de la nuit sur les barrières, j'y ai vu Bailly qui paraît et puis de braves gens qui faisaient la fête, persuadés qu'ils étaient, que demain les prix baisseront et que la vie sera moins difficile. Simonne n'en croit rien et je pense comme elle. Pourquoi veux-tu que les prix baissent puisque aucune mesure coercitive n'a été mise en place. Les rentrées de l'Etat baisseront, les bénéfices des accapareurs et des spéculateurs augmenteront, ainsi que les impôts, car l'Etat devra compenser son manque à gagner. À chaque fois qu'on supprime une organisation, ou telle ou telle mesure, fut-elle inique, sans avoir prévu son remplacement, on va vers le chaos... par moments je me dis que les choses les plus simples sont les plus difficiles à comprendre pour nos représentants ! Tu sais, ici on sent que les temps changent. La contre-révolution, si on appelle ainsi l'ensemble des gens qui ont intérêt à faire échouer les nouvelles idées ou alors à faire en sorte de s'approprier des

avantages que d'autres avaient avant, semble s'affermir. La Fayette a renforcé de façon très significative son armée d'informateurs. On parle de plus en plus de contrôler la presse. Il est question également de surveiller les sociétés patriotiques, de limiter leur action, de contrôler leur fonctionnement...

Je te raconte tout cela alors que dans quelques jours nous aurons tout le temps d'en parler... mais ça ne fait rien, d'abord ma lettre arrivera un peu avant moi et puis c'est un peu comme si tu étais là. Enfin presque... tu ne peux pas nuancer mon propos... Je ne te demande pas de tes nouvelles puisque je n'aurai pas de réponses, mais je t'imagine... Tu es là avec ton sourire... Tu es toi.

Demain matin je passerai chez Chrysostome pour prendre Philippine. J'aurai peut-être quelques nouvelles récentes sur la grève des charpentiers. En parlant de Philippine, j'ai cru comprendre qu'elle et François avaient eu le temps de faire connaissance par un concours de circonstances. Je ne sais pas s'ils se sont présentés, je n'ai pas eu d'écho par l'intéressée. Que veux-tu, c'est presque un homme, il va faire sa vie.

Voilà, je vais te laisser pour encore quelques jours.

Je t'embrasse tout plein.

Ton Joseph qui pense souvent à toi.

Paris, dimanche 1er mai 1791.

Joseph s'était endormi en pensant à Élisabeth, à tout ce qu'ils avaient fait ensemble et à leurs projets dans cette époque mouvementée. Il savait que tout cela n'était pas très raisonnable, qu'il faudrait mieux vivre au jour le jour, mais l'un et l'autre étaient ainsi faits. Ils avaient toujours des idées et des projets plein la tête. Lorsqu'il se réveilla, le jour commençait à poindre. Il se sentait reposé et en paix. Son paquetage fut rapidement fait. Il avait réglé son départ par avance avec Marie. Arrivé dehors, l'air frais lui fit le plus

grand bien, le ciel était clair. Il prit son chemin habituel pour se rendre chez Chrysostome. En partant maintenant, il savait qu'il aurait un peu de temps pour discuter avec son ami avant d'aller au manège avec Philippine.

À l'odeur du café chaud, qui lui fit la meilleure sensation lorsqu'il entra chez ses amis, il ressentit l'agréable impression d'être attendu. Il se sentait un peu chez lui, Philippine avait dressé une table afin qu'ils puissent partager ce moment privilégié ensemble. Philippine était enjouée, la perspective d'aller à l'Assemblée lui donnait du ressort. Chrysostome, pour sa part, semblait assez détendu, visiblement heureux de pouvoir discuter un peu avec Joseph. Ils attendaient que Joseph fasse le récit de sa nuit sur les barrières, bon camarade, il ne se fit pas prier. C'est Chrysostome qui fit le lien avec les mouvements ouvriers.

— D'après ce qu'on m'a rapporté, les entrées de denrées et marchandises diverses ont été colossales hier. Pour cette seule journée du 1er mai, il paraît que si on avait prélevé les droits, ils se seraient montés à presque 2 millions! Tu te rends compte, toujours d'après mes sources, les mêmes droits seraient de 35 millions par an¹⁸! Mais les prix n'ont pas encore bougé, nos amis, qui n'ont que quelques pièces en poche, savent très bien que ce décalage entre la suppression des droits et l'hypothétique baisse des prix, profite à quelques-uns... c'est pour cela qu'ils ont décidé de rester sourds aux discours moralisateurs de Bailly. Alors inutile de te dire que lorsqu'ils entendent que les salaires devraient baisser parce que les prix baissent, ils enragent...

— Tu es en train de me dire que la grève continue? As-tu pu les convaincre de s'organiser?

18 Voir P.J.B. Buchez « *Histoire de l'Assemblée constituante* » T.5

— Oui la grève continue mais ils ne changent rien, ils pensent faire plier Bailly. J'ai eu beau essayer de leur faire comprendre qu'il ne pouvait rien faire, même s'il le souhaitait, ce que je ne crois pas être le cas, mais rien n'y a fait.

— Cela se terminera mal, j'espère seulement que les démons Lyonnais ne se réveilleront pas en démons Parisiens. Je compte sur toi pour me donner des nouvelles. Il va falloir qu'on y aille pour être bien placés.

Après avoir encore échangé quelques propos, ils se quittèrent chaleureusement. Philippine et Joseph prirent une voiture pour aller au manège. Joseph la fit arrêter place du Vieux Louvre, le manège était à quelques pas et il voulait prendre le temps d'expliquer un peu la configuration des lieux à Philippine afin qu'elle puisse, si elle le souhaitait, y accéder seule assez simplement et dans des conditions acceptables.

— Comme tu le sais, depuis 89 le territoire et les biens de la France n'appartiennent plus au Roi mais à la Nation. Ce qui pourrait apparaître comme évident aujourd'hui pour un grand nombre de citoyens n'a pas été simple et a entraîné de longues discussions pour régler la question des revenus du Roi et de sa famille. C'est ainsi que dès les débuts de la Révolution est apparue la notion de liste civile, c'est-à-dire, pour être simple, le montant alloué au Roi pour régler son train de vie. Je me souviens, c'était en tout début de l'année 1790 que le marquis de Montesquiou a proposé, dans un rapport à l'Assemblée, de mettre annuellement à disposition du Roi une somme de vingt millions. Dupont fit alors adopter une motion dans laquelle l'Assemblée suppliait le Roi de fixer lui-même la somme qu'il croyait nécessaire, ou d'accepter les vingt millions et elle le priait de «*consulter moins son esprit d'économie que la dignité de la Nation, qui exige que le trône d'un grand monarque soit environné d'un grand éclat*» !!! Fort habilement, les Tuileries sont restées muettes, alors nos dignes élus ont récidivé et, sur la proposition

de Lebrun, début juin, une nouvelle supplication de la même teneur a été diligentée auprès du Roi. Difficile d'imaginer cela aujourd'hui, tu te rends compte, il y a un an presque jour pour jour nos représentants suppliaient et priaient le Roi de dire combien il voulait d'argent et de biens, pris sur la Nation, alors qu'un grand nombre de citoyens cherchait à manger. Qui pourrait dire que cette Assemblée était hostile à la personne du Roi? Seul *L'Ami du peuple* s'est offusqué publiquement et énergiquement¹⁹ de cette situation. L'affaire s'est alors conclue assez vite. Sur un ton patelin le Roi a fixé ses exigences que l'Assemblée a acceptées par acclamation. Je te raconte tout cela pour que tu prennes la mesure des changements rapides que nous vivons et puis aussi, mais cela, tu le sais, de l'écart qu'il y a entre le plus grand nombre de ces gens que tu vas voir et entendre et le peuple qui demande, avant tout, à mieux vivre. Et enfin, il y a une conséquence non négligeable à tout cela, c'est qu'à compter d'octobre 90, le Roi, a rejeté des états de sa maison toutes les dépenses relatives à l'Assemblée Nationale. Or depuis octobre 89 l'Assemblée siège à Paris, d'abord dans la grande salle de l'archevêché²⁰ pour très peu de temps, puis au manège²¹. C'est donc depuis octobre 90 que les pères conscrits, comme les appelle Jean-Paul, ont pris leurs dépenses en mains et se sont implantés dans ce coin de Paris. Dès lors, ce quartier est devenu une ruche, tu y rencontres du monde de jour comme de nuit. La nuit c'est surtout le peuple des ouvriers que tu trouveras ici, c'est un lieu de perpétuels travaux d'aménagements plus ou moins indispensables qui sont faits, pour l'essentiel, la nuit afin de perturber le moins possible le travail des députés. Philippine écoutait Joseph. En sa présence, elle se sentait apaisée. Dès leur première rencontre, elle avait ressenti cela. Pour elle, il

19 *L'Ami du peuple* N° 126 du lundi 7 juin 1790

20 Du 15 octobre au 7 novembre 1789

21 La Constituante, à compter du 9 novembre 1789, puis la Législative et la Convention jusqu'au 9 mai 1793 y siègeront.

n'était pas comme les autres. Pourtant, en apparence, pour un œil ou un cœur peu affûté, il pouvait sembler transparent. C'était là toute sa force, elle le ressentait au plus profond d'elle. Ils approchaient de la salle du manège et Joseph poursuivait ses explications. Il s'arrêta un instant. Devant eux, il y avait la cour du manège puis la salle du manège, grand parallélépipède qui présentait ici l'un de ses petits côtés. Il faut que tu connaisses les lieux, si tu veux y revenir sans moi, cela t'aidera beaucoup, lui disait Joseph. Sur ta gauche tu as le jardin des Tuileries et la terrasse des Feuillants. Dans la salle, le président de l'Assemblée siège au milieu de ce grand côté, il tourne donc le dos aux jardins et regarde les orateurs qui eux tournent le dos à la rue Saint-Honoré. Tu ne seras pas surprise de ne voir jamais la même tête, il y a un nouveau président tous les quinze jours. Je fréquente chacune des quatre tribunes en fonction des événements. Tu as les grandes tribunes, aux extrémités de la salle, l'accès y est libre. Elles sont bruyantes, j'y vais lorsque je veux entendre les réflexions de la rue, sentir certaines manœuvres ou bien pour avoir une vue d'ensemble sur les députés, c'est souvent instructif. Il faut arriver en avance pour espérer être bien placé. Sur les côtés tu as les tribunes latérales, celle vis-à-vis du Président de séance est normalement réservée aux députés suppléants, aux représentants de la commune de Paris, etc. On y entre par le cloître des Feuillants du côté de la rue Saint-Honoré. Aujourd'hui nous allons nous mettre dans la tribune latérale du côté du Président. J'ai les billets nécessaires pour y accéder.

Tout en parlant, ils avaient traversé la cour du Manège, pris l'escalier à gauche qui menait à la grande tribune puis celui de la tribune latérale. Visiblement, ici, Joseph n'était pas inconnu, il ne s'encombrait pas de la peine de présenter le billet signé, qui était le sésame pour accéder aux tribunes latérales, mais il prenait soin de présenter Philippine comme étant sa fille qui ne manquerait pas de venir pendant son

absence. La séance était déjà commencée, un des trois secrétaires, Joseph ne pouvait affirmer si c'était Geoffroy²² ou Baillot²³, terminait la lecture de la séance d'hier. Ce dont il était certain c'est que ce n'était pas Lavie²⁴ car il le connaissait assez bien. Rewbell²⁵, qui présidait la séance fit approuver sans problème le compte rendu. Ce bâtonnier de l'ordre des avocats d'Alsace avait été élu comme député du Tiers pour le bailliage de Colmar. Joseph reconnaissait en lui un jacobin brillant, aux fortes positions, mais il n'arrivait pas pour autant à lui faire une entière confiance. Philippine, qui n'avait pas encore l'habitude des pratiques de l'Assemblée, s'étonnait de la manière dont on passait du « coq à l'âne ». Ainsi « pêle-mêle » entendit-elle traiter de l'accès des étrangers à la salle des débats, de la demande d'un dénommé Aupenot, jardinier de son état, qui sollicitait quelques subsides pour perfectionner un jardin représentant la France, d'une demande de congés pour deux députés, de la suppression des alternats, de la vente

22 Jean-Baptiste Claude Geoffroy (4 octobre 1750 – 27 juillet 1814) Député du Tiers Etat pour l'ancien bailliage de Charolles.

23 Étienne Catherine Baillot (25 novembre 1759 – 15 avril 1825) Député du Tiers Etat pour l'ancien bailliage de Troyes.

24 Marc David Lavie (14 novembre 1737 – 1er décembre 1793) Député du Tiers Etat pour l'ancien bailliage de Belfort. Son père, perruquier, le destine à cette profession. Mis en apprentissage, il s'enfuit à Nancy. Un conseiller à la chambre des comptes de Lorraine le prend sous sa protection et le place au collège des Jésuites puis à l'université de Pont-a-Mousson. Il suit des études de chirurgie et s'embarque comme chirurgien pour les Antilles. En 1785, il revient à Montbéliard et s'installe à Chatenois. Il est un bienfaiteur pour les pauvres. Le 4 avril 1789 il est élu député du tiers des États-Généraux par le bailliage de Belfort. Après la session, il est nommé administrateur du département du Haut-Rhin mais il perd ce poste en raison des événements de 1792. Il meurt à la fin de 1793 à Damjoustin où il s'était retiré. (« Annuaire du département du Doubs pour 1845 » Paul Laurence, Imprimerie et lithographie de sainte Agathe 1844 p. 241).

25 Jean-François Rewbell dit encore Reubell (6 octobre 1747-23 novembre 1807)

de biens nationaux à des municipalités, des taxes à mettre sur l'exportation du bois coupé sur les rives de la Meuse, puis c'était le député Pégot qui annonçait son retour de congés... elle ne pouvait s'empêcher de se dire au fond d'elle : «voilà à quoi ils s'occupent!». Mais tout à coup l'atmosphère changea. Le duc de La Rochefoucauld-Liancourt avait pris la parole sur la question d'Avignon et du Comtat Venaissin qui devenait maintenant brûlante. Il fallait arrêter la guerre civile entre les partisans du rattachement à la France et ceux attachés à la souveraineté du Pape. Cette question était récurrente depuis 1789. Philippine se prenait au jeu, La Rochefoucauld-Liancourt avançait ses arguments de façon structurée et méthodique. Pour lui, le rattachement proposé par le comité était une mesure «*injuste, impolitique et dangereuse*». La mesure valait presque une déclaration de guerre à l'Europe... Joseph s'était penché vers Philippine, visiblement tout cela l'agaçait. «Je ne comprends pas qu'on perde son temps à discuter, quelle que soit son opinion, tout habitant de ce pays ne peut tolérer une telle enclave en son sein... à moins d'être à la solde de la partie adverse... j'attends l'intervention de Robespierre et je te laisse, il ne faut pas que je manque la voiture pour me ramener à la maison». C'était là un côté de Joseph qui surprenait toujours Philippine, autant il était en général mesuré et conciliant, autant sur les questions qu'il jugeait fondamentales tant sur les plans politique et moral, il pouvait être intransigeant et expéditif. Mais pour l'heure, elle prenait une leçon d'histoire avec un dénommé Goupil-Préfelne²⁶, un homme âgé qui s'exprimait avec vivacité et

26 Guillaume François Charles Goupil de Préfelne (29 juillet 1727 – 18 février 1801) Lieutenant général de police d'Alençon, il est élu du bailliage d'Alençon pour le Tiers-Etat. À l'Assemblée, Il prend des positions contradictoires, votant en faveur du veto absolu du roi, de la religion catholique comme religion nationale, de la Constitution civile du clergé, de la suppression des titres honorifiques, du licenciement des gardes du corps, de l'institution du jury, etc. Président du tribunal du district d'Alençon à la séparation de l'Assemblée Constituante en 1791,

qui maniait l'ironie avec habileté²⁷. Ainsi l'histoire remontait à Jeanne de Naples et Clément VI en 1348 : Avignon et le Comté contre 80 000 florins, l'absolution sur une histoire d'assassinat du mari de la royale Dame et la dispense pour se remarier. C'était ainsi que les «grands» faisaient l'histoire et la destinée des peuples pour les siècles à venir... De temps à autre, Philippine notait quelques mots, son pense-bête²⁸ disait-elle. Puis ce fut Malouet qui prit la parole. Philippine connaissait le respect que lui portait Joseph bien que souvent leurs avis divergeassent sur la manière de mettre en œuvre des principes qu'ils pouvaient parfois partager. Son éloquence était toute dans le calme et la rigueur de son raisonnement, tout était construit et étayé, naturellement dans le sens du non-rattachement. Il faisait partie des adversaires sérieux. Ils s'attendaient à une leçon de droit et de politique et ils ne furent pas déçus. *«C'est en masse et en principe que j'attaque le système du comité et de ses défenseurs... ceci me dispense de répondre aux arguments de détails»*. On voyait tout de suite l'homme qui connaissait son métier. Comme il l'avait annoncé, Malouet se plaçait sur les principes et démontrait leur incompatibilité avec les thèses du Comité : d'une part le droit de propriété et de souveraineté du Roi, libre de transmettre ses droits par mariages, testaments, ventes, échanges, le pape étant dans l'affaire un simple engagé et d'autre part, *«le droit qu'à chaque peuple de se déclarer libre, indépendant de la domination du prince*

il est arrêté comme suspect, en mai 1794, et libéré après la chute de Robespierre. Sous le Directoire, il est élu au Conseil des cinq-cents par l'Orne, il est arrêté comme royaliste après le coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) mais relâché très vite. Sous le Consulat, il entre le 9 avril 1800, au Tribunal de cassation. (Source : Wikipédia)

27 Il s'agissait du royaliste Joseph-Henri de Jessé (01/07/1746 – 06/02/1794) – Élu pour la sénéchaussée de Béziers.

28 C'est bien plus tard, en 1899, que Courteline rendit l'expression célèbre dans sa pièce de théâtre « le commissaire est bon enfant ». Aurait-il lu quelque chose sur la vie de Philippine ?

auquel il a obéi jusqu'au moment où il lui plaît de changer la forme de son gouvernement». Malouet était lancé, méthodiquement il démontrait l'incohérence, à ses yeux, de la plaidoirie du comité. «Si vous retenez le premier principe, cette affaire devient une affaire personnelle au Roi et à son conseil; car il serait en droit de jouir et de reprendre l'héritage engagé aux mêmes titres que ses auteurs, comtes de Provence...» Ce qui plaisait le plus à Joseph, lorsqu'il écoutait une plaidoirie de Malouet, c'était cette impression de puissance du raisonnement. Il aimait, à l'intérieur de lui-même, la comparer à l'image que laissait un attelage de bœufs bien râblés tirant une lourde herse ou une charrue dont le soc ouvrait profondément le sol inculte. Pourquoi un tel talent se perdait-il avec d'autres à défendre de telles causes? C'était une question que Joseph se posait souvent, sans pour autant trouver de réponses satisfaisantes. Malouet avançait, il attaquait maintenant la question du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes. Subtilement, ce n'est pas sur le fond qu'il attaquait, mais sur la mise en pratique de ce droit. «... C'est à ces conditions seulement, sûreté des personnes, liberté des opinions qu'un peuple, assemblé par section ou par ses représentants dûment autorisés, peut changer son gouvernement. S'il y procède par insurrection, sans qu'il n'y ait oppression, tyrannie qui provoque une résistance commune et des réclamations unanimes, si l'insurrection est partielle, et qu'à côté des novateurs il y ait une majorité paisible, et dans cette majorité des réclamants pour le gouvernement actuel, cette insurrection partielle n'occasionne pas seulement l'absence de la volonté générale, elle en est la violation... Je dirai donc comme vous : tout peuple rassemblé a le droit de se déclarer libre, indépendant et de changer son gouvernement avec cette condition préalable que la volonté de tous sera librement manifestée par des formes légales et solennelles... Je l'avoue, Messieurs, je ne trouve dans les mesures qu'on vous propose, ni raison, ni justice, ni politique; la raison vous ordonne de ne point multiplier vos embarras; la justice vous commande de respecter les droits d'autrui; la politique vous conseille de ne point vous susciter des ennemis...»

Pour Joseph, Malouet s'égarait. Il ne s'agissait pas de savoir les règles de droit, mais simplement de savoir si un pays souverain pouvait tolérer une enclave étrangère sur son territoire. Pour lui la réponse était non, ce n'était pas tolérable.

Le changement d'orateur se fit dans le brouhaha habituel, c'était Robespierre qui s'installait à la tribune face au Président. Comme à son habitude il était habillé simplement mais avec grand soin. Joseph savait qu'il allait s'attacher à démonter la belle démonstration de Malouet. Robespierre ne le prenait pas à la légère. Il n'avait pas son timbre de voix, mais il connaissait la force des mots, de la logique et de la politique. Philippine n'avait d'yeux que pour lui. Ainsi c'était lui ! Robespierre, un des rares que Marat estimait. En le voyant se préparer à parler, Joseph avait une pensée pour François qui fréquentait maintenant de façon assez intime Augustin Robespierre. Il connaissait les aspirations de ce dernier pour venir s'installer à Paris. Que deviendrait son fils dans tout cela ? Maintenant il avait hâte de rentrer chez lui. Lorsqu'il prenait ainsi la parole, il restait calme, il ponctuait ses démonstrations de silences et ne laissait passer aucune remarque, venue des bancs de l'Assemblée sans y répondre, parfois avec une ironie mordante. Les principes auxquels il ne fallait pas déroger constituaient toujours la trame, le socle de ses démonstrations. Il avait choisi de contrer Malouet au nom de ces principes afin d'évacuer le doute que ce dernier venait d'instiller dans l'esprit des indécis sur la légitimité des pétitionnaires pour le rattachement. Malouet avait mis en avant l'accord de tous sur le principe des peuples à disposer d'eux-mêmes et s'était attaché à montrer que la demande de ce peuple d'Avignon et du Comtat n'était pas avérée. Robespierre employait la même stratégie, il était là et il parlait. Le fait admis de tous était que les Avignonnais et les Comtadins étaient français dès lors, disait Robespierre, *«pour qu'ils soient réunis à la France, il suffit de ne point les repousser ;*

il suffit de ne point les retrancher de l'empire français; il suffit, non pas de décréter un droit souverain, mais de déclarer celui qui existe; c'est-à-dire que les Avignonnais, les Comtadins font partie de la nation française; et vous voyez, Messieurs, que si vous adoptez ce principe, toutes les objections par lesquelles on semble vouloir obscurcir cette grande affaire tombent d'elles-mêmes... Il est alors inutile de chicaner sur la forme des délibérations, d'exiger que l'on vous prouve qu'un à un tous les habitants du Comtat et d'Avignon ont voulu la Révolution française; cet examen est absolument inutile.»

Avec sa manière d'être droit, de regarder l'Assemblée, de rythmer son propos par des silences, il continuait, maintenant dans le détail, à saper l'exposé de Malouet. Puis, pour en finir, c'est sur les principes qui forgeaient ses convictions qu'il attaquait. Philippine était éblouie, Joseph jubilait.

«C'est ici que revient le principe du préopinant sur la théorie des insurrections : il vous a dit qu'aucun vœu n'était légitime qu'autant qu'il était émis paisiblement; que lorsqu'il était la suite d'une insurrection, il était illégitime ou coupable. Que le préopinant apprenne donc aux peuples le moyen de ressaisir leurs droits sans insurrection; ou bien qu'il apprenne aux despotes à se dépouiller eux-mêmes du pouvoir absolu, à rendre aux peuples leur liberté et leurs droits : alors je conviendrai facilement que l'insurrection est un crime, puisqu'elle sera une violence inutile...» Robespierre se taisait car il venait d'être interrompu par des applaudissements nourris dont beaucoup portaient des tribunes. C'est après un silence qu'il reprit sur un ton solennel. *«Je dis qu'il ne restera jamais aux peuples d'autres moyens de recouvrer la liberté qu'en secouant le joug du despotisme, et qu'ils ne secoueront jamais le joug du despotisme sans insurrection : c'est une vérité incontestable.»*

C'était maintenant le comte de Clermont-Tonnerre qui prenait la défense des intérêts du pape. Joseph pensait que Robespierre avait été convaincant mais il pressentait qu'il ne l'emporterait pas cette fois-ci. Le rattachement aura lieu, il ne

pouvait en être autrement, mais cela prendra encore un peu de temps. Maintenant Joseph devait partir, il se pencha vers Philippine pour lui faire ses adieux. N'hésite pas à aller voir Simonne et Jean-Paul, tu leur raconteras, ils t'attendent, lui dit-il une nouvelle fois.

François

Tout s'était déroulé comme prévu ; après avoir quitté le manège et Philippine, Joseph avait pu rejoindre la voiture qui le conduisait chez lui. Le voyage n'avait pas été désagréable, cette route¹, qu'il connaissait presque sur le bout du doigt, bien qu'un peu longue, lui plaisait. Il attendait certains passages avec bonheur comme lorsqu'il arrivait à Senlis. Il y avait tout d'abord l'élégante flèche de la cathédrale, qui, avec ses soixante-dix-huit mètres rayonnait sur de nombreuses lieues alentour. Cela faisait plus de cinq siècles qu'il en était ainsi. Pour combien de temps encore ? Ne pouvait s'empêcher de penser Joseph à chaque fois qu'il l'admirait. La sortie de Senlis ne laissait pas, elle aussi, Joseph indifférent. Il y avait cette maison à l'angle de la fourche de la route de Compiègne d'où l'on pouvait apercevoir au sud ouest les clochers de Saint-Nicolas et de Saint-Léonard et puis au-delà, la belle forêt de Chantilly avec son château. Les Montmorency y régnèrent pendant presque cent cinquante ans ; puis les mariages aidant,

1 La route empruntée par Joseph correspond approximativement à la départementale 1017, ancienne N17.

le domaine était venu compléter le patrimoine des Condé après avoir été confisqué pendant une dizaine d'années par Louis XIII. Était-ce là sa destinée ? Le grand Condé, pour délit de Fronde, se le fit confisquer à son tour pendant quelques années par Louis XIV avant de le récupérer et de venir l'habiter dans les années 1664 ! Quel creuset avait été Chantilly à cette époque, Joseph savait que toute la « littérature » était passée là. La Fontaine, Malebranche, Bossuet et bien d'autres comme Madame de Scudéry, Molière... ! Et puis Joseph avait une pensée pour Vatel. Devait-il son départ précipité de ce monde à la marée en retard, comme il était convenu de le dire, ou à une affaire de cœur interdite comme cela se disait en aparté... Chantilly, son histoire et ses petites histoires étaient également un point d'interrogation pour Joseph. Louis V de Bourbon-Condé avait émigré dès la première heure. Les hommes seraient-ils assez fous pour disperser ce patrimoine, ce morceau d'histoire, d'art et de littérature pour quelques pierres à récupérer ? Le domaine s'était enrichi des Grandes écuries et du palais d'Enghein, traces devant les ans du génie créatif de l'homme. Ainsi, cette route ne lui semblait jamais ennuyeuse, elle était parsemée de lieux d'histoire et d'architecture qui le faisaient méditer.

Arrivé à Bapaume, il fit la surprise à Élisabeth. Elle l'attendait d'un jour à l'autre mais elle ne savait pas exactement lequel. Leurs retrouvailles furent heureuses comme c'était toujours le cas. Il était temps, lui dit Élisabeth, tu es parti trop longtemps ! Ce n'était pas un reproche mais simplement un de ces petits signes qui signifiaient : je tiens à toi, tu m'as manqué... Leur soirée fut longue. Chacun voulait entendre l'autre lui raconter sa vie pendant ce mois d'absence. Joseph décrivait sa rencontre avec Denis et Marie-Anne Monnet, leur manière d'être, leurs conditions de vie, leurs enfants... Élisabeth lui parlait des affaires liées à la librairie, mais surtout de François. Il passait maintenant beaucoup de

temps avec Augustin. Ce dernier voulait se faire élire et aller à Paris. Comme son frère, il avait «la chose publique» dans le sang. François, qui avait acquis de bonnes bases, au collège et dans les livres de la librairie, voulait vivre pleinement cette période incertaine. Joseph et Élisabeth avaient décidé de le mettre en garde mais de ne pas le dissuader. Pour eux chacun pouvait choisir de vivre sa vie comme il l'entendait mais pas n'importe comment et en connaissance de cause. C'est pourquoi ils parlaient librement devant François en explicitant leur raisonnement. Pour eux cela faisait également partie de la formation, de l'éducation d'un homme.

Le lendemain, la vie reprenait son cours. Après en avoir discuté avec Élisabeth, Joseph avait rassemblé des livres pour les envoyer à Denis et Marie-Anne. Ils s'étaient entendus pour leur faire parvenir un assortiment susceptible d'intéresser l'un ou l'autre de la famille. Joseph tenait à trouver des livres compréhensibles sur l'arithmétique et la géométrie. Cela aidait à raisonner juste disait-il. Dans sa caverne, il avait un opuscule original de plus de deux cents pages qui certes commençait à dater, puisqu'il avait été reproduit en 1762 chez un dénommé Sieur Dédé, mais qui avait l'avantage de détailler de façon très pratique les bases du calcul. L'ouvrage se présentait comme un manuscrit à l'écriture soignée. Joseph l'accompagna d'un ouvrage plus récent «les Elemens d'arithmétique, de géométrie et d'algèbre» que Chalbert avait publié en 1787 à Montauban chez Vincent Teulières. Pour sa part, Élisabeth avait trouvé un exemplaire des «Elemens de grammaire française» que l'abbé Charles Lhomond avait publiés en 1780. Il restait à trouver quelque chose pour Denis et Marie-Anne. Le choix leur sembla évident, ils prirent un exemplaire «Du contract social ou principes du droit politique» et l'un du «discours sur l'origine et les fondemens de l'inégalité parmi les hommes». Rousseau s'imposait. Élisabeth y ajouta «Julie ou la nouvelle Héloïse».

Joseph s'appliqua à faire un solide colis qu'il accompagna d'une lettre.

Bapaume, le samedi 7 mai 1791,

Cher Denis, chère Marie-Anne, mes amis,

Voilà mon voyage terminé et c'est avec bien du plaisir que j'ai retrouvé, hier, Élisabeth et la maison. Je lui ai conté mon séjour chez vous et combien vous m'avez choyé et adopté en quelque sorte. Je n'ai pas oublié de la faire un peu saliver en lui décrivant l'excellente cuisine de Marie-Anne. Je suis certain qu'elle va essayer ses recettes.

Le voyage de retour vers Paris s'est bien passé en compagnie de notre am^e. J'ai fait une halte à Paris pour voir trop rapidement Jean-Paul et Chrysostome. Et puis, je voulais assister à la levée des barrières. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de lire le numéro 76 des « Révolutions de France », mais Camille Desmoulins, que j'ai rencontré cette nuit-là sur place, retrace l'événement avec exactitude tout en le commentant. Je crois savoir, Denis, ce que tu aurais dit en voyant ce spectacle !

Lundi matin, avant de partir de Paris, je suis allé à l'Assemblée avec Philippine. Elle voulait savoir comment cela se passait. Ça tombait bien, ils débattaient toujours sur l'affaire d'Avignon et du Comtat, mais nous avons pu entendre Robespierre. Il a bien défendu son point de vue mais son raisonnement se place au niveau des principes alors que la majorité de l'Assemblée, elle, se place au niveau des querelles d'interprétations juridiques ou pires encore comptables. Il ne convaincra pas cette fois-ci, il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Tu vois mon Cher Denis, ici aussi les choses ne sont pas simples !

En accompagnement à ce petit mot vous trouverez quelques livres que nous avons choisis dans notre réserve, notre caverne d'Ali Baba comme nous disons, sauf que nous ne l'avons pas découverte mais construite au fil des ans... Il y en a pour vos enfants et pour vous, cela nous fait plaisir, nous espérons que vous trouverez un peu de temps pour en profiter.

N'oubliez pas de transmettre mon meilleur souvenir à l'ami Billiémaç, son hospitalité m'a également touché.

Aujourd'hui nous attendons François, je vais sûrement le trouver changé. Voilà mes amis, je vais vous laisser, en espérant vous lire bientôt et peut-être un jour vous faire visiter Arras.

Encore merci pour tout.

Je vous embrasse tous les deux ainsi que les enfants.

En espérant avoir de vos nouvelles,

Amitiés toutes à vous,

Joseph

PS : Je vous joins un exemplaire du journal de Desmoulins au cas où vous ne l'auriez pas eu.

Joseph prit une autre feuille, il voulait remercier son ami Périssette.

Bapaume, le samedi 7 mai 1791,

Cher André, Cher ami,

J'espère que cette lettre vous trouvera en bonne forme et que votre séjour parisien se déroule suivant vos souhaits. Je tiens à vous remercier une nouvelle fois de votre confiance, de votre hospitalité et de votre attention à mon égard.

Je suis resté quelques jours à Paris et je suis arrivé ici hier, seulement. En effet, je tenais à assister «de visu» à la levée des barrières. Le spectacle aurait pu parfois être jugé comique si les enjeux n'avaient été si tragiques. Lundi dernier, en matinée, je suis allé à l'Assemblée. J'étais accompagné de Philippine dont je vous ai un peu entretenu, elle voulait connaître les lieux et l'ambiance. Nous étions dans les tribunes derrière le Président. Je vous ai aperçu de très loin et comme je ne devais pas manquer ma voiture pour le retour à la maison, je me suis éclipsé juste après l'intervention de Robespierre; intervention que j'ai trouvée bien construite mais se situant sur un autre plan que celles de ses contradicteurs. C'est ce qui fait que nous ne nous sommes pas rencontrés. Je trouve que les clivages sont de plus en plus marqués au sein de cette Assemblée et les bruits qui circulent sur le Roi n'arrangent rien. Vous êtes contre l'absolutisme et pour le Roi, mais comment cela sera-t-il possible si ces rumeurs avaient quelques fondements? Un Roi émigré! ... Vous me savez plus radical sur le sujet. Comme Marat je pense qu'il faut une figure de proue, alors pourquoi pas un roi, mais alors un Roi très contrôlé et destituable si besoin est. L'avenir nous dira ce qu'il conviendra de faire.

Enfin, ici la vie continue un peu plus calmement. Nous attendons notre fils François d'un moment à l'autre. Il s'émancipe de plus en plus, le temps passe... espérons que nous serons assez sages pour leur laisser un avenir meilleur au nôtre, c'est là une de mes visions du progrès.

Cher André, je vais maintenant vous laisser non sans émettre le souhait de vous recevoir ici et de vous revoir lors d'un prochain voyage à Paris. Ceci ne saurait manquer car nous allons très probablement nous décider à reprendre le fonds dont je vous ai déjà entretenu.

Dans l'attente de vous lire bientôt,

Avec toute mon amitié,

Joseph.

Joseph entendait Élisabeth parler dans la pièce voisine ; c'était François qui venait d'arriver. Ils entraient tous les deux dans le bureau où il s'était installé pour écrire. Élisabeth était souriante, visiblement heureuse d'avoir son garçon, quant à François, Joseph voyait devant lui un jeune homme encore en pleine croissance. L'espace de ces quelques secondes il eut une étrange sensation, il émanait de François, surtout de son regard, comme de la profondeur. Mais déjà ils s'embrassaient. À cet instant, Joseph ne voyait plus que son fils encore trop jeune, à ses yeux, pour affronter seul cette période instable. Ce fut Élisabeth qui rompit ce moment de retrouvailles.

— Tous les trois ensemble ! Cela faisait longtemps, c'est bien...

— Maman a raison, on ne te voit plus souvent.

— Tu es bien mal placé pour te plaindre, répondit François en riant.

— Joseph riait, mais la remarque de son fils ne lui avait pas échappé, c'était la première fois qu'il l'entendait lui répondre ainsi, naturellement, d'égal à égal en quelque sorte. Il se garda bien de montrer quelque étonnement que ce fût.

— Je crois que la dernière fois, nous nous sommes probablement croisés sur la route, tu étais parti à Paris avec Augustin Robespierre m'a dit ta mère. C'était ton premier voyage à Paris, raconte un peu. Je sais juste que tu as vu nos amis Simonne et Jean-Paul et que c'est Marie Meunier qui t'a logé.

Joseph avait sciemment passé sous silence les quelques autres détails que lui avaient rapportés Marie et Brune. Il ne voulait pas que son fils se sente obligé de parler de ces sujets s'il n'en avait pas l'intention.

— En fait je n'ai fait qu'un court séjour car Augustin, qui voulait voir son frère, a dû modifier son programme pour rentrer d'urgence à Arras. Je te raconterai. Grâce à vos amis, j'ai pu avoir une chambre où me loger chez Madame Meunier, c'est là que tu vas m'ont-ils dit.

— Oui, c'est vrai. J'aime bien ce quartier de Paris, il est particulièrement vivant, je suis proche de Jean-Paul et puis on y rencontre beaucoup de monde.

— Un jour, un grand gars est venu apporter des colis de papier imprimés chez Madame Meunier, j'étais là et il s'est inquiété de savoir qui j'étais. C'était un imprimeur, il m'a dit qu'il te connaissait : «tu lui passeras le salut de Guillaume Brune » et puis il m'a proposé de m'emmener boire un café en face, au Procope, afin de mieux se connaître. Ma tête devait lui revenir et c'était réciproque. J'ai accepté. Il en a assez de son métier d'imprimeur, il m'a dit qu'il avait arrêté d'imprimer un journal «Le petit Gauthier», qu'il fréquentait le club des Cordeliers et qu'un jour il m'y emmènerait... Il est ami avec l'avocat Danton qui l'encourage à défendre la Nation à l'armée ou à la Garde... Il hésite encore... Je lui ai donné notre adresse et il m'a promis de me donner de ses nouvelles...

— Tout le monde le connaît dans le quartier et je l'apprécie également. Il n'a pas dû te raconter tout cela en cinq minutes, vous avez certainement occupé le Procope toute la matinée et pu voir défiler du monde ?

— Par moments il y avait de l'agitation mais la fille qui servait savait bien tenir tout son monde en main. Tu la connais ?

— Si tu me parles de Philippine...

— Oui c'est elle. Nous nous sommes revus après son service. Je crois que ma compagnie lui plaît, dans tous les cas la sienne m'est agréable et me touche.

— C'est là ta vie, la tienne celle que tu construis, elle te regarde, tu fais ce que tu veux.

— Je sais mais je préférerais vous le dire à toi et maman de vive voix plutôt que vous l'appreniez par des bruits.

— Tu dois savoir que je connais bien Philippine et son tuteur Chrysostome. Pour autant, elle ne m'a pas dit qu'elle avait fait ta rencontre.

— C'est normal, je lui avais demandé de ne pas t'en parler en premier, je voulais le faire moi-même... mais je ne connais pas ton ami Chrysostome...

C'est à cet instant qu'Élisabeth jugea bon de changer de sujet. Pour elle, et elle savait qu'il en était de même pour Joseph, le reste ne les regardait pas ; du moins pour le moment.

— Parle-nous un peu de ce que tu fais avec Augustin Robespierre, tu sais, nous nous faisons souvent du souci. Parfois il me semble un peu... agité si j'ose dire.

— Je fais la petite main, Augustin est très occupé aux Jacobins et il veille toujours à la réputation de son frère, de plus il veut se faire élire aux prochaines élections de l'Assemblée départementale ; alors j'apprends tout cela, je lui porte des missives, je lui dis ce que la rue dit... C'est vrai qu'il est, parfois, un peu agité ou exagéré, mais je crois que son rêve est d'aller à Paris avec son frère. Ici, avec sa sœur, il est

plus dans le besoin que dans l'opulence. Je sens que je vis une période peu commune, on verra...

Au fur et à mesure qu'il parlait, Élisabeth et Joseph découvraient leur fils. Comme il avait changé en quelques mois ! Joseph se souvenait d'avoir entendu, au Procope, quelqu'un dire que la révolution faisait vieillir prématurément³. Il en avait l'illustration devant lui. Ils continuèrent de parler de leur vie ainsi, Joseph et Élisabeth voulaient lui faire comprendre que ce qui était vrai aujourd'hui ne l'était pas hier et ne le serait peut-être plus demain. Sans trahir ses convictions, il convenait de savoir se préserver, même si ce n'était pas là l'apanage de la jeunesse. Ils passèrent à table et ce fut encore un moment de paix joyeuse, puis dans l'après-midi Joseph et François s'attelèrent à ranger et classer les nombreux livres qui s'amoncelaient çà et là. Ils étaient contents de faire quelque chose ensemble. C'est François qui reparla de Philippine.

— Quand Guillaume lui a dit que j'étais ton fils, elle n'a rien dit, et puis lorsque nous nous sommes revus tous les deux, c'est elle qui m'a parlé de toi pour me dire qu'elle commençait à bien te connaître et qu'elle aimait ta compagnie. Je ne sais pas trop quoi penser, je n'ai jamais rien ressenti de tel... Elle m'attire, ses yeux, son rire...

Joseph souriait intérieurement, son fils était amoureux, cela ne faisait pas de doute, il repensa aux insinuations de Marie Meunier, elle avait vu juste.

— Je comprends bien ce que tu me dis mais, dans ce domaine, je ne peux rien ni pour toi ni pour elle, parce que c'est ta vie et la sienne. Sache seulement que je suis convaincu que c'est une fille bien, intelligente et sensible. Réfléchis à ce que tu fais et ne la blesse pas. Comme je viens de te le dire, je

3 Quelques décennies plus tard, Georges Sand reprendra cette idée.

ne veux pas te dire ce que tu dois faire mais si tu as envie de parler ta mère et moi seront toujours là.

— Oui je sais, mais je voulais te le dire moi-même... Je m'interrogeais sur un dénommé Babeuf, j'en ai entendu parler dans l'entourage d'Augustin, on dit que c'est un type spécialisé dans la connaissance du droit de propriété féodale, un feudiste comme ils l'appellent, qui remet en cause le droit de propriété. Il fait grand bruit chez nos voisins de Roye en prenant le parti des villageois de Davenescourt⁴ qui ont envahi le château pour brûler les archives et le terrier notamment, pour régler définitivement les questions du moulin banal⁵, des champarts⁶ et je ne sais quoi encore. En bref, il se bat pour l'abolition effective des droits féodaux. Le connais-tu?

— Non je ne l'ai jamais rencontré mais Jean-Paul m'en a parlé, il lui a sauvé la mise il y a déjà quelque mois. Je pense que c'est un type qui mérite d'être écouté.

La journée s'était ainsi passée et après le dîner, François, seul dans sa chambre, avait ressenti le besoin d'écrire à Philippine. Il ne savait pas trop comment s'y prendre mais il en éprouvait un tel besoin qu'il avait pris une feuille de papier et il écrivait.

4 Davenescourt est une commune de la Somme située entre Roye et Amiens. Babeuf avait, en 1791, soutenu la cause des villageois qui avaient maltraité la châtelaine Philippine de La Myre, comtesse de son état.

5 Une banalité était une installation telle un four, un moulin... que le seigneur du lieu devait garder, en bon état, à la disposition des habitants. En contre partie, ces derniers étaient obligés d'utiliser les dites installations moyennant une redevance.

6 Taxe sur les récoltes, elle était prélevée soit en nature (par exemple une gerbe sur 6 ou sur 8...) soit en argent.

Philippine,

Depuis que je suis rentré ici j'ai envie de t'écrire et puis le temps passe et je ne l'ai pas fait. Pourtant je pense souvent à toi et à notre promenade. Aujourd'hui j'ai parlé à mes parents et à mon père en particulier. Je crois qu'il t'apprécie beaucoup. Je lui ai dit que je t'avais demandé de ne pas lui parler de nous avant que je ne le fasse. Maintenant, si tu le revois tu seras plus libre. Que deviens-tu ? Je sais que tu es allée à l'Assemblée, qu'en as-tu pensée ? Et puis au Procope, j'espère que tu n'es pas trop ennuyée par des malotrus. Que fais-tu lorsque tu as un peu de temps ? As-tu revu le grand Guillaume ? C'est un peu grâce à lui que nous nous sommes rencontrés. As-tu rencontré les amis de papa, les Marat ?

Tu vois, ici je suis de plus en plus souvent dans les jambes d'Augustin Robespierre, le jeune frère du Robespierre que tu as vu à l'Assemblée. Ses intimes l'appellent Bonbon parce que ses prénoms sont Augustin Bon Joseph. Naturellement pour moi c'est Monsieur Robespierre. C'est un homme qui sait être attentionné, il semble ne pas avoir beaucoup d'argent, mais il arrive à me faire vivre un peu. Il est tout dévoué à son frère et ne supporte pas qu'on le calomnie. Par contre, avec sa sœur Charlotte il y a parfois des orages. Il aspire à aller à Paris aux côtés de son frère, peut-être un jour y arrivera-t-il et alors, je le suivrai.

Je n'ai pas l'habitude d'écrire ainsi, aussi je vais m'arrêter en espérant que tu as quelques bonnes pensées pour moi qui t'inciteront à prendre la plume.

À bientôt j'espère, j'aimerais tant te lire, ton sourire un peu moqueur me manque.

François.

Bapaume, le 7 mai 1791 au soir.

Pendant que François pensait à sa belle, Joseph confiait à Elisabeth ses échanges de l'après-midi avec leur fils. Ils convinrent qu'il faudrait en parler à Chrysostome. Puis

c'est Élisabeth qui aborda la première, la question de leur éventuelle installation à Paris.

— Cette idée me tente bien, avec la librairie placée dans ce quartier de Paris je suis certaine que nous aurons toujours des clients et qu'on rencontrera des gens pleins d'idées, mais... Ce que je ne sais pas c'est la tournure que va prendre la Révolution... Même ici il arrive que les gens ne se contrôlent plus! D'un autre côté nous aurions toujours un œil sur François car tu le sais comme moi, il va partir : Robespierre veut aller à Paris, sa sœur également, Brune avec qui il semble s'entendre est actif là-bas, et puis si Philippine lui montre de l'intérêt l'affaire est entendue...

— Oui, je suis bien d'accord avec ta façon d'appréhender les choses. On peut essayer de voir comment financer cela. Notre veuve se dit prête à arranger l'affaire mais il ne faut pas se raconter d'histoires, sur le prix elle ne fera pas de cadeaux, ce que je comprends fort bien. Je pourrai aller plus avant avec Périsset, lui proposer de s'associer par exemple... Et puis voir si Brune abandonne l'imprimerie pour aller à l'armée...

— Les associations c'est bien tant que ça marche, c'est-à-dire tant que tout est équilibré. C'est aussi un risque. Essaie de voir où tout cela mène, qui sait ?

— D'accord, je vais leur écrire, je n'ai pas envie de retourner à Paris tout de suite, tu m'as trop manqué. La prochaine fois tu viendras avec moi. Il faut que tu voies de tes yeux, en prenant le temps. Il faut que tu te sentes bien chez toi.

Heureux d'être ensemble, ils passèrent une nuit réparatrice. Le lendemain, alors qu'il était dans son magasin, Joseph vit entrer un homme jeune, il ne lui donnait pas la trentaine, poli et un peu réservé. Il cherchait un ouvrage bien particulier qui traiterait de la notion d'insubordination notamment dans l'armée. «Je cherche quelque chose de plus philosophique

que juridique, le droit je le connais déjà» avait-il dit à Joseph. «Tout de suite, il ne me vient rien à l'esprit. Chez Rousseau vous trouverez au contraire toutes les bonnes raisons de ne pas désobéir à la volonté générale, mais quelle est-elle? Peut-être trouverez-vous quelques pistes chez Diderot, son article de l'Encyclopédie sur l'autorité politique, dans lequel il affirme qu'aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres, peut, peut-être vous ouvrir des perspectives de réflexions intéressantes».

Il s'en était suivie une conversation passionnante et avant de s'en aller, l'homme lui avait dit s'appeler Philippe Lebas⁷, qu'il était avocat à Saint-Pol et qu'il plaidait souvent à Arras. Il lui laissa ses coordonnées au cas où il aurait d'autres idées.

Il n'était pas rare que des personnes entrent ainsi dans l'espoir de trouver un ouvrage particulier ou pour demander conseil. Joseph et Élisabeth avaient ainsi acquis une réputation qui dépassait largement les limites de Bapaume, le bouche-à-oreille fonctionnait bien. En fait, c'était ce qui les faisait faire ce métier, l'un et l'autre aimaient chercher et échanger des idées avec des gens de toute origine. Les livres servaient d'abord à cela.

Joseph avait reçu les numéros de *L'Ami du peuple* datés du 3 et 4 mai⁸. Dans le premier, Jean-Paul, en prenant l'image

7 Philippe Lebas est né à Frévent en 1764 et est décédé par suicide le 28 juillet 1794. Entre temps il avait été désigné pour représenter son département du Pas-de-Calais à la fête de la fédération du 14 juillet 1790, était devenu député et intime d'Augustin et Maximilien Robespierre à qui il lia son sort. Joseph aura probablement l'occasion d'en entendre parler et de le rencontrer de nouveau dans le cours de sa vie... A l'époque de sa première rencontre avec Joseph, Lebas s'intéressait à la défense d'un militaire déjà âgé, le maréchal-des-logis Nicolas Berceau du 8ème régiment de cavalerie, accusé d'insubordination à tord. Le brave, qui avait plus de vingt cinq années de service, risquait ainsi sa tête en cour martiale.

8 Numéros 447 du 3 mai 1791 et 448 du 4 mai 1791.

de l'empoisonneur qui distille son venin en le mêlant à un agréable breuvage, essayait de faire comprendre comment on utilisait les lois contre les intérêts de la Nation. Il présentait que l'Assemblée voulait, sans l'avouer, paralyser les sociétés patriotiques⁹. En lisant, Joseph n'avait aucun mal à voir son ami dans le rôle de *L'Ami du peuple*. La charge était rude et frontale. Il y parlait du plus grand nombre des députés de l'Assemblée comme de «*la majorité pourrie des pères conscrits*», «*C'est toujours à des décrets favorables en apparence à la liberté publique, qu'elle a soin d'accoler par supplément quelques dispositions captieuses, qui ne sont propres qu'à l'anéantir*». La démonstration de Jean-Paul se terminait par une sérieuse admonestation à l'adresse de ses lecteurs : «*Hommes lâches et irréfléchis, je suis las de vous le répéter sans cesse : la machine du gouvernement organisée comme elle l'est par vos infidèles députés, ne marchera jamais, ou elle ne marchera que pour vous asservir, si déjà vous ne l'êtes pas.*»

La position de celui qui voit et qui veut conduire un groupe d'aveugles dans une direction, alors que les sirènes leur chantent l'inverse, est très éprouvante se disait Joseph. Il comprenait son ami qui maniait l'outrance pour essayer de faire prendre conscience, au plus grand nombre, de la manipulation qui se mettait en place tous les jours un peu plus. Le numéro du lendemain, celui du 4, lui attira un sourire. Jean-Paul le commençait par un article qui relatait l'esprit des

⁹ La montée en puissance des clubs commençait sérieusement à inquiéter nombre de députés qui y voyaient un contre-pouvoir. Ainsi, à l'occasion du décret autorisant les soldats et officiers à assister, en dehors de leur service, aux séances de toute société instructive, le député Noailles (Louis, Marie d'Ayen, vicomte de Noailles 17 avril 1756 à Paris - 6 janvier 1804 à La Havane, député de la noblesse pour le bailliage de Nemours. Beau-frère de Lafayette, il accompagna ce dernier dans son épopée américaine. A la veille de la révolution il est colonel, commandant le régiment des chasseurs d'Alsace. Il émigre en 1792.) demandait qu'ils puissent y paraître en armes et d'André voulait que la police inspecte les lieux et ce qui s'y passe et demandait le renvoi à la discussion sur le droit de pétition que les mêmes souhaitaient limiter.

débats de l'Assemblée sur l'affaire d'Avignon et du Comtat. Ainsi Philippine était allée le voir et il lui avait fait confiance. En quelques lignes tout l'essentiel y était, elle avait su lui présenter une synthèse cohérente. Joseph et Élisabeth se tenaient ainsi informés des vicissitudes de la vie parisienne. Ils lisaient assez régulièrement les feuilles de Mercier-Carra¹⁰, de Jean-Paul, et de Camille Desmoulins en regrettant les tensions de plus en plus irréversibles entre ces deux-là. Puis, alors qu'ils n'avaient pas de nouvelles directes de leurs amis, ils reçurent trois lettres coup sur coup. L'une était adressée à François et les deux autres leur étaient destinées. Ils n'eurent pas besoin de les ouvrir pour savoir que deux venaient de Philippine et une de Chrysostome. Comme les lettres portaient leurs deux noms, Joseph ouvrit celle de Chrysostome et Élisabeth celle de Philippine. Joseph commença la lecture :

Paris le 21 mai,

À l'Ami Joseph et à son épouse,

Cela fait quelque temps que je ne vous ai pas donné des nouvelles d'ici. Philippine va bien quoique je la trouve de plus en plus souvent rêveuse, j'espère qu'elle n'est pas atteinte de mélancolie. L'absence de ses parents la hante toujours. En ce qui me concerne, entre la cuisine et les amis du Faubourg je vis, et Philippine m'aide bien. Elle est devenue une de mes principales raisons de vivre. Dans le Faubourg, comme tu peux l'imaginer les choses ne sont pas simples. Tu avais eu connaissance de la proclamation de la municipalité, sous le titre « Avis aux ouvriers », en date du 26 avril, dans laquelle Bailly interdisait pratiquement les

10 « Les annales patriotiques et littéraires de la France, et affaires politiques de l'Europe ». Journal fondé par Louis Sébastien Mercier, écrivain proluxe, dont on a retenu entre autre son « tableau de Paris » paru en 1781 et Jean-Louis Carra révolutionnaire qui termina sa vie sur l'échafaud en tant que brissotin.

coalitions et menaçait d'employer la force. Il ne fallait pas être grand clerc pour deviner qu'un tel ton n'arrêterait pas la grève et les revendications, bien au contraire ! C'est pourquoi le 4 mai le corps municipal, constatant que le mouvement, parfois violent, éloignait de Paris les propriétaires riches et troublait la paix publique, déclarait nuls et non avenue tous les arrêtés pris par les assemblées d'ouvriers et ordonnait d'employer la force contre leurs attroupements. Le mouvement n'a pas désarmé pour autant et dès le lendemain, donc le 5, une délégation de charpentiers est allée à la mairie voir Bailly pour lui remettre une pétition. Ce dernier n'a pas varié et leur a dit d'aller travailler. Mais sa journée n'était pas terminée pour autant, après les charpentiers, c'est une délégation des ouvriers du pont Louis XVI¹¹ qui est venue réclamer pour passer la journée de travail de trente à trente-six sous. Encore une fois Bailly les a renvoyés en leur enjoignant de reprendre leur travail. Le 7, c'était au tour des patrons d'aller demander la dissolution d'une assemblée d'ouvriers qui se tenait à l'archevêché. Comme tu le vois le vin tourne au vinaigre. Le 20, hier donc, le maire a désigné les dénommés Maugis et Jolly pour examiner la question des charpentiers et pour se concerter avec le directoire afin de faire cesser les coalitions et, aujourd'hui, il leur a donné pour mission de se présenter au comité de constitution. Tu avais raison tout cela va mal se terminer. Tu sais la chute des barrières n'a pour le moment rien changé, au contraire les prix augmentent, je crois que c'est en relation avec le manque d'assignats de faible montant. Je te tiendrai au courant de la suite des événements mais on va perdre une nouvelle fois, je le sens.

Sinon j'ai rencontré un bonhomme aux fortes convictions, il voulait être curé et postulait pour la chaire de Sainte-Marguerite, à deux pas de chez nous, mais il n'a pas été élu, il est maintenant sur Saint-Nicolas-des-Champs. Il s'appelle Jacques Roux. J'en ai parlé à Legendre qui m'a dit qu'il était actif aux Cordeliers¹².

11 Actuel pont de la Concorde, construit par Jean-Christophe Perronet, l'un des fondateurs de l'actuelle école des Ponts et Chaussées.

12 Le Club des Cordeliers se distingue des autres sociétés patriotiques, notamment des Jacobins par le fait qu'il accueille également les citoyens passifs et les femmes. Si le droit d'entrée et la cotisation sont élevés aux Jacobins, ce n'est pas le cas aux Cordeliers, si aux Jacobins on trouve

Voilà mes amis les dernières nouvelles, j'espère que de votre côté la vie se passe bien. Qu'en est-il de vos projets ? Quand nous présenteras-tu ton épouse ?

À bientôt j'espère,

Je vous embrasse tous les deux,

Chrysostome.

Joseph s'était tu. C'est Élisabeth qui rompit ce court moment de méditation.

— Ton ami me semble avoir du vague à l'âme, je l'imagine triste, déçu, désabusé, comme sur la cime d'une crête lorsqu'on ne sait pas de quel côté on va tomber. Se refermera-t-il sur lui-même, amer pour le reste de sa vie ou s'engagera-t-il dans une lutte éperdue ?

— Oui, il m'inquiète, des deux hypothèses que tu envisages, aucune ne me semble heureuse... Que dit Philippine ? On en saura peut-être un peu plus.

Élisabeth ouvrit et se mit à lire :

Paris le 22 mai 1791,

essentiellement des députés qui préparent les lois avant de les discuter à l'Assemblée, les Cordeliers, eux, se sont fixés d'autres buts, notamment celui « de dénoncer au tribunal de l'opinion publique les abus des différents pouvoirs et toute espèce d'atteinte aux droits de l'homme ». Ils se posent comme les défenseurs des opprimés et des victimes d'injustices. Ce qui les intéresse, c'est plus l'application des lois, c'est la vie pratique du citoyen. Sur leur papier officiel figure « l'œil de la surveillance », grand ouvert sur toutes les défaillances des élus et des fonctionnaires. (Voir Mathiez Le club des Cordeliers paris 1910)

Cher Monsieur Joseph, Chère Madame Élisabeth,

J'espère que ces quelques lignes vous trouveront reposés. J'ai attendu pour prendre la plume. Maintenant que je sais que François vous a parlé je me sens plus libre, je n'aime pas ces cachotteries, d'autant plus que j'ai bien eu le sentiment, Monsieur Joseph, que vous saviez que nous avions fait connaissance, mais j'ai voulu respecter le souhait de François que je comprenais et partageais. Je vous remercie de votre délicatesse à mon égard.

J'ai suivi votre suggestion et je suis allé voir Monsieur et Madame Marat¹³. Elle, je l'avais rencontrée au Procope où elle était venue me voir. Mais ça aussi vous le savez. Elle m'a demandé de l'appeler par son prénom : Simonne. Je crois que nous commençons à avoir comme une connivence. J'ai eu l'impression que Monsieur Marat n'était pas mécontent de me voir. Il m'a posé beaucoup de questions sur la séance qui traitait du Comtat et d'Avignon, il a pris le temps de m'expliquer en resituant tout cela dans la manière qu'ont les députés de faire des lois souvent contre le peuple qui les a élus. Il a aussi attiré mon attention sur tous ceux qui n'ont pas pu voter, c'est-à-dire si j'ai bien compris, ceux qu'on appelle citoyens passifs parce qu'ils travaillent pour ne pas pouvoir gagner assez d'argent, tout en devant supporter les conséquences des décisions des gens élus ! J'étais contente de voir que ce que je lui avais rapporté lui avait permis d'écrire un article dans son journal. Il m'a encouragée à repasser à l'Assemblée, et surtout de ne pas hésiter à aller les voir. Simonne a beaucoup insisté sur ce dernier point.

Je suis retournée à l'Assemblée, j'ai procédé comme vous me l'aviez indiqué et tout s'est bien passé, vous êtes un vrai sésame ! J'ai revu et entendu Monsieur Robespierre, je partage ce qu'il dit, son raisonnement ne s'encombre pas de salmigondis mais s'appuie sur des principes qu'on ne peut que partager. Je comprends pourquoi Monsieur Marat le soutient, ils ont cela en commun. Depuis que vous êtes rentré chez

13 Comme il a déjà été mentionné, Simonne et Jean-Paul n'étaient pas officiellement mariés, mais ils se considéraient comme tels. C'est certainement pour cela que Philippine en parle ainsi.

vous, Monsieur Robespierre se bat comme un diable sur trois sujets, si on excepte Avignon. D'abord il défend le droit de pétition pour tous, puis les droits des hommes de couleur et enfin il combat l'éligibilité des députés à la prochaine législature. Sur ces trois sujets il a su se montrer grand, mais j'ai compris que cela ne suffisait pas. Nous l'avons bien vu sur l'affaire d'Avignon, puisque le clan adverse, dirigé par Clermont-Tonnerre, l'a emporté, pour le moment du moins parce que Chrysostome m'a dit qu'aux Jacobins la question n'était pas close.

La discussion sur les droits de pétition et d'affiche oscillait parfois entre une leçon de français et une de casuistique. Je dois vous avouer que je prends un plaisir certain à écouter ces diverses argumentations lorsqu'elles sont bien construites. Elles permettent de voir la subtilité d'esprit des orateurs concernés et, peut-être, d'approcher un peu mieux leur degré de sincérité. Font-ils cela parce qu'ils y croient ou pour des intérêts variables ?

Sur le droit de pétition, c'est une de vos vieilles connaissances qui rapportait, le breton Le Chapelier. C'était donc une joute d'avocats qui s'annonçait, mais pas seulement, j'ai trouvé l'abbé Grégoire très convaincant. La plaidoirie de Le Chapelier et donc du comité de constitution était claire, sur le fond elle s'articulait en trois points :

Seuls les citoyens actifs ont le droit de pétitionner et ce droit est individuel, on ne peut pétitionner collectivement.

Les sociétés, les sections etc., ne peuvent pétitionner car elles seraient des contre-pouvoirs.

Le droit d'affiche est réservé aux pouvoirs délégués.

Mais avant de les développer, il a parlé de la liberté de la presse, (pensait-il à ce moment aux articles de L'Ami du peuple du début du mois ?) seulement quelques phrases, qui aux yeux de Chrysostome, sont annonciatrices de tristes mesures. J'ai cru entendre les pères Jésuites dans une leçon de casuistique. Regardez ce que j'ai noté : « Il n'y a point de loi à faire sur la liberté de la presse; ce moyen de communiquer sa

pensée ne peut, pas plus que la pensée elle-même, être enchaîné; mais il faudrait confondre la licence avec la liberté... pour ne pas avouer qu'il est besoin d'une loi contre les délits de la presse... ». J'ai traduit cela par cette formule : La presse est libre de dire ce que nous voulons bien qu'elle dise, car nous dirons ce qui est délit ou ne l'est pas.

Le choix de limiter les droits aux citoyens actifs fut justifié également d'une manière magistrale : « Il faudrait dire à ceux qui, presque toujours par leur faute, sont tourmentés par la misère : remuez utilement vos bras, prenez du travail, labourez cette terre fertile, et vous recevrez d'elle le titre de citoyen¹⁴ ». Mais pour mieux faire passer son discours, votre « ami » Chapelier a fait appel aux subtilités des méandres de son raisonnement : « C'est ici que doit reparaître la distinction entre la plainte et la pétition : la plainte est le droit de tout homme; il ne s'agit point pour la recevoir et pour la répandre, d'examiner l'existence politique de celui qui la présente; la pétition est le droit exclusif du citoyen ». C'est Pétion¹⁵ qui est intervenu le premier pour lui répondre. Son attaque des questions évoquées était basée sur des exemples concrets, souvent pris à l'histoire anglaise, pour démontrer les dangers du décret proposé par le comité de constitution et défendu par Le Chapelier. Il a même eu le sens de la formule en conclusion de son exposé « ... des troubles nécessairement passagers peuvent-ils autoriser une loi

14 En lisant ces remarques, le lecteur impertinent pensera peut-être aux différentes petites phrases d'un jeune président qui a peu manié « la pelle et la pioche ».

15 Jérôme Pétion de Villeneuve (qu'on trouve également orthographié Péthion est né à Chartres le 3 janvier 1756 et décédé à Saint-Magne de Castillon le 17 juin 1794) est un avocat, député du bailliage de Chartres pour le Tiers-Etat. Il devient rapidement ami intime de Robespierre jusqu'à leur rupture fin 1792 lorsque Pétion choisit le parti des Girondins et de Brissot. Le 30 septembre 1791, à la fin de la Constituante, ils sont tous les deux ovationnés par la foule. Le 14 novembre 1791, Pétion est élu maire de Paris contre La Fayette et succède ainsi à Bailly. Robespierre lui reprochera notamment de ne pas s'être interposé, comme maire de Paris, aux excès des 2 et 3 septembre 1792. Après avoir essayé de soulever la Normandie avec Guadet, il se cache dans la région de Saint-Emilion avec Buzot et Barbaroux et se suicide en 1794.

éternellement injuste ?... On profite habilement des circonstances où nous nous trouvons, et on cherche insensiblement à dépeupler les citoyens». Et puis il y a eu Robespierre, toujours pareil, élégant et sobre. On dit qu'il plaît aux femmes, je ne sais pas si c'est vrai, mais il me plaît. Il a exposé les principes, pour lui, immuables, clairement et souvent avec une ironie mordante. Dès la première phrase il a ramené tout ce beau monde sur terre : « Si, en décrétant le droit de pétition, vous avez pensé accorder aux Français un droit nouveau, vous vous êtes trompés. Le droit de pétition est le droit imprescriptible de tout homme en société... Les Français jouissaient de ce droit avant que vous fussiez assemblés ; aucune loi ne l'avait limité, et le décret que vous rendriez pour mettre des bornes à ce droit serait la seule chose nouvelle que vous eussiez faite à cet égard... D'après ce principe incontestable, comment peut-on faire à cet égard une distinction entre les citoyens actifs et les citoyens non actifs ?... Je déclare donc que je tiens à ces principes que j'ai défendus sans cesse dans cette tribune ; j'y tiens jusqu'à la mort... car nos commettants sont tous les Français, et je les défendrai tous, surtout les plus pauvres. » La question de la différence entre la plainte et la pétition a été balayée avec une ironie qui frisait le sarcasme : « ... Si vous reconnaissez le droit de plainte aux citoyens non actifs, pourquoi n'en pas faire mention dans votre projet de décret... d'ajouter : et cependant les citoyens non actifs pourront adresser des plaintes... et s'il osait la rédiger ainsi, n'exciterait-elle pas le rire de la pitié ?

Qu'est-ce en effet que la plainte, si ce n'est une demande, une pétition accompagnée de douleur, accompagnée d'une dénonciation, d'une lésion qu'on a soufferte ? Ainsi, cette distinction... entre une plainte et une pétition est absurde... plus un homme est faible et malheureux, plus il a de besoin, plus de prières lui sont nécessaires. Eh ! Vous refuseriez d'accueillir les pétitions qui vous seraient présentées par la classe la plus pauvre des citoyens ! Mais Dieu souffre bien les prières !... si vos sentiments ne sont pas conformes à leurs principes, vous n'êtes plus les législateurs, vous êtes plutôt les oppresseurs des peuples¹⁶. »

16 Voir l'intégralité du discours dans Robespierre œuvres complètes (Ed. Société des études robespierristes) tome VII séance du 9 mai 1791 page 312 et suivantes.

Cette fois, il avait retourné les tribunes et une partie des députés, il dut s'arrêter un instant sous les applaudissements. Une bonne partie avait soutenu Chapelier et maintenant elle soutenait son opposé! Les hommes sont bien fragiles et ainsi faits. La suite de son intervention a consisté à démontrer la contradiction fondamentale qu'il y aurait à reconnaître le droit de pétition individuellement et à l'interdire dès lors qu'il serait utilisé collectivement. Il a aussi dit clairement qu'il avait bien compris que le Comité visait les sociétés des Amis de la Constitution¹⁷ et il a conclu par cette remarque «... mais les maux qu'elles ont faits, je ne les aperçois nulle part».

L'affaire s'est poursuivie au club des Jacobins d'après ce que m'a dit Chrysostome puis, le lendemain à l'Assemblée, car il n'avait pas échappé à Robespierre et à ses amis que, sous le prétexte d'assurer l'ordre public, avec le droit de pétition et d'affiche, le Comité cherchait en fait à contrôler les clubs et la presse et à créer une nouvelle caste.

Je me rends compte que je suis un peu longue dans ma relation des événements, vous voudrez bien m'en excuser, mais j'ai senti de telles tensions dans la salle, presque de l'agressivité... Enfin, comment vous dire... Cela m'a semblé important. Je continue donc.

Parmi les orateurs, on pouvait distinguer trois groupes qui sortaient de la masse bruyante des autres députés. Le premier défendait principalement le fait que tous les citoyens, actifs ou non possédaient naturellement ce droit et qu'ils pouvaient l'exercer de façon collective. On y retrouvait

17 Club des Jacobins.

Robespierre, Pétion, l'Abbé Grégoire¹⁸ et même l'abbé Maury¹⁹ (qui avait gardé son habit de calotin ce qui, à mon avis, diminuait fortement sa position inattendue en faveur des citoyens non-actifs) mais également Buzot qui fit une intervention remarquée. Le deuxième groupe était en fait les faire-valoir du troisième groupe (la majorité qui soutenait par intérêt ou ignorance les projets du Comité). Leurs « champions » étaient ce jour-là Briois-Beaumetz, Dèmeunier, Andrieu, Regnaud... qui, en proposant de changer un mot ou deux, sans écrire que les citoyens non-actifs seraient concernés, comptaient donner l'impression que le Comité cédait. La technique manquait assez de finesse pour que même moi je m'en aperçoive ! Monsieur Robespierre a eu beaucoup de mal à se faire entendre et s'en est plaint au Président.

Chrysostome m'explique que tout cela est inquiétant, que ce qui se cache derrière, c'est la reprise en main du peuple, et en particulier des plus pauvres, qu'il faut garder en état de travailler à bon compte pour que d'autres s'enrichissent sur leur dos. Il va même jusqu'à me dire que rien n'a changé sur le fond, on a simplement substitué des profiteurs à

18 Henri Jean Baptiste Grégoire (4 décembre 1750 – 28 mai 1831), élu par le clergé du Bailliage de Nancy, il se rallie au Tiers-Etat. Il se bat pour l'abolition de tous les privilèges, pour la constitution civile du clergé (*), pour la suppression de l'esclavage, pour l'instruction publique, pour la liberté des cultes, contre le pillage des monuments, c'est à cette occasion qu'il invente le mot vandalisme... Il est l'un des fondateurs du Conservatoire national des arts et métiers, du bureau des longitudes, de l'Institut de France. Il est l'un des rares opposants à Napoléon.

(*) La constitution civile du clergé, visée par le roi le 26/12/1790, portait sur la réorganisation du clergé. Elle exigeait également que les ecclésiastiques prêtent serment : « Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse (ou du diocèse) qui m'est confiée, d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi. »

19 Jean-Sifrein Maury (26 juin 1746 – 10 mai 1817) d'origine très modeste, il est élu pour le clergé par le bailliage de Péronne. Il défend les intérêts du clergé et de la noblesse et est contre l'émancipation des juifs et contre la constitution civile du clergé. Après la dissolution de la constituante, il émigre à Coblenche.

d'autres. Vous voyez, il est de plus en plus amer. Mais je crains qu'il soit lucide sur bien des points.

Il y a eu aussi le débat sur les hommes de couleur, la discussion avait commencé de façon mouvementée lors de la séance du 7, l'abbé Grégoire avait montré, une fois de plus, qu'il ne céderait en rien sur les principes auxquels il croyait. La discussion a été très agitée parce qu'il y avait au moins deux enjeux d'importance. Le premier était lié au fait que le projet de décret était présenté au nom de quatre comités réunis à cet effet : le comité de constitution, celui de la marine, celui des colonies et celui de l'agriculture et du commerce. Ils avaient pris la précaution, contrairement à l'usage, de ne pas faire imprimer leur projet de décret avant la séance et voulaient le faire voter immédiatement. C'était pour beaucoup un véritable coup de force qui transférait, de fait, le pouvoir de faire les lois de l'Assemblée aux comités. Le deuxième enjeu portait sur le fond. Le projet de décret prévoyait qu'aucune loi sur l'état des personnes ne pourrait être faite par le corps législatif, pour les colonies, que sur la demande précise et formelle des assemblées coloniales. L'Assemblée nationale n'avait plus qu'à entériner. Pour beaucoup c'était inadmissible. Et puis il y avait la vision, qu'avaient les colons sur les gens de couleur qui n'annonçait encore rien de bon. Pour eux, la Déclaration des droits de l'homme n'était pas applicable aux colonies car elle empêchait le développement du commerce et mettait en péril la sûreté de propriétés des colons. Après de gros tumultes, Pétion a emporté l'ajournement et la reprise des débats deux jours après l'impression du rapport. C'est pour cela que les débats ont repris le 12 et les jours suivants avec la même véhémence. Lanjuinais, Bouche, Bouchotte, Du Pont de Nemours», Monneron, Pétion, Grégoire et Robespierre ont rudement combattu les Moreau de Saint-Méry, Malouet, Gouy d'Arcy, Maury, de Tracy... et même Barnave qui défendaient, en fait, les intérêts du club de l'hôtel de Massiac²⁰ ! Il fallut attendre le dimanche 15 pour

20 C'est dans l'hôtel de Massiac, encore connu sous les noms de l'hôtel de l'Hospital ou de Pomponne que se réunissaient les colons de Saint Domingue et des Antilles. Tous étaient esclavagistes et luttaient pour que la constitution et la déclaration des droits de l'homme ne s'appliquent pas aux colonies. Ils s'opposaient violemment à la société des amis des noirs

qu'ils trouvaissent enfin une rédaction pour l'article premier! Robespierre monta une dernière fois à la tribune afin de s'opposer et au moins de limiter les dégâts, mais le résultat, s'il ne remplissait pas tous les espoirs des colons n'était pas pour autant glorieux. L'Assemblée s'interdisait de délibérer sur l'état politique «des gens de couleur qui ne seraient pas nés de père et mère libres» sans le vœu des colonies et que «les gens de couleur, nés de père et mère libres» seraient admis dans toutes les

fondée par Brissot, Clavière et Grégoire en février 1788. À ce moment, la discussion ne portait pas directement sur l'esclavage mais sur les droits des « hommes de couleur et nègres libres ». Alors que certains d'entre eux étaient propriétaires et payaient des impôts, devait-on leur reconnaître le statut de citoyens actifs ? Qui avait pouvoir d'en décider ? Les assemblées coloniales ou l'Assemblée nationale ? La séance du 12 mai 1791 fut particulièrement agitée et confuse. Lanjuinais commença son exposé en faisant remarquer, sur l'honneur, que le comité de constitution n'avait pas participé aux travaux qui avaient abouti à la proposition du décret. De Curt (député de la Guadeloupe) dit l'inverse, toujours sur l'honneur ! Puis Lanjuinais fit un long exposé à la fois historique, juridique et humaniste expliquant que la seule couleur de peau ne pouvait pas être discriminante. Il illustrait son propos en comparaison avec ce que faisaient d'autres pays, ainsi pour les Américains, il expliquait non sans humour : « Dans les nouveaux États de l'Amérique on ne connaît d'autre distinction d'hommes que celle d'engagé et de citoyen actifs. Un engagé est ce qu'on appelle chez nous un esclave, terme que le saint amour de la liberté ne permet pas aux Américains de prononcer. On ne connaît pas de classe intermédiaire. ». Goupil-Prefeln intervint de façon contradictoire avant que Robespierre ne prit la parole pour fixer le débat, faisant remarquer que la question n'était pas de savoir s'il fallait donner des droits aux hommes libres de couleur, puisqu'ils les avaient déjà, mais s'il fallait les leur ôter et cela n'était pas envisageable. Moreau de Saint Méry (colon propriétaire d'esclaves) terminera son intervention par cette phrase « Faites cesser nos alarmes, cela intéresse notre commerce et l'état général des affaires ». En fait, ce que craignaient par-dessus tout les colons, c'est qu'on en arriva à se poser la question de l'esclavage, question qu'ils avaient réussi à repousser l'année précédente. Goupil-Prefeln exprimait cette crainte ainsi lors de son intervention du 12 mai : « Les blancs ont pensé que si on égalait à eux les gens de couleur, ce ne serait qu'un prélude pour en venir à la grande, à l'impraticable opération de l'affranchissement des nègres ». Les séances des 13, 14 et 15 mai ne furent pas moins tumultueuses et émaillées d'incidents de séance.

assemblées futures. Les principes de fraternité, d'égalité et de liberté de la Révolution, chers à Robespierre, Grégoire, Pétion... étaient déjà oubliés, pour la majorité de l'Assemblée, au nom du commerce et des profits.

Puis le lendemain, lundi 16, vint la discussion sur le renouvellement de l'Assemblée, celle-ci ayant atteint le but qu'elle s'était elle-même fixé : donner une constitution à la France. J'ai senti que Robespierre avait habilement manœuvré. Avec deux beaux et longs discours, il a su emporter l'adhésion d'une très large majorité pour la non-rééligibilité. Même la droite a voté dans son sens et Beaumetz, Thouret et Le Chapelier n'y purent rien faire contre²¹.

21 Camille Desmoulins, dans « les Révolutions de France et de Brabant » donne une analyse assez cynique de ce succès : « Je regarde ce décret comme un coup de maître de notre cher Robespierre. On pense bien qu'il ne l'a emporté ainsi de haute lutte, que parce qu'il avait des intelligences dans l'amour-propre de la grande majorité, qui ne pouvant être réélue, et regardant comme une espèce de tâche la réélection des chefs d'opinion et de ceux qui se seraient le plus distingués, a saisi avidement cette occasion de niveler tous les honorables membres... Notre féal a donc calculé très bien que l'amour-propre du comité de constitution et de tous les membres dominateurs, serait vaincu par tous les amours-propres de l'Assemblée nationale, et de ce choc est résulté ce décret qui fait à la fois honneur à la politique, à l'éloquence et au désintéressement de Robespierre... Robespierre a plus craint pour la chose publique de la réélection des Chapelier, des Desmeuniers, des d'André, des Beaumetz, etc., qu'il n'a espéré de la sienne. Voilà le vrai patriote ! ». Il est à noter que même « L'Ami du Roi », journal de droite s'il en était, salua la performance de Robespierre. En fait, si Marat était convaincu que nombre de députés étaient corrompus, Robespierre était convaincu que s'ils ne l'étaient pas encore, ils le seraient sous peu. C'est pour cela qu'il ne veut pas de longs mandats et qui plus est, renouvelables. Il le dit sans aucune ambiguïté dans son discours du 18 mai 1791 à l'Assemblée : «... Si le corps représentatif n'est pas pur et presque identifié avec le peuple, la liberté est anéantie. Le grand principe du gouvernement représentatif, l'objet essentiel des lois, doit être d'assurer la pureté des élections et l'incorruptibilité des représentants... Toute règle qui tend à défendre le peuple (...) contre la corruption de ses représentants est juste et nécessaire. » Un peu plus loin, dans le même discours, Robespierre fait une sorte d'explication de texte pour ceux qui n'auraient pas tout saisi : « C'est dans votre système que le corps législatif sera trop faible pour résister, non pas à la force du pouvoir

Comme vous le voyez, Monsieur Joseph, vous ne nous avez pas quitté depuis longtemps, à peine trois semaines, mais c'est suffisant pour constater, comme le dit Chrysostome, que le monde commence à marcher à reculons. Je crois que c'est ce que pense Monsieur Marat mais en ce moment il ne cesse de dire que le roi va s'enfuir et puis il parle souvent des assignats et comment on organise la banqueroute, inévitable selon lui²² !

Au Procopé, je trouve que les gens changent, il y a de plus en plus de mouchards, les gens s'enflamment plus vite qu'avant, le patron doit intervenir de plus en plus souvent pour mettre un peu d'ordre. Le restaurant de Chrysostome fonctionne bien, je reste de plus en plus souvent pour l'aider mais au faubourg, la tension monte également, les

exécutif, mais à ses caresses et à ses séductions. Car dès le moment où il sera assis sur les bases de la constitution, ce n'est pas à le détruire que le pouvoir exécutif s'appliquera, mais à le corrompre ; et ce qui sera à craindre, ce n'est pas qu'il soit trop faible contre la puissance exécutive : c'est qu'il soit trop fort contre la liberté des citoyens. » En fait c'est tout le discours de Robespierre qu'il faudrait citer ici car il s'applique mot pour mot à notre époque contemporaine. (Voir œuvres de Maximilien Robespierre, tome VII page 403 et suivantes).

22 Dans le N° 463 de *L'Ami du peuple* du 19 mai 1791, Marat revient dans le détail une nouvelle fois sur cette question. « ... Malouet attribue la cherté du numéraire aux attentats commis par le peuple contre les marchands d'argent, qui sont à chaque instant exposés à être pendus. Rewbell et Goupilleau sont venus à l'appui, et il a été décrété que le pouvoir exécutif serait chargé de protéger le commerce de l'argent, comme toute autre espèce de négoce qui n'a point été défendu par les lois. Motion qui n'a pu être conçue et appuyée que par des scélérats intéressés eux-mêmes à l'accaparement du numéraire. Qu'on imagine la fureur avec laquelle les accapareurs vont poursuivre leurs affreuses malversations, lorsque mis sous la sauvegarde du roi, leur digne patron, ils n'auront plus de risques à courir... A la marche actuelle des affaires, la banqueroute est inévitable. Le moule des assignats est entre les mains de quelques commissaires à la nomination du roi, anciens suppôts du despotisme dont le monarque dispose plus pleinement qu'un maître ne dispose de ses valets. Il ne tient donc qu'à lui d'en mettre dans le public pour la valeur de la France entière ; et peut-être en a-t-il déjà mis au-delà du montant de tous les biens nationaux. »

ouvriers crient de plus en plus souvent à la trahison lorsqu'ils parlent de l'Assemblée.

Je pense souvent à vous et à Madame Élisabeth, Simonne m'en parle, elle semble bien vous aimer tous les deux. J'envoie à la même adresse une lettre pour François, je vous serais reconnaissante de bien vouloir la lui transmettre lorsque vous le verrez.

Je vous embrasse tous les deux, en espérant vous voir bientôt.

Philippine.

Élisabeth s'était tue.

— Eh bien, tu parles d'une lettre! Voilà pourquoi le pli était si épais. Lorsque tu la rencontreras, je pense qu'elle te plaira. J'avais remarqué qu'elle avait l'esprit vif, mais sa lettre montre qu'elle a aussi l'esprit d'analyse. S'ils s'entendent, avec François, ils feront une belle paire. En attendant les nouvelles ne sont pas réjouissantes. L'analyse de Philippine concorde avec les réflexions de Jean-Paul et de Chrysostome, le lien entre les édiles et leurs commettants est en train de se dissoudre. Cela n'annonce rien de bon. Et puis, si Jean-Paul avait raison et que le Roi fasse la bêtise de s'enfuir que se passerait-il? Les va-t-en-guerre ne souhaitent que cela.

— Pour ce qui est de Philippine, elle me semble avoir la tête sur les épaules et, en plus, d'avoir quelque chose dedans. Si elle s'entend avec Simonne c'est un signe. Pour le reste, si les gens s'estiment trahis, il faut effectivement s'attendre au pire. Il reste à espérer que les récoltes seront bonnes et que ni le pain ni la viande ne manqueront.

Tout en s'affairant, Élisabeth et Joseph continuèrent de discuter de la situation et de leurs projets. Ils avaient mis la lettre de Philippine, destinée à François, bien en évidence sur

le buffet de la cuisine. Il devait justement passer le lendemain, il ne manquerait pas de la voir.

François était maintenant seul dans sa chambre, il avait passé un bon dîner avec ses parents. Il n'avait qu'une hâte, ouvrir la lettre de Philippine. Sa mère lui avait bien dit, avec un sourire, «va lire ton courrier tranquillement», mais il lui avait dit «ne t'inquiète pas je ferai cela plus tard». En fait il brûlait d'impatience, c'est pour cela qu'il avait un peu écourté la soirée.

Paris, Le Faubourg, le 22 mai 1791.

Mon cher François,

C'est avec plaisir que j'ai lu ta lettre, surtout la fin. Moi aussi je pense souvent aux quelques moments que nous avons partagés tous les deux, grâce au grand Guillaume comme tu dis. Il parle de plus en plus souvent de s'engager. C'est son ami Danton qui l'encourage dans cette voie, et puis, il est convaincu qu'il sera ainsi plus à même de servir le pays et de défendre ses convictions.

J'ai envoyé une longue lettre à tes parents pour leur conter un peu les événements parisiens. J'espère ne pas avoir ennuyé ta mère. Je sais que ton père aime suivre toutes ces circonvolutions. Tu me parles des aspirations d'Augustin Robespierre, mais peut-être reviendras-tu à Paris avant que l'occasion se présente à lui? Qu'en est-il des projets de tes parents? S'ils viennent ici avant Robespierre que feras-tu? Tu sembles t'inquiéter pour moi en ce qui concerne les fréquentations de Procope, en fait j'y vais un peu moins souvent. J'aide plus Chrysostome. En ce moment il change, je ne voudrais pas qu'il lui arrive quelque chose. Je n'ai que lui et puis maintenant, ton père et toi. Tu me dis que je te manque, ou du moins mon sourire... C'est pareil pour moi, je me surprends à penser de

plus en plus souvent à mon confident de promenade à l'humour parfois perçant et clairvoyant.

Tu vois, on a au moins cela en commun, moi non plus je n'ai pas l'habitude d'écrire ainsi. Si tu veux que nous poursuivions, il va falloir que nous nous apprenions mutuellement... Moi je suis partante pour essayer.

Je t'embrasse,

Philippine.

François relisait sa lettre, sur les lignes et entre les lignes. Ce soir il était heureux et dans sa tête se dessinaient de multiples hypothèses, pour la première fois peut-être, il approchait du futur. Oui, il voulait essayer, avec et pour elle. C'est avec toutes ces pensées qu'il finit par trouver un sommeil apaisé.

La rupture

Philippine était partie se coucher. Chrysostome qui avait passé sa soirée aux Gravilliers¹ chez Jacques Roux, qu'il voyait de plus en plus souvent, était maintenant seul dans sa cuisine. Son nouvel ami, curé jureur, prêcheur à Saint-Nicolas, lui parlait de la misère du peuple de la rue. Une fois il l'avait emmené visiter ces miséreux. C'est dans de telles circonstances qu'il lui disait sa façon de penser : il ne fallait pas hésiter à prendre le surplus des uns pour combler le manque vital des autres ; la Révolution devait rendre les hommes égaux, les fruits de la terre étaient la propriété de tous. Il n'avait aucune confiance dans les représentants locaux et se gardait bien de fréquenter l'assemblée des citoyens des Gravilliers. Chrysostome ne pouvait s'empêcher de rapprocher les réflexions de son ami Roux des derniers événements. Il y avait eu l'épisode sur le droit de pétition, la question de la liberté de la presse²,

1 Section parisienne qui correspondrait aujourd'hui approximativement au quartier des arts et métiers. Très peuplée avec environ 27800 habitants et relativement pauvre avec seulement 3300 citoyens actifs.

2 Philippine avait bien relevé ce point dans sa lettre à Joseph mais à la séance du 1er juin 1791 la question était revenue avec une demande de

puis les débats sur la rééligibilité des députés qui avaient fait des remous aux Jacobins. Les opposants à la motion de Robespierre ne cachaient pas leurs visées ; Duport³ les avaient exprimées très clairement. Chrysostome entendait encore Philippine qui lui rapportait ses propos : la Révolution était terminée, tout était bien ainsi. Il avait même exposé sa vision de la liberté et de l'égalité : il fallait les arrêter avant qu'elles ne prennent trop d'ampleur⁴. Sur ce dernier point il avait été entendu, un mois plus tard, il y avait quelques jours de cela, le 14 juin, Le Chapelier faisait passer une loi qui envoyait ses amis charpentiers contestataires soit dans la clandestinité, soit en prison s'ils persistaient dans leurs réclamations⁵ collectives.

poursuite de la part de Montmorin, ministre des affaires étrangères, contre un journaliste de la *Gazette Nationale (Moniteur universel)* qui affirmait avoir des preuves de la fuite imminente du Roi. Robespierre s'était fermement opposé à cette demande : « Quand un ministre se plaint d'un écrivain, et que l'Assemblée législative se charge de la vengeance ministérielle, et arme le pouvoir judiciaire contre l'écrivain elle devient le plus grand fléau de la liberté individuelle... Est-ce ici qu'on peut accueillir un système qui tendrait à défendre aux citoyens de révéler des faits importants au salut public... » Marat fit un article sur le sujet dans le numéro 478 du 3 juin de *L'Ami du peuple*.

3 Adrien Duport (24/02/1759 – 06/07/1798) élu député de la noblesse de Paris. Membre du « triumvirat » avec Barnave et Lameth : « Ce que Duport pense, Barnave le dit et Lameth le fait ».

4 Duport était partisan d'un gouvernement fort et stable, dans le discours qu'il tint le 17 mai 1791 il expose en détail sa vision des choses « Ce qu'on appelle la révolution est fait... Je le répète donc : la Révolution est faite... Ne croyez pas d'abord que les idées de liberté et d'égalité rétrogradent jamais ; bien au contraire, elles se propagent de plus en plus. On peut, comme je l'ai dit, et voilà le grand secret, voilà ce qu'il faut faire, on peut les enchaîner dans des combinaisons heureuses et fortes qui les retiennent et les conservent ; il faut les rattacher à un gouvernement juste et ferme : sans cela, elles continuent à s'écouler, elles vont toujours nivelant, toujours dissolvant, jusqu'au partage des terres. »

5 Le Chapelier avait, lui aussi, été très explicite : « Il ne doit pas être permis aux citoyens de certaines professions de s'assembler pour leurs prétendus intérêts communs... C'est aux conventions libres, d'individu à

Ainsi, la révolution, c'était simplement remplacer une caste par une autre en prenant soin de cantonner le peuple à sa place, plus exactement à la place que les nouveaux maîtres voulaient lui assigner. Chrysostome était simplement déçu et triste. Il avait cru dans l'avenir nouveau qui s'annonçait mais ce n'était là qu'un mirage.

Il alla dans sa chambre avec ces pensées noires et sa nuit fut parsemée de cauchemars. Tantôt il voyait Robespierre se battre pour obtenir le licenciement des officiers de l'armée. Il était là, à la tribune, en train d'essayer de les convaincre : « *Vous soumettez l'armée à des chefs attachés naturellement au régime que la révolution a détruit! Qu'attendez-vous donc de ces chefs? ... C'est par les armées que partout, les gouvernements ont assujéti les hommes, et vous soumettez votre armée à des chefs aristocratiques⁶.* » Tantôt il voyait les troupes entrer dans le Faubourg et se livrer aux exactions trop connues dans de telles circonstances, le visage de Philippine apparaissait au milieu du carnage et le Roi était là, avec des troupes étrangères, il regardait et laissait faire. Tantôt, c'était les Jacobins qui s'entre-tuaient, il y

individu, à fixer la journée pour chaque ouvrier ; c'est ensuite à l'ouvrier à maintenir la convention qu'il a faite avec celui qui l'occupe. »

6 Les 10 et 11 juin 1791 Robespierre était intervenu à l'Assemblée sans obtenir gain de cause. Dans le numéro 488 du lundi 13 juin 1791 de *L'Ami du peuple*, Marat revient sur le sujet en termes élogieux pour Robespierre et peu amènes pour ses collègues parlementaires : « Voici un extrait de son discours qui réunit à peu près tout ce qu'il était possible de dire de mieux pour démontrer la nécessité indispensable de licencier les officiers antipatriotiques... Quelle mesure intéresse plus la sûreté de l'Etat, que celle qu'a proposée le fidèle Robespierre ? Elle aurait dû être appuyée avec énergie par Barnave, Duport, d'Aiguillon, Bouche, les Lameth, Prieur, Crancé, Menou, etc. Mais ces lâches déserteurs de la cause publique ont gardé le silence, ils ont permis à Cazals de se livrer à d'indécentes déclarations et laissé Liancourt, d'André s'élever avec force contre cette mesure salutaire... Que reste-t-il donc à faire au peuple ? Rien autre chose que de soutenir les soldats et bas officiers patriotes. Et à ceux-ci, de plonger leurs baïonnettes dans le cœur de tous les officiers antipatriotes un jour d'action. C'est le seul moyen efficace de désaristocratiser l'armée. »

avait la majorité qui voulait en rester là et quelques autres qui voulaient faire la révolution. Tantôt c'était Marat qui invectivait le peuple : « *Vas-tu sortir de ta léthargie et prendre les armes ou te laisser de nouveau avilir par ceux que tu as cru chasser ?* » Tantôt il voyait un homme qu'il ne connaissait pas mais qui organisait des mouvements contestataires avec des ouvriers. Était-ce lui, le Monnet dont lui avait parlé Joseph ? Mais une nouvelle fois cela se terminait dans le sang. Et puis maintenant c'était lui qu'on saisissait, qu'on frappait, qu'on tuait. C'est en criant qu'il sortit de cet enfer, Philippine l'avait entendu et s'était précipitée à son chevet.

— Chrysostome, calme-toi, je suis là, que se passe-t-il ? Pour une fois que tu dormais je t'ai laissé, d'en bas, je t'ai entendu...

— Ce n'est rien, j'ai fait d'affreux cauchemars... Oui affreux, c'est bien cela, dit-il en regardant Philippine. Mais quelle heure est-il, il fait jour, j'entends du bruit, la foule, que se passe-t-il ?

Philippine avait été troublée par ce regard qu'elle ne connaissait pas. Il y avait de la peur, de la tendresse et en même temps une détermination farouche. Ces impressions contradictoires l'inquiétaient.

— Il est presque midi, le Faubourg est en émoi, le Roi est parti⁷, je le tiens de sources sûres de l'Assemblée. Ils sont tous

7 Nous sommes le 21 juin 1791. Depuis quelques jours les principales discussions portaient sur le code pénal mais en ce mardi 21 juin, la séance ouvre à 9 heures. Alexandre de Beauharnais, qui devait présider n'est pas là, c'est Dauchy qui le remplace et qui fait procéder à la lecture du procès verbal de la veille. Beauharnais arrive reprend son siège de président de séance et prend la parole : « Messieurs, j'ai une nouvelle affligeante à vous communiquer ; je dois prévenir l'Assemblée qu'à huit heures du matin, un moment avant de me rendre ici, Monsieur le maire s'est rendu chez moi et m'a annoncé la nouvelle, qui sans doute jettera la consternation dans l'Assemblée, du départ du roi avec une partie de la famille royale... »

réunis depuis ce matin, c'est une vraie ruche! Ils sortent par groupe de quatre ou cinq députés qui reviennent ensuite tout excités⁸. Pour l'instant ils n'ont pas arrêté de siéger depuis ce matin. Certains disent que le Roi «est parti», d'autres qu'il est «en fuite» ou encore qu'il a été «enlevé» quand ce n'est pas la même personne qui passe d'une version à l'autre⁹. Rewbell a essayé d'émettre un doute sur La Fayette mais on ne l'a pas laissé parler¹⁰.

— Tu parles d'un réveil! Tu ne sais rien d'autre?

— Non, si ce n'est qu'on parle d'un billet, d'une lettre ou d'un rapport, je ne sais pas au juste, laissé par le Roi. Je me suis procuré un exemplaire¹¹ du journal de l'ami de Joseph qu'il a donc écrit hier ou avant-hier, eh bien figure-toi qu'une nouvelle fois il parle de la fuite du Roi comme étant imminente! Écoute cela, ce n'est pas tendre : *«En attendant, L'Ami du peuple, dont le devoir est de réveiller éternellement le peuple de sa fatale léthargie et de lui mettre le feu sous le ventre pour l'empêcher de périr, ne cessera de crier que jamais les dangers n'ont été plus imminents et que nous touchons au moment d'une explosion*

8 Rien que dans la matinée il y eut Biauzat et Latour-Maubourg envoyés accompagner deux aides de camps de La Fayette au pont Louis XVI, puis Duport, Le Pelletier de Saint Fargeau, Salle, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, Dauchy et Ricard de Séalt envoyés quérir Bailly et La Fayette, puis Liancourt, Grégoire, Rabaud, Pétion, Boissy d'Anglas et Camus pour aller soutenir Cazalès qu'on croyait à tort, pris à parti par le peuple...

9 Ainsi si Beauharnais annonce le départ du Roi, Le Chapelier parle de fuite, puis Beauharnais le premier emploie le mot d'enlèvement, Le Chapelier emploie alors le mot départ, Lameth (Charles) enlèvement, Raumeuf (aide de camp de La Fayette) dans la même intervention parle de départ et d'enlèvement, Le Chapelier emploie de nouveau le mot enlèvement, Lameth (Alexandre) enlèvement, Dêmeunier fuite, Lameth (Charles) fuite, Lameth (Charles) enlèvement...

10 Rewbell laisse entendre que La Fayette était au courant mais Barnave l'empêche de parler et d'André l'appuie. Le sujet ne sera pas abordé et Rewbell ne pourra pas exposer son argumentation.

11 *L'Ami du peuple* N° 496 du mardi 21 juin 1791

terrible. Tout est prêt. L'empereur sera à Bruxelles le 26, où doivent se trouver le roi de Suède, plusieurs princes des cercles de l'Empire et les deux Capet, chefs des conspirateurs fugitifs. On parle aussi de la présence de Louis XVI dans le conciliabule de ces brigands couronnés. La famille royale n'attend pour prendre la fuite que de voir le peuple endormi. Amis de la patrie, souvenez-vous que vous êtes dévoués au carnage, comme des moutons à la boucherie; souvenez-vous qu'ayant à faire à des ennemis implacables, le comble de la démence serait de ne pas les prévenir... Philippine continuait de lire à voix basse en relevant quelques brides à l'attention de Chrysostome. Le seul principe qui doit désormais régler votre conduite, c'est qu'il n'y a rien de sacré sous le soleil que le salut du peuple. Et pour que les membres pourris de la nation soient à la fois retranchés des parties saines, qu'à la nouvelle de la fugue royale, chaque ville ferme ses portes et donne la mort à tous les conjurés antirévolutionnaires.» Eh bien dis donc! Joseph et lui-même m'ont bien expliqué que c'était une façon de mobiliser le peuple, de le réveiller, mais je crois que parfois il s'emporte.

— Peut-être mais, encore une fois, il a vu juste. Tu sais... Il arrive dans la vie qu'il faille choisir entre ta peau et celle de ton ennemi... En fait ce n'est pas un choix... J'espère que tu ne connaîtras pas une telle situation. J'avale quelque chose et je vais essayer d'aller aux Cordeliers, Legendre y est certainement. On en saura peut-être un peu plus.

— Pour moi, je vais traîner mes oreilles du côté de l'Assemblée, on ne peut plus entrer mais il y a du mouvement car on peut en sortir.

Près du manège, Philippine avait rencontré Brune qui lui dit qu'aux Cordeliers, certains voulaient faire une motion pour destituer le fuyard car pour eux la fable de l'enlèvement, dont ils avaient eu vent, ne passait pas. Comme Brune cherchait des nouvelles, tout comme elle, ils décidèrent de rester ensemble. Ils s'étaient installés pour prendre une boisson en veillant à

être proches d'un groupe de quatre individus qui discutaient. Par leur tenue et la manière dont ils parlaient Brune était certain qu'il s'agissait de députés, mais il ne les connaissait pas. Dans un échange discret, Philippine lui fit comprendre qu'elle aussi ignorait de qui il s'agissait.

— Ils sont bien ennuyés, vous avez vu, départ, fuite, enlèvement... Beauharnais¹², Bailly et La Fayette se sont entendus pour minimiser la chose. Je crois que les autres vont suivre, c'est leur intérêt.

— Oui, ils ne savent plus quoi dire, ce qui est sûr, c'est que le triumvir qui disait, il y a quelques jours encore, que la Révolution était terminée est bien en porte-à-faux. Tout recommence.

— Ils ont tout de même fait ce qu'il fallait pour que les décrets soient exécutoires sans la signature du roi...

— C'était le minimum puisqu'il n'est plus là.

— Oui, mais Duport¹³ s'est bien couvert, le Roi voulait récupérer le sceau de l'Etat. Si ce n'est pas une preuve de sa fuite, que leur faut-il?

12 Il s'agit d'Alexandre de Beauharnais (28 mai 1760-23 juillet 1794) dont l'épouse Marie-Josèphe-Rose de Tascher de la Pagerie (nièce de la maîtresse du père d'Alexandre), deviendra Joséphine impératrice des Français.

13 Il s'agit de Marguerite Louis François Duport-Dutertre (1754-1793), ministre de la justice, qui en se protégeant introduit une donnée nouvelle à la situation : « Je crois qu'il serait utile que l'Assemblée ajoute à son décret une disposition qui m'autorise formellement à apposer le sceau de l'État à ces décrets. C'est le Roi qui m'a remis le sceau ; en conséquence, il n'y a qu'une délibération de l'Assemblée nationale, une injonction expresse de la volonté souveraine de la nation qui puisse m'autoriser à apposer le sceau sans le consentement du Roi. Cette autorisation est d'autant plus nécessaire, que Monsieur de Laporte m'a communiqué ce matin, non pas un ordre officiel, mais un billet, un papier qui est encore entre ses mains, si son zèle ne l'a pas porté à le remettre à l'Assemblée nationale. Le Roi,

— Vous avez noté l'embarras créé à l'annonce de l'existence d'un mémoire de la main du Roi.

— Oui, Duport a conseillé à Laporte¹⁴ de se présenter à Beauharnais. Il est difficile d'imaginer Louis XVI se faire enlever et prendre le temps d'écrire un mémoire !

— C'est pour cela, que lorsque Moreau¹⁵ a fait la motion pour que Laporte soit mandé sur-le-champ à la barre, ce qui semblait aller de soi, ils ont tout essayé pour l'empêcher.

— C'était incroyable, il a d'abord fallu traiter les motions en cours puis, lorsque, ne pouvant faire autrement, Beauharnais a proposé la motion de Moreau de faire mander Laporte afin qu'il puisse donner connaissance à l'Assemblée des mémoires, lettres ou ordres qu'il avait reçu du Roi, c'est Camus¹⁶ qui a mis en avant tout son art pour s'y opposer.

par une apostille, mise au bas de ce mémoire, remis à M. de Laporte, m'enjoit de ne signer aucun ordre comme ministre qui ne serait point émané de lui et de ne faire aucun usage du sceau de l'État jusqu'à ce qu'il n'en ait autrement ordonné, il m'enjoit même de lui renvoyer le sceau dès qu'il m'en enverra l'ordre... »

14 Arnaud de Laporte (1737-1792) : Depuis janvier 1791 il est Intendant de la Liste civile, avec le titre de Secrétaire d'État et de Ministre de la Maison du Roi. Il était aussi le conseiller intime de la reine qui lui confiait des missions secrètes.

15 Étienne Vincent Moreau (1733-1814), avocat à Tours, est un député du Tiers pour le bailliage de Touraine.

16 Armand Gaston Camus (1740-1804), avocat, jurisconsulte, élu député du Tiers pour Paris. Fondateur des Archives nationales, rédacteur de la constitution civile du clergé, favorable à l'annexion du comtat Venaissin... Craignant probablement de dévoiler publiquement le contenu du mémoire du roi avant de s'être concerté avec ses collègues, Camus avait essayé de développer l'argumentation suivante : «... M. de Laporte est un particulier, M. de Laporte est un domestique du Roi, intendant de la liste civile. Or, je ne vois pas que nous devons avoir ici aucune relation avec les domestiques du Roi... Ici vous proposez de le demander pour vous apporter des mémoires qu'il dit lui avoir été remis par le Roi. Eh ! Que feriez-vous, si M. de Laporte vous disait qu'il est porteur des lettres du

Mais même l'aide de Lameth¹⁷ n'a pas suffi, on a fini par voter la venue de Laporte.

— J'espère qu'on en saura plus, mais comme je crois à la fuite, je n'ai pas de mal à imaginer ce qu'on va découvrir.

— Je crains, et je ne suis pas le seul, que ce ne soit là sa deuxième erreur. La première a été de fuir, la seconde aura été de laisser un justificatif, surtout s'il échoue dans sa fuite. C'est de cela qu'ont peur nos étoiles de l'Assemblée qui voulaient la révolution terminée !

— Si vous voulez bien on y retourne, on va voir s'il y a du neuf, mais comme on n'a pas vu d'agitation, Laporte n'est pas encore arrivé, et, tant qu'il ne sera pas là...

Brune et Philippine restaient bouche bée. Ils venaient d'avoir la confirmation, avec des détails de premières mains, de tous les bruits qui se répandaient dans Paris. C'est Brune qui parla le premier.

— Les choses vont vraiment commencer maintenant, il ne fait pas l'ombre d'un doute que le roi s'est enfui, tous ceux qui voulaient maintenir la situation en l'état vont avoir plus de difficultés. Ils vont essayer de lui trouver des excuses et se heurter à ceux qui ne veulent plus de roi, ceux qui veulent une République.

— Penses-tu qu'il y aura une issue politique, sans trop de violences ?

— J'en doute pour plusieurs raisons. Tout d'abord il n'y a plus aucune unité aux Jacobins donc ils se battront entre eux... Aux Cordeliers, il y a également des divisions mais la majorité est très largement méfiante vis-à-vis du Roi et souhaite un profond changement de régime car elle se méfie

Roi ; qu'il ne peut les remettre ces lettres particulières ? »

17 Alexandre Lameth, frère de Charles Lameth.

tout autant de l'exécutif que du législatif, on parle de plus en plus souvent de république... Le Roi n'y a pas sa place...

— Je te vois inquiet et pessimiste.

— Non, ma belle Philippine, simplement réaliste. Il suffit de regarder la situation comme un champ de bataille avec des forces diverses en présence. Comme je te le disais tu as au moins deux grands groupes aux Jacobins qui ne peuvent s'entendre, ils vont donc se battre, certains diront pour leurs idées, d'autres pour le pouvoir. Aux Cordeliers aussi les avis ne sont pas uniformes, il risque donc de se produire la même chose. Et pour arranger le tout la vision politique des Jacobins et des Cordeliers est différente, donc ils se battront un jour aussi. Là-dessus tu ajoutes les frasques du roi qui entraîneront inmanquablement la guerre avec les puissances étrangères. Tu vois c'est un véritable jeu d'échecs, le salut ne pourra venir que du peuple.

— Cela ne me rassure pas. Tu parles de guerre et tu veux toujours t'engager?

— Avec ce que je viens de te dire, ma réponse est : plus que jamais, c'est la seule manière d'agir utilement.

— Comment cela? En te faisant tuer? Même si c'est en te faisant tuer utilement?

— Non en m'opposant, en empêchant de nuire... Je te sens toute colère, as-tu des nouvelles de François?

Philippine n'eut pas à répondre, Guillaume s'était levé et l'entraînait, oui, c'était bien Laporte qui arrivait et parlementait pour entrer dans la salle des débats. Philippine et Guillaume décidèrent d'attendre, ils étaient aux premières loges pour avoir une information fiable. Vers quatre heures du soir, très agités, les députés se mirent à sortir. Ils avaient décrété une suspension de séance jusqu'à six heures. C'est ce moment-

là que Philippine et Guillaume choisirent pour se séparer, chacun allait essayer de voir ses contacts habituels. C'est ainsi que Philippine apprit le déroulement, parfois fantasque, de ce qui venait de se passer au sein de l'Assemblée. Laporte avait commencé par justifier le délai qui s'était écoulé entre huit heures ce matin 21 juin et ce moment de l'après-midi qui le voyait à la barre de l'Assemblée. Ainsi, dès huit heures, on lui avait remis un paquet de la part du Roi dans lequel il avait trouvé, écrits de la main royale, un billet qui lui était destiné et un mémoire assez long. À peine prit-il le temps d'en lire la première et la dernière page avant de se précipiter chez Dupont-Dutertre, ministre de la justice. Ce dernier lui avait immédiatement conseillé de se rendre chez le Président de l'Assemblée, Alexandre de Beauharnais. Mais le pauvre Laporte, intendant royal, ministre de la maison du Roi s'était trompé d'adresse. Il était allé rue Neuve-des-Mathurins alors que Beauharnais résidait rue des Petits-Augustins. Hélas, lorsqu'il s'y présenta le Président était déjà parti. C'est ainsi qu'il rentra chez lui pour écrire sa mésaventure à Dupont et lui signifier qu'il ne sortirait pas de sa maison. Il paraît que dans la salle certains étaient tout ouïs et navrés pour le pauvre Laporte, d'autres souriaient et d'autres encore criaient à la manœuvre dilatoire. Beauharnais continuait son office au milieu de l'agitation qui régnait autour de lui. Il s'inquiétait de savoir qui avait remis le paquet à Laporte, s'il l'avait apporté ainsi que le billet qui l'accompagnait. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, lui, voulait que Laporte porte par écrit son explication et la signe pendant que dans le brouhaha, des «oui» et des «non» s'élevaient des bancs. C'est alors que Charles de Lameth parvint à se faire entendre : «Il faut lire le mémoire». Mais la motion de Regnaud était mise aux voix, l'histoire de Laporte couchée sur le papier et signée. Et maintenant, c'était Defermont qui proposait une motion pour que le mémoire soit renvoyé devant les comités des rapports et des recherches afin de traiter «l'événement fâcheux» qui les

occupait. La gauche de l'Assemblée n'en pouvait plus et criait à la question préalable¹⁸. C'est alors que Moreau était intervenu une nouvelle fois, sa conclusion, « Il est extrêmement urgent que l'Assemblée entière entende la lecture de ce document », avait suscité, une nouvelle fois, les cris contradictoires de l'Assemblée : ceux qui s'époumonaient à demander « la lecture » et ceux qui criaient « non, non ». Comme Lameth revenait à la charge, Beauharnais s'était résolu à demander à Laporte s'il « voulait bien remettre sur le bureau le mémoire du Roi ? », ce qu'il fit non sans demander que le billet ne soit pas lu publiquement. Après quelques échanges cette requête lui fut accordée. Régnier¹⁹, secrétaire de séance, n'avait pas fini de lire le titre du document « Déclaration du Roi adressée à tous les Français à sa sortie de Paris » que déjà Biauzat l'invectivait en demandant s'il était signé de la main du Roi et en disant qu'il s'agissait d'un piège... Enfin Régnier put reprendre la lecture sans être interrompu. L'interlocuteur de Philippine ne lui rapporta pas, par le détail, le contenu du mémoire. Il lui dit simplement que c'était un réquisitoire détaillé et méthodique contre ce nouveau mode de gouvernement, tout y passait : Le roi s'attardait sur son absence de liberté personnelle pour aller et venir, sur la restriction de ses ressources, la limitation de ses pouvoirs, sur son impossibilité d'intervenir dans la confection des lois, dans l'administration intérieure du pays, confiée aux départements, dans les affaires étrangères, dans les finances de l'État etc. Philippine ne pouvait s'empêcher de penser qu'en fait, ce qu'avait écrit le Roi, revenait à dire que malgré tous ses serments et signatures il n'avait jamais

18 Question préalable : « Motion de procédure parlementaire qui a pour objet de faire décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur le projet de texte présenté (texte non opportun ou contraire à la Constitution). Si la question préalable est adoptée, le texte est rejeté ». <http://www.vie-publique.fr/th/glossaire/question-prealable.html>

19 Claude Ambroise Régnier (6 avril 1736 - 24 juin 1814), avocat, élu du Tiers pour le bailliage de Nancy. Il deviendra un fidèle de Napoléon qui lui donnera le titre de duc de Massa.

rien accepté des changements intervenus depuis deux ans. Naturellement elle avait essayé de connaître la réaction de l'Assemblée suite à ce manifeste royal. Les réponses que lui avait faites son interlocuteur l'avaient laissée incrédule. Il n'y avait pas eu de discussion. L'abbé Grégoire avait demandé le renvoi du mémoire au comité de constitution afin qu'il puisse préparer une proclamation en conséquence et qu'on passe à l'ordre du jour²⁰. Barnave voulait que Laporte, le président et les secrétaires paraphent le mémoire et que les chefs de troupes, actuellement dans Paris, viennent prêter serment. Seul Robespierre fit remarquer son étonnement «*que dans de pareilles circonstances on ne propose que des mesures aussi insignifiantes et aussi illusives, et qu'on n'offre à la nation, pour garant unique, qu'un nouveau serment après tant d'autres*²¹». Puis, comme si de rien n'était Pison du Galland²² reprit ses remarques sur le Code pénal, c'est à ce moment que Le Chapelier proposa une suspension de séance!

Philippine venait de prendre en pleine figure une leçon de vie. Elle était déboussolée, c'était vraiment cela les garants de l'intérêt général? Elle décida de rentrer à la maison, elle se remit à penser à Chrysostome, à François, à Joseph... à sa famille en quelque sorte... et soudain elle avait peur. Peur de voir s'effondrer ce qu'elle commençait à peine à percevoir.

Philippine trouva le Faubourg effervescent et la maison vide. Elle prépara un dîner avec les restes. Chrysostome arriva

20 Ordre du jour qui portait initialement sur la suite de la discussion du Code pénal. Pour reprendre une formule contemporaine c'était un peu «*circulez, il n'y a rien à voir*».

21 Robespierre avait terminé sa très courte intervention par cette phrase : «*Ce que l'Assemblée nationale doit faire pour ne point tromper la nation, c'est d'avertir tous les bons citoyens de veiller sur les traités, et au salut de la chose public*». On fit comme s'il n'avait pas parlé.

22 Alexis-François Pison du Galland (23 février 1747 – 31 janvier 1826) Député du Dauphiné (Grenoble) pour le Tiers.

alors que le soleil était déjà couché. Il était fatigué et tendu. Dîner avec Philippine lui fit le plus grand bien, elle lui contait, avec humour ce qu'elle avait appris et qui se recoupaient en grande partie avec le compte rendu que Brune avait fait à son retour aux Cordeliers. Puis Philippine l'interrogea sur ce qu'il avait fait.

— Aux Cordeliers j'ai vu Legendre, la salle était agitée et remontée. Contrairement à ce que toi et Brune m'avaient rapporté du Manège, ici les jugements étaient tranchés et sans équivoque. La formule la plus douce était que «*le premier fonctionnaire public avait déserté lâchement le poste qui lui avait été confié*». On ne parlait ni de son départ ni de son enlèvement mais de son évasion et de sa fuite, de sa perfidie, de sa trahison... On lui reprochait de vouloir déclencher une guerre civile et étrangère. Robert²³ a alors proposé de faire une pétition aux représentants de la Nation afin qu'elle puisse être déposée à l'Assemblée demain. C'est ce qui a été immédiatement fait. Je pense que ce texte fera date, il montre une rupture avec tout ce qui a été fait jusqu'alors. Je crois que Marat devrait s'y retrouver sur plusieurs points. Les formules sont percutantes dès le début.

— L'as-tu ?

— J'en ai des bribes, dit-il en sortant quelques feuillets de ses poches. Ça commence comme cela : «*Nous étions esclaves en 1789, nous nous étions crus libres en 1790, nous le sommes à la fin de juin 1791*», puis il y a tout de suite une mise en cause de la responsabilité des députés, écoute, Là aussi c'est clair et net : «*Législateurs ! Vous avez distribué les pouvoirs de la nation que vous représentez ; vous avez investi Louis XVI d'une autorité démesurée ;*

23 Pierre-François-Joseph Robert (21 janvier 1763-13 avril 1826) Avocat, auteur de l'ouvrage «*Le républicanisme adapté à la France* » publié en 1790 qui est souvent considéré comme fondateur du courant politique républicain. Comme beaucoup d'autres il était aussi membre du club des Jacobins. Par la suite il fut secrétaire du ministre Danton.

vous aviez consacré la tyrannie en l'instituant Roi inamovible, inviolable et héréditaire; vous aviez consacré l'esclavage des Français, en déclarant que la France était une monarchie». Puis vient la position officielle de la société des amis des droits de l'homme et du citoyen²⁴ vis-à-vis du roi : «*Les temps ont changé. Elle n'existe plus cette prétendue convention d'un peuple avec son Roi; Louis a abdiqué la royauté; désormais Louis n'est plus rien pour nous, à moins qu'il ne devienne notre ennemi.*» La conclusion de la pétition ne s'est pas faite sans d'âpres discussions mais je crois qu'il fallait le dire clairement : «*Législateurs, vous avez une grande leçon devant les yeux, songez bien qu'après ce qui vient de se passer, il est impossible que vous parveniez à inspirer au peuple aucun degré de confiance dans un fonctionnaire appelé roi; et, d'après cela, nous vous conjurons, au nom de la patrie, ou de déclarer sur-le-champ que la France n'est plus une monarchie, qu'elle est une république; ou au moins, d'attendre que tous les départements, toutes les assemblées primaires aient émis leurs vœux sur cette question importante, avant de penser à replonger une seconde fois le plus bel empire du monde dans les chaînes et dans les entraves du monarchisme.*» Je suis certain que cela va déplaire au plus grand nombre des habitués du manège car il a été également décidé que, non seulement cette pétition leur serait portée, mais qu'elle serait affichée et envoyée aux départements et à toutes les sociétés patriotiques²⁵. En fuyant, Louis a fait basculer le monde dans un sens qu'il n'avait pas envisagé... Tout se rompt, on change de monde Philippine, mais on s'y prend de telle sorte que ce ne sera pas nécessairement mieux, tout au plus, ce sera autrement... Voilà, mais ce n'est pas tout. Je suis allé aux Jacobins. Ce devait être probablement pendant la suspension de séance dont tu m'as parlé parce que j'y ai vu Robespierre qui ne semblait pas satisfait de ses collègues de l'Assemblée. Il a su remuer la salle qui a fini par l'acclamer lorsque Desmoulin s'est levé en criant «*Nous mourrons tous*

24 Nom du club des Cordeliers

25 Le lecteur intéressé pourra retrouver l'intégralité du texte dans le Journal du club des Cordeliers N°I du 28 juin 1791.

*avant toi!»²⁶ alors les quelques 800 personnes présentent se levèrent pour jurer de le défendre au péril de leur vie²⁷. C'est alors que Robespierre a annoncé la venue de membres de l'Assemblée. Danton, exalté par l'ambiance créée par le discours de Robespierre, est monté à la tribune pour s'écrier «*Messieurs, si les traîtres se présentent ici, je prends l'engagement formel avec vous de porter ma tête sur un échafaud, ou de prouver que la leur doit tomber au pied de la Nation qu'ils ont trahie*» et le hasard faisant*

26 «*Révolutions de France et de Brabant* » N° 82

27 Robespierre était intervenu en articulant son discours sur les thèmes suivants : «*Le gain de 40 millions d'entretien que coûte l'individu royal serait le moindre des bienfaits de cette journée. Mais pour cela il aurait fallu prendre d'autres mesures que celles qui ont été adoptées par l'assemblée nationale... [je vais] vous parler de ces mesures qu'il me semble qu'il eut fallu prendre et qu'il ne m'a pas même été permis de proposer... C'est que depuis ce matin, tous nos ennemis parlent le même langage que nous. Tout le monde est réuni. Tous ont le même visage, et pourtant il est clair qu'un roi qui avait 40 millions de rentes, qui disposait encore de toutes les places, qui avait encore la plus belle couronne de l'univers et la mieux affermie sur la tête, n'a pu renoncer à tant d'avantages sans être sûr de les recouvrer. [Ce n'est pas sur les puissances étrangères qu'il peut compter] C'est donc au milieu de nous, c'est dans cette Capitale, que le roi fugitif a laissé les appuis sur lesquels il compte pour sa rentrée triomphale : autrement sa fuite serait insensée... Il a donc un parti puissant et de grandes intelligences au milieu de nous... [Robespierre explique les décrets pris le matin à l'Assemblée et les dénonce en montrant la collusion entre les ministres et les membres des comités chargés théoriquement de les surveiller]... J'ai voulu du moins déposer dans votre procès-verbal un monument de tout ce qui va vous arriver. Du moins je vous aurais tout prédit, je vous aurais tracé la marche de nos ennemis et on n'aura rien à me reprocher. Je sais que par une dénonciation pour moi dangereuse à faire, mais non dangereuse pour la chose publique ; je sais qu'en accusant, dis-je, ainsi la presque universalité de mes confrères les membres de l'assemblée, d'être contre-révolutionnaires, les uns par ignorance, les autres par terreur, d'autre part un ressentiment, par un orgueil blessé, d'autre part une confiance aveugle, beaucoup parce qu'ils sont corrompus, je soulève contre moi tous les amours-propres, j'aiguise mille poignards, et je me dévoue à toutes les haines ; je sais le sort qu'on me garde... Je recevrai presque comme un bienfait une mort qui m'empêchera d'être témoin des maux que je vois inévitables. Je viens de faire le procès à toute l'assemblée nationale, je lui défie de faire le mien* » (voir œuvres de Maximilien Robespierre T.VII - p. 514 et suivantes, notamment p. 518- Société des études robespierristes 2011).

drôlement les choses c'est à ce moment précis que sont entrés dans la salle nombre de députés accompagnés de La Fayette. Tu connais le sang bouillant de Danton, tu l'as déjà vu à l'œuvre dans ses discussions animées au Procope, et là, encore une fois, il n'a pas failli à sa nature. Il a tout de suite mis La Fayette en demeure de s'expliquer devant l'Assemblée sur tout une liste de faits le mettant directement en cause comme ennemi de la révolution. Dans cette longue liste d'accusations bien établies, certaines étaient ciblées sur la fuite du roi. Il lui a demandé par exemple pourquoi la compagnie des Grenadiers de l'Oratoire, qu'il avait mise en action le 18 avril pour les événements de Saint-Cloud, était celle-là même qui était de garde ces derniers jours ? Puis il a clairement accusé La Fayette et lui a demandé d'abandonner ses fonctions «... *Ou vous avez livré votre patrie, ou vous êtes stupide d'avoir répondu d'une personne dont vous ne pouviez pas répondre; dans le cas le plus favorable vous vous êtes montré incapable de nous commander... La France peut-être libre sans vous; votre pouvoir pèse sur les quatre-vingt-trois départements; votre réputation a volé d'un pôle à l'autre. Voulez-vous être véritablement grand, redevenez simple citoyen, et n'alimentez pas plus longtemps la juste défiance d'une grande portion du peuple.*» C'est un frère Lameth qui a pris la parole pour défendre La Fayette et comme ce dernier ne manifestait pas le désir de répondre à Danton la foule l'a poussé à le faire tout de même. Tu ne vas pas me croire, il a fait comme si Danton ne l'avait pas accusé de trahison, il a parlé de rien, il a simplement dit qu'il était normal qu'il soit là, au club car « *c'est dans son sein que tous les bons citoyens doivent se trouver dans ces circonstances où il faut plus que jamais combattre pour la liberté.*» Ils ont ensuite changé de sujet, espérant l'incident clos, mais c'était sans compter sur un député de Brest qui a regretté que La Fayette n'ait pas répondu aux accusations de Danton, d'autant plus, a-t-il ajouté, qu'il était mandaté par ses commettants pour « *pouvoir détruire les soupçons que les citoyens de Brest ont depuis longtemps conçus sur Monsieur le Commandant-Général de la Garde parisienne*», il a

donc fait une motion pour que le Général s'exécute. On lui a demandé de la renouveler le lendemain²⁸. Voilà Philippine tu en sais autant que moi et je crois que la réciproque est également vraie.

— Tout cela me fait craindre le pire. Guillaume m'a mise en colère, ce grand dadais veut s'engager. S'il est tué, il sera bien avancé!

— Je sais, il m'en a parlé, tu ne le feras pas changer d'avis, je crois que c'est son destin. La seule chose que je peux lui souhaiter c'est de rester fidèle à ce qu'il croit. Aux Cordeliers il a soutenu la pétition, il croit en la république... Mais est-ce qu'elle existera un jour? Je me suis permis de lui demander ce qu'il comptait faire de son fonds d'imprimeur. Comme il voulait s'en dessaisir, je lui ai conseillé d'en parler à Joseph. Je vais lui écrire.

Philippine et Chrysostome terminèrent ainsi leur souper en parlant de Guillaume et de Joseph, puis, l'un et l'autre, fatigués, tant nerveusement que physiquement, allèrent chercher un sommeil réparateur. Philippine eut beaucoup de difficultés à le trouver, elle pensait à Guillaume qui allait au-devant de la mort pour des idées, ce qui l'amena, de fil en aiguille, à Joseph et à François. Viendrait-il à Paris? Et s'il faisait comme Guillaume? L'endormissement fut au moins aussi difficile pour Chrysostome. Il ne pouvait s'empêcher de voir le gâchis organisé par ceux-là mêmes qui étaient censés défendre le peuple. Il les voyait se tordre l'esprit, se mettre à plat ventre sur le dos, pour reprendre une expression de l'un de ses vieux amis, afin de mieux le museler ce peuple dont ils se réclamaient. Et pourtant, il reconnaissait volontiers

28 Le lecteur curieux retrouvera le détail de cette réunion, pour le moins houleuse, dans le « *procès-verbal de la séance du 21 juin 1791 de la Société des Amis de la Constitution de Paris, séante aux Jacobins* ». Le nom du député de Brest n'est pas mentionné mais il s'agit très probablement de Ildut Moyot (1749-1813) armateur, négociant, député du Tiers.

qu'au sein de cette Assemblée il y avait des esprits brillants. Que se passera-t-il lorsqu'il n'y aura que des médiocres sous l'autorité d'un seul homme ? Le lendemain il s'était levé tôt et avait commencé sa journée par faire un mot à Joseph, puis après avoir croisé Philippine dans la cuisine, il était allé voir Legendre. Il comptait lui acheter de la viande et peut-être irait-il avec lui aux Cordeliers. De son côté Philippine devait aller travailler au Procope. Elle y entendrait très certainement de nombreux commentaires. Une fois son travail terminé elle pensait retourner à l'Assemblée. Elle hésitait à passer voir Simonne et Jean-Paul. Depuis quelque temps déjà, il était rarement là, il se sentait menacé. Si nombre de Cordeliers, dont Legendre notamment, le soutenaient, c'était loin d'être le cas aux Jacobins où l'on pouvait compter plus facilement ses soutiens que le grand nombre qui souhaitait le museler. Là également on pouvait ressentir les prémices d'une grave crise.

À Bapaume, Joseph était à la fois abattu, triste et soulagé. Il venait d'avoir un entretien avec son notaire et son avocat. Ces derniers venaient de lui apprendre, qu'après de longues années de tracasseries, la succession de ses parents arrivait enfin à son terme. Lorsqu'il arriva chez lui, Élisabeth vit tout de suite qu'il n'était pas dans son état habituel, il avait le teint terne et l'œil triste. Il était oppressé, fatigué.

— Joseph, assieds-toi, raconte-moi ce qui ne va pas. Je t'amène de l'eau. Il faut que tu boives.

C'était encore le meilleur remède qu'ils avaient trouvé lorsqu'il était dans cet état particulier, le résultat était presque immédiat.

— Voilà, il²⁹ ne me volera pas plus qu'il ne l'a fait. Les comptes sont arrêtés et nous allons récupérer ce qui reste

29 Il : Lorsqu'il était obligé d'en parler, c'est ainsi que Joseph désignait son jeune frère qui l'avait largement spolié lors du règlement de la

de ma part. Je lui avais fait confiance et je n'aurai jamais dû. Je sais que c'est sa femme qui le mène, mais ce n'est pas une raison. Dans la famille il y a eu des faibles de caractère, peu cultivés, mais pas chez nous.

— Tu as fait la seule chose que tu devais faire, maintenant on va passer à autre chose. Tu as raison on n'a rien à voir avec eux, depuis qu'ils sont partis en faisant un banquet auquel les voisins sont allés par curiosité afin de mieux les critiquer, au pays, les habitants les qualifient de «gens vraiment pas intéressants» en illustrant leur propos d'anecdotes montrant leur arrogance et leur bêtise; surtout pour elle. Lui, est montré, tout comme elle, comme un parvenu qui la suit en tout.

— Bon, je me remets, tu as raison, tournons la page et ne parlons plus de ces gens, je n'aspire qu'à une chose : ne plus les voir, y compris une fois mort. Pensons à Paris. Tu sais de ce fait la situation change un peu. Et si on gardait Bapaume, on pourrait le louer, ce qui nous procurerait un revenu tout en gardant la maison pour l'avenir.

— Pourquoi pas ! Si c'est possible. Que dis-tu d'aller à Paris? Cela fait si longtemps que je n'ai pas vu Simonne. Et puis je pourrai faire la connaissance de Philippine et voir la librairie de Marie, voir si cela me plaît pour y vivre.

Élisabeth et Joseph continuèrent ainsi à discuter de leur avenir proche, mais ils étaient maintenant certains qu'ils ne tiraient pas des plans sur la comète. L'interrogation à laquelle ils ne savaient pas répondre concernait François. Viendrait-il avec eux? Ils savaient qu'Augustin préparait les prochaines élections, qu'il se déplaçait souvent dans le département et que François l'accompagnait fréquemment. Enfin ils savaient maintenant que leur vie allait changer du tout au tout. La vie succession de ses parents. Joseph avait été obligé d'engager une action en justice pour se sortir de cette situation et limiter sa spoliation.

à Paris n'était pas celle de Bapaume et d'Arras! La rupture serait totale.

Dans l'après-midi une lettre arriva, elle venait de Lyon. C'était Denis³⁰. La lettre lui étant adressée, Joseph l'ouvrit et fit la lecture :

Lyon le 15 juin 1791

À toi cher Joseph et à ton épouse,

Tout d'abord, avec Marie-Anne, je tenais à vous remercier pour les livres que nous avons bien reçus. Comme je te l'avais dit, ce n'était pas la peine, mais ils vont être bien utilisés. Depuis ton départ, la situation générale ne s'est pas franchement améliorée. Je ne croule pas sous le travail mais on arrive à vivre. Marie-Anne et les enfants font ce qu'ils peuvent. Nous sommes dans l'effervescence des prochaines élections. Mes amis, dont François³¹, me poussent pour me présenter à la municipalité. Lui-même se présentera ainsi que Chalier et Roland de La Platrière³². Je ne suis pas très enthousiaste mais je sens que je devrai y aller. Enfin on verra. Il y a ici une drôle d'ambiance générale, on parle de plus en plus de complot contre-révolutionnaire et le nom des Guillin revient souvent. Le bruit court que le frère de Guillin de Pougelon³³, Guillin du Montet cacherait des armes. Tout cela mènera à des exactions. Je ne sais pas si vous ressentez la même chose à Bapaume. Bon, on verra. En attendant donne-moi de tes nouvelles. Tout compte fait allez-vous rester à Bapaume ou faire le grand saut jusqu'à Paris. Et puis que devient ton fils? Toujours avec le frère de Robespierre?

30 Denis Monnet

31 François Billiémoz. Voir le séjour de Joseph chez son ami Denis Monnet.

32 Le futur ministre de l'intérieur en 1792. Célèbre également par sa femme Madame Roland.

33 À cette époque Guillin de Pougelon était encore incarcéré suite au complot royaliste déjoué en grande partie par Denis Monnet en 1790.

Je vais te laisser, mais sache qu'ici, on pense souvent à vous. J'espère qu'on se reverra.

Amitiés à vous deux de la part de nous deux.

Denis.

— Comme il dit, on verra ; mais c'est vrai que la corde se tend entre ceux qui voudraient que tout s'arrête maintenant et ceux qui considèrent qu'il faudrait réellement commencer à construire un monde meilleur, plus juste.

Joseph et Élisabeth parlèrent encore de Denis, des conditions de travail qu'il rencontrait, et puis, ils envisagèrent d'aller à Paris. Ils étaient décidés et ils voulaient aussi que François garde sa liberté. Ils le laisseraient faire ce qu'il choisirait.

Ce 22 juin au soir Philippine était revenue harassée de sa journée commencée au Procope. Zoppi³⁴ lui avait demandé de rester plus longtemps car l'effervescence frôlait de plus en plus souvent l'agitation. On ne parlait que de la fuite du Roi et des discussions qui avaient lieu au manège, à commencer par la crainte de voir des bandes, à la solde de l'étranger, incendier les récoltes. Et puis on parlait beaucoup de cette « Adresse aux Français », lue par Dêmeunier au nom du Comité de Constitution. Elle devait être la parole officielle et unique de l'Assemblée sur les événements. Seul Rœderer avait essayé de s'opposer à cette version officielle, dès le début de la lecture, lorsqu'il entendit cette phrase : « *Le Roi et la famille royale ont été enlevés dans la nuit du 20 au 21 de ce mois* ». Son cri, qui venait du cœur « *C'est faux. Il a lâchement déserté son poste !* » était resté sans suite. En faisant son service, Philippine avait écouté

34 Zoppi était le propriétaire du café Procope. Ce dernier était d'ailleurs également connu comme étant « le café Zoppi ».

les conversations. Elle en avait conclu que des tractations étaient déjà en cours sur le sort de la royauté. Il lui semblait acquis que la majorité des grandes figures de l'Assemblée voulaient, coûte que coûte, préserver le régime. Pour cela il fallait innocenter le roi autant que faire se peut. Mais autour des tables certains posaient ouvertement la question ; si le roi s'était fait abuser à ce point c'était un imbécile et la France pouvait-elle avoir à la tête de l'exécutif un imbécile ? Et s'il ne s'était pas fait abuser, c'était un traître, et la France pouvait-elle être dirigée par un traître à son pays ? Philippine sentait de manière diffuse que c'était la première fois, depuis la prise de la Bastille, que les fondations du régime politique vacillaient ainsi. Elle attendit un peu Chrysostome, puis, elle alla se coucher après lui avoir préparé à manger.

La nuit était bien avancée et le jour commençait à s'annoncer lorsque Chrysostome arriva. Il était tout excité et ne put s'empêcher de réveiller Philippine.

— Le roi est retrouvé, ils l'ont arrêté.

— Quoi ! Comment est-ce arrivé ?

— C'était hier soir, il était dix heures passées et ils ont décidé de faire une pause et de suspendre la séance. Je me trouvais par là avec Legendre. Ils étaient à peine sortis qu'il y a eu des cris et un attroupement, c'était un courrier qui arrivait en urgence et on a entendu des cris « *le roi est pris ! Le roi est arrêté !* ». La confusion était totale, les députés s'engouffraient de nouveau dans la salle, nous en avons profité pour atteindre les tribunes. Chabroud, qui présidait à cet instant en remplacement de Beauharnais, a pris la parole et a demandé le silence absolu aux députés et aux tribunes. Et puis il a fait donner lecture des lettres qu'on venait de lui remettre. La première, était très brève. Datée du 21 elle émanait des officiers municipaux de Varennes et elle ordonnait à un dénommé Mangin chirurgien de la ville

à partir sur le champ pour prévenir l'Assemblée que «Sa Majesté» était là et pour savoir ce qu'il fallait faire. Il y avait une deuxième lettre, plus détaillée, qui était datée du 22 à trois heures du matin. Elle émanait des officiers municipaux de Sainte-Menehould. Elle expliquait la présence d'un régiment de dragons et un autre de hussards ainsi que l'ordre donné au maître de poste Drouet de rattraper les voitures suspectes qui avaient traversé la ville. Mais le plus intéressant, c'était que ces lettres étaient accompagnées des ordres écrits que Bouillé³⁵ avait délivrés aux officiers qui commandaient les dragons et les hussards. Tu vois ces différents ordres étaient datés des 13, 14 et 15 juin ce qui montre bien que tout était prévu d'avance. La trahison de Bouillé était alors évidente et Roederer a demandé un décret pour le destituer. Eh bien, crois-moi, ils ont ergoté pour savoir s'il fallait le destituer ou bien le suspendre et ils ont fini par choisir la suspension³⁶. En même temps ils se sont inquiétés des égards à donner au roi. Il fallait lui rendre le respect qui lui est dû!³⁷ Depuis quand

35 François Claude Amour du Chariol, marquis de Bouillé (1739-11/1800 à Londres) en 1790 il est nommé général en chef de l'armée « sur le Rhin, la Meurthe, la Moselle, la Meuse et pays adjacents, frontières du Palatinat et du Luxembourg ». Il est responsable de la sévère répression de la mutinerie de Nancy (33 condamnations à mort et 43 expédiés aux galères) en août 1790. Mirabeau avait fait en sorte qu'il soit félicité par l'Assemblée pour cette action, ce qui avait fait réagir Marat. Bouillé était un fidèle soutien de Louis XVI et un partisan des privilèges des nobles, notamment dans l'armée.

36 D'André venait de remplacer Chabroud au fauteuil du président de l'Assemblée lorsque de Wimpfen, député du bailliage de Caen vint au secours de Bouillé, soit par conviction royaliste soit par esprit de corps : « *L'Assemblée a décrété que nul officier ne pourrait être destitué sans un jugement préalable. Je ne crois pas que vous puissiez vous écarter de ces principes. Vous voulez que M. de Bouillé ne puisse exercer ses fonctions ; eh bien ! Suspendez-le, mais ne le destituez pas.* »

37 C'est de Toulangeon également militaire, député de la noblesse pour le bailliage d'Aval (Lons-le-Saunier) qui est intervenu le premier sur ce sujet « ... *J'oserai rappeler à l'Assemblée que la royauté appartient à la nation, et*

doit-on manifester du respect pour les traîtres à leur pays ? Ils ont décidé d'envoyer La Tour-Maubourg, Pétion et Barnave pour le ramener à Paris. Ils ont suspendu la séance à une heure ce matin après que de Virieu a demandé d'insérer, dans le décret relatif aux égards à procurer au roi, un mot pour saluer le calme qui règne dans Paris et qui doit régner partout. Voilà, Philippine, tu en sais à peu près autant que moi... Je vois que tu m'as fait à manger, merci ma belle, j'ai faim et je suis fatigué, vidé, défait, écœuré...

qu'elle ne peut jamais être avilie. Je demande donc que l'on ajoute au décret qui doit vous être présenté que l'on rendra au caractère du roi le respect qui lui est dû. »

Guillaume

Guillaume était rentré dans la nuit. Il avait passé du temps avec ses amis Cordeliers, puis s'était arrangé pour voir Marat. Il avait besoin de discuter avec lui de son appel au peuple¹ pour nommer un tribun, un dictateur² suprême. Guillaume

1 Dans *L'Ami du peuple* du 22 juin 1791 (N° 497) Marat développe ce thème qu'il reprendra par la suite. « *Un seul moyen vous reste pour vous retirer du précipice, où vos indignes chefs vous ont entraînés, c'est de nommer à l'instant un tribun militaire, un dictateur suprême, pour faire main basse sur les principaux traîtres connus.* »

2 Dictateur, dictature. Il peut paraître étonnant de voir Marat appeler à l'élection d'un tribun ou d'un dictateur ; on pourra trouver des indications dans le guide de lecture des œuvres politiques rédigé par J. De Cock et Ch. Goëtz-Nothomb mais également dans les travaux de C. Vetter « Dictature : les vicissitudes d'un mot. France et Italie (XVIII^e et XIX^e siècles) » et « Marat et la dictature : évidences lexicométriques, précisions philologiques, conceptualisation » sur <https://revolution-francaise.net>. Cesare Vetter montre que si les mots dictateur et dictature ont, de nos jours, toujours une connotation négative et péjorative en évoquant le refus, le dégoût, la tyrannie, le despotisme, il n'en a pas toujours été ainsi. Ce n'est qu'à l'époque de la Révolution que ces termes passent d'un statut descriptif à un statut persuasif. Marat sera aussi, sur ce plan-là, une exception dans son époque puisqu'il construira sa théorie

ne comprenait pas cette position. Non sans peine il réussit à voir Jean-Paul. Le grand Guillaume, comme l'appelaient Jean-Paul et Joseph, était toujours le bien venu. Jean-Paul ne s'encombrait pas de circonvolutions avec lui. Il était allé droit au but et ses explications lui tournaient dans la tête. Il entendait encore sa voix passionnée guidée par un raisonnement implacable. *Ce n'est pas une nouveauté, dès le début j'appelle le peuple à élire un tribun et à lui confier la force publique. Je n'ai de cesse d'expliquer ce passage obligé qui doit être le plus bref possible pour passer au mieux cette transformation de la nation. Dans « l'Appel à la Nation »⁴ j'ai expliqué pourquoi les commettants*

politique de la révolution sur ces concepts. Mais n'en doutons pas, il aura l'occasion de préciser sa pensée dans les années qui lui restent à vivre avec Joseph. Robespierre l'avait bien compris lorsque, dans son dernier discours du 8 thermidor, devant la Convention, il répondra à l'accusation de tyran par ces lignes « *Cependant ce mot de dictateur a des effets magiques : il avilit le gouvernement révolutionnaire, il détruit la République, et rend odieuse la justice nationale, qu'il peint comme un instrument utile à un seul homme qui le dirige à son gré. Quel terrible usage nos ennemis ont fait d'un mot qui ne désignait à Rome qu'une fonction publique !* »

3 *L'Ami du peuple* du 5 octobre 1789

4 *L'Appel à la Nation*, publié le 15 février 1790 est un beau texte, assez long, dans lequel Marat prend le temps de développer son action depuis le début de la Révolution et de fixer les fondamentaux de sa ligne politique qu'il ne démentira jamais, notamment en matière de surveillance des édiles. « *C'est ici le lieu d'établir un principe politique, sans lequel la liberté ne saurait s'établir, sans lequel les lois ne peuvent que servir de jouet aux hommes chargés de les faire respecter : c'est que le dernier des citoyens a le droit d'attaquer tous les agents du pouvoir dont la conduite est illégale, équivoque ou suspecte, le droit de les dénoncer, de dévoiler leurs malversations, leurs menées, leurs projets ; c'est qu'il ne doit jamais être comptable qu'au tribunal public, dont il mérite, la reconnaissance, si sa dénonciation est dictée par le désir de servir la patrie, et dont il encourt l'indignation, si elle est dictée par la malignité ; tandis que les accusés, toujours tenus de se justifier d'accusations graves, doivent être poursuivis par le tribunal d'État, s'ils ont réellement malversé. Sans cela, tout dénonciateur étant sûr d'être sacrifié, les citoyens laisseront tranquillement consommer la ruine de l'État plutôt que de compromettre leur repos, leur liberté, leur vie. Et les agents du pouvoir, toujours sûrs d'échapper, ne songeront plus qu'à renverser la constitution pour asservir le peuple, se couvrir de ses dépouilles et se gorger de son sang. Mais nous sommes trop bornés pour sentir la justesse de ce*

devaient exercer, d'une manière ou d'une autre, un contrôle strict de leurs mandataires. C'est ce que j'appelle la censure publique qui doit trouver son pendant dans un tribunal d'état afin de réprimer sans faiblesses tous ceux qui n'honoreraient pas la confiance dont ils ont la charge. Et, lorsque la corruption a gangrené toute l'administration, toute la société, tous les mandataires, le seul moyen de rétablir les choses dans l'ordre est de nommer pour un temps court un dictateur suprême, de l'armer de la force publique et de lui commettre le châtement des coupables. Quelques têtes abattues à propos arrêtent pour longtemps les ennemis publics, et soustraient pour des siècles entiers une grande nation aux malheurs de la misère, aux horreurs des guerres civiles.

Guillaume était perplexe devant les certitudes de son ami Jean-Paul. Ce qui ne laissait pas de doutes c'était qu'elles découlaient d'une longue réflexion, il en avait fait une théorie. Sa tête raisonnait. *L'avènement de la liberté passe nécessairement par une phase violente. La révolution ne peut pas s'opérer par la seule force de la philosophie, comme si les plus virulentes passions étaient subordonnées à la voix de la raison. La liberté, chez une nation corrompue qui renferme tant d'hommes intéressés au maintien des abus du despotisme, ne peut être établie que par la violence. L'impunité des traîtres, des conspirateurs, des malveillants etc. ne peut qu'amener discorde, misère, disette, anarchie, guerre civile... et mènera l'état au bord de l'abîme.*

De fil en aiguille il pensait à son jeune ami François resté sur les terres natales de Robespierre. Il avait envie de lui parler, lui raconter ce qu'il voyait ici, ce qu'il entendait. Il se rappelait que juste avant 89 il avait cru devenir un écrivain, mais son « *Voyage pittoresque et sentimental dans plusieurs provinces occidentales de France* » n'avait pas rencontré le succès qu'il en escomptait. Et puis, différents concours de circonstances avaient fait qu'il habitait le quartier de Marat et Danton avec qui il avait trouvé

principe. » Dans une note relative à ces lignes Marat dira « *Nous sommes si neufs en matières politiques, si imbus de sots préjugés, que nous ôtons aux hommes clairvoyants les moyens de nous empêcher de périr.* »

d'abord des centres d'intérêt, puis de l'estime et de l'amitié. Dans le quartier de la Comédie il était devenu connu. Fréron, Desmoulins, Fabre d'Églantine⁵ faisaient également partie des gens avec qui il aimait discuter. Il se souvenait lorsqu'il était entré dans la Garde nationale et puis Danton l'avait emmené au district du Théâtre Français, il avait vu la naissance du club des Cordeliers et participé à son développement. Maintenant il savait qu'on devrait compter avec les décisions qui y seraient prises. Oui tout cela s'était passé hier et pourtant il avait la sensation qu'il y avait une éternité.

C'est dans cet état d'esprit qu'il prit du papier et de l'encre. Il aimait écrire.

Paris, le 23 juin 1791

Cher ami François,

J'ai quelques nouvelles de toi par Philippine, mais elle n'est pas très bavarde, je ne t'apprends rien en te disant cela. Les nouvelles, je vais t'en donner, d'elle... Tu en as déjà, nous nous sommes rencontrés il y a peu au manège, elle était égale à elle-même, belle et vive; non, les nouvelles c'est ce qui se passe ici. Fréquenter les députés, c'est être dans un autre

5 Philippe François Nazaire Fabre dit Fabre d'Églantine (28 juillet 1750 – 5 avril 1794) est issu d'une famille de la petite bourgeoisie. À Toulouse, élève des pères de la doctrine chrétienne, il apprend la littérature grecque et latine, la musique, la peinture etc. Il aurait présenté un sonnet à la vierge qui aurait été récompensé d'un lys d'argent, d'autres disent d'une églantine d'argent ou même d'or. En 1772 lorsqu'il compte faire carrière dans le théâtre il se choisit comme nom Fabre d'Églantine. Il aura ensuite une vie consacrée au théâtre qui lui fera parcourir la France. En 1789 il s'enflamme pour les idées de la Révolution. Il aura un parcours chaotique et sera impliqué dans des affaires de malversations qui le mèneront à la guillotine avec son ami Danton en 1794.

monde ! Pour la plupart, ils ont oublié qu'ils étaient là seulement par délégation du peuple, pour servir ses intérêts de liberté et d'égalité.

Tu n'as probablement pas connu cela, mais en avril 1790 lorsqu'on a créé la « société des amis des droits de l'homme et du citoyen », qu'on appelle souvent maintenant le club des Cordeliers (parce qu'on se réunissait dans la bibliothèque de l'ancien couvent des Cordeliers avant que Bailly⁶ ne nous en expulse et qu'on s'installe dans la salle du musée rue Dauphine), il y avait déjà une société créée par un dénommé Dansard⁷, la société fraternelle des patriotes de l'un et l'autre sexe⁸, on l'appelait simplement la société fraternelle. Dansard s'était trouvé une vocation. Il voulait que le peuple de la rue comprenne la chose politique. Il voulait l'éveiller au civisme, à son statut nouveau de citoyen. L'éducation semblait être pour lui le meilleur moyen de combattre cette séparation entre citoyens actifs et citoyens passifs. C'est ainsi qu'à la lueur de la bougie, qu'il amenait lui-même, il lisait, expliquait et commentait les décrets de l'Assemblée à son public qui tous les jours était plus nombreux et diversifié. Les artisans, les femmes, les enfants, les ouvriers... s'y pressaient. Depuis, et ça, tu le sais, les sociétés fraternelles se sont multipliées et elles ne se contentent plus seulement d'instruire le peuple, elles ont pour la plupart, fait leurs nos objectifs de surveillance des élus, des fonctionnaires dont bien entendu le premier qui vient d'essayer de fuir, des ennemis de la Révolution, de lutte contre les abus faits aux citoyens démunis. Notre emblème, l'œil de la surveillance n'a jamais été tant populaire. Comme nous, ils respectent la Déclaration des droits et ils n'acceptent pas la distinction des citoyens entre actifs et passifs, entre ceux qui ont de l'argent et les autres, entre ceux qui auraient le droit de défendre le pays en étant membres comme moi de la Garde nationale et ceux qui ne pourraient pas. Nous gênons de plus en plus, car comme Jean-Jacques⁹ nous croyons que ce qui prime, ce

6 Maire de Paris

7 On retrouve très peu de choses sur Claude Dansard si ce n'est qu'il était maître d'école.

8 La société fraternelle des patriotes de l'un et l'autre sexe de tout âge et de tout état fut fondée en février 1790.

9 Il s'agit de Jean-Jacques Rousseau (28 juin 1712 – 2 juillet 1778).

ne sont pas les représentants, fussent-ils élus, ce qui prime c'est la Nation. Les représentants ne peuvent donc ni engager sa souveraineté, ni imposer des lois si la Nation n'y a pas consenti ou ne les a pas demandées. René Girardin¹⁰ a bien expliqué cela lors de sa dernière intervention au club le sept de ce mois. Tu le vois, on ne peut que lutter contre cette assemblée car la constitution ne sera pas soumise à la Nation, les décrets liberticides qui vont à l'encontre de la Déclaration des droits passent sans problème. Seuls Robespierre et quelques autres essaient de se mettre en travers. Cela ne pourra pas durer ainsi, ils n'ont pas compris que maintenant le peuple existe. Avec les sociétés fraternelles, les citoyens passifs veulent être des citoyens à part entière. Robert¹¹, l'un des nôtres, œuvre à cela en voulant faire vivre un comité central qui fédérera en quelque sorte toutes ces volontés. C'est pour cela que ceux qu'on appelle les triumvirs : les Lameth, Duport et Barnave, eux qui veulent à n'importe quel prix trouver un accord, je dirai une compromission avec les nobles et la cour, eux qui veulent que la Révolution soit terminée (j'entends encore Barnave, dire aux Jacobins de façon on ne peut plus explicite, « un pas de plus serait un acte funeste et coupable, un pas de plus dans la ligne de la liberté serait la destruction de la royauté, dans la ligne de l'égalité, la destruction de la propriété »), eux qui défendent le système censitaire, eux qui pensent que le monde se divise en deux catégories d'individus : ceux qui ont l'argent et qui peuvent faire de la politique et donc faire les

10 René Louis de Girardin (24 février 1735 – 20 septembre 1808) Le marquis de Girardin est issu d'une ancienne famille de la noblesse les Gherardini. Il passa une bonne partie de son temps à la cour du Duc de Lorraine, Stanislas Leszczyński, jusqu'à la mort de ce dernier en février 1766. C'est à partir de ce moment qu'il s'installa à Ermenonville. En 1778 il héberge Rousseau dans une dépendance de son château d'Ermenonville, c'est là que ce dernier y décédera et sera enterré avant d'être transféré au Panthéon en 1794.

11 Pierre François Joseph Robert (21 janvier 1763-13 avril 1826) avocat, professeur de droit, journaliste, secrétaire de Danton. En 1790 il fonde le journal « le mercure national » et publie une brochure « le républicanisme adapté à la France ». Il est reconnu comme étant l'un des premiers (avec Condorcet) à militer pour l'institution d'une république. En 1791 il ouvre le club des Cordeliers aux femmes et fonde le comité central qui sera combattu par les Jacobins qui refuseront toujours d'y adhérer.

lois et ceux, les citoyens passifs, les plus nombreux qu'on doit contraindre au respect de ces dites lois; c'est pour cela qu'ils veulent détruire les sociétés fraternelles et c'est pour cela qu'ils ont eu une éruption de boutons lorsque Robert a commencé à vouloir faire un club central pour regrouper les délégués des sociétés. Biauzat les avait bien représentés aux Jacobins en disant que si cela se réalisait « les citoyens pourraient agir en un sens différent des opérations de l'Assemblée nationale ».

Aujourd'hui, les mêmes se font des nœuds dans le cerveau pour excuser le roi, malgré ses aveux écrits. Barnave est un fervent défenseur de la fable de l'enlèvement. Dès le 21, lorsque nous avons su qu'il avait fui nous avons rédigé une pétition¹² pour fixer notre position vis-à-vis de la royauté et pour dire que l'Assemblée ne pouvait pas décider sans prendre l'avis du peuple au travers des assemblées primaires. Nous avons décidé d'envoyer cette pétition aux diverses sociétés dans les départements et de

12 Voir chapitre précédent, il s'agit de la même pétition dont Chrysostome parlait à Philippine. La pétition qui commençait par cette phrase « Nous étions esclaves en 1789, nous nous étions cru libres en 1790, nous le sommes à la fin de juin 1791 » mettait clairement en cause l'Assemblée et refusait la royauté : « Mais les temps sont changés. Elle n'existe plus cette prétendue convention d'un peuple avec son Roi ; Louis a abdiqué la royauté ; désormais Louis n'est plus rien pour nous, à moins qu'il ne devienne notre ennemi. La société des amis des droits de l'homme pense qu'une nation doit tout faire, ou par elle, ou par des officiers amovibles de son choix ; elle pense qu'aucun individu dans l'état, ne doit posséder raisonnablement assez de richesses, assez de prérogatives pour pouvoir corrompre les agents de l'administration politique : elle pense qu'il ne doit exister aucun emploi dans l'état, qui ne soit accessible à tous les membres de l'état ; elle pense enfin que plus un emploi est important, plus sa durée doit être courte et passagère. Pénétrée de la vérité, de la grandeur de ces principes, elle ne peut donc plus se dissimuler que la royauté, que la royauté héréditaire surtout est incompatible avec la liberté... La société des amis des droits de l'homme et du citoyen n'aurait peut-être pas de sitôt demandé la suppression de la royauté, si le roi, fidèle à ses serments, s'en fût fait un devoir... Législateurs, vous avez une grande leçon devant les yeux, songez bien qu'après ce qui vient de se passer, il est impossible que vous parveniez à inspirer au peuple aucun degré de confiance dans un fonctionnaire appelé roi ; et, d'après cela, nous vous conjurons, au nom de la patrie, ou de déclarer sur-le-champ que la France n'est plus une monarchie, qu'elle est une république ; ou au moins d'attendre que tous les départements, toutes les assemblées primaires aient émis leur vœu sur cette question importante, avant de penser à replonger une seconde fois le plus bel empire du monde dans les entraves du monarchisme. »

l'afficher dans Paris. Les gardes fidèles à La Fayette ont essayé de nous en empêcher, n'hésitant pas à maltraiter nos membres. Même Robert a été arrêté comme s'il était un criminel. C'est devant le nombre des députations envoyées par les sociétés pour exiger sa remise en liberté qu'il a été libéré. À l'Assemblée, ils n'ont pas mesuré notre détermination. Tant pis pour eux, nous remettrons cela avec plus de force.

Pendant que j'y pense, je change de sujet car cela intéressera probablement ton père. Vernier¹³ a profité du fait qu'il avait la parole pour rappeler à ses collègues qu'ils pourraient prendre en considération la motion déjà présentée afin de statuer sur le système des signaux¹⁴ destinés à annoncer dans un temps bref, d'un bout de la France à l'autre les divers événements importants. Personne n'a relevé. Ils ont pensé qu'ils avaient mieux à faire en se rendant à la procession¹⁵. Pour ma part, je suis certain que si l'armée avait une telle possibilité de communiquer, le cours des prochaines guerres serait changé.

Cette nuit¹⁶, il y a eu quelque chose d'extraordinaire au manège. Un député, nommé Thouret, parlant au nom du comité de constitution, a essayé de faire passer une loi à dormir debout. Rien que le préambule était fou. Ils écrivaient des choses comme «Le roi a été violemment enlevé ou par des suggestions perfides et des conseils détestables, on a séduit ou égaré sa raison» Il fallait, ajoutaient-ils, «garantir la dignité royale». Le premier article stipulait que l'Assemblée devait déclarer traître à la nation et au roi ceux qui ont conseillé, aidé et exécuté l'enlèvement du roi!

13 Théodore Vernier (1731-1818) député du Tiers pour le bailliage d'Aval (Franche Comté). Spécialiste des finances publiques, il défendit la progressivité de l'impôt.

14 Il s'agit de ce qu'on appellera le télégraphe de Chappe qui sera développé par la suite. En 1794 la ligne Paris Lille est achevée et un message peut être transmis en neuf minutes environ.

15 Procession de la fête-dieu de Saint Germain l'Auxerrois.

16 Nous sommes dans la nuit du 23 au 24 juin 1791. La séance a été suspendue le 24, à huit heures du matin.

On se croirait dans une pièce de théâtre car en s'enfuyant (c'est lui-même qui le dit), le roi est traître à la nation et en déclarant des gens traîtres au roi on les déclare traître au traître à la nation donc on les déclare loyaux à la nation et on les punit en donnant l'absolution au roi avant même qu'il ne soit ramené à Paris ! Je te disais bien qu'on était chez les fous !

Robespierre est tout de suite intervenu, mais de manière très brève et suggestive, car il était en minorité et sentait bien l'hostilité de la majorité des députés à son encontre. Il s'est contenté de cette phrase sibylline « On ne voit, dans la première partie, qu'une disposition sévère envers les conseillers du roi. Les devoirs des représentants de la nation les obligent à agiter une question plus importante. Vous la présentez tous, je ne veux pas la développer » qui a déclenché un moment de surprise et une sorte d'effroi sur les bancs de l'Assemblée.

Et puis un autre orateur, Renbell, lui a emboîté le pas de façon plus directe : « Comment n'oserons-nous donc jamais dire la vérité... Le mot enlèvement est déplacé pour tous les membres de l'Assemblée qui ne sont pas complices de l'évasion... ». La séance devenait houleuse alors ils n'ont pas voté, ils ont décidé l'ajournement...

Eh oui, François, tout cela va nous conduire à la guerre car trop de gens la veulent et, ce ne sont ni les Cordeliers, ni Marat, ni Robespierre qui aujourd'hui pourraient mobiliser assez de forces pour les en empêcher. Je sens que je pourrai faire des choses. Je sais organiser et commander. Danton m'encourage, il dit que je serai utile. Je suis décidé, je m'engagerai. À ce sujet, il faudra que je vois ton père, nous pourrions nous entendre sur le destin de mes presses.

Après ce moment passé avec toi, je vais te laisser car, j'ai commencé ma lettre le 23, et maintenant nous sommes le 24. Il faut que je dorme un peu. À toi de me dire où tu en es, ce que tu comptes faire.

À bientôt ami François,

Je t'embrasse

Guillaume

Guillaume s'allongea sur le divan qui meublait son modeste «chez-soi» et s'endormit assez rapidement. Ce fut un rêve qui le tira des bras de Morphée. Il se revoyait dans un autre monde qui lui semblait bien lointain, alors qu'il n'y avait que quelques années qui l'en séparaient. Il était alors rédacteur du «Petit Gautier» et écrivait un peu tout sur tout et, principalement sur tout le monde. Il avait tourné définitivement le dos à cette période de sa vie. Au fond de lui-même, il éprouvait comme une certaine honte à l'idée que son nom pourrait être attaché à cette feuille qui devenait chaque jour plus réactionnaire.

Ce 24 juin, Guillaume était arrivé relativement tôt aux Cordeliers car il devait s'y tenir, vers les dix heures du matin, une discussion «*sur la forme de gouvernement qui convient à un peuple libre*». La nature l'avait bien servi et, sa haute stature ne passait pas inaperçue. Il n'eut aucune difficulté à apercevoir Chrysostome. Il alla s'installer à ses côtés. «*Du choc des opinions jaillit la lumière*» avaient annoncé les organisateurs¹⁷. La discussion fut effectivement animée et la majorité des auditeurs décida d'en faire profiter l'Assemblée sous forme d'une pétition qui lui serait portée au plus vite. Ils ne pouvaient être plus concis et explicite : «*Il a fui, il a fui en ennemi, et il sera jugé*», «*Attendez que les 83 départements aient pesé toutes les*

17 Nous avons vu que le club des Cordeliers avait été expulsé du couvent éponyme pour finir par trouver asile salle du musée, rue Dauphine (devenue rue de Thionville). Par contre l'ancien district des Cordeliers, devenu section du théâtre Français depuis l'organisation administrative de Paris, poursuivait ses réunions dans ce lieu. C'est la section qui avait lancé cette invitation, il est probable que Guillaume qui allait ce matin aux Cordeliers allait à la section et non au club. Il faut dire qu'il y retrouvait souvent les mêmes visages qui pouvaient également avoir leur carte de membre aux Jacobins.

conséquences». Dans leur détermination ils l'avaient intitulée «*trente mille citoyens à l'Assemblée nationale*»¹⁸.

Guillaume se pencha vers Chrysostome :

— Il est encore trop tôt pour réclamer la République, mais pas pour réclamer la chute de Louis XVI. Et puis ils ne peuvent décider seuls, sans demander l'avis du peuple.

— Guillaume, tu es encore jeune, ils sont capables de tout. Tu as bien vu comment ils ont traité notre dernière pétition. Ils veulent que tout s'arrête maintenant et que Louis XVI reste en place. C'est pour cela que nous avons imaginé cette ultime mise en garde. Sois en certain, il va y avoir du monde pour la porter cette pétition; déjà la société fraternelle, le club des indigents et naturellement les Cordeliers se sont passé le mot pour aller rameuter d'autres clubs. Les faubourgs seront là, je m'y emploie.

La pétition portait bien son nom, il y avait beaucoup de monde dans les rues notamment à partir du boulevard Montmartre c'était une foule qui convergait vers le manège. Une foule bon enfant, mêlant hommes, femmes, enfants mais également des pics et quelques armes. Les hommes

18 «*Trente mille citoyens à l'assemblée nationale*

LEGISLATEURS,

NOUS venons vous présenter le vœu de trente mille citoyens.

NOUS n'avons pas tous signé. Le temps ne l'a pas permis : la patrie ne fut jamais dans un danger plus imminent.

LEGISLATEURS, vous aviez fait un roi, il a fui, il a fui en ennemi, et il sera jugé.

S'IL eut franchi les frontières, il s'unissait à tous les traîtres, et le sang coulait.

Il est arrêté, on le ramène ; et de loin et de près ses amis rugissent.

AÎNES de la patrie, si la France était là, elle vous dirait ce qui est à faire ; nous y sommes, nous vous demandons pour elle de différer cet événement, attendez que les 83 départements aient pesé toutes les conséquences. »

de La Fayette¹⁹ étaient également là, mais devant le nombre des pétitionnaires, il n'y eut pas d'incidents majeurs. Les canons n'étaient pas encore de mise. Toutes les couches de la population laborieuse étaient représentées. Chrysostome et Guillaume faisaient partie du groupe de tête qui décida de désigner douze commissaires afin d'aller présenter la pétition à l'Assemblée Nationale. Chrysostome était de ceux-là, avec Mandar, Fournier l'Américain²⁰, Dunouy et Peyre. Pendant ce temps, la foule emplissait la place Vendôme. L'Assemblée était bien gardée, l'accès leur fut interdit et les gardes ne laissèrent entrer que sept des douze mandatés. En sortant il retrouva Guillaume.

— Alors ?

— Alors... Ils se moquent de nous. Un aide de camp n'a laissé entrer que sept d'entre nous, j'étais de ceux-là. Nous étions à la porte des Feuillants et là, nous n'avons pu continuer qu'à quatre. Il y avait Mandar et l'Américain. Je crois que nous avons été conduits au comité des recherches et des rapports. Ils ont essayé de nous sermonner comme des enfants, ils nous ont dit que la pétition ne pouvait être lue en séance maintenant et qu'elle suivrait son chemin. Chrysostome était dépité et énervé.

19 Bailly et La Fayette avaient été prévenus par le procureur général suite à une information qu'il tenait d'un des nombreux mouchards qui officiaient alors dans Paris, tant dans les rues que dans les cafés. Les ordres qu'ils avaient reçus du département les enjoignaient de prendre toutes les mesures, y compris la force, pour assurer la liberté de l'Assemblée nationale.

20 Claude Fournier l'Héritier était né en Haute Loire, à Auzon, le 21 décembre 1745. À 15 ans, il partit pour les colonies et resta à Saint-Domingue pendant 21 ans. C'est de là que vint son surnom de « l'Américain ». Le lecteur curieux pourra trouver tous les détails de sa vie chaotique dans l'opuscule de F.A.Aulard « Mémoires secrets de Fournier « l'Américain » » ed. Société de l'histoire de la Révolution française – Paris 1890 -

— Ces ânes! Ils n'ont pas compris qu'il y avait moins de monde pour faire tomber la Bastille... Leur heure approche. Tu sais j'ai vu Marat. Tout compte fait, il a raison, il faut un chef. Un chef sous contrôle du peuple. Un chef qui saura le mener.

Théophile Mandar, qui avait pris la tête de la délégation, ne voulait pas en rester là. Ils retournèrent rue Dauphine afin de faire une lettre à destination de Beauharnais, qui présidait l'Assemblée. Ils décidèrent que son ton serait respectueux mais ferme, voir presque menaçant pour qui savait lire. Premièrement, dénoncer la manière dont ils avaient été traités, en rappelant au passage que les citoyens rassemblés *«connaissaient tout ce qu'ils sont, ce qui leur est dû, et les égards, et les respects que les représentants d'un peuple libre, sont tenus d'avoir pour le peuple même»*. Deuxièmement, ne pas brusquer inutilement Beauharnais, aussi fallait-il montrer que lui n'était pas comme les autres qui avaient manqué de respect au peuple. On devait donc l'assurer de *«la haute opinion qu'on avait conçue de lui et de sa loyauté, sa sagesse»*.

Troisièmement, lui rappeler que *«le temps est passé où l'on peut dédaigner le peuple»* et, qu'en tout état de cause, la pétition serait envoyée à tous les départements. L'Assemblée ne pouvait l'ignorer.

Ils étaient tombés d'accord sur le fait que, cette fois, Beauharnais ne pourrait faire autrement que de lire la pétition à l'Assemblée. Mandar se proposa pour déposer la lettre au plus vite.

Chrysostome, Guillaume et Legendre étaient ensuite allés chez Danton qui habitait cour du commerce, à deux pas de Guillaume²¹ et de Marat. Danton et son épouse Gabrielle n'étaient pas seuls. Fabre d'Eglantine était avec eux. Il ne

21 Guillaume Brune louait un local à un dénommé Boulenois.

fut pas surpris de la visite de ses amis Brune et Legendre. Bien qu'il le connaissait moins bien, il faisait confiance à Chrysostome. Legendre, qui avait un réseau d'information très performant, était en relation indirecte avec les frères Lameth, notamment avec Alexandre Lameth. Il ignorait que Danton avait des liens directs avec Théodore Lameth²² avec qui, il avait essayé de s'unir, en vain, pour nuire à La Fayette. Danton les reçut avec une jovialité d'apparence, il savait qu'il y avait des mouvements de foule qui pouvaient éclater et dégénérer à tout moment et que ces trois-là ne venaient pas seulement pour le saluer lui et son épouse. De sa voix de colosse, il leur lâcha :

— Vous venez pour le roi. Ce n'est pas une question, la rue ondule, elle peut déborder.

— Tu le sais, nous avons porté la pétition mais, au manège, Mandar n'a pas été pris au sérieux. On vient de faire une lettre pour Beauharnais, on voulait que tu le saches.

— C'était Guillaume qui venait de résumer ainsi la situation.

— Il y a autre chose que tu dois savoir, ajoutait Legendre, les Lameth m'ont fait savoir qu'il ne fallait pas insister. Ils veulent garder le roi et ils ne prendront pas le risque de demander l'avis des départements. J'ai bien compris que le message valait mise en garde.

Chrysostome s'échauffait déjà :

— On ne peut pas laisser faire cela. Ils ne peuvent décider pour nous sur de tels sujets. Ils n'ont pas de mandat pour cela. Le Faubourg bougera de plus en plus. Tu parlais de la rue qui ondule, je dirai que la marmite déborde.

22 Les liens entre Danton et les Lameth sont avérés, de même en ce qui concerne Legendre.

— Oui il faut continuer, j'interviendrai aux Jacobins, mais il faut garder en mémoire le message des Lameth ; ne jamais oublier qu'ils se rapprochent de La Fayette, du roi mais également qu'ils ont en main les clans Barnave, Duport, Brissot... sans compter le dernier salon où l'on cause chez les Roland... Guillaume, il faut savoir ce qui se dit dans ta compagnie, je sais qu'on entend de tout parmi les gardes, on en saura peut-être plus sur les intentions de La Fayette. Et toi, Louis²³, si tu en savais un peu plus sur les pensées de Bailly. Je ne sais pas dire jusqu'où il serait capable d'aller.

Chrysostome lui coupa la parole :

— Tu es bien précautionneur. Le moment n'est pas à peser le pour et le contre, eux, ils ont déjà décidé, Louis vient de te le dire. Tergiverser, c'est leur dire qu'on ne fera rien, qu'on est d'accord, mais la rue, comme tu dis, mes amis qui peinent, nous ne sommes pas d'accord et on le fera savoir. Ce sera avec nous ou contre nous...

Cette fois c'est Guillaume qui arrêta son ami :

— Calme-toi, tu te fais mal, personne n'a dit qu'on ne ferait rien, mais une fois mis au secret, ou mort, on ne fera rien, ça c'est certain. Georges²⁴ n'a pas tort.

Le ton montait, et les esprits s'échauffaient. Fabre qui n'avait encore rien dit, lâcha avec une mimique qui fit rire tout le monde :

— Et si on buvait? Gabrielle a certainement quelque chose, je n'ai rien amené.

Gabrielle arriva avec ce qu'il fallait, visiblement Fabre l'avait devancée de peu dans ses intentions. La conversation baissa d'intensité et dériva sur des sujets de voisinage. Elle

23 Louis Legendre

24 Georges Danton

faillit se ranimer lorsque Guillaume rapporta que Marat lui avait dit que si La Fayette sentait la cause du roi perdue, il se dirait favorable à un régime républicain. Mais Gabrielle qui était restée, sut avec habileté, changer de sujet, et Guillaume n'alla pas plus loin dans la relation de ses échanges avec Marat.

Pendant ce temps, l'Assemblée continuait de siéger en séance permanente, commencée mardi 21 à l'annonce du départ du roi. Alors qu'au district des Cordeliers on s'interrogeait sur « la forme de gouvernement qui convient à un peuple libre », ici, au manège, Philippine continuait d'apprendre. La séance avait repris à 10 heures par des interventions diverses : une adresse²⁵ de la commune de Chartres, une intervention sur la vente des biens nationaux du district de Clamecy interrompue par le maréchal de camp Bellegrade²⁶ qui voulait prêter serment puis, on en était revenu à discuter un projet de décret sur le remboursement et la liquidation de la dette de l'Etat. Philippine commençait à s'ennuyer lorsque Treilhard, qui occupait provisoirement le fauteuil de Beauharnais, voulut enchaîner sur la lecture de la suite des articles du Code pénal, déjà en chantier depuis plusieurs semaines. Il n'eut pas le temps d'aller plus avant,

25 Adresse : L'assemblée recevait un grand nombre de ces lettres qui émanaient des autorités locales et qui avaient pour but affiché d'apporter un soutien à l'assemblée (un autre but était peut-être de simplement se faire remarquer et d'assurer ses arrières). Le style était très souvent laudatif, des formules comme « Dignes représentants de la nation », « nous vous promettons un courage égal au vôtre. », « Messieurs, placés dans le sanctuaire de la loi, il est permis de perdre la mémoire et de ne se souvenir d'autre chose que de vous voir et vous exprimer l'hommage de notre sentiment et de notre patriotisme » étaient courantes.

26 Il s'agit probablement de Louis François Passerat de La Chapelle, seigneur de Bellegarde, (28 février 1726- 26 décembre 1796). Il s'est notamment illustré lors de la défaite de Minden (1er août 1759) où son savoir-faire permit de sauver une bonne part de l'artillerie. Il était directeur de l'artillerie de Metz et était maréchal de camp depuis 1788, grade qui sera par la suite aboli pour être remplacé par celui de général de brigade.

Gombert²⁷ venait de l'interrompre. L'imposant, ancien modeste notaire, devenu petit cultivateur depuis son mariage, fit donner sa voix de stentor pour rappeler, qu'il y avait déjà quinze jours qu'il avait demandé qu'on cesse de verser des pensions aux officiers qui étaient à l'étranger et à ceux qui n'avaient pas regagné leur poste. Certes le décret était passé mais il n'était pas exécuté. Comment expliquer, disait Gombert, qu'alors que la patrie est en danger, on continue de verser de l'argent à des officiers qui, depuis des royaumes circonvoisins, arment des troupes contre la France! Et Gombert de continuer : « *le comte d'Artois²⁸, qui était parti depuis le commencement de la révolution, avait été payé non seulement de son apanage, mais encore de son traitement. Il n'est pas naturel qu'on donne 150 000 livres par mois à M. le comte d'Artois pour aller engager des troupes contre nous. Monsieur est actuellement parti; il faut qu'on fasse des décrets relatifs à tous ces objets-là, parce que la chose est pressante. Tous les bons citoyens doivent commencer à montrer de la fermeté* ».

Philippine n'en revenait pas, elle se pinçait afin d'être certaine d'être bien réveillée. Ainsi, ils voulaient que la Révolution soit terminée! Mais sur de nombreux sujets était-elle seulement engagée? Comment pouvait-on payer de telles sommes à des ennemis de la Nation alors que le peuple était dans la gêne, dans l'extrême misère pour certains?

Les débats commençaient à s'animer, visiblement Gombert avait créé la surprise. Certains comme de Saint-Martin, voulaient faire une loi qui concernerait tous les émigrés;

27 Martin Gombert (29 mars 1749 – 9 avril 1808), député de Chaumont pour le Tiers, classé « à gauche » de l'Assemblée. Le lecteur curieux pourra consulter : Henriot Marcel. Martin Gombert, député de Chaumont aux Etats Généraux. In : *Annales historiques de la Révolution française*, n° 186, 1966. pp. 547-553

28 Futur Charles X qui régnera de 1824 à 1830 et qui sera le dernier roi de France et le dernier Bourbon sur le trône de France, car Louis-Philippe sera roi des Français.

d'autres comme Camus visaient l'efficacité en voulant faire un décret qui dirait que seules les personnes physiques présentent de façon effective et habituelle dans leur résidence, présence certifiée par les autorités, pourraient percevoir de l'argent de l'Etat; d'autres comme Emery, voulaient qu'on arrête tous les émigrants dans les cinq dernières lieues de nos frontières en assurant la totale liberté à l'intérieur des frontières. Camus et Emery firent, sur-le-champ, chacun un projet de décret que l'assemblée adopta sans rechigner, alors que la question de Saint-Martin fut renvoyée dans les limbes du comité de constitution. Il n'avait pas échappé à Philippine, qu'Emery en avait profité pour faire figurer dans son décret cette petite phrase, *« sous aucun prétexte, il puisse être apporté aucun obstacle à l'exécution des transactions ordinaires du commerce »*. Lorsqu'il s'agissait de possibles profits, le choix entre l'intérêt général et l'intérêt particulier était toujours difficile pensait Philippine. Le sujet, levé par Gombert, était ainsi considéré comme clos lorsqu'une députation du district de Clermont²⁹ demanda à être admise à la barre. Les représentants, admis à la barre étaient porteurs des procès-verbaux qui avaient été établis lors de l'arrestation du roi. Tout était conté par le menu détail, mais de cette narration épique, ressortait un fait que certains ne manquèrent pas de relever. Le roi, la reine et les personnes qui leur étaient attachées bénéficiaient d'un passeport ainsi libellé :

« À tous les officiers civils et militaires... »

Nous vous mandons et ordonnons que vous ayez à laisser librement passer la baronne de Korff³⁰, allant à Francfort, avec deux enfants, une

29 Il s'agit de Clermont en Argonne, commune qui n'existe plus de nos jours dans la configuration de l'époque. Elle a fusionné avec les communes d'Auzéville, Jubécourt et Parois.

30 Baronne de Korff. Il s'agit là d'une histoire de famille. Originaires de Lettonie (duché de Courlande), les Korff ont essaimé en Suède, en Allemagne et en Russie. En Suède, une des filles Korff épouse le comte

femme, un valet de chambre et trois domestiques, sans lui donner ni souffrir qu'il lui soit donné aucun empêchement.

Le présent passeport valable pour un mois seulement.

Donné à Paris, le 5 juin 1791.

Signé : Louis.

Par le roi :

Signé : Montmorin»³¹ »

Frédéric Axel, baron von Fersen. De ce couple naît en 1755 Hans Axel von Fersen qui deviendra en France, en 1783, colonel, propriétaire du régiment Royal Suédois. C'est celui dont on dira, probablement à tort, qu'il était l'amant de la reine. En Russie le baron Johann-Albrecht Korff, né en 1696 avait eu un fils qui avait épousé la comtesse Skavrouska cousine germaine de l'impératrice Élisabeth. De cette union naît un fils, colonel dans l'armée de Catherine II qui épouse une fille du comte Stegelmann. Cette dernière fut prématurément veuve en 1770. Elle partit, en France, avec sa mère, la comtesse douairière, et sa sœur. À Paris, la comtesse douairière Stegelmann entretient de tendres relations avec le baron de Simolin, ambassadeur de Russie en France, alors que sa fille, la veuve du colonel de Korff, développe une relation intime avec son cousin Fersen. Fersen étant trop volage, elle rompt sa relation amoureuse, mais reste proche de lui. La nouvelle amie de Fersen est une belle italienne Anna-Eleonara Franchi qu'on connaîtrait plutôt sous le nom de Madame Sullivan. La baronne de Korff aidera financièrement Fersen pour faire construire la berline, elle servit d'intermédiaire avec Bouillé, remit les passeports au roi et avança de l'argent. Elle sortit de France quelques jours avant le départ du roi et finit ses jours dans la gêne.

Hastier, Louis. "Une amie de Marie-Antoinette : la baronne de Korff." *Revue Des Deux Mondes (1829-1971)*, 1961, pp. 524 – 544. JSTOR, www.jstor.org/stable/44588413

31 Armand Marc, comte de Montmorin Saint-Hérem, (13 octobre 1746), Ministre des affaires étrangères de Louis XVI, mort à Paris, dans la prison de l'Abbaye, le 2 septembre 1792 lors des massacres de Septembre. Dans ses mémoires, Malouet, qui fréquentait Montmorin, le décrit ainsi : « *Il était non seulement ministre, mais l'ami du roi. Si sa conduite, dans certaines circonstances, avait déplu, sa fidélité ne pouvait être suspecte. C'était plutôt par dévouement que par goût qu'il s'était constitutionnalisé [...]* Le roi ne devait donc, sous aucun rapport, se

Aussitôt Camus³² demanda que l'on fasse la lumière sur la délivrance de ce document, et l'Assemblée décréta d'aller quérir Montmorin, en s'assurant de sa sécurité. La matinée était bien avancée lorsqu'il arriva à la barre. Philippine était particulièrement curieuse de savoir ce qu'il allait raconter. Elle ne fut pas déçue. La substance de son argumentation, qui paraissait sincère, reposait sur quelques remarques. Le ministère des affaires étrangères n'était pas la seule autorité qui délivrait des passeports. Le maire de Paris avait également cette prérogative et disposait, à cet effet, d'un certain nombre de passeports signés en blanc, à charge pour lui d'en justifier l'usage sous forme d'une liste qu'il devait fournir au ministre pour pouvoir renouveler son stock. Il fallait donc, en premier lieu savoir qui avait effectivement délivré le passeport. Ensuite, le ministre attirait l'attention des députés sur le fait, qu'en tout état de cause, rien n'était plus facile de prendre un passeport sous le nom d'un autre et ajoutait-il « *Sûrement toutes les personnes qui sont sorties depuis un mois ont envoyé chercher des passeports, les unes sous leur nom, les autres sous des noms supposés. Je ne puis pas éclaircir, je ne puis pas vérifier si les noms sont vrais.* ». Voyant qu'une partie de l'assistance était prête à se satisfaire de ces seules explications, Camus intervint de nouveau « ... *il me semble que l'on juge sur des mots ; je demande, Messieurs, pour l'intérêt de M. de Montmorin... que l'on ne s'en tienne pas à cette explication... je suis surpris que vous soyez toujours aussi légers et aussi prompts à prendre une impression favorable... je demande que l'Assemblée nomme quatre commissaires pour se transporter dans tous les bureaux et dans tous les lieux d'où peut venir l'expédition du passeport* ». Après quelques échanges, la proposition de Camus fut immédiatement transformée en décret et les commissaires

dispenser de confier à son ministre le plus intime un parti aussi décisif pour la sûreté de sa personne, de sa famille et de son gouvernement ».

32 Armand Gaston Camus (2 avril 1740-2 novembre 1804), avocat, élu de Paris pour le Tiers-Etat. Il est considéré comme le père des Archives nationales.

nommés³³ partirent pendant que Montmorin restait à l'Assemblée. Mais Philippine n'avait pas fini d'être surprise, elle, qui, il y avait de cela seulement deux ou trois heures, s'ennuyait et songeait à s'en aller, voyait Le Chapelier prendre la parole, au nom du comité de Constitution pour faire voter la suspension des élections en cours. Devant les vives protestations d'une partie de l'Assemblée qui criait à l'infamie et demandait la question préalable, Rewbell intervint d'une manière qui renvoya à Philippine l'image de Chrysostome au sortir de son cauchemar. Il demandait qu'on écoutât Le Chapelier dans le plus grand silence et qu'on discutât ensuite. Afin de conforter son incise, il ajouta : *« On prétend que déjà des citoyens de Paris ont arrêté qu'il serait présenté à l'Assemblée nationale des pétitions pour qu'elle ne prenne aucune mesure sur les affaires présentes qu'elle n'ait reçu les vœux des 83 départements. Il est donc important que l'Assemblée veille par un décret à ce que les corps électoraux ne prennent pas trop de consistance en ce moment. »*

Le projet du comité, Messieurs, n'a pas pour but de suspendre les assemblées primaires, ni la nomination des électeurs, mais simplement d'empêcher que les électeurs se réunissent pour nommer des députés à la législature. Je demande s'il y a quelqu'un ici qui ose garantir que, dans les circonstances actuelles, les corps électoraux une fois assemblés ne s'occuperont que de nominations. Et s'il arrivait qu'ils s'occupent d'autre chose, je vous soutiens que la monarchie est perdue.» Philippine trouvait que Rewbell avait une très grande qualité, il ne mâchait pas ses mots et s'exprimait clairement et directement. Elle n'en était que plus inquiète. Elle savait que Chrysostome et ses amis du Faubourg et des Cordeliers ne comptaient pas céder, ils ne voulaient pas que le roi reprenne sa place à la tête de l'exécutif et, elle venait de comprendre, qu'ici non plus la majorité ne changerait pas dans sa volonté de soutenir le roi coûte que coûte. Babey et Gombert avaient beau protester avec véhémence, Le Chapelier fit passer son décret sans

33 Il s'agissait de Roederer, Camus, Gourdan, et Muguet de Nanthou.

autre forme de procès. À ce moment, au plus profond d'elle-même, elle savait que tout cela finirait mal. On ne pouvait plus gouverner contre le peuple, et, à Paris, le peuple, celui qu'on voyait, qu'on entendait, c'était celui des faubourgs et des sociétés fraternelles. Les ignorer, les réprimer, était une erreur. Philippine le savait et elle avait peur. Une peur étrange, une peur pour ce qu'elle avait : Chrysostome, mais aussi une peur pour ce qu'elle n'avait pas encore : peut-être une vie avec François.

Enfin les commissaires étaient de retour et ils innocentèrent Montmorin qui avait délivré les passeports de la baronne de Korff et de la baronne de Sigelmann, sur la recommandation d'un ministre plénipotentiaire de Russie, Monsieur de Simolin, et qui en avait fourni un double, car le premier, aux dires de la baronne de Korff³⁴, avait été brûlé par inadvertance. Tout était au mieux et l'Assemblée, rassurée, pouvait décréter la conduite de M. de Montmorin, irréprochable.

Il était cinq heures du soir passées et Philippine en avait assez entendu pour aujourd'hui. Elle hésitait, rentrait-elle directement au Faubourg ou bien passait-elle chez les Marat ? Un sixième sens lui fit opter pour la seconde option. Arrivée rue de l'école de médecine et, le porche franchi, Philippine monta prestement l'escalier qui l'amenait chez Simonne. C'est elle qui lui ouvrit la porte et l'accueillit. Elle était gaie et souriante, Philippine l'avait très rarement vue ainsi.

— Rentre, tu as bien fait de passer, il y a une surprise...

Philippine n'eut pas le temps de répondre, Simonne la poussait littéralement dans la pièce voisine. Marat n'était pas là, mais il y avait un homme et une femme. Philippine ne put réprimer une exclamation de surprise et de joie. « Monsieur

34 C'est pourquoi il y eut deux passeports au nom de la baronne, celui qui lui permit de sortir du territoire et celui que détenait Louis XVI.

Joseph!» dit-elle en l'embrassant affectueusement, puis se tournant vers la femme :

— Madame Élisabeth ?

— Oui Philippine, je suis la femme de Joseph, la mère de François.

Élisabeth avait immédiatement compris que cette vive jeune fille, toute nature, était Philippine. Un court instant elles se regardèrent, comme si elles lisaient l'une dans l'autre. Joseph ne disait rien, il savait qu'elles avaient en commun, avec Simonne d'ailleurs, cette capacité à jauger les gens seulement par le regard. C'est Philippine qui rompit ce moment.

— Mais... Simonne tu ne m'avais rien dit... et vous Monsieur Joseph non plus... et François... pas plus...

— Si je ne t'ai rien dit, c'est simplement parce que je n'en savais rien, Joseph et Élisabeth viennent seulement d'arriver.

— Oui, nous nous sommes décidés rapidement et le courrier serait arrivé après nous. En ce moment ça marche mal, on dit que les lettres sont ouvertes pour être contrôlées, ce n'est pas à vous que j'apprendrai que les temps sont troubles...

— C'est pour cela que Jean-Paul n'est pas là. Il est tout particulièrement méfiant. En ce moment, il est toujours susceptible d'être arrêté. Le mandat de prise de corps n'a jamais été annulé, ajouta Simonne³⁵.

— Il faut qu'on y aille, il nous faut trouver où nous loger. C'est bien la première fois qu'on s'en va ainsi «à l'aventure». Joseph se levait.

35 À compter de 1789, Marat a vécu le plus clair de son temps avec un décret de prise de corps en guise d'épée de Damoclès. Du 14 juillet 1789 au 13 juillet 1793, Marat est libre 397 jours et sous décret tout le reste du temps soit 1064 jours. (Œuvres Politiques T.VI, guide de lecture p.1027)

— Mais vous n'allez pas demander à Marie? Demanda Philippine.

— Non, nous aurons à faire avec elle et nous voulons être libres.

— Alors venez avec moi chez Chrysostome, Monsieur Joseph, vous savez qu'il sera content de vous revoir et de faire connaissance avec Madame Élisabeth, et puis, vous savez qu'on a un peu de place, on peut vous héberger.

Joseph regarda Élisabeth qui lui sourit en inclinant la tête. C'était, chez elle, une manière, qu'il connaissait bien, de lui dire «Dis oui, j'en serais très heureuse, fais-moi plaisir». Joseph n'eut pas à se forcer pour accepter, la proposition lui plaisait. L'idée de passer un peu de temps avec son ami, l'idée de savoir que Philippine et Élisabeth auraient ainsi la possibilité de se mieux connaître, oui ces idées le réjouissaient.

— D'accord, Philippine, mais tu es certaine que nous ne vous gênerons pas trop, toi et Chrysostome?

— Monsieur Joseph! Ne dites pas de bêtises, d'ailleurs je sais que vous n'en pensez pas un mot.

Ils étaient maintenant, de nouveau, tous assis. Philippine, à la demande de Simonne, racontait ce qu'elle avait vécu au manège. Joseph, de temps en temps, l'interrompait pour avoir une précision sur tel ou tel. Il lui demanda notamment si elle avait aperçu son ami Périsset. De temps en temps Simonne notait ce que disait Philippine. Élisabeth, malgré la fatigue du voyage qui commençait à poindre, s'intéressait à la conversation et observait Philippine, sa manière de se tenir, de s'exprimer. Elle comprenait pourquoi son fils était tombé sous le charme.

Le temps passait, ce fut Simonne qui le leur fit remarquer. Joseph lui demanda si, dans ses connaissances de voisinage,

elle pouvait leur procurer une voiture. Bien que le ciel ne fût pas noir à cette époque de l'année, Joseph savait Élisabeth fatiguée et ne voulait pas, qu'une promenade qui aurait pu être fort agréable, se transforma en une marche pénible.

Lorsqu'ils se quittèrent, Simonne glissa à l'oreille de Joseph ces quelques mots, «excusez-moi, je dois retrouver Jean-Paul, ce n'est pas simple». «Ne t'en fais pas, je sais, embrasse-le pour nous» lui répondit-il.

À peine avaient-ils parcouru tout au plus deux ou trois encablures que Philippine repérait, longeant les maisons, un individu de haute stature, «C'est Guillaume!» s'exclama-t-elle.

Oui, c'était bien Guillaume qui ne fit même pas attention à l'attelage qui le frôlait. Il était dans ses pensées. Ils s'étaient tous séparés, chacun était reparti de son côté, mais Guillaume avait besoin de respirer. Mille pensées traversaient son esprit. Son ami Danton d'abord, que voulait-il au juste? Ses fréquentations étaient assez contradictoires, mais c'était là le lot de bien des gens. Fabre, il le connaissait, somme toute, assez peu. Et puis il y avait Legendre qui était toujours si bien renseigné. Parfois il se demandait ce que Chrysostome venait faire dans ce milieu, pour lui, il était trop idéaliste, mais pourtant il était aussi sans espoir. Il avait l'impression qu'il faisait cela parce qu'une force intérieure, qu'il ne contrôlait pas, le poussait inexorablement. Et lui, Guillaume Brune, capitaine des Gardes nationales, croyait en une future république!

Ce soir-là, Guillaume ne rentra chez lui que sur le matin, il n'avait pas envie d'être seul, il s'était réfugié, afin de trouver de la compagnie, dans les estaminets alentour.

L'escalade

Chrysostome était très contrarié de sa visite chez Danton. Fallait-il mettre sa confiance en des gens qui louvoyaient ainsi? Mais c'étaient surtout les liens, plus ou moins cachés, qu'il semblait entretenir avec les constitutionnels qui le gênaient. De quel côté finirait-il par pencher? Ne pouvait-il s'empêcher de se demander. Naturellement il savait que Joseph, le cas échéant, entretenait des relations courtoises avec des gens comme Malouet, monarchien affiché, mais là, rien n'était caché, il s'agissait de gens intelligents et cultivés qui avaient leurs convictions. Chacun savait qui était exactement l'autre. Ils se croisaient, en général au manège, se saluaient, le cas échéant échangeaient quelques idées qui montraient souvent qu'ils avaient deux visions différentes du monde. Et puis, Joseph n'était pas député, il n'avait pas à entrer dans les compromissions qui ne manquaient jamais de fleurir lorsqu'une majorité de circonstance était recherchée. Il n'était qu'observateur occasionnel, pour son compte personnel et, pour celui de Marat. Il ne l'avait jamais caché. Malouet et les autres étaient, maintenant, dans ces eaux devenues troubles.

Chrysostome, à cet instant, n'aspirait qu'à retrouver le calme en compagnie de Philippine. Serait-elle là? Se disait-il en poussant la porte d'entrée, lorsque, le bruit des chevaux et d'une voiture qui entraient sous le porche le fit se retourner. Il eut la surprise de voir en descendre Philippine.

— Regarde qui j'amène, lui lança-t-elle.

C'est à ce moment, qu'il vit un homme accompagné d'une femme.

— Mais, mais c'est Joseph! Que fais-tu là? Tu parles d'une bonne surprise! Et...

— Oui, laisse-moi te présenter Élisabeth, depuis le temps que tu veux faire sa connaissance...

Les deux hommes se tenaient dans les bras l'un de l'autre, ils étaient heureux d'être là.

— Je les ai trouvés chez Simonne, ils voulaient aller s'installer je ne sais où. Je leur ai dit que nous avions un peu de place, qu'il fallait qu'ils viennent...

— Tu as eu raison, comme toujours. Allez, entrons.

La première chose que remarqua Élisabeth en entrant dans la salle, ce fut l'agencement des quelques tables et le papier peint sur les murs. Joseph lui en avait parlé, elle savait donc qu'il y avait là un trait d'union avec la vie intime de Philippine. Par discrétion elle ne posa pas de question et se contenta de trouver tout cela de bon goût. Au fond d'elle-même, elle pensait que Philippine lui raconterait cela un jour, quand et comme elle le voudrait.

Joseph et Chrysostome s'étaient installés autour d'une table, dans la salle, pendant que Philippine avait pris Élisabeth sous son aile pour lui faire connaître leur petit refuge. Elle voulait qu'elle se sente libre et à l'aise ici, qu'elle ait envie de

revenir. Les deux femmes éprouvaient une empathie certaine l'une envers l'autre. Philippine finit par poser la question qui lui brûlait les lèvres depuis qu'elle les avait retrouvés chez Simonne :

— Et François, il n'est pas venu... Que devient-il?

Élisabeth ne pouvait s'empêcher de sourire, d'un seul coup elle était projetée bien des années en arrière lorsqu'elle attendait des nouvelles de Joseph.

— Nous sommes partis trop rapidement, il était engagé ailleurs, mais je suis certaine qu'il viendra te voir, il ne me dit rien lorsqu'il vient à la maison, mais je sens que ça le démange. Il a même eu le temps de me laisser une lettre pour toi. Attends, où est-elle? Je l'ai peut-être oubliée... dit-elle en riant.

— Élisabeth, s'il vous plaît, vous me faites languir. Oh! Excusez-moi, je vous ai appelée par votre prénom.

— Ne t'inquiète pas, c'est mieux comme cela, je suis contente que ce soit venu naturellement. Oui, appelle-moi par mon prénom. Tiens, je l'ai retrouvée, ajouta-t-elle en lui tendant, tout en riant, la lettre de François. Je vais descendre voir ce que les hommes font en bas.

Élisabeth avait trouvé cette excuse afin de la laisser seule. Aussitôt Élisabeth dans l'escalier, Philippine ouvrit la lettre.

Ma très chère Philippine,

Comme j'aurai aimé être près de toi, à la place de cette lettre! Les parents sont partis trop rapidement pour que je puisse les accompagner. Ici, il y a beaucoup d'agitation. On dit que Marat a raison et que le Roi va essayer de fuir la France¹. Augustin affirme qu'il y a des menaces sur

1 Lorsque Philippine reçoit cette lettre, nous sommes le 24 juin 1791 au soir, François l'a écrite le 21 au matin, dans la nuit du 20 au 21 le roi

le bon déroulement des élections. Il veut que je reste là. Je ne peux pas le lui refuser. Je lui sers de courrier, il a confiance en moi. Mais je ne désespère pas d'être près de ton sourire...

Donne-moi de tes nouvelles. Est-ce que tu as pu parler avec maman ? Ça a été ? Es-tu toujours au Procope ? Et Guillaume, que devient-il ?

Tu sais je pense tous les jours à toi, tu as pris beaucoup de place dans ma vie et je m'en veux de ne pas te l'avoir mieux dit.

Il faut que j'arrête, ils s'en vont et je veux qu'ils emmènent ce trop court mot.

Je t'aime,

Je t'embrasse

François,

Bapaume, le 21 juin 1791 au matin

Philippine se sentait légère, heureuse. Elle descendit, quatre à quatre, l'escalier.

— Il est déjà très tard, il faut manger quelque chose. Je vais trouver de quoi faire dans l'autre de Chrysostome !

— Je viens avec toi, tu veux bien ?

Élisabeth l'avait suivie dans la cuisine.

— Je crois qu'elles vont s'entendre dit Chrysostome.

— Oui, c'est bien ainsi, mais je n'étais pas inquiet sur ce sujet.

Dans la cuisine, Philippine avait sorti un reste de potage.

prenait la fuite.

— Ça va faire un peu juste... Il faut trouver autre chose, il y a aussi des œufs...

— Attends, on va la rallonger, je vois que tu as également des restes de chou-fleur et là... c'est de la courgette?

— Oui, mais... dans la soupe?

— Tu vas voir c'est vite fait et nous, on aime, tu me diras ce que tu en penses vraiment. Il faut écraser tout cela au moulin, oui c'est bien, tu ajoutes un peu d'eau... et puis si tu as un bout de fromage et de la crème de lait... C'est parfait. On mélange bien au reste de potage et on réchauffe. On fait des œufs?

— Oui, je vais les faire à la bourguignonne, enfin presque...

— Comment fais-tu cela?

— Oh, c'est très simple, pour ses sauces Chrysostome a toujours d'avance du vin rouge auquel il ajoute un peu de sel, de poivre, de muscade et puis quelques feuilles de sauge, de romarin, de thym... enfin tout ce qu'il trouve, ça peut varier. Je vais lui en prendre un peu que je mets à chauffer. Le moment venu, je pocherai les œufs dedans.

— Je suis curieuse de voir ce que cela va donner.

— Ce sera à votre tour de me dire.

Un œil extérieur qui observerait les deux femmes, à cet instant, aurait pu en déduire qu'elles se connaissaient depuis toujours, alors qu'il n'y avait que quelques heures qu'elles s'étaient rencontrées.

Pendant ce temps, Chrysostome avait dressé une table et les quatre amis s'installèrent.

— Élisabeth, le potage, c'est votre idée, à vous l'honneur de le servir annonça Philippine.

Elle ne se fit pas prier, mais ne manqua pas de préciser que Philippine l'avait bien aidée.

— Alors Chrysostome, comment le trouves-tu ?

— Très doux, très velouté...

— Agréable et parfumé, mais c'est vrai, Chrysostome a raison, c'est du velours sur le palais...

— C'est essentiellement la courgette, le chou-fleur et la pâte de fromage qui rendent cette texture.

— C'est une spécialité d'Élisabeth ajouta Joseph, très fier.

— On l'inscrira sur la liste de nos plats...

— Oui, on l'appellera «le velouté d'Élisabeth» compléta Philippine.

Le temps semblait suspendu et les inquiétudes lointaines. Élisabeth avait presque oublié la fatigue qui la saisissait tout à l'heure chez Simonne. Ils étaient simplement heureux d'être là. Philippine s'était levée pour aller faire les œufs.

— Alors vous êtes décidés, m'a dit Joseph.

— C'est un peu un saut dans l'inconnu, mais qui peut dire ce que sera demain ? Le roi a été arrêté dans sa fuite, rien ne pourra être pareil. Et on parle de guerre. Demain nous irons voir sur place. Nous essaierons également de voir Guillaume, Philippine a cru le voir tout à l'heure, lorsque nous sortions de chez Simonne. Si c'était lui, et je lui fais confiance puisque je ne le connais pas, il avait l'air ailleurs, on aurait pu le renverser, je ne sais pas s'il s'en serait aperçu.

— Chrysostome m'a raconté, il était avec lui chez Danton. Il s'interroge beaucoup en ce moment, mais c'est le lot de beaucoup de monde. Comme tu viens de le dire, nous sommes

devant l'inconnu, mais nous ne sommes pas les seuls, ce qui n'est pas plus rassurant.

Joseph s'était arrêté de parler car Philippine apportait un plat qui dégageait un fumet agréable. Il y avait quatre parts et elle fit le service.

— Cachottière, tu ne m'avais pas tout dit...

— Raconte-nous tout.

— Oh! Comme je l'ai dit à Élisabeth, il s'agit simplement d'œufs pochés dans la préparation de Chrysostome, vin rouge assaisonné et aromatisé avec des herbes. Après, il suffit de prendre un peu de ce bouillon particulier, de le réduire à demi et de le lier avec du beurre pour faire la sauce. Avec les restes du pain, on fait des tartines et on les fait revenir à la poêle avec du gras. Il reste à déposer les œufs dessus, sans les crever, et les napper avec la sauce. Voilà, c'est tout, c'est rapide à faire et ça change. On peut aussi mettre de l'ail sur le pain, mais nous n'en avons plus.

Cette fois, c'était Chrysostome qui était fier. Il savait que Philippine réussissait toujours les œufs à la bourguignonne.

— Allez, mangez, c'est meilleur chaud.

Philippine attendait les réactions de ses amis. Élisabeth avait coupé un morceau du pain frit, qu'elle trempait dans le jaune qu'elle avait crevé. Elle regardait Philippine avec un œil qui voulait dire «bravo, tu es la meilleure» et son sourire ne faisait que confirmer son regard. Joseph avait pris le temps de bien observer et l'agencement et les couleurs, et puis, il avait senti de nouveau, de plus près. Il procéda ensuite comme Élisabeth. C'était bon, l'équilibre des saveurs lui semblait parfait.

— Alors ?...

— Philippine, une fois de plus, c'est très bon pour mon goût. Tu m'avais dit qu'il faudrait que je fasse une sorte d'almanach qui décrirait les plats et ceux qui les font. Si un jour je fais cela, tes œufs y auront une belle place.

— J'en ferai à la maison, c'est certain, lui dit avec gentillesse Élisabeth.

La soirée ne se prolongea pas trop, la nuit était déjà avancée et la fatigue se faisait de plus en plus présente.

Joseph et Chrysostome avaient l'habitude de se lever tôt. C'est tout naturellement qu'ils se retrouvèrent seuls, le lendemain matin, autour d'un café et d'un morceau de pain. Après s'être enquis mutuellement des conditions de la nuit, ils reprirent la discussion commencée la veille.

— Tu entends, la rue est déjà réveillée, c'est plus tôt qu'habituellement. Je ne sais pas ce que fera Santerre, mais la défiance vis-à-vis de l'Assemblée est de plus en plus prononcée.

— Le retour du roi va provoquer des mouvements violents d'après ce que tu en sais ?

— Afin d'avoir des informations sûres, on envoie nos propres commissaires parce que nous n'avons aucune confiance dans l'Assemblée. Le roi sera ramené aujourd'hui aux Tuileries. On fait passer la consigne de le regarder passer, dans sa berline, sans dire un mot. Le silence des pics et des fourches devrait plus l'inquiéter que les cris. Mais tenir une foule silencieuse est plus difficile que de la faire hurler, car, lorsqu'on est à bout, on crie pour faire éclater sa colère, c'est dans la nature humaine. À l'Assemblée nous croyons avoir une bonne idée de ce qui se joue. En fait personne ne veut vraiment de la république, même pas Robespierre ou Danton. Mais remettre Louis XVI en place, tel quel, leur semble impossible

en tant que chef de l'exécutif, le dauphin est trop jeune, dans leur tête il reste la régence, mais pour la confier à qui? Les comtes d'Artois² et de Provence³ sont passés à l'étranger, il ne reste que le duc d'Orléans. Tu imagines! De plus il chante «urbi et orbi» qu'il n'en veut pas, il l'a même écrit dans les journaux⁴. Voilà pourquoi la très grosse majorité des députés veut protéger Louis XVI, lui sauver la face. Le prix pour cela sera sa signature, d'une manière ou d'une autre, au bas de leur constitution. Nous, on ne veut ni de Louis XVI, le traître à sa patrie, ni de cette constitution que, sur bien des points, nous considérons contraire à la Déclaration des droits. Et, s'ils ne veulent pas demander l'avis des 83 départements, c'est parce qu'ils craignent le résultat. De même pour les élections, ils les suspendent parce qu'ils ont peur que les gens délibèrent sur ces questions. Ils ne s'en cachent même pas, ils sont là depuis deux ans et déjà ils se sentent intouchables.

— Oui, tout cela est bien mal engagé, et ces bruits de guerre qui nous reviennent, les entendez-vous aussi ici?

— On dit que les puissances étrangères accumulent les troupes près des frontières et que la famille du roi, qui est

2 Comte d'Artois, petit fils de Louis XV est un frère de Louis XVI. Il sera amené à régner sous le nom de Charles X de 1824 à 1830. Le lecteur le retrouvera, ainsi que son frère, en accompagnant les descendants de Joseph dans leur vie.

3 Comte de Provence, petit-fils de Louis XV est un frère de Louis XVI. Il sera amené à régner sous le nom de Louis XVIII d'avril 1814 à mars 1815 puis, de juillet 1815 à septembre 1824.

4 «... Je dois vous répéter ce que j'ai dit publiquement, dès le 21 de ce mois, à plusieurs membres de l'Assemblée nationale... mais que s'il est question de régence, j'y renonce en ce moment et pour toujours. J'oserai dire qu'après avoir fait tant de sacrifices à l'intérêt du peuple, il ne m'est pas permis de sortir de la classe de simple citoyen où je ne me suis placé qu'avec la ferme résolution d'y rester toujours : l'ambition serait en moi une inconséquence inexcusable.» Signé : Louis-Philippe-Joseph, Prince Français. (Voir « Vie politique de LPJ d'Orléans-Égalité premier prince de sang, et membre de la convention », Paris 1832 chez Hivert – L'ouvrage est anonyme mais est attribué à Alissan de Chazet)

déjà émigrée, voudrait qu'elles envahissent la France. Alors, au manège, ils en parlent beaucoup, ils essaient d'organiser nos forces de ligne sur nos frontières, mais sans en enlever le commandement aux nobles dont on sait qu'une bonne part suivra ce que dit le roi plutôt que ce que décrètera l'assemblée. Ils essaient même de prendre un décret pour confier les pleins pouvoirs à ces mêmes officiers en service aux frontières. Ainsi ils auront totale autorité, non seulement sur les Gardes nationales, mais aussi sur les officiers civils. Robespierre a bien essayé de s'y opposer en développant des arguments de bon sens, notamment le fait que substituer au pouvoir de la loi, l'arbitraire tyrannique des commandants de place, n'avait rien de bon pour les libertés et permettait de neutraliser tous les corps administratifs. Hélas il n'a pas été suivi. Pour couronner le tout, si j'ose dire, ils veulent que l'état de guerre soit proposé, sanctionné et proclamé par le roi ! Tu vois la contradiction ! On s'inquiète également des réserves de munitions et de l'état du matériel. À part cela, ils lisent beaucoup d'adresses élogieuses, à leur égard, qui leur parviennent de toute la France et voient défiler une foultitude de personnages qui veulent prêter serment. Serment qu'ils trahiront, pour le plus grand nombre, à la première occasion. Mais ce qui leur casse la tête, ce n'est pas tellement de décider de faire fondre les cloches pour faire de la menue monnaie, ou les trafics attachés à la vente des biens nationaux, ou encore l'adresse qu'ils veulent faire aux Français relativement aux contributions publiques, non ce qui les mine, c'est la question du roi. Comment s'y prendre pour le garder, lui conserver son aura, en l'amenant à faire ce qu'ils veulent, c'est-à-dire, accepter une constitution qui protège leurs intérêts propres ? Je sais qu'il y a de nombreuses tractations, que Malouet fait son possible pour préserver le roi, mais je n'en sais pas plus.

Ils furent interrompus par Philippine et Élisabeth qui descendaient, à leur tour, pour prendre un petit-déjeuner. Les

deux femmes étaient radieuses, visiblement reposées après une courte nuit réparatrice. Chacun parla de ses occupations de la journée. Philippine devait aller travailler au Procope, Zoppi l'attendait. Il aimait bien croiser les nouvelles, qu'elle voulait bien lui rapporter, avec celles qu'il entendait lorsqu'il allait de table en table. Elle ne manqua pas de dire à ses amis de passer s'ils en avaient le temps. Chrysostome restait ici à s'occuper de son restaurant, nous étions samedi et, il avait remarqué que les gens prenaient un peu plus le temps de vivre, en fin de semaine, quand ils le pouvaient. Joseph et Élisabeth voulaient avant tout aller voir Marie, rue Gît-le-cœur. Puis il faudrait qu'ils rencontrent Jean-Paul et Guillaume et puis Périsse, qui, vu les circonstances, ne pouvait être qu'à Paris. Nos quatre amis, étaient convenus de se retrouver pour dîner.

Élisabeth, malgré l'insistance de Joseph, avait voulu rejoindre à pied, ce qui serait peut-être son futur quartier. Joseph avait eu beau faire, lui montrer que la journée risquait d'être longue et éprouvante, mais rien n'y fit. La seule réponse qu'elle lui faisait, tout en lui souriant, était «Tu n'as pas toujours dit cela, ça nous rappellera notre jeunesse!»

Cela faisait des années qu'Élisabeth n'avait pas parcouru les rues de Paris. Par moments, elle doutait. S'y plairait-elle encore? Tant de choses avaient changé. Et puis, elle était comme Joseph, elle aimait voir par elle-même, voir les gens, sentir la rue et son âme. Elle fut frappée par les nombreux attroupements dans lesquels il y avait des femmes qui discutaient fort. Elle échangeait ses impressions lorsque Joseph lui posa la question pour savoir ce qu'elle pensait de sa soirée d'hier.

— J'aime bien ton ami Chrysostome, il est prévenant et simple. Mais même lorsqu'il parle de choses insignifiantes, on sent en lui une sorte de vide. C'est difficile à décrire, mais j'ai surpris plusieurs fois son regard, il n'était pas en concordance

avec sa bouche. Mais ce n'est pas pour autant que je dirai qu'il était ailleurs. Non, je ne sais pas te dire.

— Oui, je comprends ce que tu veux dire, du moins je crois... Il ne croit plus en rien alors il agit suivant sa conscience mais, je pense qu'au fond de lui-même, il se dit que c'est inutile. Et Philippine ?

— Je la trouve subtile et vive et, derrière une apparente légèreté, je la sens déterminée. On sent que derrière ses jeunes années, elle en a certainement vécues qui comptaient double ou triple. Je pense que s'ils ont des sentiments l'un envers l'autre, ils s'entendront bien, même si ce ne sera pas nécessairement toujours simple.

C'est ainsi, qu'en parlant de François et de leurs projets, en observant, en écoutant la rue, qu'ils arrivèrent chez Marie. Elle venait d'expédier ses derniers colporteurs sillonner les rues de la ville, ce qui lui laissait un peu de temps à consacrer à ses visiteurs. Elle accueillit Joseph avec chaleur et se montra très flattée de faire la connaissance d'Élisabeth, mais Joseph avait mis en garde son épouse. Marie avait une longue expérience des gens, c'est ce qui lui permettait de tenir son commerce et, bien souvent, elle jouait son rôle. Pour atteindre sa vraie personnalité, c'était beaucoup plus difficile, il fallait du temps, temps qu'avait eu Joseph depuis qu'il avait pris l'habitude de loger chez elle.

Marie commença par leur offrir un chocolat bien chaud et essaya de dérider Élisabeth qui restait sur son quant-à-soi. Puis elle leur fit faire la visite des lieux. Le magasin par lui-même était relativement grand, au fond, à droite, il y avait visiblement un escalier. Juste en face de la porte d'entrée du magasin il y avait une porte à demi vitrée qui donnait sur une belle salle, éclairée par une grande fenêtre et, de là, par une marche assez haute on accédait à une pièce plus petite qui visiblement servait de cuisine à Marie. Lorsqu'on entrait

dans cette cuisine, immédiatement sur la gauche, il y avait une porte vitrée qui donnait sur une petite cour pavée. C'était de là que venait la lumière qui éclairait l'intérieur de la maison. La cour, bien que modeste, accueillait un apprentis, sous lequel était rangé du bois et un garde-manger. Joseph montrait son intérêt, alors qu'Élisabeth ne semblait pas très intéressée. Ils revinrent dans le magasin et de là, ils prirent l'escalier qui donnait l'accès à l'étage. Il était en colimaçon, étrangement large, les marches étaient prises entre le mur et le noyau central qui était fait dans un tronc d'arbre. Il y faisait particulièrement sombre. Après quelques marches, il y avait un autre escalier, tout droit, plus étroit, très raide qui donnait accès à une autre pièce. «C'est la petite chambre» leur dit Marie, en continuant de monter l'escalier principal. Par une porte, elle aussi à demi vitrée, ils arrivèrent à l'étage dans une pièce qui donnait sur la cour au travers d'une fenêtre identique à celle de la salle du rez-de-chaussée, juste au-dessous.

Cette pièce en desservait deux autres qui communiquaient entre elles et qui donnaient sur la rue Gît-le-coeur, juste au-dessus de la vitrine. Lorsqu'ils étaient arrivés à l'étage, Joseph avait remarqué une porte pleine, immédiatement à gauche. Comme Marie, peut-être dépitée par le manque d'enthousiasme d'Élisabeth, n'en disait rien, Joseph demanda à voir. Il y avait là un escalier, plus étroit que le précédent. À mi-hauteur, une porte donnait sur une petite pièce. Arrivé en haut de l'escalier on était dans un grenier qui couvrait toute la maison. On pouvait voir une magnifique charpente. Ils descendirent jusque dans la salle du bas. C'est Marie qui entra dans le vif du sujet en leur demandant si cela leur plaisait. Joseph laissa planer un doute, surtout lorsqu'ils parlèrent du prix. Élisabeth semblait ailleurs. Ils se quittèrent en se promettant de se revoir bientôt pour dire ce qu'ils comptaient faire. Arrivés dans la rue, c'est Élisabeth qui rompit le silence qui s'était installé.

— Je ne sais pas ce que tu en penses, mais ça me plaît beaucoup, j'ai déjà des idées pour agencer tout cela. Et toi ?

— Mais... tu avais l'air de t'ennuyer ?

— Je n'allais pas lui sauter au cou en lui disant que ça me plaisait beaucoup, tu n'aurais plus eu les moyens de discuter son prix. Je suis certaine qu'elle l'a déjà baissé, j'ai bien senti qu'elle voulait vendre. Mais toi qu'en penses-tu ?

Ils se regardèrent et partirent d'un fou rire, ils avaient de nouveau dix-huit ans. Il lui prit la main.

— Viens on va prendre quelque chose au Procope, c'est à quelques pas d'ici.

Il y avait du monde et du bruit, on était bien loin de l'ambiance matinale qui plaisait à Joseph. Philippine s'occupa tout de suite d'eux et les installa dans un coin. Ils lui demandèrent d'avoir de l'eau, du pain et une tranche de terrine. Discrètement elle passa un billet à Joseph.

— Que se passe-t-il ? Lui demanda Élisabeth.

— C'est le roi. On l'attend d'un moment à l'autre, on dit qu'il est parti de Meaux ce matin à six heures, mais le convoi a pris du retard car la foule se presse sur son passage et le ralentit. Et puis il y a la pétition, suite à la lettre, dont parlait Chrysostome, ils l'ont fait lire par un secrétaire, sans commentaire. Il paraît qu'il n'y a eu que quelques murmures dans la salle. Vous voyez, c'est tout cela qui provoque cette agitation. Les gens veulent aller aux Tuileries pour l'attendre. C'est bien d'être venus, vous voyez où je travaille, dit-elle en regardant Élisabeth. Je vous laisse, on m'attend.

Elle était déjà à l'autre bout de la salle, affairée avec des gens qui parlaient haut. Joseph la vit se pencher à la hauteur d'un grand gaillard dont il ne pouvait voir que le dos. Ce

qu'elle lui dit lui fit tourner la tête. C'était Guillaume, il se leva et vint les rejoindre. Joseph l'invita à s'asseoir et fit les présentations. Ils parlèrent du roi, de la pétition. Il s'apprêtait à aller aux Tuileries. Et puis il parla de sa volonté d'aller à l'armée et de son désir de se séparer de ses presses et de son matériel d'imprimeur. Joseph lui dit qu'il faudrait en reparler, qu'éventuellement, il pourrait être intéressé. Ils convinrent de se revoir rapidement. Puis, Guillaume prit congé et rejoignit ses acolytes avec qui, il partit pour les Tuileries.

— Je ne sais pas si tu as vu, Philippine m'a discrètement glissé un billet.

— Non, je ne me suis aperçue de rien.

— On termine notre casse-croûte et on sort, ici il faut faire attention, on ne sait pas toujours qui est qui.

— Tu as encore inventé un mot⁵ ! Remarque bien que tu as raison, il faut vraiment la casser ! Tu sais, je suis en train de penser que, peut-être, Voltaire, Diderot, d'Alembert ou pourquoi pas Franklin étaient assis sur ma chaise il n'y a pas si longtemps !

À cet instant précis, ils avaient le cœur léger, ils étaient simplement heureux, ce qui pouvait sembler étrange dans le moment politique qu'ils traversaient. Après avoir payé, et fait un signe à Philippine qui ne savait pas où donner de la tête, ils sortirent. Joseph attendit de s'être éloigné un peu pour regarder ce que Philippine lui avait glissé. Il s'agissait d'un morceau de papier sur lequel était simplement écrit « Pense à prendre la viande pour ce soir ». Ce n'était ni l'écriture de Chrysostome, ni celle de Philippine. D'ailleurs elle n'aurait pas écrit cela. Non, Joseph et Élisabeth connaissaient parfaitement cette graphie, c'était celle de Jean-Paul. Joseph

5 Élisabeth n'a pas tort, car il semble bien que l'expression « casser la croûte » fut popularisée dans les années 1870.

n'hésita pas un instant et s'engagea dans la rue des boucheries qui portait bien son nom avec ses vingt-deux étaux. Il fallait aller chez Legendre, déjà en janvier 1790 il avait soustrait Marat aux « Messieurs du Châtelet » qui venaient l'arrêter avec force troupes. Jean-Paul ne pouvait être que là. La maison de Legendre était à l'extrémité de la rue des boucheries presque à l'endroit où débouchait la rue de Bussy⁶, à deux pas de la place du marché et de la prison de l'Abbaye. Joseph s'était engagé dans la rue des boucheries, il regretta aussitôt de ne pas avoir fait le tour par la rue de Bussy. Il aurait évité, à Élisabeth, le spectacle peut engageant qu'offrait quotidiennement cette rue assez sombre, bordées de vieilles maisons à étages qui masquaient les nombreux abattoirs. L'odeur était assez repoussante, du sang s'écoulait et croupissait dans la rue encombrée par des animaux veaux, moutons, bœufs... qui arrivaient directement du marché de Poissy. Régulièrement on entendait des mugissements lugubres. C'était là le prix à payer pour nourrir toute la population de la rive gauche⁷. Lorsque Joseph et Élisabeth arrivèrent enfin au bout de cette sinistre rue, Legendre n'était pas là. C'est Geneviève, sa femme, depuis huit ans maintenant, qui les reçut. Joseph l'avait déjà rencontrée une ou deux fois. « Ce n'est pas prêt, vous pouvez attendre à l'étage » leur dit-elle. Jean-Paul lui avait déjà raconté que, l'an passé, Legendre l'avait hébergé au deuxième étage, certains de le trouver, ils y allèrent directement. Il était bien là, dans une petite pièce, attablé en train d'écrire.

— Vous avez eu mon mot, elle est vraiment bien cette petite. Élisabeth, ça me fait plaisir de te revoir, ça faisait longtemps. J'aurai préféré que ce soit dans d'autres conditions,

6 Il s'agit de la rue de Buci, à l'époque l'orthographe n'est pas encore figée.

7 On pourra consulter l'ouvrage de G.Lenotre (Louis Léon Théodore Gosselin 1855-1935) « Vieille maisons, vieux papiers » Librairie académique Perrin 1949.

mais je dois faire attention. Je sais qu'ils ne se froteront pas aux bouchers, ici je suis en sûreté.

— Avec Joseph, nous avons vu, dans tes derniers écrits, que tu faisais tout pour qu'il en soit ainsi. Hier, j'ai senti Simonne inquiète.

Élisabeth lui faisait presque un reproche à peine voilé.

— Je sais, je lui dois beaucoup. Mais si je ne dis pas les choses qui les dira?

— Tu n'oublies personne, même pas les parisiens! Ajouta Joseph.

— Ah, les parisiens! Comment les réveiller? Il faut au moins la violence de *L'Ami du peuple* pour leur faire dresser une oreille. Ce sont des éternels badauds, c'est ce qu'ils ont toujours été et qu'ils seront toujours. Leur lâcheté et leur insouciance nous ont amenés à la situation présente. Avec un tel caractère ils seront toujours les dupes et les victimes des coquins qu'ils placent à leur tête. C'est à croire qu'ils aiment cela. Leur salut viendra des provinces... S'il doit venir. Que veux-tu, on leur fera oublier tout cela avec une grande fête, des banquets et des chansons⁸. Bon, laissons tout cela pour le moment, alors vous êtes décidés? Vous allez venir vous installer ici?

— Ce n'est pas encore fait, nous avons vu Marie ce matin, elle nous a fait visiter.

— J'espère que vous allez arriver à vos fins, je crains que ce ne soit pas simple, elle est dure en affaires. Ah, Joseph, comme nous en avons déjà parlé, j'ai ressorti mes papiers pour préparer l'édition française des chaînes de l'esclavage. Je crois que c'est le moment ou jamais. Tu m'avais proposé ton aide, ce sera plus facile maintenant que tu es là.

8 Voir *L'Ami du peuple* N° 501 du 24 juin 1791

— Tu peux compter sur nous. Mais vas-tu rester encore longtemps ici ?

— Je crois que je vais bientôt réapparaître, la presse écrit de plus en plus souvent que j'avais raison, qu'on aurait dû écouter ce que disait *L'Ami du peuple* ! Mais ce n'est pas fini, ils ne vont pas lâcher Capet, ce n'est pas leur intérêt.

Ils continuèrent ainsi de discuter de leur vision des choses et de Simonne. Sa vie était difficile. Jean-Paul le savait et il était content de savoir que son amie Élisabeth serait là, auprès d'elle. Avoir une totale confiance en quelqu'un, c'était comme cela que l'un et l'autre concevaient l'amitié.

Comme ils savaient qu'ils ne pourraient pas dédommager Chrysostome, ils décidèrent d'acheter de la viande à Geneviève, avant de rentrer. Il pourrait maugréer mais pas refuser.

Lorsqu'ils arrivèrent chez Chrysostome, Philippine n'était pas encore là. Chrysostome avait eu un peu de monde le midi, puis il était passé à l'Hortensia, la brasserie de Santerre, qui ne désemplissait pas. La bière y était bonne et parfois gratuite. C'est là qu'il avait su pour Louis XVI. Par peur de la réaction du peuple, le choix avait été de le faire entrer dans Paris par la barrière de l'Étoile, ce qui n'était pas la route la plus directe lorsqu'on venait du nord-est de la France. Mais qu'à cela ne tienne, le faubourg s'était vidé en partie pour l'attendre aux Tuileries et se poster sur son passage, le mot d'ordre était passé « quiconque l'applaudira sera bastonné, quiconque l'insultera sera pendu », le silence menaçant du peuple voilà ce qu'il lui fallait. Ils resteraient tous couverts et les gardes nationales pointeraient leur arme vers le sol, comme la coutume le voulait en cas de deuil. « Mais ce ne sera pas aussi simple que cela ! » avait ajouté Chrysostome. Philippine arriva un peu plus tard vers les vingt et une heures. Elle en savait un peu plus sur le déroulement des événements.

Le roi et son escorte étaient arrivés aux Tuileries vers dix-neuf heures trente. La foule était particulièrement nombreuse et grondante, menaçante presque. Le roi et sa famille avaient pu être installés en sûreté au Château. Le tumulte allant grandissant, les grilles furent fermées et, Pétion, qui voulait calmer la foule, se fit prendre au collet par un garde national. Ce dernier n'avait pas saisi qu'il était l'un des trois députés qui accompagnaient le roi. Après s'être fait reconnaître, les choses étaient rentrées dans l'ordre.

Ils s'installèrent pour se restaurer. Les deux femmes avaient encore fait des merveilles avec les restes du midi. Pour répondre aux questions de Philippine et de Chrysostome, Joseph et Élisabeth contèrent leur journée, leur visite chez Marie, ce qu'ils en pensaient, ainsi que leur entrevue avec Jean-Paul qui inquiétait tout spécialement Élisabeth. Elle trouvait qu'il avait trop d'ennemis et que dans ce contexte, son intransigeance le mettait en danger, qu'il risquait de s'enfermer dans son personnage, d'aller trop loin. Lorsqu'elle s'en ouvrait à Joseph, il lui répondait que leur ami était fait ainsi, qu'il faisait passer ses idées et ses principes avant sa personne. Où Joseph voyait une posture politique honnête, Élisabeth, qui pensait à son amie Simonne, voyait une sorte d'égoïsme dans son attitude qui n'épargnait pas celle qui l'aimait au point de tout lui donner.

Après avoir mis de l'ordre dans la cuisine, Philippine et Élisabeth décidèrent de monter à l'étage. Elles avaient envie de discuter et de se mieux connaître. Joseph et Chrysostome « tiraient des plans sur la comète⁹ » à la lumière des derniers événements. Ils étaient d'accord sur le fait que la majorité de l'Assemblée voulait garder le roi et faire une constitution dans ce sens et dans celui de leurs intérêts. Joseph pensait que la masse travailleuse du Tiers avait laissé passer sa chance,

9 Le narrateur se trompe de siècle, car l'expression fait référence à la grande comète de septembre 1882.

en laissant son entière représentation dans les mains de la bourgeoisie du Tiers. Il était conscient que le Tiers, assis sur les bancs de l'Assemblée, n'était pas celui des laborieux artisans, ouvriers, paysans. Pour lui, la pensée économique des Lumières, basée sur la libération totale de l'économie, avait trouvé son théoricien en la personne de Jean-Baptiste Say¹⁰ qui s'inspirait alors largement de Turgot, de Quesnay, ou encore de Gournay avec son «laisser faire, laisser passer». Elle était l'alpha et l'oméga de l'Assemblée et la ruine annoncée du Tiers laborieux, celui qui n'était pas représenté. Joseph pensait que l'occasion avait été manquée pour le Tiers laborieux, qu'il faudrait en attendre une autre, et, que la seule chose à faire était de s'y préparer. Chrysostome, s'il partageait le constat de son ami, pensait que tout n'était pas perdu, il fallait les empêcher par tous les moyens de remettre le roi sur le trône et surtout de faire une constitution, qui allait à l'encontre des Droits. Trois sujets étaient fondamentaux dans leur raisonnement. Le premier était de savoir s'il fallait élire des représentants au niveau du pays. Le deuxième de savoir qui élisait qui. Le troisième, consistait à savoir quels étaient les pouvoirs des représentants élus. Oui, il fallait des députés pour mettre en forme les lois, mais ils devaient être les plus représentatifs possible, ce qui n'était pas le cas lorsque, pour être électeur des électeurs qui éliraient les députés il fallait payer une contribution de trois jours de travail, pour être électeur des députés c'était dix jours et, pour être éligible comme député c'était un marc d'argent. Non, tous les citoyens et citoyennes devaient pouvoir élire leurs représentants. Le troisième point, concernant les pouvoirs des élus, était plus complexe. L'un

10 Jean-Baptiste Say (5 janvier 1767 – 14 novembre 1832) Il est issu d'une famille protestante aisée, qui pratiquait le négoce de la soie à Lyon. Après un séjour en Angleterre où il se forme aux pratiques du commerce, il est employé par une compagnie d'assurances. À 22 ans, il est proche des Girondins et est adepte des thèses d'Adam Smith. Quelques années plus tard il publiera son traité d'économie politique.

et l'autre avaient en mémoire la joute qui avait opposé la municipalité et les districts¹¹, entraînés par ceux des Cordeliers et des Prémontrés. La position des districts était alors simple, elle reprenait les principes arrêtés par l'assemblée générale du district des Cordeliers¹² que présidait alors Danton. Les représentants du district avaient un mandat impératif¹³, c'est-à-dire qu'ils devaient faire strictement ce pour quoi ils avaient été nommés. Afin que ce principe ait du poids, un autre venait comme corollaire : ils étaient révocables¹⁴. La position de la commune était tout autre. Pour elle, un représentant d'un district n'appartenait plus à celui-ci une fois élu, ce dernier

11 Les districts, au nombre de 60, avaient été depuis transformés en 48 sections par le décret du 21 mai 1790.

12 12 novembre 1789

13 Il est bon de relever que la constitution actuelle de la V^e République stipule dans son titre IV, article 27 « *Tout mandat impératif est nul. Le droit de vote des membres du Parlement est personnel. La loi organique peut autoriser exceptionnellement la délégation de vote* ». C'est peut-être pour cela que certains peuvent s'étonner de voir leurs députés ne pas faire ce pour quoi ils ont été élus, et cela en toute impunité car tout à fait légalement. Charles Pasqua, fin connaisseur de cette constitution et auteur de bons mots, illustrait cet article à sa manière : « *Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent* ». Robespierre avait bien vu le danger lorsqu'il disait « *Le peuple est opprimé toutes les fois que ses mandataires sont absolument indépendants de lui* ». Sur cette question le lecteur curieux pourra se reporter à l'excellent chapitre que lui consacre Claude Guillon dans son ouvrage « *Notre patience est à bout* », cité dans la bibliographie sommaire en fin de volume.

14 Ce contrôle des élus était une ligne de force du raisonnement politique de Marat. Maintes fois il s'exprimera sur le sujet, comme en novembre 1789 par exemple, en parlant du droit de souveraineté de la nation « *Ce droit emporte celui de surveiller, de contrôler, de destituer, de réprimer, de punir ses mandataires, lorsqu'ils abusent des pouvoirs qui leur ont été confiés* » (*L'Ami du peuple* N° 54 du dimanche 22 novembre 1789). Ou encore « *... ne confiez vos pouvoirs qu'à des hommes dignes de votre choix, et quels que soient leurs titres à votre reconnaissance, ne souffrez pas qu'ils puissent jamais se rendre indépendants de vous, qu'ils puissent jamais méconnaître leurs devoirs* ». (*L'Ami du peuple* N° 284 du jeudi 18 novembre 1790).

ne pouvait en aucun cas le révoquer, seul le représentant avait la possibilité de proposer sa démission à l'assemblée communale où il votait en son âme et conscience, comme il l'entendait.

Le vin, qu'avait apporté Chrysostome, aidant, nos amis poursuivaient leurs arguties. Ils en arrivaient à peu près aux mêmes conclusions que celles défendues par Jean-Paul depuis toujours. Le citoyen ne pouvait passer son temps en réunions qui risquaient de devenir des bavardages, il devait travailler et donc se faire représenter. Son représentant devait avoir un mandat impératif au moins sur les principes. Il était avant tout un mandataire qui devait, en plus, faire preuve de probité. Mais la nature humaine étant ce qu'elle était, il devait être sous contrôle permanent, d'où la nécessité de la dénonciation¹⁵, des publicistes tel *L'Ami du peuple* pouvaient tenir ce rôle, et de la révocabilité.

Pendant ce temps, à l'étage, Philippine essayait de répondre aux interrogations d'Élisabeth sur la vie à Paris. Ce matin, elle avait été frappée par le grand nombre de femmes qui s'activaient dans les rues. Certaines portaient des sacs de charbon, d'autres vendaient tout et rien, d'autres encore étaient avec des enfants en bas âge... certaines s'invectivaient violemment, elles étaient vêtues indistinctement avec des jupes ou des pantalons, comme les hommes. Philippine avait senti une sorte d'inquiétude chez Élisabeth, aussi parlait-elle de la vie, en fait de sa vie. Ici, c'était comme partout, sauf qu'il y avait toujours du monde dans les rues. Les filles aspiraient à fonder un foyer, une famille heureuse, à se marier. Certaines vivaient maritalement, comme Simonne, mais chacun savait

15 Devant les réserves de Chrysostome, Joseph avait bien insisté sur la distinction à faire entre dénonciation et délation. Maintes fois, il en avait discuté avec Jean-Paul. La dénonciation ne touche que les actions publiques de l'homme publique dans ses fonctions, afin de préserver l'intérêt général.

que c'était la femme Marat. Il fallait mieux travailler si on le pouvait, cela permettait de vivre ou de mieux vivre, mais constituait un atout important pour trouver un bon mari. Il fallait également s'occuper de trouver à manger, de tout préparer.

— Et toi, que veux-tu? Lui demanda assez brusquement Élisabeth.

La question était directe, mais ne déplut pas à Philippine qui se sentait en confiance.

— Je veux fonder une famille heureuse. Avec François nous nous plaisons, on veut essayer, on veut mieux se connaître. Il faudra que j'aie un vrai travail, mais j'ai encore un peu de temps. Pour le moment, j'apprends beaucoup en allant dans les tribunes de l'Assemblée et puis, depuis quelques mois, il m'arrive de fréquenter la Société patriotique des Amies de la Vérité. J'y ai rencontré une femme peu ordinaire, une Hollandaise, Etta Palm¹⁶ qui parle de la place des femmes... Ils ont tout prévu, les citoyens actifs et les citoyens passifs. Ces derniers, même sans droits, ont le mérite d'exister. Les femmes n'existent pas politiquement. Elles sont transparentes, pourtant elles étaient là, au pied de la Bastille, elles étaient encore là pour aller à Versailles chercher le roi¹⁷. Bien sûr, il y a eu quelques voix masculines, comme celle de Condorcet¹⁸, mais cela valait un prêche sans fidèles!

Élisabeth se sentait beaucoup mieux, cette fille lui plaisait, elle était intelligente et avait reçu une solide éducation.

16 Etta Palm d'Aelders (1743-1799)

17 Marche des femmes sur Versailles les 5 et 6 octobre 1789.

18 Condorcet 3 juillet 1790 « Sur l'admission des femmes au droit de cité » très beau texte dans lequel Condorcet anéantit tous les arguments en vogue pour justifier la discrimination politique entre les hommes et les femmes.

— Si tu le veux bien, il faudra que tu m'emmènes. J'aimerais connaître tout cela... Je crois que j'entends les hommes, demain il fera jour.

Elle prit Philippine dans ses bras et l'embrassa, tout en lui disant à l'oreille «merci ma Grande, ça m'a fait du bien d'être avec toi». C'était là, le plus beau compliment qu'elle pouvait entendre.

La nuit fut calme, la configuration particulière du lieu les mettait à l'abri des bruits du faubourg.

Le lendemain, dimanche 26 juin, Élisabeth et Joseph avaient pu rencontrer Guillaume et Périsset. L'un et l'autre étaient particulièrement contents de ces moments passés dans la quiétude et la sincérité. Élisabeth avait pu mieux cerner le caractère des amis de Joseph. L'un et l'autre, avec des styles différents, étaient francs et directs. Guillaume leur avait beaucoup appris sur la vie du Faubourg Saint-Marcel, leur futur voisin, et sur le monde des imprimeurs. Il leur suffirait de traverser la rue Saint-Jacques pour être dans la section de Sainte-Geneviève, l'une des quatre qui composaient le Faubourg¹⁹. Guillaume avait insisté plus particulièrement sur cette dernière car elle concentrait, en son sein, l'essentiel du monde des imprimeurs et des relieurs, donc, de la profession du livre à Paris. Et cette profession bien singulière, mieux valait la connaître, si on écoutait Guillaume. Avant la Révolution, leur expliqua-t-il, les maîtres durcirent les conditions d'accès à la maîtrise dans le but de la réserver à leur fils et, d'en faire un bien, une sorte de privilège, héréditaire. Pour ce faire ils augmentèrent les conditions matérielles, comme le nombre de presses que devait posséder l'imprimeur, mais également la durée d'apprentissage et de compagnonnage. Mais ce qui fut à l'origine des plus vives tensions entre maîtres

¹⁹ Le Faubourg Saint-Marcel était composé de quatre sections : Sainte-Geneviève, l'Observatoire, Le Jardin des Plantes et les Gobelins.

et compagnons concerna les «alloués», ces ouvriers non qualifiés qui ne relevaient pas de l'apprentissage, ne pouvaient donc pas accéder à la maîtrise et ne constituaient, de ce fait, aucun danger, aucune menace pour les descendances des maîtres. De plus ils étaient peu payés et on s'arrangeait pour leur donner juste les connaissances nécessaires à l'exécution de leur tâche. Ils étaient taillables et corvéables à merci²⁰. Naturellement, les maîtres avaient un allié de poids dans l'administration publique qui fermait les yeux sur ces pratiques. La solidarité entre les compagnons était bien réelle et ils s'organisèrent pour faire pression sous forme de grèves très suivies et de refus d'appliquer les nouvelles réglementations. L'administration, avec l'accord des maîtres, avait bien essayé de les contrer, notamment dans les années quatre-vingt, en limitant les possibilités pour un ouvrier de quitter un emploi. Le mouvement des compagnons d'un employeur à un autre était de même réglementé et tous ces changements devaient être répertoriés sur un registre spécial. Ces divers décrets ne purent être appliqués, tellement forte avait été la réaction des ouvriers et compagnons. Tout cela avait changé depuis 89 avec l'abolition des privilèges et la liberté de la presse. Nombre de compagnons s'étaient installés et les petites imprimeries se multipliaient, souvent à l'initiative de libraires, de fondeurs ou de journalistes comme Jean-Paul. Cependant, les compagnons n'avaient pas désarmé pour autant. Ils avaient profité du moment pour se réunir au sein d'un club qu'ils avaient fondé il y avait un an maintenant : Le Club typographique et philanthropique, leur mot d'ordre était la solidarité mutuelle et la lutte contre la tyrannie ministérielle et le despotisme. Le club était très puissant et il comptait au moins un représentant par imprimerie. Depuis «le coup de force de Le Chapelier et de ses acolytes, le club n'existait plus»

20 Toute tentation, de faire un parallèle avec notre époque et son « plombier polonais », serait naturellement vaine et déplacée. Si l'histoire ne se répète pas, paraît-il, la nature humaine est, elle, immuable.

disait Guillaume, au moins officiellement, ajoutait-il aussitôt. Joseph avait compris le message, et cette situation ne lui déplaisait pas, pour une fois que des travailleurs s'organisaient efficacement. Interdire les rassemblements et l'organisation des ouvriers, ne les avait pas fait disparaître, mais les avait rendus invisibles, clandestins. Puis Guillaume leur avait montré ses presses, ils avaient discuté des conditions. Il était prêt à accepter, le moment venu, à être payé tous les mois, sous forme de loyer. Cela compléterait sa solde.

Après avoir quitté Guillaume, c'était près du manège, qu'Élisabeth voulait découvrir, qu'ils avaient rencontré Périsset. Les retrouvailles furent chaleureuses, Périsset était visiblement heureux de revoir Joseph et de faire la connaissance de son épouse. Ils s'étaient installés au café de l'esplanade des Feuillants. Après s'être échangés, avec sincérité, les civilités d'usage, Périsset les avait questionnés sur leurs projets. Il semblait très intéressé. Puis la conversation s'était portée sur les événements. Périsset était plus que réservé sur les idées des Cordeliers et de certains Jacobins qui risquaient, selon lui, de plonger le pays dans le chaos. Il n'appréciait pas du tout Robespierre, Pétion, l'abbé Grégoire qu'il qualifiait de ridicules. Leur popularité grandissante l'agaçait au plus haut point et ne pouvait être l'œuvre que de la lie du peuple²¹. Depuis leur séjour commun à Lyon, il savait que Joseph avait une position inverse de la sienne, mais, qu'il pouvait en débattre calmement, entre gens tolérants et bien élevés. C'était également pour cela qu'ils avaient tissé des liens d'amitié si rapidement. Il répondit avec force détails lorsque Élisabeth lui demanda le sujet des débats de ce dimanche. Le Roi, toujours le Roi, il fallait sauver ce qui pouvait encore l'être. L'Assemblée avait pris un décret pour

21 Dans une lettre qu'il adressera quelques mois plus tard, en octobre, à son ami Willermoz, Périsset précisera sa pensée en reprenant ces qualificatifs.

faire arrêter et interroger par un juge, les personnes qui entouraient le Roi et simplement entendre ce dernier ainsi que la Reine. Ils avaient cru, ainsi protéger le Roi. Mais Malouet, avait voulu s'opposer aux mesures de surveillance du Roi, il disait qu'il était prisonnier, ce qui ne pouvait être admis au nom de l'inviolabilité. Il ne voulait pas comprendre qu'il fallait donner l'impression de céder quelque chose pour garder la personne du Roi, pour sauver la royauté. Le décret était passé, il restait à le mettre à exécution. C'était cela le sujet des débats de ce dimanche. Duport, au nom du comité, voulait que, pour bien marquer la différence, entre ceux qui avaient accompagné le roi et qui seraient soumis à interrogatoire, et le Roi, on envoyât, chez ce dernier, des commissaires pris dans le sein de l'Assemblée, afin qu'ils reçussent les déclarations du couple royal. Le comité avait également prévu que l'interrogatoire, de l'entourage du Roi, serait conduit par des commissaires, nommés par le tribunal d'arrondissement des Tuileries. Chabroud, avait contesté ce point, faisant valoir que les faits avaient un caractère évident de délit et qu'alors seuls les juges chargés des crimes de lèse-nation étaient compétents en la matière. Duport avait tout de suite vu le danger; s'il en était ainsi, l'affaire risquait de ne plus pouvoir être sous le contrôle de l'Assemblée, aussi prit-il le soin d'expliquer qu'il ne s'agissait pas de partir avec un délit qualifié, mais simplement de «*recueillir les premiers éclaircissements*». L'Assemblée pourrait alors choisir devant quel tribunal les faits seraient renvoyés. Il demanda immédiatement le vote de l'article correspondant, ce qui fut fait. Périsse poursuivait sa narration. Par moments, Elisabeth avait l'impression qu'il ne partageait pas totalement la position de ses collègues du comité. Duport n'en avait pas fini. Certes, le premier article était passé, la juridiction avait été choisie, on ne parlait pas de délit, mais simplement des «*événements de la nuit du 20 au 21 de ce mois*» mais l'affaire n'était pas emportée pour autant, il restait deux autres articles. Le deuxième article,

précisait que les commissaires du tribunal des Tuileries procéderaient à l'interrogatoire des personnes arrêtées et à l'audition des témoins. Cette fois c'est Buzot qui demanda d'ajouter la mention *«sur la plainte de l'accusateur public»*. Duport n'avait pas été avocat puis conseiller au parlement de Paris pour rien, une nouvelle fois il sentit le piège et il répéta sa ligne de conduite. *«Ce n'est que lorsque l'Assemblée nationale aura décidé qu'il y a lieu à accusation, qu'elle aura désigné le tribunal où les accusations doivent être portées, qu'alors il faudra nécessairement une partie publique pour poursuivre»*. Chabroud, qui ne s'avouait pas vaincu, bien que sans illusions, apporta de l'eau au moulin de Buzot *«Qui est-ce qui produira ces témoins ? Il faut bien quelqu'un pour les produire»*. Buzot renchérit et insista sur la faiblesse juridique du projet de décret *«Comment qualifiez-vous les délits, les événements de la nuit du 20 au 21 juin ? Ces expressions sont vagues, comment voulez-vous que des commissaires puissent aller en avant sur un pareil décret ? [...] On ne voit pas qu'en vertu de votre décret, un juge puisse même se charger d'une pareille procédure, puisque vous ne le dites pas dans l'état d'arrestation»*. Duport procéda comme pour le premier article et fit voter celui-ci sans changements. Périsset sentait bien que les arguments de Chabroud et de Buzot n'étaient pas dénués de fondements. À ce stade de la discussion, Duport se croyait sorti des embarras. Il avait obtenu le choix du tribunal et un mandat des plus vagues qui permettrait toutes les interprétations lorsque cela deviendrait nécessaire. Il pensait que le dernier article qui consistait à nommer trois commissaires issus des rangs de l'Assemblée passerait sans discussion. Ses collègues étant trop fiers de se voir attribuer ce rôle. C'était sans compter sur un autre avocat, qui lui aussi connaissait son droit, Robespierre. Comme à son habitude, il s'était tu afin d'attaquer sur le fond et, de mettre en évidence les fautes de logique, de raisonnement. Bien que son ami Périsset ne l'appréciât pas, Joseph sentait bien que l'argumentaire de Robespierre l'avait marqué, car il rapportait son intervention en la décomposant dans le détail, visiblement

rien n'avait été laissé au hasard. Il avait commencé par faire remarquer qu'il y avait une question de principes : on ne pouvait être à la fois juge et partie *« il est impossible qu'une partie chargée de recevoir les premiers éclaircissements, soit également chargée de prendre juridiquement les éclaircissements relatifs au même fait [...] Il n'y a donc aucune raison d'attribuer à des commissaires de l'Assemblée une autorité spéciale [...] tandis que vous attribuez les mêmes fonctions au pouvoir judiciaire. Vous devez donc attribuer au tribunal des Tuileries, chargé d'interroger les autres témoins, le soin de recevoir les déclarations du roi et de la reine, qui ne peuvent être considérés que comme d'autres agents de ces mêmes événements »*. Puis, il avait abordé la dignité royale : *« Que l'on ne dise pas non plus que l'autorité royale serait dégradée par le maintien de la règle que je propose. Un citoyen, une citoyenne, de quelque rang qu'il soit, un homme quelconque, quelque élevé qu'il soit en dignité, ne peut jamais être dégradé, lorsqu'il est soumis à la règle établie par les lois »*. Périsset s'était surpris à applaudir avec nombre de ses collègues, pourtant hostiles à Robespierre. Bouchotte vint à la rescousse en appuyant la plaidoirie de Robespierre par le fait qu'avant 89 *« lorsque le roi et la reine avaient connaissance d'un délit, les juges leur demandaient leur déclaration par écrit »*. Buzot, qui n'avait pas lâché prise, accusa l'Assemblée d'enfreindre ses propres règles : *« Vous n'êtes pas le pouvoir judiciaire [...] vous ne pouvez vous emparer d'un pouvoir qui ne vous appartient pas. Si les déclarations du roi et de la reine doivent être des pièces de procédure, vous n'avez pas le droit de les recevoir ; si elles ne sont pas des pièces de procédure, elles sont inutiles [...] Messieurs, il serait fort étrange que [...] vous vouliez, pour ainsi dire, enfreindre votre propre règle et vous emparer du pouvoir judiciaire. Toute exception à la loi est dangereuse »*. Duport commençait à se sentir quelque peu cerné, mais il n'en fit rien paraître, il savait qu'en ne modifiant pas sa ligne il finirait par passer en force. C'est ce qu'il fit sans l'ombre d'une hésitation, mais en précisant, plus clairement, pourquoi il le faisait. Ouvertement, il invoqua la raison politique qui pouvait diverger avec l'application de la loi. *« C'est un pouvoir vis-à-vis duquel il est nécessaire d'agir, suivant les*

formes qui ne sont pas purement civiles, mais qui tiennent aussi aux formes politiques [...] Je ne prétends pas dire que le roi est au-dessus de la loi; mais il ne peut y être contraint, il ne peut y être soumis que par des règles qui tiennent également et aux lois civiles ordinaires et aux lois politiques [...] Il s'agit de savoir [...] s'il ne convient pas mieux que ce soit des membres de l'Assemblée nationale qui entendent les déclarations sans les recueillir [...] Vous ne savez pas encore le parti que vous serez obligés de prendre, et il ne faut pas que les formes que vous déterminez l'annoncent [...] Il s'agit seulement d'une action politique de l'Assemblée nationale contre le roi, laquelle ne concerne pas les tribunaux²²». Tout était dit, Chabroud revint à la tribune pour contrer, une nouvelle fois, Duport qui, enfin, reçu l'aide de d'André. Mais l'affaire, qui risquait de s'enliser, car de plus en plus d'orateurs demandaient à parler contre, fut rapidement close. Beauharnais, qui présidait, rappela l'amendement de Robespierre et l'Assemblée décréta qu'il n'y avait pas lieu d'en délibérer et de voter. Alors Robespierre demanda que les déclarations du roi et de la reine soient mises par écrit, signées d'eux et des commissaires. En faisant cela, il savait que cette pièce deviendrait ainsi officielle. C'était ainsi que Duport, Tronchet et d'André, qui avaient défendu le décret, «en se mettant à plat ventre sur le dos», pour reprendre une expression chère à Joseph, furent élus commissaires, pour aller se présenter au roi et à la reine.

Périsse, qui connaissait les liens particuliers que Joseph entretenait avec Marat, avait pourtant été très disert et précis. Joseph y voyait là une certaine réprobation, de sa part, de la pratique parlementaire mise en œuvre par les principaux acteurs de l'Assemblée, mais il ne dit rien. C'est Élisabeth qui reprit la parole.

22 Le lecteur, qui s'intéresse aux pratiques parlementaires, pourra trouver de nos jours de nombreux exemples similaires à celui-ci. Dans l'actualité récente, il y a par exemple la manière dont la commission d'enquête relative à l'affaire Benalla a été conduite à l'Assemblée. Mieux valait ne pas faire d'auditions, au cas où on perdrait le contrôle. « C'est politique » !

— Et bien, dites donc, c'est pour cela que la Bastille est tombée? La constitution n'est pas encore terminée, que ceux qui sont censés achever de l'écrire et la défendre, tordent ses principes dans tous les sens, pour arriver à leurs fins. Ils officialisent même la raison politique. Un jour, il suffira de dire «c'est politique» pour excuser toutes les basses œuvres des uns et des autres²³.

Périsse était interloqué, la liberté d'Élisabeth et son ton étaient les dernières des choses auxquelles il s'attendait. Le monde change, les femmes aussi se dit-il en lui-même. Joseph s'empressa de lui sauver la mise.

Ne soyez pas surpris, c'est ainsi que les femmes vivent²⁴, vous êtes bien placé pour savoir que les livres ouvrent l'esprit, ajouta-t-il en riant.

Périsse avait souri et s'était détendu, en fait il se sentait bien, cela le changeait de l'atmosphère de l'Assemblée et de ses rapports avec ses collègues lyonnais. Ils parlèrent de Monnet, mais Périsse avait peu de nouvelles à son sujet. Ils se quittèrent en se promettant de se revoir rapidement pour parler métier.

Périsse avait plu à Élisabeth, elle le dit à Joseph alors qu'ils se dirigeaient vers le Procope. Ils voulaient juste proposer à Philippine de rentrer ensemble, car ils comptaient prendre une voiture. Alors qu'ils se mettaient d'accord pour se retrouver

23 Le lecteur pourra naturellement penser à la pratique mise en œuvre par Nicolas Sarkozy pour ratifier le traité de Lisbonne en 2008, qui aux dires mêmes de Valéry Giscard d'Estaing reprenait la constitution européenne rejetée par référendum en 2005. « C'est politique » !

24 Joseph était loin de penser que sa répartie serait reprise, bien des années plus tard, dans un poème, sous forme d'interrogation, à l'égard des hommes.

en soirée²⁵, Philippine leur glissa un billet de Simonne qui leur demandait de passer.

Jeannette était absente, c'est Simonne qui les accueillit. Elle était souriante, Jean-Paul était là également. Ils s'installèrent autour de la table. Ils parlèrent de la famille, dans laquelle ils incluaient Philippine et Chrysostome, puis Jean-Paul changea de sujet.

— Je ne sais pas ce que nous réserve l'avenir, mais, à mon avis, rien de bon. Avec Simonne, nous avons remis un peu d'ordre dans mes notes pour faire l'édition française des Chaînes. Tu sais que nous comptons sur vous deux. Simonne a préparé un dossier, nous avons pensé qu'il serait bien que vous en gardiez un exemplaire, pour travailler dessus et pour le préserver. Ici, tout peut-être saisi à tout moment. Naturellement, j'ai des copies en dépôt ailleurs, mais c'est en vous que nous avons confiance.

Élisabeth avait posé sa main sur celle de son amie Simonne. Elle regardait fixement Jean-Paul.

— Tu sais que nous serons toujours là, même si tu vas trop loin et que tu mets vos vies en danger.

— Tu sais que tu peux te reposer sur nous, mais Élisabeth n'a pas tout à fait tort.

Sans rien dire, Jean-Paul les regarda tous les trois et sourit tristement, un sourire qui signifiait « Je sais, c'est ainsi et je n'y peux rien ». Joseph brisa cet instant où chacun était comme nu.

— L'ami du peuple traite toujours de la fuite du roi et la nécessité de le faire passer en jugement, et bien peu sur l'avenir du régime de gouvernement.

25 Il était vers 16 h 30 car la séance de l'Assemblée avait été levée à 15 heures.

— Oui, c'est essentiellement parce que pour moi, là n'est pas la question. Une république, tout comme une monarchie, peut être source de liberté ou de despotisme. Or je sais que Condorcet et Motier poussent l'idée de république aux Jacobins. Motier va même, par personnes interposées, jusqu'à manœuvrer aux Cordeliers! Tout cela n'est que de l'opportunisme pour arriver à ses fins! Cet engouement pour la république est suspect, surtout de la part de Motier. Le piège est trop visible, on change le nom du régime et on continue. Je ne veux pas verser là-dedans²⁶. On m'a rapporté que, sur ce point, Robespierre pensait comme moi. Et puis il y a ceux qui veulent une régence! Orléans s'en défend, mais il ne pense qu'à cela. La seule chose sur laquelle ils sont d'accord, c'est qu'ils ne veulent pas d'un peuple souverain.

— Tu sais ce qui se trame à l'Assemblée? Nous venons d'avoir la narration de Périsset, l'ami lyonnais de Joseph.

— Je ne sais pas encore ce qui s'est dit aujourd'hui, je compte sur vous pour cela, mais, ce que je sais, c'est que les monarchiens, les constitutionnels, et une bonne partie des Jacobins font réunions secrètes sur conciliabules pour

26 Deux jours plus tard, dans le N° 504 du mardi 28 juin de *L'Ami du peuple*, Marat développera longuement son analyse et mettra en garde, notamment les parisiens, à l'encontre de La Fayette. Dès le sommaire il « annonce la couleur » : « *Changement de batteries du sieur Motier qui vient de prendre le masque républicain pour mieux servir le despotisme – Ses tentatives pour capter tous les membres patriotes du club des Jacobins – Son projet de se faire prôner par le club des Cordeliers...* ». Dans le corps du texte il n'aura de cesse d'expliquer « *Qui croirait que d'excellents citoyens, très instruits, ont donné dans le panneau, et qu'ils croient faire preuve de finesse en vous disant que La Fayette est un ambitieux qui veut jouer un rôle, qu'aujourd'hui, voyant le parti royaliste écrasé, il se tourne vers le parti populaire. Pauvres dupes ! Jamais le parti du despote ne fut plus puissant, le dernier échec qui paraît l'avoir écrasé aux yeux des ignorants, est une victoire complète sur les patriotes... Si Motier était républicain, c'est-à-dire démocrate, comme il veut le faire croire, au lieu de jouer le patriote, il se déclarerait hautement pour les amis de la liberté... Sur de vieux esclaves émancipés, toujours la crainte suffit pour les faire tomber à genoux* ».

exonérer Louis XVI de toutes les responsabilités dans son escapade. En fait, leur principal obstacle ne vient pas du côté gauche du manège mais des royalistes pur sang qui ne veulent rien céder.

Ils riaient à la plaisanterie facile de Jean-Paul, mais imperturbable, ce dernier continuait.

— Je suis prêt à parier, que Malouet jouera les offensés sur l'inviolabilité, ce qui permettra aux autres de faire semblant de s'opposer, et ils feront passer ce sur quoi ils se seront mis d'accord, lors de leurs tractations occultes. D'ailleurs on dit que Barnave, lors du voyage retour de Varennes, a bien détaillé à Louis et sa femme ce qu'il fallait qu'ils disent, afin de simplifier la tâche des pères conscrits. Ils ne veulent pas juger un traître mais ce n'est que partie remise. Ils ont oublié un principe de base, parfois il est de bonne politique d'accepter certaines choses inévitables et justes plutôt que d'y être contraint.

Élisabeth et Joseph avaient ensuite rapporté leur entrevue avec Périsset. Simonne et Élisabeth n'avaient pas manqué de commenter et de calmer Jean-Paul lorsqu'il commençait à s'échauffer. Puis, ils durent se quitter. Ils retrouvèrent Philippine et rentrèrent au Faubourg.

L'engrenage

Ce lundi 27 juin 1791, Philippine reçut une lettre de François. N'étant pas seule, elle n'avait pu en prendre connaissance immédiatement. Maintenant, elle savourait d'autant plus ce moment où on ouvre l'enveloppe envoyée par celui ou celle qu'on aime.

Ma très chère Philippine,

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'Augustin (il n'y a qu'avec toi que je me permets cette familiarité à son égard), ne me laisse pas le temps de m'ennuyer et pourtant tu es toujours dans ma tête, je crois que parfois il s'aperçoit que je suis ailleurs. Il est très actif, il préserve la réputation de son frère et travaille pour se faire connaître encore plus. Il est déjà quelqu'un, ici, aux Jacobins. Il rêve toujours d'aller à Paris, mais je crois que je ne l'attendrai pas pour aller te rejoindre. Ici nous avons eu la visite de trois commissaires envoyés par l'Assemblée, les dénommés Biron, Boullé et Alquier. Ils doivent faire une inspection pour mieux appréhender l'état d'esprit de l'armée pour défendre les frontières. Rochambeau, qui commande l'armée, est avec eux. Depuis la fuite du

roi, il semble qu'Augustin n'est pas le seul à avoir des doutes sur la loyauté des officiers. D'ailleurs, le 1er régiment d'infanterie, celui qui s'appelait avant, Colonel-Général, a vu nombre de ses officiers passer à l'étranger pour rejoindre le prince de Bourbon¹. En plus petit nombre, ils ont été suivis par des officiers des 22e et 12e régiments. Et puis il y a également des troubles à Saint-Omer. Augustin me fait courir, afin que je lui rapporte ce qui se dit. Tu vois, la fuite du roi n'est pas sans conséquences pour nous, et puis les gens n'hésitent pas à se tuer pour leurs idées. Par exemple deux officiers du régiment de Penthièvre n'ont pas hésité à tirer sur la Garde nationale qui s'opposait à leur fuite². Nous vivons une drôle d'époque, tout semble incertain, mais j'ai envie de vivre, de vivre avec toi; pour fonder une famille. Mais pour quel avenir? Les trop rares moments où nous avons été ensemble, m'ont donné l'impression étrange de savoir pourquoi j'étais là, de savoir au fond de moi, qu'ensemble, nous nous entendrons, nous arriverons à vivre, à être heureux, quelles que soient les vicissitudes du moment.

Je t'ai parlé de moi, mais toi, parle-moi, que fais-tu? Je sais que tu as une certaine connivence avec mon père, mais avec maman, comment cela se passe-t-il? Que penses-tu de tout cela? Comment vois-tu, pour nous, les jours qui viennent?

J'ai envie de t'appeler Phile, si cela ne te déplaît pas. Je trouve que c'est un petit nom qui te va bien. Tout d'abord, c'est le sens inverse de phobe, qui serait malvenu pour nos sentiments partagés, et puis, Phile, à l'oreille, ça fait aussi file. Ça, c'est tout toi, tant pour l'esprit vif qui te caractérise que pour ton corps si joli, toujours en mouvement. Tu files comme l'eau claire.

Ma chère Phile, ton sourire me manque, toute ta présence me manque.

Il faut que je te quitte, mais je suis toujours avec toi, et j'ai hâte de l'être réellement.

1 Louis VI Henri de Bourbon Condé (1756-1830).

2 Ces divers événements seront rapportés à l'Assemblée lors de la séance du 28 juin 1791 au matin.

Je t'embrasse,

François qui t'aime.

Philippine, se sentait transportée, c'était la première fois qu'elle ressentait cette impression d'exister pour quelqu'un qui n'était pas Chrysostome. Ce n'était pas pareil, Chrysostome était comme son père, elle lui devait tellement. Avec lui elle vivait le présent, avec François, et cette lettre, elle entrevoyait son avenir possible. Il ne lui semblait pas être comme les autres hommes qu'elle côtoyait tous les jours et qui, souvent, ne manquaient pas de lui faire des avances et des promesses tentantes. Il était un peu plus jeune qu'elle, il ne lui promettait rien, il voulait l'aimer pour elle, pour ce qu'elle était et, il voulait s'engager auprès d'elle. En cela surtout, il n'était pas comme les autres.

Philippine était comme sur un nuage alors que ses pas, avant de la conduire au Procope, l'emmenaient aux Jacobins, où se réunissait la société fraternelle des deux sexes. La discussion portait sur le roi. Pour le moins, il fallait qu'il s'explique. C'était pour cela qu'elles étaient décidées à faire une pétition pour qu'il soit interrogé à la barre de l'Assemblée. Philippine qui commençait à comprendre comment fonctionnait l'Assemblée, savait qu'il n'en serait rien, mais il fallait la faire tout de même, il fallait montrer qu'on existait et, qu'un jour, l'avis des femmes serait à prendre en considération.

Au Procope, Philippine notait un changement ; les tables étaient animées par des gens qui parlaient souvent bas, ils tenaient conciliabules. Habitée à tendre l'oreille sans y paraître, elle avait compris, qu'hier dimanche, une réunion s'était tenue chez le Duc de La Rochefoucauld, rue de Seine. D'après ce qu'elle comprenait, au travers des diverses confidences et commentaires, et en faisant des recoupements, les principales figures de l'Assemblée y étaient, à l'exception de Robespierre, Pétion, Buzot et quelques autres. Elle déduisait,

de ce qu'elle entendait, que c'était le sort du régime qui s'était joué dans les salons du Duc. Son ami, Du Pont de Nemours, avait fait un exposé sur la république en tant que régime de gouvernement. Aux dires de certains, une discussion calme s'en était suivie. La question était de savoir s'il fallait se passer du roi et aller vers un régime républicain ou conserver une monarchie aménagée par la constitution, et donc le roi. Très rapidement le Duc et ses amis, ainsi que La Fayette qui était présent, comprirent que la presque totalité de ceux qui faisaient l'opinion à l'assemblée était pour la monarchie. Ils étaient également persuadés que la grande majorité du peuple partageait leur opinion. Philippine était maintenant certaine que la décision était prise de sauver le roi. Cela lui fit craindre le pire pour Chrysostome et ses amis Cordeliers. Elle pensait également à Guillaume. Quelle serait sa conduite si, devenu militaire, il recevait l'ordre de réprimer ses amis ?

Guillaume voulait en savoir plus. Il connaissait Barnave et avait pu constater son évolution de la gauche de l'Assemblée vers la droite. Le fait d'être rapporteur du comité sur les colonies ne devait pas y être étranger. Guillaume savait, grâce à Marat, que Barnave entretenait des liens occultes avec le club de Massiac. Il avait accompagné le roi sur le chemin du retour, le bruit courrait comme quoi il lui aurait donné des conseils pour faire sa déclaration. Guillaume voulait le sonder, c'est pourquoi il se trouvait dans les couloirs du comité sur les colonies. Visiblement la séance s'achevait car les membres sortaient. Guillaume allait entrer, pensant y trouver Barnave en train de ranger ses dossiers, mais il n'était pas seul, il resta derrière la porte, la conversation en cours répondait à ce qu'il était venu chercher. Oui c'était bien la voix de Malouet qu'il entendait. Barnave lui parlait avec déférence :

— J'ai dû vous paraître bien jeune, mais je vous assure que j'ai bien vieilli depuis quelques mois.

— N'exagérez pas ! Vous êtes seulement arrivé à la maturité de l'âge et, vous en avez encore toute la vigueur pour en faire bon usage. Vous en avez les moyens, le temps est venu.

— Je vais me permettre d'être direct, vous avez compris que je souhaite trouver une solution avec votre appui. Sauf une douzaine de députés tels que Pétion, Rewbell, Buzot, Robespierre, Dubois de Grancé... Tous les constitutionnels ont le même désir que moi de terminer la révolution et de rétablir l'autorité royale sur les plus larges bases. La révision des décrets nous en donnera bientôt les moyens, si le côté droit veut y prendre part sans humeur, sans enflammer le côté gauche par une opposition absolue, si enfin vous voulez reconnaître franchement les points principaux de la Constitution. Nous élaguerons tout ce qu'il nous sera possible d'élaguer sans trop alarmer les démocrates. Mais que pensez-vous des projets du côté droit ? Que veut-il ? Que fera-t-il ?

— La minorité n'a pas de projet arrêté et malheureusement, elle n'en a jamais eu. Son état habituel est l'exaspération que vous avez excitée, l'humeur, le dégoût de tout ce qui se fait, et une espérance vague que tout cela croulera. Ils n'attendent rien de votre révision, parce que tout ce que vous voudriez conserver comme nécessaire nous paraît, sauf les vrais principes de la liberté, dangereux et insoutenable.

— Quoi ! En êtes-vous là aussi ?

— Oui, avec la différence que je compte pour beaucoup ce que vous voulez et pouvez faire et que j'y concourrai de tout mon pouvoir par moi et mes amis.

— Mais combien de voix cela fait-il ?

— Quarante ou cinquante, pas davantage, et cela suffit. Ce qui restera d'opposition servira à constater la liberté des suffrages, et vous êtes bien sûr de la majorité ?

— Obtenez qu'ils fassent comme vous; qu'après avoir bien censuré, bien déclamé, ils se soumettent. Comment voulez-vous, que si l'assemblée aperçoit ainsi un foyer de résistance et toutes les arrière-pensées de l'aristocratie, nous en séparions le roi, pour lequel et au nom duquel ils luttent si obstinément? Comment consentirions-nous à rendre à l'autorité royale l'énergie dont elle a besoin, si nous avons à craindre qu'on la tourne contre nous? Vous voulez la suppression des clubs, et vous avez raison; vous voulez la répression de la canaille révolutionnaire, et nous aussi; mais nous en serons dévorés, si nous nous rapprochons trop de votre ligne, pour y trouver... Quoi? Une force commune? Non : des ennemis³.

Guillaume entendait des pas, quelqu'un arrivait. Il s'éloigna. Il était temps. Au détour du couloir, il croisa Le Chapelier qu'il salua comme si de rien n'était. Guillaume avait maintenant une confirmation de ce que Legendre disait tenir des Lameth. Tout était joué d'avance. Ils voulaient garder le roi, quitte à tordre un peu plus la Constitution. Plus que cela, ils voulaient bâillonner ses amis, n'avait-il pas entendu Barnave les qualifier de « canaille révolutionnaire »!

Il ne manqua pas de faire part de ses inquiétudes à ses amis Chrysostome, Danton, Marat, Legendre. Tous savaient, mais Guillaume leur apportait la preuve de la connivence qui allait jusqu'à la mise en scène afin de tromper le Peuple. L'Assemblée était déjà devenue un théâtre!

Danton lui raconta comment les commissaires qui avaient entendu le roi dimanche soir, sur le coup des dix-neuf heures, n'avaient pu entendre la reine qui était dans son bain. Cette dernière leur avait fixé audience aujourd'hui à onze heures. Il lui avait également dit comment, en donnant satisfaction à

3 Cette discussion est issue des mémoires de Malouet (Chapitre XVII). Elle eut lieu plutôt fin juillet.

Chabroud, les députés avaient évité les sujets qui risquaient de fâcher. Dans l'attente du résultat des autres interrogatoires, il demandait qu'il n'y ait pas de délibération sur la déclaration du roi. Mi-sarcastique, Danton avait ajouté qu'il faudrait bien rendre tout cela cohérent dans le bon sens. Il lui avait aussi dit que l'Assemblée avait refusé de recevoir la députation des 20 000 ouvriers, alors qu'elle recevait la députation des élèves en chirurgie ! Il faut en finir ! Ajoutait-il bouillonnant.

Ce soir-là, chez Chrysostome, la conversation avait tourné sur ces sujets. Chrysostome avait fait part de ce que lui avait dit Guillaume, ainsi de ce qui se passait aux Cordeliers. De plus en plus de personnes parlaient de République. Robert, disait-il, est sur le point de publier un opuscule intitulé « Avantages de la fuite de Louis XVI et nécessité d'un nouveau gouvernement » qui ferait l'apologie de la république, Brissot ne ménageait pas ses efforts pour faire l'éloge, dans son journal « Le Patriote français » de la république des États-Unis d'Amérique, quant à Bonneville, dans « La bouche de fer », il poursuivait sa campagne commencée dès la fuite du roi. Et puis il y avait eu ce même jour la séance houleuse qui s'était tenue aux Jacobins. Girey-Dupré⁴ avait posé la question qui hantait tous les esprits : « *Pouvons et devons nous juger le roi ?* » dans son exposé il avait pris pour exemple Charles I^{er} : « *Deux fois les Anglais vous ont donné un grand exemple : vous êtes dignes de l'imiter. On vous a dit que ce peuple témoignait tous les ans sa douleur d'avoir été trop rigoureux : que l'on sache que les aristocrates seuls, et les esclaves, célèbrent la mémoire du prétendu martyr Charles I^{er} 5,*

4 Joseph-Marie Girey-Dupré (1769-1793). Journaliste politique originaire de Rouen, ami et collaborateur de Brissot au « Patriote Français ». Début 1791, il avait créé un journal satirique « La légende dorée » afin de faire le contrepois des « Actes des Apôtres ». Par la suite son engagement avec Brissot en tant que Girondin, le conduisit à la guillotine.

5 Girey-Dupré fait allusion à la décapitation de Charles I^{er} en 1649 après 24 ans de règne ; mais il aurait dû se souvenir qu'après les dix années de pouvoir de Cromwell, l'Angleterre avait connu la restauration avec le

et que tous les patriotes ne le regardent que comme le martyr de sa fierté tyrannique et de son despotique entêtement». Personne n'avait, jusqu'à ce moment, été si explicite. Philippine avait raconté sa journée au Procope et faisait remarquer que la fracture était de plus en plus profonde entre ceux qui voulaient que rien ne change, qu'on fasse avec le roi, et ceux, qui avec Marat voulaient qu'on donne un « coup de pelle au cul » de tous ces gens. Avec Élisabeth, elles craignaient que cela se termine dans la violence. Élisabeth et Joseph étaient retournés voir Marie, les tractations étaient engagées, ils avaient bon espoir mais, comme ils se l'étaient imaginé, ce n'était pas simple. Chrysostome, lui, était comme écorché vif, il ne pouvait supporter ce qui inexorablement se mettait en place, il ressentait un profond sentiment d'injustice et d'impuissance. Il se posait de plus en plus souvent la question : N'y aurait-il que la violence pour les arrêter, la violence pour stopper ce gâchis ?

Une fois seuls dans leur chambre, Élisabeth et Joseph s'étaient attachés à mesurer l'ampleur du travail que leur avait demandé Jean-Paul. Ils avaient devant eux la version originale des « Chaînes » sur laquelle il avait commencé à mettre des annotations. Certains passages étaient rayés, d'autres raturés partiellement et complétés, d'autres enfin semblaient nouveaux. Le travail ne serait pas simple, c'était une évidence, mais ne voulaient-ils pas éditer des livres en plus de les vendre ?

Le lendemain, mardi 28, Joseph était allé au manège. Il y était resté juste le temps d'entendre les discussions sur les modalités de choix d'un gouverneur pour le dauphin. Il sentit tout de suite que les crispations des uns et des autres étaient de plus en plus prononcées. Il était ensuite passé au Procope où, en compagnie de Guillaume il s'était restauré légèrement.

règne de Charles II, fils du décapité.

Ils avaient trouvé un terrain d'entente au sujet des presses et du matériel attenant. Le moment venu, il paierait Guillaume mensuellement et, pendant quelque temps, il pourrait utiliser les locaux actuels. De plus Guillaume s'était engagé à l'introduire dans ce milieu bien particulier des imprimeurs. Ce n'était pas Philippine qui faisait le service. Elle était restée à la maison avec Élisabeth. Il était ensuite passé voir Jean-Paul, mais Simonne était seule. Ils parlèrent du projet d'édition française des « Chaînes » et Simonne lui parla d'un autre projet que Jean-Paul appelait « L'école du citoyen ». Il était persuadé qu'il fallait éduquer le peuple pour espérer faire quelque chose un jour. Joseph ne resta pas très longtemps, il voulait repasser par le manège avant de rentrer. En fait, il y avait un grand nombre d'adresses qui, plus dithyrambiques les unes que les autres, étaient lues successivement. Il vit son ami Périssette en lire une de la part des citoyens de la paroisse de Sainte-Foy-lès-Lyon. Il partit largement avant la fin de la séance. Cependant, cela le fit arriver tout de même au faubourg dans la soirée. Le ciel était beau au soleil descendant et il faisait encore chaud. Élisabeth, Philippine et Chrysostome l'attendaient. Les derniers clients étaient partis et les deux femmes avaient dressé une table pour eux quatre. Ils ne tardèrent pas à s'installer.

— Aujourd'hui, je n'ai rien fait ici. Ce sont Élisabeth et Philippine qui ont tenu la maison, cuisiné et assuré le service de ce midi. Je ne sais même pas ce que nous avons à dîner.

— Ne t'inquiète pas Chrysostome, avec Philippine nous ne te laisserons pas mourir de faim.

Élisabeth et Chrysostome ne se vouvoient plus, le tutoiement était venu naturellement. Il y avait comme une tendresse entre eux, une tendresse qu'on s'attendrait à trouver entre deux frères ou entre un frère et une sœur, mais que bien souvent, on ne trouvait qu'avec de vrais amis.

— Nous avons accommodé les restes. Élisabeth m'a appris une recette qui vient d'un polonais qui la tenait d'un russe m'a-t-elle dit. Elle appelle cela des naleskinis.

Les deux femmes avaient préparé un joli plat où, sur quelques feuilles de salade, reposaient des petites bourses de pâte visiblement frite. Joseph, qui savait de quoi il retournait, suggéra de servir le vin rouge qui restait, il serait aéré et chambré à point. À n'en pas douter Chrysostome appréciait à sa juste valeur.

— Comment avez-vous fait ça, il y a du fromage pour faire cette farce?

— Allez Philippine, dis-le lui.

— Mais c'est votre recette, c'est à vous de dire.

— Vas-y, maintenant c'est la tienne.

La connivence des deux femmes ne les empêchait pas d'avoir la délicatesse de ne pas vouloir se froisser mutuellement.

— Soit ! Nous avons pris du fromage blanc et nous l'avons mélangé avec autant de beurre ramolli. Une fois le mélange bien homogène nous avons ajouté du sel, du poivre et un œuf. Ensuite nous avons mis une portion de cet appareil sur des crêpes sans sucre et, avec un morceau de fil nous leur avons donné cette forme d'aumônière avant de les jeter délicatement dans une friture bien chaude. C'est simple, pas cher, et sûrement bon!⁶

— C'est très bon, dirent, avec un parfait ensemble, Joseph et Chrysostome.

6 Plus de cent ans écoulés, Auguste Escoffier s'inspirera des recettes de Philippine et Élisabeth pour immortaliser sa cuisine dans son « guide culinaire ».

Le dîner s'était poursuivi avec les restes de poulet cocotte que Philippine et Élisabeth avaient préparés pour le service du midi. Chrysostome et Joseph s'étaient enquis du déroulement de leur journée. Philippine avait emmené Élisabeth faire quelques courses dans le faubourg, c'était la meilleure manière de la faire connaître. Rien ne valait le moment où on échange quelques mots sur des sujets anodins pour se faire accepter. Mais ce matin, le sujet qui revenait encore et toujours c'était le roi. Les paroles étaient dures à son endroit. Joseph comprenait mieux pourquoi *L'Ami du peuple* ne parlait pratiquement que de cela. Hors la question politique qu'il tenait à développer et expliquer, c'était la préoccupation de la population, souvent avec des conclusions opposées, mais c'était le sujet d'intérêt. Ensuite, elles avaient préparé le service en se partageant les tâches en cuisine et en salle car aujourd'hui, Chrysostome, sur les conseils de Danton et Legendre, voulait sonder Santerre. Il en était revenu avec une sensation mi-figue mi-raisin. L'homme, lui semblait hésitant entre des convictions presque républicaines et ses fonctions de responsabilité comme garde national, commandant du faubourg. Il pensait que le cas échéant on ne pourrait pas compter totalement sur lui. Joseph conta sa séance à l'Assemblée, notamment comment les uns voulaient pouvoir être choisis comme gouverneur du Dauphin et comment les autres voulaient que ce ne soit pas possible. Il expliquait qu'il y avait trois groupes qui se distinguaient : ceux qui étaient pour pouvoir être élus, ceux qui étaient contre, et ceux qui refusaient de prendre part aux délibérations et au vote. Les «pour» étaient emmenés par Dêmeunier, qui rapportait au nom du comité de constitution, Rewbell, Delavigne, Dedeley, Vernier. Leurs arguments étaient qu'en plus des compétences, il fallait de la notoriété et c'était au sein de l'Assemblée qu'elle se trouvait ; qu'il n'y avait pas d'incompatibilité entre la fonction de gouverneur et celle de député, que la voix d'un seul homme ne pouvait perturber les

décisions de l'Assemblée et qu'en tout état de cause, celui qui serait gouverneur pourrait être mis en congé de l'Assemblée. Pour ceux qui étaient contre, avec Defermon, Buzot, Garat, Prieur, Tronchet, Pétion, il y avait bien incompatibilité des fonctions, risque de complaisance pour ne pas dire plus et, l'impossibilité pour un membre de l'Assemblée de renoncer à son serment de se séparer de l'Assemblée qu'une fois la constitution votée. Pour le troisième groupe qui refusait de délibérer et de voter, qui avait derrière lui toute la droite, on ne pouvait faire fi d'un principe fondateur qui était le droit des parents et notamment du père, de se mêler de l'éducation de ses enfants. Or dans le projet présenté, ce point n'était même pas évoqué. Le dauphin était avant toute chose le fils de son père Louis XVI ! Quel député accepterait une telle chose pour son propre fils ? Joseph continuait sa narration, l'Assemblée avait fini par voter, sans la droite, contre l'éligibilité des députés comme gouverneur du dauphin. Mais pour ce qui concernait les sujets controversés comme les pouvoirs du gouverneur, le choix des personnes attachées au service de l'héritier qui seraient sous sa surveillance, les relations avec le roi... D'André, sentant le risque d'une discussion difficile, fit en sorte d'obtenir le renvoi au comité de constitution. C'était là une manière de prendre le temps de négocier des appuis avec les uns et les autres.

— On peut comprendre que la nation, au travers de l'Assemblée, veuille s'assurer que l'éducation de l'héritier de la couronne n'aille pas contre le nouveau rôle que la constitution donnera au roi ; mais les parents, quels qu'ils soient, ne peuvent pas être tenus à l'écart de l'éducation et de l'entourage de leurs enfants.

— Je pense comme Philippine, ajouta Élisabeth.

— D'autant plus, renchérit Joseph, qu'ils veulent remettre Louis XVI à la tête de l'exécutif, il aurait donc semblé habile

de l'impliquer dans ce processus. Et puis ils ont confirmé l'inviolabilité du roi, mais ils n'hésitent pas à bafouer ses droits et devoirs les plus naturels. On voit les failles de logique qui ne peuvent s'expliquer que parce qu'ils n'ont, en fait, aucune confiance envers le roi et son entourage.

— En fait, je crois qu'ils ont peur de grands bouleversements. Ils ne veulent pas voir l'évidence. Il est trop tard pour faire un régime à l'anglaise et, il est impossible de revenir purement et simplement en arrière. Il faut aller vers la république, mais ce seul mot les fait trembler intérieurement. Pourtant depuis la fuite du roi ils ont institué, de fait, un régime presque républicain ! Ils sont prêts à tout, mais nous aussi, c'est une question de temps. Un jour Santerre sera moins mou. Et puis, Joseph, tu m'as raconté comment ton ami Denis s'y était pris pour défendre les intérêts des siens : l'union, l'organisation, la presque clandestinité. Nous ferons de même ! Nous travaillons à cela dans toutes les sections. Nous commencerons par des pétitions, puis des démonstrations de force et plus s'il le faut. On peut tuer les hommes et les femmes, pas les idées.

Ils avaient continué de discuter sur ces sujets générateurs d'inquiétudes, puis Elisabeth et Joseph avaient parlé de l'état de leurs affaires avec Marie. Elle devait réfléchir à la proposition, que lui avait faite Joseph, qui consistait essentiellement à diminuer très sensiblement le prix, à la régler à tempérament sans payer d'intérêts tout en l'intéressant aux résultats de leurs affaires jusqu'au solde de la transaction. Elle avait fini par accepter ces principes, il restait à les finaliser en fixant les montants, les durées et les taux. Joseph savait qu'il pourrait faire face. Il finirait par toucher de l'argent sur sa part d'héritage. Celui qui avait été son frère, et qui n'était plus que le mari, jouet d'une femme parvenue et inculte, malgré le jugement rendu, continuait de mener un combat d'arrière-garde en voulant lui faire payer des frais indus et en

le spoliant du montant des loyers qui lui revenaient, mais cela aurait bientôt une fin.

Philippine avait été la première à aller se coucher. De son côté, Chrysostome était ressorti. Il devait rencontrer Danton, Brune, Fournier et Momoro.

Avant de se coucher, pour une nuit réparatrice, Joseph avait continué, avec Élisabeth, de dépouiller la liasse de documents que lui avait confiée Jean-Paul, pour l'édition française des Chaînes de l'esclavage. Tous les deux savaient que ce n'était que le début d'un long travail et de longues discussions avec leurs deux amis Simonne et Jean-Paul. Visiblement il voulait conserver les quelques lignes mises en exergue de l'édition anglaise : *« Ouvrage destiné à développer les noirs attentats des princes contre les peuples, les ressorts secrets, les ruses, les menées, les artifices, les coups d'État qu'ils emploient pour détruire la liberté, et les scènes sanglantes qui accompagnent le despotisme »* ainsi que l'introduction qui précisait l'objectif du livre ; les yeux de Joseph s'étaient arrêtés sur cette phrase qui le résumait assez bien *« Quelquefois, le despotisme s'établit tout à coup par la force des armes, et une nation entière est violemment asservie. Mais ce n'est pas de cette marche de l'autorité légitime au pouvoir arbitraire que j'ai à parler dans cet ouvrage ; ce sont des efforts lents et continus qui, courbant peu à peu sous le joug la tête des peuples, leur font perdre à la longue, et la force et l'envie de le seconder. »*

Joseph et Élisabeth avaient fini par aller dormir. Vers les deux heures du matin, Joseph qui avait des insomnies, entendit son ami Chrysostome qui rentrait. Que préparait-il ? C'est sur ces pensées qu'il finit par sombrer dans un sommeil agité.

Les jours suivants, nos amis ne virent pas le temps passer. Chrysostome était de plus en plus souvent absent du restaurant, il allait d'une société fraternelle à l'autre, « J'ai retenu la leçon de ton ami Monnet » disait-il à Joseph.

Philippine palliait ses absences et partageait son temps entre ici, le manège, le Procope et la Société des Amies de la Vérité. Élisabeth, lorsqu'elle n'était pas avec Joseph, l'accompagnait et l'aidait. Joseph s'occupait de leurs affaires avec Marie, rencontrait ses connaissances et voyait Jean-Paul et Simonne.

Les soirées étaient un moment de convivialité où chacun faisait part de sa journée et échangeait des idées. Et, ce n'était pas ce qui manquait car les événements se précipitaient et ne laissaient pas d'inquiéter Philippine et Élisabeth. Ainsi, le 29 juin, lorsque Dupont, au nom des comités de constitution et de révision avait proposé une fête de la fédération pour le 4 août, dans le but de renforcer la position et la légitimité de l'Assemblée, et puis, ajoutait-il en parlant des députés et donc de lui-même qu'il fallait *« que des hommes qui ont à agir dans des conditions si difficiles, prennent soin de leur gloire et de leur honneur, non pas pour en savoir tirer parti par la vanité et l'amour-propre, mais parce que c'est une portion de l'autorité publique que la gloire et la considération des législateurs »*; il ne pensait probablement pas déclencher des débats qui mettraient à nu la pensée de la majorité dirigeante. C'étaient Rewbell et Buzot qui avaient mis les pieds dans le plat. Rewbell avait commencé par faire remarquer, qu'à partir du moment où il n'était pas question de délibérer avec les fédérés *« à quoi bon leur présence ? »* et Buzot avait poursuivi en attirant l'attention sur le fait qu'on allait entrer dans la période des moissons et qu'il était illusoire de vouloir mobiliser les gens à cette période de l'année. Qu'il faudrait, bien au contraire, lever la suspension des élections afin que les personnes concernées se réunissent au plus vite et puissent nommer les électeurs, et, qu'en tout état de cause, toute fête nationale ou civique devait se déterminer au 14 juillet. Et voilà, le sujet qui fâchait, était revenu sur le devant de la scène. C'était d'André qui avait essayé de reprendre l'Assemblée en main : *« Messieurs, je vous supplie d'examiner qu'il est extrêmement dangereux et impolitique d'assembler*

*les électeurs dans le moment présent... Les assemblées primaires sont déjà travaillées afin de revenir sur la Constitution... Les événements malheureux ont excité des malveillants⁷ à proposer des changements dans le régime de la Constitution, voulez-vous, dis-je, aller assembler tous les électeurs pour que des gens malintentionnés profitent de ces assemblées pour exciter la division dans les esprits?». Le Chapelier avait enchéri : «*au nom de la chose publique, ne prêtez pas aux malveillants les moyens de réaliser leurs projets pour changer une partie de la Constitution; ne fournissez pas à ceux qui voudraient, ou agiter le royaume pour profiter du désordre, ou bien opérer des changements dans votre Constitution, ne leur fournissez pas, dis-je, les éléments dont ils ont besoin pour diviser l'opinion publique*⁸.» Duport était revenu sur la pétition des trente mille «*Cette opinion était que dans une circonstance comme celle-ci, il fallait consulter le vœu individuel des départements... Je dis que cette démarche [...] était impolitique, car il est certain que, par là, vous vous exposeriez à toutes les divisions d'opinions. Et qu'advierait-il, Messieurs, si avec la meilleure intention du monde on vous proposait différentes formes de gouvernement*⁹ [...] Ils vous ont dit que la circonstance était très favorable pour changer la forme du gouvernement; ils ont pensé que nous avions fait un gouvernement contre le pouvoir exécutif, et qu'ayant toujours fait un pas de plus, il ne vous en restait plus qu'un à faire». La discussion risquait de s'enliser, d'autant plus que Pétion commençait à s'en mêler, alors, on décréta qu'il n'y avait pas lieu à délibérer ni sur la question des élections ni sur le projet de décret du comité.*

7 Le lecteur attentif aura remarqué qu'à cette époque, les gens qui s'opposaient au pouvoir étaient des «malveillants», des «malintentionnés». De nos jours ils seraient qualifiés de casseurs, de voyous.

8 On ne pourra que noter une nouvelle fois la constance et le caractère presque immuable de la nature humaine. Faisons nos affaires entre nous. Vous êtes peut-être en train de penser référendum d'initiative populaire ? Attention vous allez devenir «malveillant».

9 Nous sommes en 1791 pas en 2019, on ne parle pas de la sixième République !

Les «pères conscrits», comme les appelait Marat, s'inquiétaient de laisser le peuple s'exprimer, de peur qu'il émette une opinion qui aurait été à l'encontre de leurs desseins ; mais, à deux pas, aux Jacobins, la fronde était bien présente. Ce même jour, le dénommé Antoine était monté à la tribune et, il ne mâchait pas ses mots. *«Louis XVI a fui avec sa femme, autrefois l'idole, aujourd'hui l'horreur de la nation. Les intrigants se coalisent, les ignorants craignent, et le peuple pressé entre ces divers sentiments, attend avec impatience, ce qui doit en arriver [...] un fonctionnaire public quelconque, mais surtout un fonctionnaire héréditaire, un roi pour être utile à la nation, doit être environné du respect et de la confiance : or le respect et la confiance sont à jamais perdus pour lui. Il a lu le mépris dans les yeux de huit cent mille Français, et depuis huit jours, tous les courriers lui apportent des départements, des certificats de honte. Le roi des Français ne peut être un homme désonoré [...] l'Assemblée nationale doit donc le destituer [...] l'inviolabilité défend qu'on lui fasse subir aucun supplice, je conçois les sophismes par lesquels on peut chercher à obscurcir cette vérité ; mais rien ne peut la détruire : et vous, Français, n'enviez pas à cet égard le sort d'une nation voisine¹⁰... »*. D'autres n'étaient pas plus tendres envers l'assemblée et le roi, tel Varenne¹¹ *«J'ai été étonné que l'Assemblée*

10 Le lecteur curieux pourra se reporter au N° 18 du *« Journal des débats de la société des amis de la constitution séante aux Jacobins à Paris »*. Entre les interventions de Girey-Dupré et d'Antoine (qui à notre connaissance n'ont pas été inquiétés) il pourra également constater que c'était déjà l'existence politique, voire physique de Louis XVI qui était mise sur le devant de la scène. Il pourra aussi s'interroger sur les pratiques mises en lumière au cours du premier semestre 2019 (et depuis mai 2018) où, par exemple, pour avoir fait une blague de potache en figurant un mannequin guillotiné, des « gilets jaunes » se sont retrouvés au tribunal et condamnés dans les plus brefs délais. Pendant le même temps, le monde de l'Élysée, continuait tranquillement sa vie. Que se passerait-il si un Antoine ou un Girey faisait une telle diatribe en portant accusation de haute trahison le fait d'avoir cédé l'indépendance énergétique de la France à Général Electric ? (voir « Alsthom un scandale d'état » de Jean-Michel Quatrepoint.)

11 Jacques Nicolas Billaud (1756-1819) était né à La Rochelle. Il a ajouté

*nationale, s'étant établie pouvoir constituant, n'ait pas commencé par analyser tous les pouvoirs. J'ai été non moins étonné, que promettant une nouvelle constitution à la France, elle se soit contentée de faire quelques règlements fondés sur les bases de l'ancien gouvernement. Aujourd'hui que le trône est presque renversé par la fuite du roi; je suis encore plus étonné qu'elle ne s'occupe pas des moyens de l'abattre, voici donc les questions que je me suis proposé de traiter. Quel est du gouvernement monarchique ou du gouvernement républicain celui qui nous convient le mieux?» Les réactions avaient été les mêmes, entre ceux qui approuvaient, et ceux qui se rassemblaient derrière cette phrase «*Ce ne peut être qu'un scélérat*¹² *qui fasse cette demande*».*

Les différentes tendances étaient maintenant assez bien cristallisées au manège. Il y avait les royalistes qui se divisaient en deux groupes, ceux qui voulaient redonner au roi toute sa puissance d'avant 89 et, ceux qui voulaient la constitution et le roi. On trouvait ensuite deux autres tendances : les constitutionnels qui ne voulaient plus de Louis XVI qui devait être remplacé et, les républicains qui voulaient l'abolition de la royauté.

Et puis, alors que l'Assemblée discutait du projet de Code pénal, rapporté par Le Pelletier-Saint-Fargeau il y eut, le 1^{er} juillet, le refus de l'Assemblée d'entendre la pétition qui lui était adressée par «les citoyens ouvriers de la ville de Paris», et surtout, cet «Avis aux Français», placardé non seulement dans tout Paris, mais jusque dans les couloirs de l'assemblée! C'était là, la provocation suprême. Malouet avait voulu que l'Assemblée décrêtât d'arrestation le signataire, Achile du Châtelet¹³. Pétion avait alors fait preuve de plus de subtilité

le suffixe Varenne à son nom en souvenir d'un village des Charentes où ses parents possédaient une ferme. C'était un avocat. Joseph et François auront l'occasion de croiser son chemin dans les proches années.

12 On avait connu les malintentionnés, les malveillants, voici les scélérats en attendant les terroristes...

13 Du Châtelet (Achile), c'est là l'orthographe retenue dans les archives

« Un membre de cette assemblée vous dénonce une affiche qu'il prétend coupable et séditieuse, et sur-le-champ on vous demande que le signataire en soit poursuivi et arrêté. Je ne connais cette affiche en aucune manière. Il paraît qu'elle est connue d'un très grand nombre de membres ; mais j'observe à l'Assemblée qu'il n'est pas de sa prudence de donner suite à la dénonciation qui lui est faite sans avoir d'abord l'affiche sous les yeux. »

Il y avait maintenant ceux qui suivaient Malouet et qui ne voulaient pas qu'on lise l'affiche, et ceux qui s'engouffraient derrière l'opinion de Pétion et réclamaient la lecture. Le piège

parlementaires (p. 643). Buchez et Roux, dans leur « Histoire parlementaire de la Révolution française » (tome X, Paulin éditeur Paris 1834, p. 450) ont visiblement la fameuse affiche sous les yeux et la disent signée par Duchastellet, colonel des chasseurs et président de la société. (Il s'agissait de la toute première société républicaine fondée en France, elle eut une courte existence et, semble-t-il, ne comporta que cinq membres : Condorcet et son épouse Sophie, Bonneville, Achile François de Lascaris, marquis du Châtelet et Thomas Paine). Ils nous en donnent de larges extraits qui nous permettent de mieux comprendre les manœuvres des uns et des autres. « *Ne nous laissons pas tromper par des subtilités. Tout ce qui concerne cet homme-là se réduit à ces quatre points : 1- Il a abdiqué ; il a déserté son poste dans le gouvernement. 2- La nation ne peut jamais rendre sa confiance à qui, infidèle à sa fonction, parjure à ses sermens, ourdit une fuite clandestine, obtient frauduleusement un passeport, cache un roi de France sous le déguisement d'un domestique ; dirige sa course vers une frontière plus que suspecte, couverte de transfuges, et médite évidemment de ne rentrer dans nos Etats qu'avec une force capable de nous dicter la loi. 3- sa fuite est-elle son propre fait, ou le fait de ceux qui sont partis avec lui, a-t-il pris sa résolution de lui-même, ou la lui a-t-on inspirée ?_ Que nous importe, Qu'il soit imbécile ou hypocrite, idiot ou fourbe, il est également indigne des fonctions de la royauté. 4- Il est par conséquent libre de nous comme nous sommes libres de lui ; Il n'a plus d'autorité : nous ne lui devons plus obéissance. Nous ne le connaissons plus que comme un individu dans la foule, comme M. Louis de Bourbon.* » La suite était une promotion claire du républicanisme et prônait la fin de la royauté « *Ils (les rois) n'ont plus de nouveaux forfaits à commettre ; leur règne est fini* » (voir mémoires de Ferrière, livre X p. 390). Il est admis aujourd'hui que l'affiche avait été écrite par Paine, traduite par Sophie Condorcet et imprimé par Bonneville (la bouche de fer). Le lecteur intéressé pourra consulter notamment l'article de J.P De Lagrave à l'adresse suivante : https://www.persee.fr/docAsPDF/dhs_0070-6760_2004_num_36_1_2597.pdf

tendu par Pétion, qui menait à ouvrir des débats sur le choix d'un régime de gouvernement, car l'affiche demandait la fin de la royauté, n'avait pas échappé à l'esprit aiguisé de Chabroud et de Le Chapelier. Il fallait absolument éviter une telle situation. L'argumentaire de Chabroud était simple, l'auteur de l'affiche était un insensé qui relevait de la police domestique : nous, députés, étions là pour achever la Constitution. Nous devons mépriser cette « production ». Dans cette affiche il n'y a que de la « folie » que du « délire » et si ce n'est pas le cas, c'est aux tribunaux d'en décider. Le Chapelier avait repris l'idée « d'acte de folie » mais il y avait ajouté un argument juridique qui emporta l'adhésion de la majorité : « [...] *l'affiche que l'on a dénoncée, affiche que j'ai lue aussi, affiche que je trouve une folie, cette affiche pourrait bien, étant bien examinée, n'être pas un délit, mais qu'elle énonce seulement une opinion et j'observe que si vous répondez par la persécution à des opinions délirantes, vous serez les premiers à attaquer la liberté et à violer la Constitution.*

Nous ne devons pas nous occuper de la folie de quelques particuliers, ni scruter des intentions qui ne peuvent pas être l'objet d'un jugement. Tous ceux qui croient avec moi que le gouvernement monarchique est le meilleur, c'est-à-dire la presque universalité des citoyens, feront eux-mêmes justice de cet écrit et le rejetteront au nombre des folies que chaque jour voit éclore.»

La messe était dite, il n'y aurait ni lecture de l'affiche ni débat, on passait à l'ordre du jour en reprenant la discussion sur le projet de Code pénal.

Ce soir-là, Joseph s'était retrouvé seul avec Chrysostome. Visiblement ce dernier n'avait pas l'intention de sortir, comme il le faisait depuis quelques soirs.

— Ça fait plaisir de pouvoir prendre le temps, au calme. Tes soirées semblent bien occupées. Raconte-moi un peu.

— Nous avons la certitude que la majorité de l'Assemblée veut garder Louis XVI. C'est à nous de faire en sorte qu'il n'en soit pas ainsi. Guillaume m'a fait rencontrer un nommé Musquinet. Il ressemble un peu au duc d'Orléans et possède un toupet du diable. Nous voulons, comme tes amis lyonnais le font, créer une entente entre les sociétés populaires. Seules, elles n'ont pas grand poids mais, si elles agissaient de concert alors, tout changerait. Là, il y a le peuple, c'est-à-dire les gens, tous les gens : citoyens actifs, passifs, hommes, femmes, enfants. Alors nous les visitons, nous les encourageons à échanger avec d'autres sociétés de leur choix, à participer au Cercle Social animé par Bonneville et à la Fédération des sociétés populaires autour du comité central que Robert a bien du mal à développer. Comme il y en a une trentaine, tu comprends pourquoi mes soirées sont bien occupées.

— Mais pourquoi ne pas s'appuyer sur les sections et leurs assemblées ?

— Pour plusieurs raisons, ici il n'y a pas de formalités, tout est plus simple. Leur fonctionnement est basé sur les principes de l'égalité et de la fraternité. Ce n'est pas, non plus, comme aux Jacobins où il y a un système d'affiliation au club parisien. Les Jacobins veulent diriger l'opinion, les sociétés fraternelles veulent fédérer les volontés¹⁴. Ici, s'il y a des liens entre diverses sociétés, ils sont basés sur l'égalité, la fraternité. Ils sont choisis librement par les uns et les autres. Tu comprends, que pour expliquer ce qui se trame au manège, on touche beaucoup plus de monde dans les sociétés fraternelles. Du monde que les partis ne connaissent même pas, dont ils ignorent tout¹⁵. Les gens parlent de leurs

14 Le lecteur curieux pourra se reporter à l'excellente étude de Raymonde Monnier « L'espace public démocratique » p. 51 et suivantes.

15 Au sujet des sociétés fraternelles, Raymonde Monnier écrit : « L'expansion des sociétés est liée au problème de la souveraineté et de ce qui sera un des premiers principes républicains, la participation de tous à la vie publique ; leur

problèmes, du pain, par exemple, dont le prix recommence à monter sans aucune raison juste, ou encore, du besoin de travailler tout simplement.

— À ce sujet, tu sais que Lameth, qui va remplacer Beauharnais à la présidence de l'Assemblée, refuse de lire leur pétition mais, comme il commence à s'inquiéter il a enjoint la municipalité de faire en sorte de leur trouver du travail.

— Oui je sais, mes amis du Cercle Social et Bonneville en tête, avec *la Bouche de Fer*, ont œuvré dans ce sens.

— Mais, Chrysostome, j'en reviens à l'affaire de l'affiche signée par Duchastellet, tu as vu comment la question a été traitée, d'ailleurs cela ne signifie pas qu'il ne sera pas inquiété...

— Il n'y a pas grand risque, Lascaris, alias Du Châtelet, est bien connu de La Fayette, ils ont, en commun, des souvenirs des Amériques, et puis... qui touchera à Condorcet et à *la Bouche de Fer* aujourd'hui? On les critiquera, on essaiera de les briser en les diffamant, mais on ne les incarcérera pas. Brissot¹⁶ est aussi là avec son *Patriote français* qui a une belle

fonctionnement est extrêmement libre – là, pas de présentation ni de formalités - et leur pratique égalitaire et fraternelle. » (L'espace public démocratique p. 51). Le lecteur, qui aurait pu être qualifié de fou par Le Chapelier et qui, serait pris soudainement de l'envie de méditer, pourra se demander si les ronds-points des gilets jaunes ou les « repaires » de « là-bas si j'y suis » ne relèvent pas de la même philosophie.

16 À cette époque, Brissot, celui que le lecteur a déjà rencontré au début de ce récit de la vie de Joseph, était un fervent défenseur de l'idée de République. Son journal, *le Patriote français* rencontrait un succès certain. Dans le numéro du 25 juin il était très expéditif car, après avoir analysé les différentes situations possibles de gouvernement, il faisait siennes les remarques de Bonneville qui développait les titres suivants : point de roi, point de protecteur, point de régent, et qui terminait par ce commentaire « Une nation peut-elle être jamais en tutelle ? Que les 83 départemens se confédèrent et déclarent qu'ils ne veulent ni tyrans, ni monarques, ni protecteurs, ni régens qui sont des ombres de roi, aussi funestes à la chose publique que l'ombre de Bohon Upas

audience. Il leur faudrait un événement d'une autre ampleur pour faire une chasse aux républicains.

— Tu as certainement raison, mais cet événement, s'il se présentait, ils sauront l'exploiter, et tu vois, je crois qu'il se présentera bientôt. La fuite du roi n'a pas été sans conséquences sur les ouvriers et surtout sur les journaliers, les grands travaux ont été arrêtés, de ce fait, ils sont dans la rue. Ils veulent manger. Regarde aujourd'hui, le rassemblement de la place Vendôme, si près du manège, certains en tremblent encore. S'ils n'avaient pas fait donner la Garde, qui sait ce qu'il serait advenu? Voilà pourquoi ils pressent Bailly de leur donner du travail ou de quoi manger, ils commencent à avoir peur.

— Tu le crois vraiment?

— Oui, l'ambiance, au manège, est de plus en plus délétère. Malouet, par exemple, a toujours deux pistolets¹⁷ chargés sur lui et puis la proclamation des trois cents¹⁸ met en lumière

qui est mortelle. » (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k494978/f912.image>). Bohon Upas vient du javanais Pohun (arbre) et Upas (poison) qui est un arbre au latex mortel qui servait notamment à empoisonner les flèches des Javanais. (<https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition-upas/>).

17 Voir les mémoires de Malouet chapitre XVII p. 151

18 Il s'agit d'une proclamation signée par 270 députés de la droite. Ces derniers considéraient que l'assemblée attentait au principe de l'inviolabilité du roi et « *Qu'en conséquence nous continuerons, par le seul motif de ne point abandonner les intérêts de la personne du roi et de la famille royale, d'assister aux délibérations de l'assemblée nationale ; mais que ne pouvant ni avouer ses principes, ni reconnaître la légalité de ses décrets, nous ne prendrons dorénavant aucune part aux délibérations qui n'auront pas pour objet les seuls intérêts qui nous restent à défendre.* » La liste des signataires est instructive, on y trouve un peu de tout, nobles, évêques, curés et gens du tiers. Un bon nombre a simplement signé alors que d'autres ont ajouté un commentaire plus ou moins restrictif. Ainsi en est-il de Malouet qui, dans ses mémoires, semble avoir oublié qu'il était signataire. Écoutons-le « *Après l'arrestation du roi et la conversion de Barnave et de ses amis, la cour changea d'avis ; le côté droit, au contraire, persévéra dans le sien*

les fossés qui se sont creusés entre les partis. Tout cela se retrouvera dans la rue un jour ou l'autre.

— Et ce jour-là, plus personne ne contrôlera la situation.

— Que vont faire tes amis ?

— On va continuer à être sur leur dos, on ne lâchera rien. Condorcet prépare un assez long exposé sur ce qu'est un gouvernement républicain, Lascaris signera une réponse aux insultes proférées à l'Assemblée suite à l'affiche et, aux Cordeliers on continuera de mobiliser. Danton reste actif, même si cela ne se voit pas toujours, Guillaume aussi nous est d'un précieux secours.

— Tout cela laisse envisager des lendemains agités. Je sens Élisabeth et Philippine inquiètes.

— N'ont-ils pas tous juré « Vivre libre ou mourir » ?

— Sauf que personne ne s'est entendu sur le sens de « vivre libre » et, comme tout le monde comprend le sens de mourir, beaucoup feront n'importe quoi pour ne pas mourir...

— Je te sens comme mélancolique, triste au fond de toi. On va boire quelque chose qui va te remonter. J'ai ramené cela il y a bien des années. J'étais à Auch, et, lors d'une joyeuse soirée, j'ai fait la connaissance d'un dénommé Antoine de Melet¹⁹ qui régnait sur trois cents âmes à Bonas, un petit

et prit la funeste résolution de continuer à assister aux séances sans prendre part aux délibérations, sous le prétexte très spécieux que ni l'opposition ni le roi n'étaient libres, et que ce défaut de liberté annulait tous les décrets. [...] Il fallait donc combattre à tous risques et périls cette fabrique journalière de mauvaises lois et tendre à en diminuer le nombre, à en atténuer les funestes effets ; ce qui serait arrivé bien plus souvent, si cent bons députés n'avaient abandonné leur poste, et si ce qui restait ne s'était abstenu de voter, au moment même où le parti constitutionnel consentait à la révision de toutes les lois soi-disant fondamentales. » (Mémoires de Malouet Chap. XVII)

19 Antoine de Melet, marquis de Bonas (1744-1822), sera inquiet dans les années qui vont suivre ; mais dès 1797, il reprendra ses expériences

village à cinq lieues au nord d'Auch. Il m'a emmené chez lui où il faisait des essais de distillation de vins. Il en sortait une eau forte, parfumée qui te nettoyait le gosier et te chauffait toute la poitrine. On commence seulement à la boire avec plaisir, je l'ai conservée d'abord dans un tonnelet et puis je l'ai embouteillée. Je reviens.

Chrysostome avait maintenant le précieux flacon et deux verres. Personne ne pouvait dire d'où il revenait, cet endroit était son antre où il conservait les bouteilles auxquelles il était lié par une histoire, son histoire, qu'il dévoilait, par brides, à Joseph. Les verres avaient la forme d'une fleur de tulipe qui, après s'être resserrée, s'évasait légèrement. Chrysostome les remplit à peine au tiers, le liquide était d'une couleur chêne doré.

— À la tienne, ami.

Joseph prit son verre, et le porta à hauteur des yeux afin de regarder la flamme de la bougie au travers. Rien que cette seule vision lui fit du bien.

— C'est beau, cette couleur, c'est chaud et puis (il portait maintenant le verre à hauteur de son nez) cet arôme, on croirait reconnaître de la prune alors que d'après ce que tu viens de me dire, il n'y en a pas. Et puis derrière la prune, il y a d'autres fruits, des fruits confits. C'est complexe, mais combien tentant.

— Oui Joseph, il y a tout cela, c'est le bénéfice de l'âge! Goutte maintenant mais, pour cela, je te conseille d'en prendre peu et de laisser faire le mélange avec ta salive, tu

de distillation. Il correspondra avec Chaptal, Lacépède, Parmentier et il construira une distillerie moderne qu'il équipera d'un alambic à distillation continue. Il produira un armagnac de bonne qualité et d'autres suivront son exemple. (Voir *L'armagnac un produit, un pays* - chapitre I, G. Sourbadère- Presses universitaires du Mirail - 1992)

devrais sentir toute sa force et sa finesse se développer petit à petit. Ensuite quand tu avaleras, ta poitrine se réchauffera et tu te sentiras bien.

Joseph avait suivi ces conseils. Il avait découvert d'autres arômes, de la vanille et puis quelque chose de boisé, dû probablement au travail du chêne du tonneau. Dans sa tête, il n'entendait plus les bruits du manège, il se sentait tout simplement bien avec son ami. C'était maintenant Chrysostome qui l'interrogeait.

— Avec Élisabeth, vous en êtes où pour l'affaire de Marie ?

— C'est quasi fait, nous avons trouvé un accord avec elle et Guillaume,

— Guillaume ?

— Il est vraiment décidé. Il va s'engager et je récupérerai ses presses. D'ici un bon mois nous devrions être installés. Nous ne saurons jamais comment te remercier pour tout ce que tu as fait pour nous.

— Laisse cela, vous m'êtes chers ainsi qu'à Philippine. Je la sens bien avec vous deux et avec ton fils, ça devrait aller. Pour moi, c'est comme l'amitié, ça n'a pas de prix.

Chrysostome avait resservi un peu d'Armagnac, comme il l'appelait, et jusque tard dans la nuit, ils avaient parlé de leurs enfants et du monde incertain qui s'ouvrait à eux.

Dans les jours qui suivirent, l'activisme de Chrysostome ne fit que s'amplifier. Le soir, il continuait d'aller, en compagnie de Musquinet, prêcher la bonne parole dans les sociétés fraternelles puis, souvent, ils se retrouvaient avec Danton, Legendre, Fabre, Laclos pour s'échanger leurs impressions et les renseignements qu'ils avaient entendus.

Ils commençaient à échafauder des modes d'action afin de s'opposer à ce qu'ils pressentaient : le rétablissement de Louis dans ses prérogatives royales. Élisabeth, lorsqu'elle n'était pas avec Philippine ou avec Joseph, s'imprégnait de ce qui allait être son nouveau quartier, une partie de sa nouvelle vie. Elle avait fini par sympathiser avec Marie, ce qui lui permettait de se familiariser avec sa nouvelle maison. Dans ces moments-là, elle n'était pas éloignée de Simonne et ne manquait pas d'aller lui rendre visite et de l'accompagner, lorsqu'elle sortait pour faire des courses ou pour seconder Jean-Paul. Simonne était inquiète pour Jean-Paul dont la santé se dégradait particulièrement en ce moment.

Joseph s'occupait des formalités liées à son acquisition et, lorsqu'il le pouvait, il reprenait son rôle « d'oreille de Marat » au manège. Cette dernière occupation le désespérait de plus en plus de la nature humaine. Lui, qui était naturellement non violent, se demandait de plus en plus souvent si, en fait, certaines situations ne pouvaient se résoudre que par la violence. C'était là une limite de l'intelligence humaine : ne pas savoir s'expliquer factuellement, ne pas savoir reconnaître que l'autre n'a pas tous les torts ou, alors, c'était le besoin d'avoir l'impression de dominer l'autre. Parfois il se surprenait à parler comme *L'Ami du peuple*. Était-ce Paris qui le rendait ainsi ? Au manège il voyait tous les jours ce qu'il était advenu des belles idées de 89. On avait l'impression que c'était au temps de la préhistoire alors que deux années seulement s'étaient écoulées. Joseph était frappé par le temps que consacraient les représentants de la nation à lire un nombre incalculable d'adresses à leur gloire, reçues des quatre points cardinaux de la France. Ils faisaient mine d'ignorer que le sujet de conversation, qui faisait florès dans les cafés, portait sur le sort à réserver au roi, ici, au manège, on traitait des affaires d'intendance. Et puis il y eut, dans ce brouillard, la reprise de la discussion sur le projet de décret sur la police

municipale, élaboré par le comité de constitution. C'était Dêmeunier qui rapportait devant une salle bien clairesemée. Joseph estimait qu'ils étaient peut-être deux cents, on était loin du compte. Les articles, dont certains décidaient de la vie privée des gens, se suivaient de façon souvent ennuyeuse : article 9²⁰, adopté ; article 10, adopté ; article 11, adopté ; article 12, adopté ; article 13, adopté ; article 14 « *Ceux qui voudront former des sociétés, des clubs ou assemblées particulières seront tenus, à peine de 200 livres d'amendes, de faire préalablement, au greffe de la municipalité, la déclaration des lieux, jours et heures de leur réunion, aux termes de l'article 62 du décret du 14 décembre 1789 ; et, en cas de récidive, ils seront condamnés à 500 livres d'amende.* »

Joseph tendait l'oreille, il sentait que ce qui allait suivre mettrait *L'Ami du peuple* en émoi et déjà, Robespierre prenait la parole. Fidèle à son habitude, il déroulait un argumentaire rigoureux, basé sur un raisonnement quasi mathématique. En premier lieu, il faisait remarquer que l'article se référait à l'article 62 du décret de 89 et que, si on prenait la peine de le lire, on pouvait constater que ce dernier ne s'appliquait ni aux clubs ni aux sociétés particulières²¹. Puis avec son

20 En fait, les articles 9 et 10 se substituent à l'article 10 du projet de décret. Robespierre était intervenu pour préserver la liberté individuelle : «... on ne peut pas donner d'une manière vague et générale aux officiers de police le droit de violer ainsi le secret des maisons. » (Archives parlementaires 5 juillet 1791 p. 748)

21 Effectivement ledit article était rédigé ainsi : « Article 62. *Les citoyens actifs ont le droit de se réunir paisiblement et sans armes en assemblées particulières pour rédiger des adresses et pétitions, soit au corps municipal, soit aux administrations de département et de district, soit au Corps législatif, soit au Roi, sous la condition de donner avis aux officiers municipaux du temps et du lieu de ces assemblées, et de ne pouvoir députer que dix citoyens pour apporter et présenter des adresses ou pétitions.* » (Loi relative à l'organisation des communes de France – 14 décembre 1789). Le lecteur attentif aura remarqué que si les clubs et diverses sociétés ne sont pas mentionnés, le cas des citoyens passifs ne l'est pas plus. Politiquement ces derniers n'existent pas, ce vice originel (qui consiste à ne gouverner que pour une minorité de la population) sera

humour caustique, il observait que, par sa rédaction, toutes les sociétés étaient concernées, qu'elles soient de bal ou de plaisir, pour faire une déclaration au greffe sous peine de l'amende de 200 livres. En deuxième lieu, il mettait au grand jour les intentions réelles du comité de constitution en posant clairement la question : *« A-t-on en vue des sociétés plus importantes, celles par exemple où les citoyens se réuniraient pour délibérer sur leurs intérêts, pour s'éclairer sur leurs droits. La loi ne peut point avoir d'autres droits envers les citoyens qui se rassemblent, que de punir les contraventions, s'il s'en commet; mais les sociétés sont essentiellement légitimes, et la loi ne peut mettre aucune entrave à leur formation sans porter une atteinte également injuste et inutile à la liberté... Nous ne devons pas mettre de nouveaux obstacles à la formation de l'esprit public... »*

Démeunier, qui n'avait pas intérêt à engager un débat qui aurait eu comme conséquence de mettre à nu les intentions du comité envers les clubs, proposa immédiatement une autre rédaction : *« Ceux qui contreviendront aux règles prescrites par l'article 62 du décret du 14 décembre à l'égard des clubs ou sociétés particulières seront condamnés à une amende de 200 livres, et, en cas de récidive, à 500 livres d'amende. »* Il avait à peine fini de lire sa proposition que des bancs, un membre l'invectiva *« Ce n'est pas cela, il faut ôter le mot club. »*, *« J'adopte cette motion. »* répondit immédiatement Démeunier.

Joseph n'en revenait pas, Démeunier, en quelques minutes, avait modifié le texte pour en proposer un qui était très différent de l'original, tout en étant, à proprement parler, assez incompréhensible. De quoi avait peur le comité? Il n'eut pas le temps de méditer, Martineau intervenait pour demander que l'article initial du comité ne soit pas changé.

payé d'un lourd tribut dans les années qui suivront. Toute analogie avec l'époque actuelle où, une partie de la population est traitée comme quantité négligeable, taillable et corvéable à merci par une caste minoritaire mérite réflexion et méditation.

La réponse ne se fit pas attendre, Pétion, avec tout son talent et son esprit, tout en démontrant l'inapplicabilité matérielle de l'article, en attaqua le fonds, soutenant ainsi l'argumentaire de Robespierre : *« Messieurs, c'est en faisant de ces lois qui laissent la faculté aux administrateurs d'agir d'une manière arbitraire, qu'on porte de l'inquiétude chez les citoyens. Les citoyens sont libres de se réunir, voilà un principe incontestable; et quand ils ne troublent pas l'ordre public, personne ne peut intervenir pour examiner ce qu'ils font... La municipalité ne peut avoir d'inspection sur le lieu de la réunion, qu'autant qu'il s'y commettrait des violences. »* Voilà, on repartait sur un terrain glissant, aussi, l'Assemblée ferma-t-elle la discussion et Dêmeunier proposa une nouvelle rédaction : *« Ceux qui voudront former des sociétés, et clubs seront tenus, à peine de 200 livres d'amendes, de faire préalablement, au greffe de la municipalité, la déclaration des lieux et jours de leur réunion; et, en cas de récidive, ils seront condamnés à 500 livres d'amende. »*, qui fut adoptée. L'examen du décret se poursuivait tranquillement, on en était au nettoyage des rues au moment où Joseph, quelque peu dépité par tant de versatilité, était sorti dans l'espoir de pouvoir discuter avec son ami Marat.

Joseph trouva Simonne préoccupée, inquiète même. Elle eut le temps de lui dire que Jean-Paul était chaque jour un peu plus atteint d'un mal de tête lancinant et de démangeaisons insoutenables. De plus, il devait toujours se méfier, et être prêt à se cacher. Elle n'eut pas le temps d'en dire plus avant que celui-ci ne se manifestât en le hélant. Effectivement, Joseph trouva son ami particulièrement fatigué. Il lui rapporta la séance à laquelle il venait d'assister. Il ne s'attendait pas à ce qu'il restât calme, et pourtant, sa seule réaction fut de lui dire : *« Que veux-tu, je suis las de me répéter²², tant que les commettants n'auront pas la jouissance de réprimer leurs*

22 Cette vision des choses n'était pas nouvelle chez Marat, il la défendait déjà en décembre 1789 par exemple. (Voir *Ami du Peuple* N° 78 du 23 décembre/1789).

mandataires et de les rappeler au devoir, rien ne pourra être fait dans le sens de la liberté.» Il ne manqua pas d'ajouter qu'il consacrerait un prochain article sur le sujet²³. Ils discutèrent ensuite de la situation politique des uns et des autres, Jean-Paul était persuadé qu'il se préparait un mauvais coup. Certains de ses informateurs, qui laissaient traîner leurs oreilles au café de Foy, avaient entendu Jousserand²⁴ tenir des propos sibyllins à ce sujet. Mais quoi au juste ? Il ne le savait pas exactement, la troupe interviendrait s'il y avait des attroupements et du désordre, c'est à peu près tout ce que son informateur lui avait dit, il avait ajouté « et du désordre ils s'en chargent²⁵ ».

Au Procope, Philippine avait constaté un changement progressif dans l'attitude de la clientèle. Il y avait naturellement les « oreilles répertoriées », celles de La Fayette, du duc d'Orléans, de la police mais, également, de nouvelles têtes qui dénigraient le roi, qui expliquaient qu'il ne devait plus être roi... Parfois certains essayaient de la prendre à partie mais elle savait rester prudente, son sens de la repartie lui permettait d'éviter les chausse-trappes. Les provocateurs ne manquaient pas, et elle ne voulait pas se faire piéger. Elle se

23 C'est effectivement ce qu'il fit de façon très énergique dans le N° 573 du 7 juillet/1791.

24 Voir Chapitre Philippine.

25 Dans le N° 513 de *L'Ami du peuple*, en date du jeudi 7 juillet 1791, on peut lire : « *Louis XVI est couvert d'opprobre aux yeux de l'univers ; par cela seul, il est inhabile à toutes fonctions de la royauté. Le voilà par le fait destitué de la couronne ; l'état d'arrestation où il se trouve, est un état violent qui ne peut pas durer longtemps. Qu'en feront les pères conscrits, car ce n'est qu'à le rendre absolu qu'ils travaillent ? Ils redoutent trop le torrent de l'opinion publique, pour le réhabiliter par un décret. Reste donc la force ouverte. C'est leur plan, n'en doutez pas. En attendant qu'ils décrètent le rétablissement du despotisme, ils ne songent qu'à gagner du temps par des petits arrangements provisoires. Mais tout s'appête dans le mystère pour la fatale explosion [...] A ces nouvelles alarmantes, les scribes sondoyés chantent victoire, et le peuple bonasse se livre à la joie, puis s'endort dans les bras de la sécurité, sans se douter que ce sont là des loups féroces qui se sont couverts de peaux d'agneaux, pour entrer dans le bercail ».*

sentait légère, heureuse même. C'était pour elle un sentiment nouveau. Elle voyait bien que l'atmosphère était de plus en plus tendue cependant, elle était souvent ailleurs. Un client, habitué, qui venait d'Arras, lui avait remis un mot de François. Il s'était arrangé pour pouvoir venir, et elle l'attendait d'un jour à l'autre. Alors, par moments, elle en oubliait les querelles des clients et pour certains leur grossièreté. Elle pensait aussi à Élisabeth. Maintenant elle la considérait comme une amie, à qui on pouvait confier son vague à l'âme comme ses pensées plus joyeuses ainsi que ses opinions politiques, sans crainte d'être trahie ou déçue. Elle aurait pu être sa mère mais elle était avant tout une amie comme elle n'en avait jamais eu. Parfois elle se posait la question de savoir s'il en serait toujours ainsi si elle se mettait en ménage avec François ? Pour l'heure, il fallait qu'elle fasse le service. Celui-là, elle ne l'avait pas vu s'installer, on ne voyait pas son visage qui était derrière une affiche qu'il était en train de lire. Bien qu'elle fit du bruit en approchant de sa table, il ne bougea pas. «Encore un mufler» ne put-elle s'empêcher de penser. Avec juste ce qu'il fallait d'amabilité, elle lui demanda «Que prendrez-vous?», la réponse fut des plus brève : «Vous». D'instinct, elle lui arracha l'affiche des mains, c'était bien lui, et il riait, content de l'avoir surprise. Elle ne pouvait pas s'en aller sur-le-champ et quitter son service, aussi se mirent-ils d'accord pour se retrouver après. Ils rentreraient ensemble au faubourg. En attendant, François voulait essayer de voir Guillaume et Simonne qu'il considérait comme sa tante. Il était maintenant seul dans la rue et il se dirigeait vers la maison de Simonne. Un instant il repensa à sa tante, il en avait le souvenir d'une femme superficielle, imbue d'elle-même, sans aucune éducation, toujours en train de parler à tort et à travers sur tous les sujets qu'elle ignorait et qu'elle ne pouvait comprendre. Au pays, elle était la risée du voisinage, en particulier lorsqu'elle rapportait tous les événements de la vie quotidienne à son mari, en disant sans cesse «Mon mari

est le banquier de Monsieur le comte», alors que tout un chacun savait qu'il était un simple employé, prêt à s'avilir dans de basses besognes, dans l'espoir d'être considéré. Les gens leur faisaient bonne figure et, le dos tourné, ils riaient d'eux en concluant que «c'étaient là des gens pas intéressants». Avec son caractère bien affirmé, François considérait qu'ils étaient déléteres et malhonnêtes. Ils ne s'en rendaient même pas compte, tellement la fatuité les aveuglait. Il connaissait tout des démêlés, que ses parents avaient eu à traiter avec eux. Il savait également qu'après avoir essayé de les spolier de leur part d'héritage, ils avaient choisi une nouvelle proie. C'était avec ces pensées, qu'il frappait à la porte de Simonne pour qui il éprouvait une réelle et forte affection.

Ce soir-là, la tablée familiale était joyeuse, Élisabeth, Joseph et Chrysostome avaient été heureusement surpris de voir débarquer Philippine et François bras dessus, bras dessous. Après le repas, les deux jeunes gens étaient ressortis prendre l'air. En ce mois de juillet 1791, la nuit n'était pas totalement tombée et il faisait encore chaud, mais le fond de l'air était agréable. Ils s'étaient naturellement pris la main. Philippine lui faisait découvrir le faubourg, son monde à elle. Ses souvenirs remontaient devant ses yeux et elle parlait comme elle ne l'avait jamais fait. François l'écoutait et, lorsqu'elle arrêtait, il l'encourageait à poursuivre en lui posant une question qui lui montrait qu'il était vraiment attentif et intéressé. Parfois il commentait et raccrochait ce que venait de dire Philippine à sa propre vie et puis, de fil en aiguille, ils parlaient maintenant d'eux comme d'une seule personne. Tout cela était venu naturellement. Ils vivaient ensemble, ils se l'étaient dit. Ils allaient maintenant rentrer, c'était sous le porche qui fermait la cour au fond de laquelle était le restaurant qu'ils s'arrêtèrent une dernière fois. Ils se retrouvèrent enlacés. Lequel avait pris l'initiative? Ils ne le savaient pas. Ce qu'ils savaient, c'est que

ce premier baiser resterait au fond d'eux et qu'il ne serait pas le dernier.

Le 8 juillet, ils avaient décidé d'aller écouter Condorcet qui devait faire un discours au cirque du Palais-Royal. Les Amis de la Vérité en avaient fait l'annonce depuis une bonne semaine, aussi y avait-il au moins deux mille personnes qui attendaient l'orateur. Le titre du discours était sans ambiguïté : «*De la République ou Un roi est-il nécessaire à la conservation de la liberté?*». Condorcet disait les choses calmement et, très rapidement, il régna un profond silence dans l'assemblée qui dura tout le temps du discours²⁶. Celui-ci terminé, la foule, qui lui était globalement acquise, se mit à applaudir à tout rompre. L'impression fut demandée et Condorcet reçut des remerciements chaleureux pour sa clarté et sa droiture.

Pendant ce temps, les députés qui restaient assidus aux séances de l'Assemblée discutaient notamment du projet de loi sur l'émigration²⁷ et de celui sur la police correctionnelle.

26 « *Ce discours n'est pas long : à peine une demi-beure pour un lecteur au débit lent, comme Condorcet.* » (Voir Condorcet, un intellectuel en politique par E. et R. Badinter). Le discours figure en première annexe à la séance de l'Assemblée Nationale du vendredi 15 juillet 1791 Archives parlementaires p. 336 tome XXVIII.

27 Vernier, qui rapportait au nom du comité, avait fait un long exposé de présentation du projet. Il avait particulièrement insisté pour expliquer l'esprit de la loi : « *Il ne s'agit point ici d'une loi contre l'émigration [...] La loi constitutionnelle qui vous est proposée a pour objet de punir les seules absences coupables ou nuisibles à l'État [...] Il ne s'agit pas même de rien prononcer en cet instant contre les absents [...] La loi sur l'absence [...] la loi proposée, beaucoup moins sévère, beaucoup moins dangereuse que la loi martiale, n'a d'autre objet que de réprimer la licence ou plutôt l'abus du mot de liberté [...] Comme il y aura deux sortes d'absences, l'une avouée par la loi, et l'autre réprouvée, la première ne donne lieu qu'à une indemnité, et la seconde qu'à une peine modérée qui ne porte que sur une privation momentanée d'une portion de revenus, et n'atteint la personne que par la privation de la qualité de citoyen, à laquelle elle paraît avoir renoncé. Telle est en substance la loi : ses détails sont infiniment simples.* ». Vernier avait lu les onze articles, assez brefs, qui formaient la loi sur l'absence, comme il l'appelait. L'article premier

Joseph y avait emmené François, afin qu'il puisse découvrir, de lui-même, ce nouveau théâtre dont dépendrait sa vie en tant que français. Il savait que, souvent, Philippine se passionnait pour ce qui se passait au manège mais, ce ne fut pas son cas. Il avait l'impression que le dénommé Vernier présentait un projet dénaturé. Pourquoi faire une loi pour ceux qui fuyaient leur patrie en ce moment, sans les sanctionner sévèrement et, au contraire, presque pour les protéger? François n'avait pas été le seul à avoir ce sentiment. À peine Vernier avait-il fini de lire l'article onze que des voix s'élevaient, notamment sur la gauche de l'assemblée pour réclamer la question préalable²⁸. Ainsi de Toulangeon : « [...] *Je pense que cette loi peut faire un besoin d'émigrer à ceux qui n'en ont aujourd'hui que le désir. Je m'y oppose et je crois en cela servir la chose publique* », Verchère de Reffye : « *Elle est trop faible la loi!* », Chabroud : « *Je demande la question préalable* ». La discussion commençait à échapper à Vernier aussi d'André intervint-il pour faire renvoyer la loi au comité. François venait de prendre sa première leçon de démocratie! Devant son étonnement, Joseph avait souri et lui avait dit : « L'Assemblée est morte, ce sont les comités qui décident. Le fait de renvoyer va leur laisser le temps de trouver des alliances, ils durciront la loi, mais durcir quelque chose d'inexistant ne fera pas grand mal, la majorité pourra voter pour, elle aura bonne conscience. C'est comme cela que

rappelait que toute personne en France, avait la faculté de se déplacer, d'habiter en tout lieu, de sortir et rentrer dans le royaume comme il l'entendait. Le deuxième article donnait, au corps législatif, la possibilité d' « *ordonner à tous les citoyens français, et à eux seulement, de se tenir prêts à donner à la patrie les secours extraordinaires que chacun d'eux lui doit* » sous réserve que le roi ordonne l'exécution du décret correspondant. L'article troisième faisait le pendant à l'article deux pour faire cesser l'état d'exception. Les sept autres articles fixaient en quelque sorte les modalités d'application qui étaient souples et relativement peu contraignantes. (Voir séance du 7 juillet 1791).

28 Demander la question préalable, c'est demander que la discussion n'ait pas lieu et que l'ensemble du texte soit rejeté.

ça fonctionne et c'est pour cela que ça finira mal». François avait ensuite entendu la suite de la discussion sur le projet de décret sur la police correctionnelle. C'est à ce moment qu'il avait vu et entendu pour la première fois Maximilien Robespierre. François l'avait trouvé moins grand que son frère Augustin, son visage n'était pas le même non plus²⁹, peut-être moins beau mais plus doux, parfois, un sourire léger, voire triste, ponctuait ses démonstrations. Mais ce qui avait impressionné François, c'était surtout sa manière de parler, il avait une éloquence, une sorte de grâce³⁰, qu'il mettait au service d'une implacable logique. Il n'avait pas eu besoin de faire un long discours pour montrer comment l'article 11 de la loi, qui traitait des images obscènes pouvait être détourné pour attaquer la liberté de la presse³¹. Il intervenait après son ami Pétion qui avait fait valoir que le même article pouvait servir à contraindre les artistes. Comme souvent, on fit

29 Pour ces détails subjectifs, le lecteur, pourra se reporter aux mémoires de Charlotte Robespierre p. 64 ed. Nouveau monde 2006.

30 Voir note N° 8 p. 558 (Euvres de Maximilien Robespierre Tome VII-Société des études robespierristes. (2011)

31 « [...] si le législateur peut se mêler de la vente et de l'exposition des images, s'il peut la punir, il y a la même raison contre les écrits obscènes et licencieux, il faut par conséquent attaquer ici la liberté de la presse. C'est sur un principe qu'il faut établir la loi ; or, le principe est ici le même pour les communications des idées qui sont présentées au public, soit par la parole, soit par les écrits, soit par les usages des beaux-arts, tels que la gravure et la peinture. La loi doit être uniforme ; et puisque cette loi porte sur le principe sacré de la liberté, je dis que pour faire une pareille loi il faut en approfondir le principe, il faut la considérer d'une manière générale, et ne point entamer sans cesse le principe par des lois partielles qui, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, portent atteinte à la liberté de publier ses pensées. Nous avons le droit de faire au comité de constitution le reproche d'avoir sans cesse éludé la discussion solennelle et profonde de cette question, et de nous l'avoir toujours fait préjuger en détail par des articles partiels. Je conclus que dans ce moment l'Assemblée nationale ne doit point porter une loi sur ce que le comité appelle les images obscènes ». Le lecteur quelque peu subversif pourra se poser la question sur la manière de procéder de nos « hommes politiques » qui à chaque problème, n'ont souvent comme solution, que de faire une loi.

comme si personne n'avait parlé, et l'article fut adopté sans changement. Mais, ce qui avait vraiment intéressé François, c'était comment et pourquoi les articles 13 et 14³² avaient été renvoyés au comité. En entendant la discussion, il avait regretté que Philippine ne fût pas là, aussi, il s'était bien promis d'en parler avec elle. C'était une voix à la fois rocailleuse et chantante qui s'était élevée face au rapporteur Dèmeunier : « Je prétends que cette question est extrêmement liée à la question sur le divorce. [...] Il n'est pas possible que vous jugiez cette grande question d'une manière partielle. Il faut que vous décidiez une fois pour toutes le divorce [...] je les trouve encore injustes, ces peines; parce que très certainement, par la connaissance que nous avons de la société, il est très vrai de dire que souvent les hommes sont beaucoup plus coupables que les femmes. Nous sommes trop justes pour ne nous occuper que des intérêts des hommes lorsqu'il s'agit d'une chose qui touche de si près au bonheur commun de tous les individus qui composent la société. Je demande donc le renvoi des deux articles 13 et 14 au comité, afin que la question de l'adultère soit discutée avec celle du divorce ». L'orateur³³, qui avait une si belle faconde, mise au service de l'égalité des droits,

32 L'article 13 était ainsi rédigé : « La plainte en adultère ne pourra être poursuivie que par le mari, et par la voie seulement de police correctionnelle ; [...] la femme convaincue de ce délit sera punie, selon les circonstances, d'un an, de 18 mois, ou de 2 années d'emprisonnement et de la déchéance des conventions matrimoniales établies en sa faveur. La dote ne sera point confisquée ; le mari en aura la jouissance, quelles que soient les clauses du contrat de mariage, à la charge toutefois d'une pension alimentaire, ainsi qu'elle sera réglée par le juge ; le mari pourra à chaque instant faire cesser la peine, en déclarant qu'il consent à recevoir sa femme dans sa maison. Le complice de la femme sera condamné à une amende du huitième de sa fortune et à un emprisonnement de 3 mois ».

Article 14 : « Les affaires de ce dernier genre seront instruites à l'audience ; elles pourront néanmoins être instruites et jugées à huis clos, mais seulement dans le cas où le mari et la femme le demanderont ou y consentiront ».

33 Il s'agissait de Louis Jean Henri Darnaudat (1739-1816) originaire d'Orthez. Le lecteur notera, que tout comme Robespierre, Darnaudat reproche au comité de ne pas traiter les questions dans leur ensemble. Travers qui a perduré, jusqu'à nos jours, au sein des augustes Assemblées.

était maintenant remplacé par un député qui apparaissait plus austère. Joseph s'était penché vers son fils :

— Celui-là, c'est Duport, il tient l'Assemblée avec Lameth et Barnave. S'il appuie ce qui vient d'être dit, Dêmeunier mettra ses articles dans sa poche.

C'était ce à quoi il s'était attaché. Après avoir fait remarquer que cette question ne relevait pas, selon lui, de la police correctionnelle, il avait développé sa pensée : « [...] *Ainsi tel était l'état de notre jurisprudence et de nos mœurs que l'action en adultère et l'action en séparation de corps étaient presque toujours jointes ensemble. D'après cela nous devons prendre un parti sur les deux questions à la fois, et examiner si on laissera subsister la séparation de corps telle qu'elle existait. Il suffit d'y réfléchir pour savoir combien était immorale cette action, dont l'effet était de séparer une femme de son mari et de ses enfants et de la faire vivre dans la société sans pouvoir contracter aucun nouveau lien. [...] D'après cela, il est absolument essentiel de considérer ensemble les deux questions, si vous voulez observer les devoirs de la justice. Car s'il est vrai de dire que les hommes sont les seuls appelés à l'exercice des droits politiques, vous avez donc à stipuler vos droits, comme chef de la famille, et les droits de ceux qui vous sont subordonnés dans la famille. Mais, dès lors, l'humanité et la générosité doivent entrer comme partie essentielle dans les délibérations que vous devez prendre : ainsi, en stipulant les droits que pourrait avoir un mari relativement aux troubles qu'on aurait apportés dans sa famille, il faut assurer les droits des personnes qui, quoique subordonnées et dépendantes, ont aussi, comme individus, des droits qu'elles peuvent exercer contre lui, et il faut les défendre de cette oppression secrète, qui n'est que trop commune.*

Il n'y aurait donc aucune humanité ni générosité à traiter une de ces questions séparément de l'autre, et il y aurait même de l'injustice, après avoir bien établi les droits des hommes dans ce contrat réciproque, d'avoir oublié ou négligé quels pourraient être les droits des femmes [...] ne considérons point isolément les droits des hommes dans cette question où nous sommes tous intéressés personnellement jusqu'à un certain point :

*n'encourageons pas le reproche que l'on pourrait nous faire, de n'avoir songé qu'à nos intérêts*³⁴ ».

La messe était dite et, comme l'avait prévu Joseph, les articles 13 et 14 furent renvoyés au comité. François était circonspect; certes l'intervention de Duport avait eu le mérite de renvoyer les articles concernés mais, sous couvert de générosité il trouvait qu'elle affirmait en fait la suprématie de l'homme sur la femme. N'avait-il pas dit que seuls les hommes pouvaient exercer des droits politiques? Comment une révolution qui prônait l'égalité et la liberté pouvait ainsi institutionnaliser la suprématie d'un sexe sur un autre? Au fond de lui-même il se disait «Comment peut-on aimer une femme pour ce qu'elle est, sans qu'elle ait les mêmes droits que vous? On n'aime pas une personne comme on aime son chien». Il devait tenir ces principes de l'exemple de ses parents. Il n'avait jamais vu son père faire valoir un quelconque droit

34 Duport expose ici, en 1791, des principes qui doivent faire sourire le lecteur compatissant ! En France les femmes ont voté officiellement pour la première fois en 1945. La formule « *il est vrai de dire que les hommes sont les seuls appelés à l'exercice des droits politiques* » était donc bien ancrée dans la tête des législateurs ! En ce qui concerne les personnes « *subordonnées et dépendantes* » il est bon de rappeler que c'est la loi du 13 juillet 1965 qui donne le droit aux femmes d'ouvrir un compte en banque et les dispense de l'autorisation de leur mari pour pouvoir travailler. Si les législateurs ont mis 174 ans à se bouger, il ne faut pas s'étonner que nombre de mentalités n'aient pas évolué ; que dire alors d'autre pays où la loi même n'a pas évolué ? Peut-on dès lors imaginer une société multiculturelle sans conflits ? La discussion de l'article 15 avait également laissé François assez perplexe. L'article était ainsi rédigé : « *Ceux qui auront outragé les objets d'un culte quelconque dans les lieux destinés à l'exercice de ce culte, ou ses ministres en fonction, ou interrompu par un trouble public les cérémonies religieuses de quelque culte que ce soit, seront condamnés etc.* ». C'était l'intervention de Lajuinais qui avait choquée François « *La paix publique exige que les objets du culte salarié soient respectés dans tous les endroits publics. Je propose donc de commencer ainsi l'article : ceux qui auront outragé les objets du culte salarié... car on ne peut pas appliquer aux cultes étrangers ce que dit l'article ; car on ne peut pas me forcer à respecter le mahométisme par exemple* ». Là encore on peut s'interroger sur notre société.

sur sa mère, ils parlaient de tout et décidaient ensemble. Ils s'aimaient et se respectaient.

Ce soir-là, chez Chrysostome, nos amis avaient beaucoup parlé de Condorcet. Philippine et François commentaient son intervention au Cirque. C'était Chrysostome qui avait lancé le sujet.

— Alors, Condorcet, a-t-il su convaincre ?

— Je crois que l'assistance lui était acquise, avait rétorqué François.

— En fait tout résidait dans le titre de son discours, à condition de le lire à l'envers : Un roi est-il nécessaire à la conservation de la liberté ? Ou, de la République. Il y avait ainsi la question et la réponse.

— Tu es tout aussi cartésienne que François, avait complété Joseph, mais déjà Philippine poursuivait.

— Il a commencé par énoncer le problème à résoudre : *«Les raisons qui peuvent engager les hommes à se créer un roi pour l'intérêt même de la liberté existent-elles ou n'existent-elles point parmi nous ?»*

— Puis il a pris, un par un, les arguments des royalistes et des constitutionnels en faveur de la royauté et, avec méthode il a démontré leur inanité. À chaque fois qu'il établissait la faiblesse d'un argument, il ajoutait une phrase qui emportait l'adhésion, s'enthousiasmait François.

— J'en ai noté quelques-unes : *«Ne cherchons pas à nous faire un mal réel pour prévenir un danger imaginaire», «En détruisant la noblesse, le clergé, les corps perpétuels de magistrature, le peuple français a détruit tout ce qui lui rendait utile la protection d'un monarque», «... et au lieu de lui demander³⁵ de ne donner à aucun pouvoir une force*

35 Au pouvoir constituant

dangereuse, on veut qu'il donne à chacun d'eux des forces superflues afin d'avoir à craindre l'alternative de deux dangers; on veut qu'il crée le mal pour avoir besoin du remède», «Que pourrait-on craindre d'eux sinon des oppressions particulières auxquelles il faut opposer, non un roi, mais des lois et des juges»... J'en ai relevé d'autres, mais l'essentiel c'est qu'il ait dit tout cela en public pour arriver à affirmer que rien alors n'empêchait à constituer une grande république.

Élisabeth, Chrysostome et Joseph les avaient écoutés avec un sourire qui en disait long. C'est vrai, qu'ils étaient vifs et intelligents, qu'ils semblaient bien s'entendre, tout cela était, pour des parents, des motifs de satisfaction et de fierté mais, Élisabeth n'arrivait pas à se défaire de ce sentiment d'inquiétude, de crainte même. Chrysostome, suite à ses visites nocturnes, savait qu'il se fomentait quelque chose qui irait contre la volonté populaire. Quant à Joseph, il avait trop lu et vu les hommes, pour savoir qu'il y aurait des revirements et des trahisons. Ils n'étaient pas tous de la trempe des Marat et Robespierre...

La discussion s'était poursuivie et, de fil en aiguille, Joseph avait rappelé la position de Condorcet en faveur de l'admission des femmes au droit de cité, qu'il avait développée dès 1788. Et puis, le sujet de la liberté de la presse était, une nouvelle fois, revenu au centre de leurs échanges lorsque Joseph avait raconté comment Buzot, avait réussi à faire voter le renvoi de l'article 24 de la loi sur la police correctionnelle. En montrant comment une locution aussi imprécise qu'«imputations calomnieuses», pouvait être interprétée différemment et, conduire aussi bien à museler la presse qu'à condamner des innocents, il s'y était pris un peu comme Robespierre et Pétion au sujet de l'article 11.

Le lendemain, 9 juillet, sur les indications de Chrysostome, Joseph et François étaient allés au Club des Cordeliers. Joseph profitait de ces instants privilégiés, où il était seul avec son

fil, pour lui parler un peu de la vie politique de Paris. Ainsi il évoquait le Cercle Social, la Bouche de Fer, les Amis de la vérité et plus généralement les sociétés fraternelles, sans oublier les clubs contre-révolutionnaires comme le club de Massiac ou encore celui des monarchiens...

Joseph essayait de lui faire comprendre que pour arriver à passer de l'idée à l'action, l'enthousiasme ne suffisait pas. Il fallait obtenir l'adhésion de la population et, pour cela, il était indispensable qu'elle comprenne bien le sens de ce qui se passait. Expliquer, apprendre, enseigner, convaincre, entraîner étaient des mots qui revenaient souvent dans la bouche de Joseph. À ses yeux, venant en appui des sociétés fraternelles pro-révolutionnaires, des gens comme Marat, Fréron, Desmoulins, Prudhomme, Bonneville, Brissot etc. participaient grandement à cet effort d'éducation politique. Chacun avait un style et des méthodes différentes. Marat, dans *L'Ami du peuple* et Fréron, dans *l'Orateur du Peuple* avaient choisi d'expliquer et de dénoncer ; pour eux la violence était légitime dès lors que la souveraineté du peuple était confisquée. Les exagérations ou les outrances en ce domaine devaient faire sortir le Parisien endormi de sa torpeur. Prudhomme, dans les *Révolutions de Paris*, s'il partageait bien souvent les mêmes opinions que ses collègues, préférait plutôt employer l'humour et l'ironie³⁶, aussi son journal, fort diffusé, ne touchait-il pas le même public. Bonneville dirigeait «*la Bouche de fer*», organe du Cercle Social, très lié au courant républicain, le ton était différent de celui des autres parutions, il n'était pas rare d'y trouver des articles de nature philosophique. Brissot, avec son journal «*Le patriote français*» donnait un compte rendu assez fidèle des débats tenus à l'Assemblée et ces derniers

36 Ainsi peut-on lire dans le numéro 105 cette appréciation sur les membres du comité de constitution : «*Le comité ne peut avoir que des intentions pures ; il est si bien composé, ce comité, si inaccessible à la corruption de la cour, si fort dévoué aux intérêts du peuple, que raisonnablement on ne peut le soupçonner de trahison*».

temps il ne manquait pas de se faire un soutien du courant républicain. Quant à Desmoulin avec ses « *Révolutions de France et de Brabant* », il était proche de Marat, Danton, Robespierre mais, son style incisif et ses articles fouillés le classaient à part, de plus, il restait l'homme de la cocarde de 89. Joseph et François, approchaient maintenant des Cordeliers. Joseph avait dit à François « la prochaine fois, je te parlerai des autres, ceux qui combattent pour le roi et contre la Révolution ».

François ne s'attendait pas à trouver une assemblée si nombreuse. Les gens discutaient essentiellement du sort du roi. De nouveau, ils voulaient faire une pétition à destination de l'Assemblée. Ils aperçurent Chrysostome et Guillaume qui les avaient devancés. Avec sa taille, plus haute que la moyenne, ce dernier était assez facilement repérable dans une foule. Peyre³⁷ présidait la séance et Mandar³⁸ et Dunouy³⁹ l'assistaient. Assez rapidement, un silence relatif s'était installé et Peyre prenait la parole pour rappeler la position de l'Assemblée : relégitimer le roi. Celle des Cordeliers était de faire appel au peuple par l'intermédiaire des assemblées des 83 départements. Très rapidement le principe de faire une nouvelle pétition fut adopté. Boucher Saint-Sauveur⁴⁰ avait lu le projet de pétition, il se terminait par une mise en garde très ferme : « *Si vous pensez encore pouvoir vous dispenser de consulter l'opinion publique qui devrait être la base de vos décrets, nous aurons au moins satisfait au devoir que nous impose notre dévouement au bien*

37 Peut-être s'agit-il d'André Pacifique Peyre (1743-1796) qui eut une carrière militaire qui le propulsa général de brigade ?

38 Il s'agit bien de Théophile Mandar (en réalité Michel Philippe Mandar 1759-1823) que nous avons déjà rencontré lors de la « pétition des 30 000 ».

39 Jean-Honoré Dunouy, celui-ci reviendra dans la suite de la vie de Joseph...

40 Antoine Boucher de Saint-Sauveur (1723-1806) sera élu à la convention en 1792.

public, et nous en appellerons avec confiance à la Nation entière». La foule était acquise et vota le texte à l'unanimité.

François, qui avait été habitué à être le messenger d'Augustin, découvrait ce qu'était une assemblée citoyenne : il y avait là des gens de toute origine et la parole était libre.

Sur le chemin du retour ils parlèrent de tout cela et, Joseph essayait de le tempérer. «Tu sais, lui disait-il, une assemblée comme celle que tu viens de voir, peut changer d'avis, du tout au tout, très rapidement. Tout dépend de l'habileté et du savoir-faire de celui qui mène la danse. Il n'y a qu'une seule situation où les foules sont incontrôlables, c'est lorsque les gens en sont réduits à une telle extrémité qu'ils n'ont plus rien à perdre. Des dirigeants intelligents éviteront toujours ce cas de figure, mais, il peut y avoir des dirigeants dont l'intelligence est obscurcie par l'appât du gain ou par l'orgueil, il peut aussi y avoir des dirigeants qui manquent d'intelligence et d'humanité, alors, tout devient possible dans l'horreur.

En arrivant au Faubourg, ils trouvèrent Philippine et Élisabeth. Chrysostome était resté avec Brune, à cette heure ils devaient être chez Danton avec Fabre et les autres. Lorsque Joseph et Élisabeth furent seuls, ils évoquèrent la situation politique telle qu'ils la ressentaient. Ni l'un ni l'autre n'étaient optimistes. Élisabeth craignait pour le futur de François et Philippine. Joseph, s'il partageait ses pensées, ne voyait pas comment l'imbroglio politique pouvait se résoudre de manière raisonnable, ce qui, pour lui, signifiait sans effusion de sang. Il n'en était pas encore arrivé à penser, comme Manon Roland, que *« nous devons rétrograder par la paix et que nous ne saurions être régénérés que par le sang »*.

Les jours suivants devaient lui donner raison. L'effervescence s'amplifiait de plus en plus dans les assemblées journalières des sociétés fraternelles et les bruits les plus divers les parcouraient. On parlait d'un « projet de fuite certain » du

roi, de la menace de mort qui planait sur Robespierre suite à la mise à prix de sa tête par une société contre-révolutionnaire. Les Cordeliers avaient pris la menace au sérieux et avaient nommé des commissaires pour «s'attacher à ses pas». Ils en avaient fait de même pour Dubois-Crancé⁴¹. Et puis, il y avait les adresses qui remontaient des départements, leur ton était souvent tranché et les qualificatifs, à l'encontre des députés de la majorité, ne laissaient pas de doute : «*ces malfaisans*».

Charles Lameth, qui présidait alors l'Assemblée, n'allait pas arranger les choses. Non seulement il n'avait pas voulu prendre la pétition pour la lire à l'Assemblée mais, après en avoir parcouru quelques lignes, il avait lâché ce commentaire : «*Je n'ai pas besoin d'en lire davantage ; si j'en faisais faire lecture, l'Assemblée nationale me destituerait aussitôt*». Ce qui le souciait, c'était donc de conserver sa place, pas d'assumer ses responsabilités. Une autre hypothèse, était que lui et les siens cherchaient l'affrontement. Joseph penchait pour cette dernière possibilité.

La réaction des pétitionnaires fut à la hauteur de l'affront. La pétition, la réponse de Lameth et les observations des Cordeliers allaient être imprimées, affichées et envoyées à tous les départements. La presse politique, notamment l'Orateur du peuple de Fréron, titrait «*Appel du club des Cordeliers à la Nation*». Le texte des «observations» était direct et ne s'encombrait pas de périphrases : «*Une pareille conduite désigne un chef qui méconnaît ses devoirs et des représentants qui se laissent abuser. [...] Il convient que les corps électoraux rassemblés nomment aussitôt un membre par département pour former provisoirement un directoire national dans lequel réside un pouvoir exécutif suffisant pour le maintien de l'ordre et du pays, jusqu'à ce qu'il ait été statué par la nation sur le sort du ci-devant roi et le mode de gouvernement*». Les

41 Edmond Louis Alexis Dubois-Crancé (1747-1814) Député du tiers, il deviendra général de brigade ensuite. Il défendait entre autres choses l'idée d'un service national obligatoire pour tous.

Cordeliers étaient soutenus par les sociétés fraternelles⁴² qui, de leur côté, y allaient également de leur pétition.

À l'Assemblée, une des questions était de trouver un moyen pour limiter le nombre des absents, car les rangs étaient de plus en plus clairsemés. Les présents décidèrent de faire l'appel et de publier la liste des absents tout en leur infligeant une pénalité financière⁴³.

Le 12 juillet le maire de Paris, Bailly, avait écrit à l'Assemblée, pour annoncer qu'une messe et un Te Deum seraient célébrés au champ de la fédération⁴⁴ pour commémorer le 14 juillet. Il demandait⁴⁵ que l'Assemblée y soit présente, ou pour le moins, s'y fasse représenter. L'Assemblée qui avait beaucoup trop de travail pour se permettre de perdre une séance décida de se faire représenter par vingt-quatre de ses membres! Ainsi allait la vie, deux mondes distincts, d'un côté les représentants du peuple (tiers, clergé, noblesse) qui, de plus en plus se représentaient eux-mêmes et de l'autre le peuple avec le souci de vivre et qui voyait se développer quelque chose qu'il apprenait vite, quelque chose qui ressemblait à une conscience politique, qui le faisait se mobiliser et parler de plus en plus haut, qui lui disait : prends ton destin en main. Dans cette naissance ou ce réveil, la presse, tenue par des hommes de talent y était pour beaucoup.

C'est dans ce contexte, que Joseph observait et commentait avec les siens, que l'Assemblée allait faire le pas de trop. Ce

42 Comme la société des patriotes de l'un et l'autre sexe que nous avons déjà rencontrée, ou bien encore la société fraternelle des Halles.

43 Le lecteur ne pourra pas s'empêcher de fermer les yeux, de se transporter à notre époque, et de voir les hémicycles du palais Bourbon et du palais de Marie de Médicis (palais de Luxembourg) animés par une vingtaine de courageux lors de débats législatifs.

44 Champ de Mars.

45 En fait la formule était la suivante « *Le corps municipal m'a chargé, Monsieur le Président, de vous supplier de prendre les ordres de l'Assemblée* ».

13 juillet, Muguet de Nanthou rapportait, au nom de tous les comités, sur la fuite du roi. Le rapport était particulièrement long et détaillé mais, Joseph, qui avait retrouvé sa place préférée dans les tribunes, était particulièrement attentif. Nanthou concluait visiblement en faveur du roi «... *puissent les membres de la famille royale dispersés, se réunissant autour de leur chef, présenter à la nation de nouveaux garants des engagements qu'elle pourra lui demander! Je dois vous présenter à présent, Messieurs, le projet de décret de vos comités réunis*».

En effet, le projet de décret mettait en accusation Bouillé et son entourage ainsi que celui du roi. C'était une manière, digne des jésuites, de blanchir le roi sans le dire : puisque le décret d'accusation ne le mentionnait pas, il n'était pas concerné.

Joseph souriait, de ce sourire qui parfois agaçait, il se passait exactement ce qu'il avait pressenti et que Jean-Paul dénonçait depuis si longtemps. Un député, Jouye-des-Roches, qui n'avait pas compris, ou qui feignait de ne pas avoir compris la manœuvre, demandait l'impression du rapport et des pièces justificatives ainsi que l'ajournement de la discussion en attendant. Comme à son habitude, d'André veillait au grain, mais son intervention était peut-être trop violente et directe. Il disait que tout ce qui était dans le rapport était déjà connu, son impression n'apporterait donc rien de plus. C'était une manière d'affirmer, que sur le fond, le travail des comités depuis la fuite du roi était inutile. Puis, il s'en prenait ouvertement à ceux qui voulaient consulter les départements et posaient la question d'un changement de gouvernement, en les traitant de «factieux», de «gens sans talent», de «malintentionnés». Robespierre, comme il savait si bien le faire, avait répondu en distillant sa pensée avec humour et ironie. Il n'avait pas eu besoin d'insulter ses adversaires politiques mais en deux, trois phrases il avait réduit à néant

d'André⁴⁶. Il avait déclenché de vifs applaudissements dans les tribunes. Alexandre de Lameth⁴⁷, en écoutant Robespierre et les réactions de la salle, avait compris que l'intervention de d'André avait été contre-productive, aussi s'était-il décidé à dire clairement les choses «... *la question qui réclame notre attention n'est pas l'examen des faits, c'est une grande question politique, une question de Constitution de premier ordre [...] il s'agit d'examiner le principe de l'inviolabilité du roi, d'examiner les décrets rendus sur la déchéance, et de voir s'il y a possibilité de les appliquer au roi; il s'agit de peser les considérations politiques qui, venant à l'appui des principes, vous feront apercevoir tous les maux qui accablent notre pays, si, nous livrant à des opinions extrêmes, nous n'apercevions pas les dangers, soit d'une régence pendant une longue minorité, soit l'établissement d'un conseil exécutif*».

Au moins les choses sont on ne peut plus claires, se disait Joseph, cela signifiait : la discussion est ouverte mais il n'y aura ni régence ni conseil exécutif et nous garderons le roi⁴⁸.

46 «Messieurs, si je pensais que demander un délai qui me paraît nécessaire pour examiner la plus importante, la plus solennelle des questions qui puissent être agitées dans l'Assemblée nationale, c'est attaquer la Constitution et faire un acte factieux je me garderai bien d'appuyer la motion du premier opinant ; mais je crois, Messieurs, que le véritable moyen d'assurer la Constitution, c'est de délibérer avec la plus grande maturité sur les objets importants qui nous restent à discuter. Je crois que le plus sûr moyen de l'altérer, c'est d'en anéantir les principes, c'est précisément de mettre la précipitation à la place du calme et de la sagesse qui doivent toujours nous guider, de substituer aux règles essentielles de toute assemblée libre la surprise et la précipitation, qui sont les armes les plus terribles dans les mains de l'intrigue... » (Archives parlementaires-13 juillet 1791 p.243).

47 Frère de Charles de Lameth, alors président de l'Assemblée.

48 Le lecteur alerte aurait tort de faire un parallèle avec les pratiques de notre époque où, avec un style de moins bonne qualité, on nous dit sur tel ou tel projet de recul social, présenté comme une avancée (n'oublions pas nous avons fait demi-tour) que la discussion, les négociations, les consultations sont ouvertes mais qu'on ne changera rien.

C'était Pétion qui occupait la tribune et il allait mettre les points sur les i. Joseph était certain que c'était maintenant une lutte ouverte qui commençait, il ne faisait aucun doute, à ses yeux, que l'Assemblée, à sa gauche, avait un groupe bien constitué avec à sa tête Robespierre et Pétion. S'il n'y avait pas d'entente dans cette salle, le « débat » se poursuivrait dans la rue, il en était persuadé. Et Pétion, avec toute son adresse, posait, dès la première phrase de son intervention, la seule question qui intéressait les gens de la rue : « *Le roi sera-t-il mis hors de cause oui ou non ?* ». Il avait alors repris les arguments de ceux qui pensaient que le roi ne pouvait être mis en cause et les avait réduits un par un avec une logique difficilement contestable. Ensuite il avait montré pourquoi il n'y avait pas d'autre choix que de mettre le roi en jugement.

Nous étions déjà en milieu d'après-midi, Charles Lameth levait la séance. Joseph pensait que demain, l'impact de la démonstration de Pétion serait déjà moindre, les gens avaient tendance à occulter assez facilement ce qui les dérangeait.

En attendant, Joseph était décidé à aller conter tout cela à Jean-Paul. Il le savait très malade, certains disaient même qu'il était mourant⁴⁹.

Il s'étonnait du monde qu'il y avait aux carrefours et sur les places, son attention était notamment attirée par le fait qu'il n'y avait pas de visages connus pour haranguer tous ces besogneux qui s'intéressaient à leur propre sort⁵⁰. Il était indéniable que l'agitation des rues approchait du point de non-retour. Il repensait à la maxime de Madame Roland « *On vit ici dix ans en vingt-quatre heures* ». Ceci expliquait pourquoi le manège était décidé à aller vite mais, pensait Joseph,

49 Voir « lettre à H. Bancal » du 15 juillet 1791 de Madame Roland.

50 Voir Buchez et Roux, tome XI p. 79 – Le lecteur attentif pourra méditer les débuts des gilets jaunes...

la décision qu'ils veulent prendre ne fera qu'accentuer le mécontentement.

De leur côté, Élisabeth et Philippine étaient à la réunion de la « Société fraternelle des patriotes des deux sexes, défenseurs de la Constitution », les nouvelles qui arrivaient du manège avaient engendré un tollé. Tout naturellement l'assemblée des citoyens et citoyennes adoptait « une adresse au peuple français ». Le texte⁵¹ était particulièrement bien construit, dans une première partie les auteurs rappelaient le rôle de chacun : la souveraineté réside dans le peuple qui forme la nation. « *Tous les dépositaires des pouvoirs divers de la souveraineté ne sont que les délégués et les mandataires du peuple et ils lui sont comptables de l'abus qu'ils font des pouvoirs qui leur sont confiés et des prévarications dont ils se rendent coupables* ». Puis une deuxième partie était consacrée à la conduite du roi, ses serments et ses trahisons ainsi qu'au rôle des comités ; enfin, une dernière partie fixait la conduite à tenir « *Français, nous vous dénonçons cette conduite de ces Comités corrompus, de cette majorité despotique, composée de Noirs, protestant contre la constitution, et de lâches, vendus à la liste civile*⁵². Français, reprenez l'exercice du pouvoir souverain, dont un si grand nombre de vos mandataires abusent. Défendez-leur de prononcer, à peine de révocation, sur le sort de Louis et de ses vils complices, avant que vous ayez manifesté votre volonté à cet égard ».

Rentré au Faubourg, chacun avait commenté sa journée et visiblement tous en tiraient la même conclusion : tout cela ne peut que mal se terminer.

Le lendemain, 14 juillet, Chrysostome était au Champ de Mars avec tout un groupe de membres des Cordeliers et de la société fraternelle des deux sexes, ils voulaient tout tenter pour peser sur l'Assemblée. Leur choix était de faire une nouvelle pétition et de la porter au manège. Il y avait

51 Voir S.Lacroix série 2, t.5 p. 383 et suivantes.

52 Une autre manière de dire vendus au roi ou payés par le roi.

là nombre d'hommes et de femmes qui elles aussi voulaient signer. Chrysostome en faisait la lecture, une nouvelle fois. Il était demandé à l'Assemblée de ne rien statuer « *avant que le vœu des communes de France ne se soit manifesté, avant que la voix de la masse du Peuple ne se soit fait entendre* »⁵³, puis la conclusion laissait entendre toutes les conséquences qui pourraient résulter d'un choix malheureux : « *Tout décret qui ne se renfermerait pas dans les bornes qui vous sont prescrites, serait frappé de nullité et aurait en même temps le caractère du plus étrange attentat aux droits du Souverain, le Peuple, le Peuple* ». Après avoir signé, ils partirent porter la pétition à l'Assemblée. À ses abords ils furent stoppés. Après d'âpres discussions une délégation fut autorisée à passer le barrage.

Joseph avait eu également les plus grandes difficultés pour accéder aux tribunes de l'Assemblée. Sans son entregent, il n'y serait jamais arrivé. Partout il y avait des gardes qui ne laissaient passer que certaines personnes. Parmi celles-là, Joseph reconnaissait des visages, c'étaient ceux qui habituellement soutenaient la majorité. Ce fut La Rochefoucauld-Liancourt qui commença à plaider la cause royale. Il eut cette formule que Joseph nota, car se disait-il elle traversera les siècles : « *je vois son erreur, mais je ne vois pas ses torts* »⁵⁴. Les échanges étaient vifs mais, malgré les efforts de Robespierre, de Pétion et de quelques autres comme Vadier, Poutrain, Prieur... Joseph voyait bien que l'affaire était entendue. D'ailleurs la discussion fut renvoyée au lendemain. C'est alors que Lameth annonça qu'il avait reçu une pétition, relative à la délibération en cours signée de 100 personnes⁵⁵. Il s'était engagé à la présenter à l'Assemblée et lui demanda si elle voulait l'entendre. Avec

53 Ne pas confondre, il ne s'agit pas du référendum d'initiative populaire !

54 Une version moderne de la formule pourrait être quelque chose comme « responsable mais pas coupable ».

55 En fait il y avait 135 signatures et 45 signatures de « femmes et sœurs romaines » soit 180 au total.

un bel ensemble la majorité décrète que la pétition ne serait pas lue. Le côté gauche de l'Assemblée ainsi qu'une partie des tribunes manifestaient sa réprobation. Alors Barnave, qui disait-on était toujours sous le charme de la reine, trouva la bonne formule en proclamant qu'il soutenait le décret des comités, et qu'il ne coûtait rien de lire la pétition demain, à l'ouverture de la séance. Les mêmes qui, il y avait quelques minutes avaient voté pour qu'on ne lise pas la pétition, votèrent de nouveau pour qu'on la lise le lendemain. Bien qu'il ne fût plus à convaincre depuis longtemps, Joseph était toujours ébahi par tant de versatilité. Comment pouvait-on confier son avenir à de telles gens⁵⁶ ?

Pendant ce temps Philippine et François étaient au champ de la fédération pour commémorer le 14 juillet. Au milieu du champ, entre les débouchés de la rue saint-Dominique et de la rue de Grenelle on avait dressé l'autel de la Patrie. Il y avait là énormément de monde⁵⁷ mais les gens n'étaient pas joyeux, les scènes d'allégresses qu'avait déjà connues ce lieu n'étaient plus de mise. On sentait qu'il se passait quelque chose. La décision de l'Assemblée de ne pas participer, mais d'envoyer seulement une pâle représentation, n'y était pas pour rien. Philippine et François étaient frappés par cette ambiance assez morne où il n'y avait aucun élan pour célébrer la liberté. C'était l'évêque de Paris qui officiait mais, le champ étant tellement vaste et l'autel si monumental qu'on le distinguait avec peine. Par contre tout le monde remarqua le peu de tact déployé par La Fayette qui ne s'était pas joint au cortège mais avait préféré faire son entrée par un passage latéral accompagné de ses gens de maison et de ses aides de camp. Philippine et François préférèrent s'esquiver assez rapidement. Ils avaient

56 Le lecteur se gardera bien de faire des analogies avec le fonctionnement de l'actuelle assemblée.

57 *La bouche de fer* parle de 400 000 personnes, Madame Roland dit « un peuple immense ».

décidé de rentrer au Faubourg en flânant un peu. Ils étaient amoureux et voulaient profiter de la vie. Leurs pas les avaient menés aux abords du manège mais, à la vue des gardes qui pullulaient dans les rues adjacentes et qui arrêtaient des passants, ils s'en étaient éloignés rapidement.

Les événements s'enchaînaient ainsi à une vitesse folle, la formule de Madame Roland n'avait jamais été tant vérifiée. Il y avait comme une nervosité ambiante, comme ces jours où l'orage monte et que la foudre menace. Même dans leur refuge, au Faubourg, nos amis y étaient sensibles.

Le lendemain 15 juillet les députés n'allaient pas tenter d'arranger les choses, bien au contraire, ils étaient décidés d'en finir avec la contestation montante. Ainsi la pétition fut lue et ne fut pas commentée, on demanda seulement de lire également la liste des signataires et lorsqu'ils entendirent qu'il y avait des femmes parmi eux, ils se contentèrent de rire et de passer à l'ordre du jour! Puis la discussion reprit et, malgré Robespierre et Buzot, la majorité ne mit pas en cause le roi mais Madame de Tourzel au motif que *«gouvernante des enfants de France, regardée comme dépositaire d'un enfant qui appartient également à la nation et au roi, et que ce dépôt précieux exigeant qu'elle soit soumise à une sorte de responsabilité qui n'aurait pas dû lui permettre d'exposer le Dauphin à un voyage, sans en connaître le motif, elle devait rester en état d'arrestation»*.

C'était ainsi que le décret fut voté sans problème.

Pendant ce temps, nombre de citoyens venus des Cordeliers, des Jacobins, des sociétés fraternelles s'étaient retrouvés au Champ de Mars. Chrysostome était là avec Massoulard⁵⁸.

58 Massoulard (que nous avons déjà rencontré) était un ecclésiastique qui avait prêté serment, il habitait la section de l'observatoire, rue des postes, il était particulièrement actif et haranguait souvent les gens de son quartier. (voir *« Une révolution à l'œuvre : le faubourg Saint-Marcel (1789-1794) »* - H. Burstin)

Il lisait la pétition que ce dernier avait rédigée. La foule, de plusieurs milliers de personnes, manifestait son approbation pour la pétition et son courroux envers les députés, tantôt par des applaudissements, tantôt par des invectives. Les pétitionnaires réclamaient d'attendre que « *le vœu bien prononcé de tout l'empire français ait été efficacement émis* » avant de prendre toute décision sur le sort de Louis XVI et, ils concluaient par cette phrase lourde qui n'était qu'une menace à peine voilée : « *Mandataires d'un peuple libre, détruiriez-vous un héritage que vous avez solennellement consacré, et le remplaceriez-vous, sous le règne de la liberté, par celui de la tyrannie ? S'il en était ainsi, attendez-vous que le peuple français, ayant reconnu ses droits, est disposé à ne plus les perdre* ».

Trois commissaires furent immédiatement nommés pour porter la pétition à l'Assemblée, Massoulard, Virchaux et Chrysostome. Derrière eux, la foule, qui était de plus en plus imposante formait un cortège. Le manège était cerné par les troupes de La Fayette, Chrysostome et quelques-uns de ses amis étaient maintenant arrêtés rue du Dauphin⁵⁹. Ils y trouvèrent Bailly avec d'autres municipaux. Après s'être présentés à Bailly, comme étant les mandataires de la foule environnante, ils lui avaient fait la demande de rencontrer Robespierre et Pétion, pour les charger de remettre leur pétition au président de l'Assemblée. Bailly n'avait pas une âme de général et n'était pas d'un caractère belliciste. Chrysostome n'eut pas trop de difficultés à lui faire valoir que s'il laissait passer une délégation, la foule, qui n'était pas armée, resterait pacifique alors que, dans le cas contraire, personne ne pouvait dire ce qu'il adviendrait. Au fond de lui-même Bailly savait que c'était là la seule façon de se sortir de cette ornière, aussi accepta-t-il de laisser passer six personnes

59 Michelet, dans son « *Histoire de la Révolution française* » dit que cette rencontre eut lieu Place Vendôme, il est contredit en cela par Bailly lui-même lors de son intervention à l'Assemblée le lendemain 16 juillet.

après avoir envoyé un de ses adjoints porter un billet à Charles de Lameth⁶⁰ afin de le prévenir.

En s'adressant à Robespierre, Lameth lui conseilla de calmer les pétitionnaires, pour leur bien. Robespierre lui fit une réponse glaciale comme quoi en ce qui le concernait, lui Robespierre n'avait pas besoin de son conseil. Robespierre et Pétion allèrent au-devant de la délégation. C'était la première fois que Chrysostome les approchait ainsi, au nom de ses amis, il leur expliqua l'objet de leur mission : le président devait lire la pétition à l'Assemblée. Robespierre et Pétion leur expliquèrent la situation : le décret venait d'être voté, il n'y aurait pas de consultation des départements, l'affaire était close pour l'Assemblée. Puis Pétion rapporta la réflexion que Lameth avait faite à Robespierre et ils expliquèrent pourquoi il était de l'intérêt des démocrates de faire en sorte qu'on ne puisse les accuser de troubler l'ordre public. Chrysostome avait compris ce qu'il y avait derrière les mots, leur intégrité à tous était menacée. D'ailleurs, Virchaux qui les accompagnait venait de se faire arrêter par un des hommes de main de La Fayette. Chrysostome n'insista pas, il savait que Pétion et Robespierre étaient devenus une cible pour la majorité de l'Assemblée. Massoulard demanda alors qu'on leur remette une lettre prouvant qu'ils avaient mené leur mission jusqu'au bout de ce qu'ils pouvaient faire.

Lorsqu'ils étaient revenus rendre compte de leur entrevue et qu'ils avaient donc annoncé que le décret était passé, une vaste clameur s'était élevée, elle traduisait la déception et la colère. La foule se répandait maintenant, par groupes de tailles diverses, dans toute la ville pour annoncer la trahison des députés.

Certains parcouraient les boulevards et faisaient fermer les théâtres en signe de protestation. D'autres, dont Chrysostome

60 Lameth qui présidait l'Assemblée à cette époque.

faisait partie, étaient allés au cirque du Palais-Royal, là même où Condorcet avait discoursé sur la république. Il s'y tenait l'assemblée fédérative des amis de la vérité, que Bonneville avait annoncée dans *la Bouche de fer* depuis au moins huit jours. Là également il y avait du monde mais, surtout, il y avait des représentants des autres sociétés fraternelles. D'ici quelques heures, tout Paris serait sur le qui-vive. Alors que le président de séance venait d'annoncer l'ordre du jour de la réunion, à savoir, décider que Louis XVI ne pourrait pas remonter sur le trône, même par un décret de l'Assemblée nationale, si elle n'avait pas recueilli l'avis des 83 départements, l'annonce de ce qui venait de se passer à l'Assemblée ainsi que la relation de l'entrevue avec Robespierre et Pétion provoqua de très vives réactions dont on ressentait toute la violence dans les paroles échangées. La motion, finalement votée et qui serait envoyée à tous les départements était une protestation contre le décret. Elle stipulait clairement que le peuple était souverain, et l'Assemblée nationale incompétente pour prendre le décret qu'elle venait de voter.

Pendant ce temps, Guillaume était aux Jacobins avec Danton et ses amis Choderlos de Laclos, Desmoulins... Biauzat lisait le décret lorsque Robespierre, Pétion, Roederer, accompagnés d'autres députés, arrivèrent sous les applaudissements. L'ambiance, dans l'assistance nombreuse, était tumultueuse. Robespierre l'avait senti et essaya de calmer les esprits en commentant le décret. Il reprit les arguments qu'il avait développés, le matin même, à l'Assemblée. « *Je lis le décret et je vois qu'en y mettant en cause telles ou telles personnes, elle n'a rien décidé du tout, ni pour, ni contre Louis XVI. La question, à cet égard, reste donc parfaitement en son entier*⁶¹ ».

Rewbell ne voulait pas faire l'autruche, il prit donc la parole pour faire remarquer que l'intention de l'Assemblée

61 Œuvres de Maximilien Robespierre, tome VII, p. 581

était évidente et que la question était réglée. Louis XVI était mis hors de cause. C'était alors que Laclos avait fait remarquer que si les citoyens devaient tout aux lois, ils ne devaient, par contre, pas se soucier des intentions. En conséquence, il proposait de faire une pétition, non pas au nom de la société des Jacobins puisque maintenant c'était illégal, mais au nom des bons citoyens qui la composaient. Cette pétition serait envoyée pour signature, non pas aux diverses sociétés de la France entière, mais aux dites sociétés comme lieu de rassemblement des bons citoyens. Biauzat s'opposa à ce projet mais, Danton avec sa verve et son talent oratoire, expliqua qu'ici, à Paris, ils savaient tous à quoi s'en tenir, mais qu'en province les citoyens, qui n'avaient pas suivi les manœuvres des députés, pouvaient se laisser abuser. Il fallait donc les informer. Sa conclusion annonçait de difficiles moments pour les Jacobins : *« Que ceux qui ne se sentent pas le courage de lever le front de l'homme libre, se dispensent de signer notre pétition. N'avons-nous pas besoin d'un scrutin épuratoire ? Le voilà tout trouvé »*. Robespierre essaya de calmer le jeu, il demanda non pas le rejet de la pétition mais sa modification, il ne voulait pas qu'on y mêle les enfants et les femmes. Guillaume comprenait, à tort ou à raison, qu'il soutenait le principe et que sur le fond il suivait Danton.

La séance allait être close lorsque, venant de la réunion du Palais-Royal, plusieurs dizaines de personnes, parmi lesquelles étaient Chrysostome, envahirent quasiment la salle. Une importante foule était dehors et n'avait pu entrer⁶². Chrysostome obtint la parole pour parler au nom de la foule qui venait du Palais-Royal. Il expliquait la position qui avait été prise de ne pas reconnaître Louis XVI et la décision d'aller jurer cela demain sur l'autel de la patrie au Champ de Mars. Il demandait que les Jacobins se joignent alors à eux.

62 La littérature donne les chiffres de 4 000 à 8 000 personnes.

Une longue discussion eut alors lieu, visiblement il y avait des courants presque opposés au sein des Jacobins. C'était encore Laclos qui montait à la tribune pour proposer de rédiger une pétition qui serait signée sur l'autel de la patrie. La décision fut prise de nommer six commissaires pour la rédiger et la présenter, ici même, le lendemain à onze heures. Sur cette décision la séance fut levée, il était déjà minuit. Les commissaires qui venaient d'être nommés, Lanthenas⁶³, Sergent⁶⁴, Danton, Ducancel, et Chrysostome, Brissot, n'étant pas présent, décidèrent de se retrouver à sept heures du matin avec Laclos qui avait été, en quelque sorte, le véritable fomenteur de cette pétition.

Guillaume était sorti en compagnie de Danton, Desmoulins, Fabre, et la Poype⁶⁵. Ils formaient un petit groupe, mais même à cette heure les rues n'étaient pas désertes, il y avait encore des groupes ici et là. Les gardes nationaux étaient également bien présents. Lorsqu'ils montèrent chez Danton, ils en avaient vu juste à l'angle de la rue de Seine et de Bucy, à deux pas de la cour du commerce. Puis lorsqu'une heure plus tard, il était rentré chez lui, il s'était fait arrêter et interroger. Visiblement les autorités étaient inquiètes.

Guillaume et ses amis n'étaient pas les seuls qui allaient passer une bien courte nuit. Les meneurs de la majorité de l'Assemblée, les Duport, d'André, Le Chapelier, Barnave... qui venaient de sauver Louis XVI étaient inquiets. Ils

63 François-Xavier Lanthenas (1754-1799) À cette époque il est membre du club des Jacobins, il collabore au « patriote français ». Nous le retrouverons député sous la Convention.

64 Antoine Louis François Sergent (1751-1847) était dessinateur graveur de son métier, à cette époque il était président de la section du Théâtre français (Cordelier). Il connaît bien Brissot et Pétion, nous aurons l'occasion d'entendre de nouveau parler de lui.

65 Jean-François de la Poype (1758-1851) finira général de division, il eut sous ses ordres le futur empereur lors du siège de Toulon. Fréron était son beau-frère.

s'étaient réunis dans les bureaux dévolus aux comités, dans l'ancienne demeure des Feuillants, presque en face des Jacobins. Biauzat était là, et il leur racontait ce qui venait de s'y passer. Maintenant leur inquiétude se transformait en peur. Ils comprenaient que le flou de leur décret laissait la possibilité à leurs opposants de les combattre légalement. Après de longs échanges ils décidèrent qu'il faudrait faire un document explicatif et l'envoyer dans les départements. En aucun cas il ne fallait laisser les Parisiens faire ce qui pourrait être interprété comme un vote. Il n'était pas question que les départements s'expriment sur cette question. En conséquence, ils décidèrent que dès le lendemain ils feraient en sorte que l'Assemblée donne des ordres de fermeté à la municipalité, ordres qui avaient déjà été donnés à la Garde nationale⁶⁶.

Le lendemain, 16 juillet, les commissaires et Laclos étaient aux Jacobins pour rédiger le projet de pétition. Brissot n'était pas là, ils le firent aller chercher chez lui. Arrivé aux Jacobins, ils le mirent au fait et lui demandèrent de rédiger, chose qu'il savait faire mieux que quiconque. Il voulait que Laclos s'en charge, puisque c'était là son idée première mais, celui-ci prétextait qu'il avait une migraine qui ne lui permettait pas de le faire. Brissot commençait par perdre patience. À partir de ce que lui disait Laclos, il rédigea un texte assez ferme et s'en retourna chez lui. C'était Laclos qui devait présenter la pétition aux Jacobins en fin de matinée.

66 On peut imaginer que les lecteurs « factieux » pensent à ce qui s'est passé avec les gilets jaunes : il fallait qu'ils comprennent, d'où le show du Président, on aurait dit à l'époque du premier fonctionnaire, pour expliquer ses pensées (avant on faisait une adresse au peuple afin qu'elle lui soit lue et commentée aujourd'hui on appelle cela un grand débat à la télévision mais, on choisit les auditeurs) et si cela était insuffisant, les actions de la police et de la justice.

Chrysostome n'avait presque rien dit, il observait. Les manigances de Laclos lui déplaisaient, il le mettait dans le même sac que Fabre. Il n'avait confiance ni en l'un ni en l'autre. Il espérait simplement que la pétition, qui venait d'être rédigée, arriverait au bureau des Jacobins dans les mêmes termes. Elle était articulée sur trois parties. La première concernait le décret qui ne stipulait rien sur le sort de Louis XVI aussi demandait-elle « *de statuer complètement sur le sort futur de cet individu; que sa conduite doit servir de base à cette décision* ». La deuxième rappelait la conduite de Louis XVI et, la troisième explicitait la réclamation des pétitionnaires qui demandaient « *formellement et spécialement que l'Assemblée nationale ait à recevoir, au nom de la Nation, l'abdication faite, le 21 juin, par Louis XVI de la couronne qui lui avait été déléguée* » Ensuite venait l'affirmation que les soussignés « *ne reconnaîtraient jamais Louis XVI pour leur roi, à moins que la majorité de la nation n'émette un vœu contraire à celui de la présente pétition* ».

Il y avait peu de monde aux Jacobins aussi la décision de porter la pétition sur l'autel de la patrie fut-elle rapidement prise.

Chrysostome était aux Cordeliers avec Legendre, Musquinet, Danton... Ils voulaient soutenir la pétition des Jacobins. Avec d'autres ils allèrent au Champ de Mars et sur le chemin ils haranguaient les citoyens afin qu'ils les suivent. Ils rencontrèrent Bonneville, qui voulait voir ce qui se passait, afin d'en rendre compte dans un prochain numéro de « *La bouche de fer* »⁶⁷. Au Champ de Mars, il y avait un attroupement d'environ deux cents personnes autour de l'autel de la patrie. Les gens discutaient des événements et attendaient calmement, certains meneurs les faisaient patienter en disant que les Jacobins allaient arriver avec la pétition. C'est alors qu'un cortège formé d'un grand nombre de Cordeliers, avec

⁶⁷ Voir plus particulièrement les numéros 96, 97 et 98.

leurs bannières déployées, fit son entrée sur le champ. Ils furent assez rapidement suivis par une dizaine de Jacobins qui amenaient la pétition. Ils s'étaient répartis aux quatre coins de l'autel afin d'en faire la lecture. Lorsqu'ils entendirent cette phrase : « *que l'Assemblée nationale ait à recevoir, au nom de la Nation, l'abdication faite, le 21 juin, par Louis XVI de la couronne qui lui avait été déléguée et de pourvoir à son remplacement par tous les moyens constitutionnels* », ils arrêtaient d'applaudir. Chrysostome, qui à ce moment était aux côtés de Bonneville, ne put s'empêcher de lâcher un puissant juron.

— Cette histoire de remplacement a été ajoutée, à l'origine elle n'y était pas. C'est un coup de Laclos ! Fulminait Chrysostome.

De son côté Bonneville ne décolérait pas. Rapidement, des citoyens prenaient la parole et rappelaient que leur cri, il y avait deux jours, ici même, était « plus de roi ». Puis d'autres crièrent à la trahison car, demander le remplacement du roi par des moyens constitutionnels, c'était automatiquement instaurer la régence du duc d'Orléans ! Après des échanges animés, la phrase avait été supprimée et les émissaires des Jacobins repartirent rue saint-Honoré avec cette nouvelle version. Chrysostome resta avec Bonneville qui, après avoir donné à l'impression ses notes et la pétition, voulait repasser aux Jacobins. La séance se terminait, mais visiblement la discussion houleuse portait sur ce qui s'était passé au Champ de Mars. Laclos était à la tribune et refusait qu'on supprime le membre de phrase qu'il avait ajouté. Chrysostome sentait une nouvelle fois une profonde division chez les Jacobins, maintenant la scission de la société pouvait intervenir à tout moment, déjà nombre de députés l'avaient en fait quittée et s'étaient installés en face, aux Feuillants.

En effet, d'André et ses amis avaient mis à exécution leur plan élaboré la nuit passée et, pendant qu'une poignée de Jacobins s'occupaient de la pétition, une poignée⁶⁸ de députés défenseurs de la monarchie constitutionnelle mettaient en place la répression. Il demandait donc l'envoi d'une adresse explicative «à tous les Français» mais surtout «*que les six accusateurs publics soient mandés à la barre, et chargés de faire informer contre les perturbateurs du repos public; que la municipalité soit rendue responsable des événements; que les ministres soient mandés pour presser l'exécution des ordres, et rendus responsables aussi de la négligence des accusateurs publics*».

Ainsi fut fait et, La Rochefoucault, président du département de Paris; Bailly, maire de Paris, les accusateurs publics, le ministre de la justice défilèrent pour essayer les reproches à peine voilés des nouveaux maîtres et pour prendre les ordres.

C'était à ce moment qu'on assista à une volte-face, par la voix de Chabroud⁶⁹ et de d'André qui avait pourtant fait prendre, quelques heures auparavant, un décret pour envoyer une adresse à tous les Français. Le décret du matin fut donc «rappporté», aucune adresse ne serait envoyée et, Dèmeunier, qui parlait au nom du comité de constitution en fit passer un autre qui stipulait que la suspension du roi serait maintenue

68 Pour reprendre l'expression de Fréteau-Saint-Just député de la noblesse de Melun et Moret-sur-Loing «*Monsieur le Président, il est 11 heures et nous ne sommes ici qu'une poignée alors que l'Assemblée devrait être complète, et que nous devrions être tous à nos postes*». Comme quoi les mauvaises habitudes perdurent !

69 «*Les commissaires que vous avez nommés s'étaient assemblés pour ce travail, ils l'avaient fort avancé lorsqu'une réflexion, qui leur a été proposée, les a arrêtés* » (Chabroud archives parlementaires p. 376). «*J'ai proposé ce matin la rédaction de cette adresse : j'ai donné pour raison la nécessité de faire connaître les motifs de notre décision, et j'avoue de bonne foi que j'avais peu réfléchi à ma proposition* ». (d'André id.) Comme quoi l'improvisation est également une constante !

jusqu'à ce qu'on puisse lui présenter l'acte constitutionnel entier.

C'était là une manière de mettre officiellement le roi hors de cause, le doute n'était plus permis et, si on s'y opposait on allait à l'encontre d'une loi rendue. On se mettait dans l'illégalité.

Tard dans la nuit, les Jacobins se retiraient de la pétition, les Cordeliers, eux, donnaient rendez-vous aux sociétés fraternelles le lendemain à 11 heures, place de la Bastille, afin de se rendre au Champ de Mars, en cortège, derrière les bannières.

Chrysostome, la tête pleine d'interrogations, le cœur amer, rentrait au Faubourg sur le petit matin. Il savait que la journée serait longue.

L'irréparable

Il avait laissé ses amis tenir la maison. Tout le monde dormait. Il n'avait pas pu voir, qu'après avoir souhaité bonne nuit à Élisabeth et Joseph, Philippine et François étaient montés ensemble. Ils avaient décidé de se découvrir un peu plus, ce qui les rendait à la fois heureux et inquiets. C'était Philippine qui lui avait dit «Laisse-moi te déshabiller, je n'ai jamais fait cela», «moi non plus» lui avait-il répondu. Doucement elle lui avait ôté ses vêtements tout en l'embrassant et en le caressant et maintenant, elle arrivait au moment où il serait totalement dénudé. Il se laissait faire. C'était leur accord non dit, l'un et l'autre sentaient cela et savouraient ce moment qui ne se représenterait plus jamais. Il n'y avait qu'une première fois. Puis, ce fut à son tour de lui dire «laisse-moi faire, si tu veux». Il la déshabilla avec la même douceur. Elle était la première surprise de se voir si détendue, d'être là en toute confiance. «Tu es belle et je t'aime» lui disait-il en embrassant sa poitrine. Elle lui souriait et, lorsqu'elle fut nue, il lui déposa un baiser sur le ventre, ce qui la fit tressaillir. Il crut l'avoir choquée et lui demanda de l'excuser. «Non, je suis bien, je t'aime» s'entendit dire Philippine.

Ils étaient maintenant dans les bras l'un de l'autre. François ne pouvait dissimuler l'effet que lui faisait Philippine, ce qui la surprenait. Ils en riaient. Ils apprenaient à se connaître. Ils parlèrent beaucoup de leur vie, de leur manière de se respecter, de ne pas se mentir, puis ils finirent par s'endormir.

Le lendemain matin, ils étaient changés. Au petit-déjeuner, ils se taquinaient, ils étaient totalement complices. Ceci n'avait échappé ni à Chrysostome, ni à Élisabeth et Joseph. Ils étaient contents pour leurs enfants mais ils savaient, qu'irrésistiblement, plus rien ne serait comme avant.

Ce matin du dimanche 17 juillet, il faisait beau, presque déjà chaud. Philippine et François avaient décidé d'en profiter, ils se promèneraient dans Paris et puis, en fin d'après midi, ils iraient signer la pétition dont leur avait parlé Chrysostome. Joseph et Élisabeth comptaient y aller, le soir ils rentreraient tous les cinq ensemble.

Chrysostome était déjà parti, l'Américain¹, très excité, était passé le chercher afin de se rendre chez Santerre car, la place de la Bastille, lieu de rendez-vous des sociétés fraternelles, pour former le cortège à destination de l'autel de la patrie, était totalement bouclée par les troupes de La Fayette qui suivait en cela les ordres de la municipalité et donc de l'Assemblée.

Les carrefours, réveillés à grands sons de trompe, voyaient les municipaux accompagnés de notables procéder à la lecture du dernier décret et des instructions de Lameth au maire.

Ils trouvèrent Santerre, en habits civils, tranquillement installé chez lui. Fournier essaya de lui faire sonner le branle-bas dans le Faubourg afin de dégager la place, d'aller arrêter Bailly et La Fayette, mais rien n'y fit, tout au plus obtinrent-ils un haussement d'épaules.

¹ Il s'agit de Fournier (1745-1825) connu sous le nom de Fournier l'Américain ou encore Fournier l'Héritier.

Ils sortirent dépités, Fournier était indigné et s'en était allé aux Cordeliers, quant à Chrysostome, il allait chez Danton. Il arriva Cour du commerce vers les dix heures passées. Danton n'était pas seul. Chrysostome salua Guillaume, Desmoulin, Fréron, Sergent, Fabre, Momoro puis Guillaume lui présenta une tête qu'il ne connaissait pas. Il s'agissait de Duplain². Vers onze heures, c'était Santerre qui arrivait, il venait d'apprendre que deux individus s'étaient cachés sous l'autel de la patrie et s'étaient fait prendre. La foule les avait emmenés au comité du Gros-Caillou³ puis, on ne savait pas trop comment ni pourquoi, ils avaient été massacrés.

Chrysostome écoutait et observait, chacun y allait de son commentaire. D'après Santerre, les deux larrons s'étaient installés là-dessous pour regarder sous les jupes des femmes. C'était la version officielle qui courait, mais, déjà Desmoulin la mettait en doute. Si on les avait tués, c'était pour qu'ils ne parlent pas. Ils étaient probablement payés par les contre-révolutionnaires ou par les tenants des décrets, afin de provoquer un motif de répression. On accuserait alors les pétitionnaires d'être des fauteurs de troubles. C'était à ce moment que Legendre était arrivé, comme affolé. Il disait qu'il avait eu la visite de deux envoyés d'Alexandre Lameth⁴. Ils avaient pour ordre de lui dire ce message «*Nous sommes*

2 Pierre Jacques Duplain (1743-1820). La famille Duplain était très connue à Lyon. Il s'agissait d'une famille lyonnaise d'imprimeur libraire que Périsset ne pouvait pas ne pas connaître, ils habitaient la même rue. Ils étaient deux cousins, Jacques (fils de Pierre Duplain) et Joseph (fils de Benoit Duplain) qui après avoir quitté Lyon pour Paris, mêlaient activités professionnelles et politiques n'avaient pas toujours eu la réputation de leurs aïeux. Sur le plan politique, il reste attaché à leur nom la suspicion d'agents doubles, notamment pour Joseph. (« *Une famille de libraires lyonnais : les Duplain* » <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1460-une-famille-de-libraires-lyonnais-les-duplain.pdf>)

3 Quartier de Paris, à l'est du Champ de mars appartenant à la section des invalides.

4 Frère de Charles de Lameth, président de l'Assemblée.

chargés de vous prévenir d'aller hors de Paris aujourd'hui dîner à la campagne; emmenez Danton, Camille et Fréron, qu'on ne les voie pas de la journée à la ville».

Legendre insistait, il était certain de sa source. Danton, qui avait tout de suite compris la signification du message, décida d'emmener tout le monde dans la maison de campagne de son beau-père à Fontenay. Chrysostome, Guillaume, Santerre, Momoro et Sergent ne voulurent pas partir avec eux.

Pendant ce temps, aux Jacobins, il y avait également du mouvement, les rangs étaient de plus en plus clairsemés. Nombre de députés avaient établi leurs quartiers aux Feuillants et s'alignaient sur la position de la majorité de l'Assemblée. Lorsque Royer⁵ avait appris que l'Assemblée mettait expressément Louis XVI hors de cause, il s'était ravisé et avait voulu enlever sa signature de la pétition, mais son domestique était arrivé trop tard chez l'imprimeur. Dans les faits la pétition n'était plus soutenue par les Jacobins. Robespierre mesurait la dangerosité de la situation, il voyait que tout se mettait en place pour donner prétexte à une répression violente et à une reprise en main des événements par le triumvirat. Il essaya de faire stopper l'impression de la pétition mais il n'y arriva pas. Les quelques Jacobins qui étaient là décidèrent de rédiger une affiche expliquant que la pétition était devenue inutile et était retirée. Quatre d'entre eux étaient chargés de la porter sur l'autel de la patrie et de la lire au peuple alors présent.

Cependant, les gens se dirigeaient, en groupe d'une vingtaine ou individuellement, vers le champ de la fédération; les sociétés fraternelles, qui n'avaient pu se retrouver à la Bastille, faisaient de même.

5 Jean-Baptiste Royer (1733-1807) député du clergé, évêque constitutionnel de l'Ain, était à cette époque président du club des Jacobins.

À l'Assemblée, Duport, qui remplaçait Charles de Lameth, ouvrait la séance à onze heures et, le procès-verbal de la veille à peine lu et adopté, un député pris la parole pour alerter l'Assemblée : « *La nouvelle se répand en ce moment que deux bons citoyens viennent d'être victimes de leur zèle. Ils étaient au champ de la fédération, et disaient au peuple rassemblé qu'il fallait exécuter la loi. Ils ont été pendus sur-le-champ* ».

Le curé Dillon⁶ eut juste le temps de dire « *Le fait n'est pas tel que vous l'avez rapporté. Je demande si vous avez été témoin* » que déjà Regnaud de Saint-Jean-d'Angély⁷, dont on savait qu'il avait publié, la veille, une fausse pétition et une fausse réponse de Lameth dans *le postillon de Calais*⁸, demandait la proclamation de la loi martiale, proposition qui fut immédiatement adoptée. Voyant que l'Assemblée lui était favorable, il proposa un autre décret « *Tout individu qui, dans un écrit, quelle que soit sa forme, aura, soit individuellement, soit conjointement avec d'autres, manifesté la résolution d'empêcher l'exécution de la loi, provoqué la désobéissance, ou porté le peuple à résister aux autorités constituées, sera regardé comme séditieux, comme perturbateur du repos public. En conséquence, les*

6 Dominique Dillon (1742-1806) curé de Pouzauges, élu député du clergé pour la sénéchaussée du Poitiers. Il fait partie des premiers à avoir rejoint le Tiers. Il est signataire du serment du Jeu de paume.

7 Michel Regnaud de Saint-Jean-d'Angély (1760-1819) Député du Tiers, avocat, journaliste, ami de Malouet, « vendu à la liste civile » comme on disait alors, il restera proche des royalistes et sera ministre de Napoléon. Ses méthodes n'étaient pas reluisantes, sa fausse pétition tendait à montrer les Cordeliers et leurs amis comme de dangereux factieux : « *Nous voulons qu'il soit jugé et malheur à celui qui contrariera notre volonté, car, encore une fois, nous sommes les plus forts... Nous ne vous reconnaitrons tous que comme des traîtres à la patrie* » et la fausse réponse de Lameth était une violente provocation : « ... *L'assemblée nationale, chargée de stipuler les intérêts de 23 millions de français, ne comptera certainement pour rien l'opinion d'une poignée d'hommes ameutés, attroupés dans la capitale* ». NB. Pour le lecteur perdu, nous sommes en 1791 !

8 *Le postillon* était un titre de journal qui ne parut que de février 1790 à octobre 1791, fondé par Adélaïde Marguerite Fonrouge née Calais de Bainville. On le nomme postillon de Calais et parfois postillon par Calais.

officiers de police sont autorisés à le faire arrêter sur-le-champ et à le remettre aux tribunaux, pour être puni par les peines portées par la loi contre les criminels de lèse nation». La majorité applaudissait et demandait de voter, mais l'auteur eut une retenue qui lui fit demander le renvoi au Comité pour «*qu'il rédige séance tenante un décret*».

Le reste de la séance, jusqu'à trois heures, fut consacré aux affaires en cours.

Chrysostome était maintenant sur les marches de l'autel de la patrie avec ses amis Cordeliers. La foule, de minute en minute était de plus en plus nombreuse. La chaleur devenait pénible, l'orage s'annonçait sûrement pour le soir. C'est à ce moment qu'arriva la délégation du club des Jacobins. Les applaudissements se changèrent rapidement en silence réprobateur et en véhémentes protestations lorsque les délégués annoncèrent que les Jacobins se retiraient de la pétition. Ils la jugeaient dorénavant inutile. Très rapidement Chrysostome, avec ses amis Robert, Bonneville, Peyre, Momoro, Dunouy et quelques autres, décidèrent de rédiger séance tenante une nouvelle pétition en restant dans les termes «*les plus respectueux et les plus constitutionnels*».

Peyre, en uniforme de la Garde nationale, avait pris la direction des opérations et Robert s'activait à rédiger la nouvelle pétition⁹. Chrysostome et ses amis Cordeliers calmaient les esprits comme ils le pouvaient. Maintenant ils

9 «... Sans doute, Messieurs, que vous avez été entraînés à cette décision par la foule de ces députés réfractaires qui ont fait d'avance leur protestation contre toute la Constitution. Mais, Messieurs, mais, représentants d'un peuple généreux et confiant, rappelez-vous que ces 290 protestants n'avaient point de voix à l'Assemblée nationale... Ces considérations, toutes ces vues du bien général, ce désir impérieux d'éviter l'anarchie, à laquelle nous exposerait le défaut d'harmonie entre les représentants et les représentés... » Comme la chose est bien dite : le défaut d'harmonie entre les représentants et les représentés ! Qu'en est-il aujourd'hui ? À chacun de méditer.

s'étaient répartis aux quatre angles de l'autel pour lire le texte de Robert, la foule applaudissait en manière d'assentiment. Tout se passait dans l'ordre et la bonne humeur. La foule était composée de militants et de badauds, mais tous signaient, hommes, femmes, enfants. Joseph et Élisabeth arrivaient à ce moment. Comme beaucoup, ils profitaient du dimanche pour se promener et signer. Ils venaient de croiser Sophie de Condorcet qui, accompagnée d'amies, faisait prendre l'air à sa petite fille née il y avait à peine plus d'un an. Ils ne savaient pas que François et Philippine étaient également là. C'était alors qu'une délégation de trois municipaux¹⁰ arriva. Joseph était en train de signer à l'angle où se tenait Chrysostome. Très rapidement, Peyre, Fournier, La Rivière et d'autres décidèrent d'aller au-devant d'eux afin de leur montrer la volonté, de tout le peuple, de respecter la loi. Puis ils les accompagnèrent jusqu'à l'autel, afin qu'ils lisent la pétition et s'imprègnent ainsi de l'ambiance citoyenne qui régnait au sein du peuple rassemblé. Les municipaux se félicitaient de n'avoir pas eu à déployer des mesures coercitives, maintenant ils s'en retournaient rendre compte au corps municipal et avaient accepté qu'une délégation, composée d'une dizaine de délégués dont Fournier, La Rivière et Chrysostome, les accompagna. Chrysostome partageait la méfiance de Fournier mais lorsqu'ils arrivèrent place de Grève¹¹, le doute n'était plus permis, car il y avait là une multitude de troupes dont on fit charger les armes. Chrysostome et ses amis ne purent entrer dans la salle du conseil avec Hardy, Regnault et Leroux. Ils durent rester devant la porte fermée lorsque Bailly, très

¹⁰ Il s'agissait de Hardy, Regnault et Leroux qui avaient été délégués, par le corps municipal, auprès de la section du Gros-Caillou suite au meurtre des deux individus surpris sous l'autel de la patrie. Après avoir constaté que cet incident était indépendant de ce qui se passait au Champ de Mars, ils allèrent voir comment s'y déroulaient effectivement les choses.

¹¹ Rebaptisée Place de l'Hôtel de Ville depuis 1803. Le lecteur intéressé trouvera deux représentations, très parlantes, à cette adresse : <http://www.cosmovisions.com/monuParisPlaceGreve.htm>

agité, en sortit en donnant l'instruction de «déployer la loi martiale». Il venait d'apprendre, par un commandant de la Garde nationale de la section de Bonne-Nouvelle, qu'un coup de feu venait de tuer La Fayette¹². Les trois délégués de la municipalité tentèrent, en vain, d'infléchir la décision de Bailly, en expliquant que tout était calme au Champ de Mars. Ayant parfaitement mesuré ce qui se tramait, Chrysostome et ses collègues décidèrent de s'en retourner au Champ de Mars afin de prévenir les pétitionnaires. Il fallait que tout le monde quitte l'autel, surtout les femmes et les enfants. Sur le chemin du retour, ils s'arrêtèrent aux Cordeliers pour y rendre compte des événements, Santerre était là, il semblait serein et leur disait de se calmer *«Messieurs, soyez tranquilles, il n'y aura pas une amorce de brûlée dans tout ceci. Au surplus mon bataillon y est, et, si on avait le malheur de tirer, je m'y opposerais. Mais je puis me tranquilliser et m'en rapporter à l'officier qui le commande»*.

Par son attitude, Santerre avait mis Fournier hors de lui. Avec véhémence il lui dit qu'il ferait mieux d'aller lui-même commander son bataillon. *«J'y vais»* lui répondit Santerre, vexé¹³.

Lorsque Chrysostome arriva, avec ses compagnons, au Champ de Mars il ne put que constater que La Fayette avait fait déployer les troupes auprès de tous les passages, le Champ était en train de se transformer en une véritable nasse. Ils

12 Il y eut effectivement un coup de feu rapproché tiré sur La Fayette mais étrangement, celui-ci ne fut pas touché et fit libérer sur-le-champ son agresseur (tant de mansuétude n'était pas dans ses habitudes). Le bruit de sa mort fut répandu tout aussi rapidement dans Paris. Ces circonstances expliquent pourquoi beaucoup considérèrent qu'il s'agissait « d'un coup monté » afin de justifier la proclamation de la loi martiale et de monter la population contre les pétitionnaires, car à cette époque La Fayette avait encore quelque crédit.

13 En fait, Santerre ne se rendit pas au champ de mars. Il alla chez sa belle-sœur rue des Fossés-Monsieur-le-Prince pour n'en ressortir que vers les onze heures du soir.

gravirent les marches de l'autel de la patrie, et se répartissant à chaque angle ils disaient la même chose : «*La loi martiale arrive, on veut nous massacrer, que tout le monde se retire paisiblement, pour que nos vils assassins n'aient pas la satisfaction d'accomplir leur abominable projet, et encore pour leur épargner dans l'histoire la honte inouïe d'avoir immolé tout un peuple sans défense*».

Mais, les braves gens qui étaient venus ici paisiblement, ne voyaient pas pourquoi on s'en prendrait à eux, «nous respectons la loi, nous ne sommes pas armés, dans le pire des cas attendons qu'ils fassent les sommations réglementaires et nous partirons comme le veut la loi».

À ce moment, il devait être au moins sept heures et demie¹⁴, déjà la troupe arrivait au pas de charge par le passage de la rue Saint-Dominique. C'était le bataillon du faubourg Saint-Marcel qui était en tête, les fusils chargés. Ils étaient suivis par l'infanterie et ses canons et par la cavalerie.

Sur l'autel de la patrie, les pétitionnaires attendaient de voir le drapeau rouge et d'entendre les sommations. Bailly était resté en retrait avec le drapeau, au lieu de se positionner en tête comme l'exigeait la loi. Il était trop tard pour partir, maintenant la troupe chargeait, faisait feu en ajustant son tir, comme à la chasse¹⁵, les autres se servaient de leur sabre pour déchiqeter indistinctement hommes, femmes, enfants. La panique poussait le peuple vers la Seine et les Invalides, mais d'un côté il était poussé dans l'eau par la cavalerie, sabre au clair, et de l'autre il rencontrait une autre division de la Garde nationale lancée au pas de charge. Ceux qui essayaient de fuir par la plaine de Grenelle étaient attendus par un feu nourri.

14 19 h 30

15 Toute analogie avec des événements récents où l'on voyait des forces de l'ordre tirer sur des individus de jaune vêtus en disant, après chaque tir, « a voté » serait du plus mauvais goût.

Des gardes de Saint-Marcel, avançaient maintenant vers l'autel de la patrie, bien décidés à en découper. Chrysostome se trouvait là avec Dunouy, ils ramassaient la pétition et les feuillets couverts de signatures, il fallait sauver l'objet du massacre. Ce n'est que lorsque les gardes, massacraient des innocents sur les marches de l'autel qu'ils s'enfuirent. Au travers de la mitraille, ils avaient opté pour se diriger vers l'école militaire car la cavalerie opérait plutôt de l'autre côté. Par chance, les troupes alignées devant l'école ne comptaient pas participer au massacre et au contraire favorisaient la fuite de leurs concitoyens. Chrysostome n'eut pas de difficultés à reconnaître le bataillon du faubourg Saint-Antoine. Une fois passés, ils voulurent aller aux Cordeliers mais la troupe pullulait et des canons étaient en batterie devant la porte alors, Dunouy eut l'idée d'aller chez son frère avec leur précieux trésor.

Joseph et Élisabeth arrivaient au Faubourg, ils avaient quitté le Champ de Mars lorsque Chrysostome était parti vers la mairie avec les municipaux, ils n'avaient pas été inquiétés car ils s'étaient largement éloignés du centre de Paris pour rentrer à la maison. Maintenant, ils étaient seuls et il était bientôt dix heures, la nuit était là. Élisabeth était morte d'inquiétude, le faubourg bruissait de nouvelles alarmantes concernant les récents événements. On disait que des enfants avaient été massacrés, et puis des femmes aussi.

Qu'était-il advenu de Philippine, François et Chrysostome ? Joseph essayait de la rassurer en lui disant qu'ils devaient être en sécurité quelque part, Philippine connaissait beaucoup de gens de par son activité au Procope. En fait il était aussi inquiet qu'elle.

Maintenant il pleuvait, Philippine et François étaient épuisés, ils étaient trempés. Ils avaient pu s'échapper du massacre grâce à la complicité des gardes du faubourg que

Philippine connaissait. Ils leur avaient dit de ne pas remonter dans la ville, alors, Philippine avait eu l'idée de contourner le Champ en rejoignant l'enceinte des fermiers généraux. De là, ils s'étaient dirigés vers la Seine. Philippine avait fait la connaissance, au Procope de deux gars, deux frères, ils étaient de son âge et travaillaient sur l'île aux cygnes¹⁶, dans la dernière installation des frères Périer. Ils habitaient à côté, dans une sorte de cahute. Il fallait arriver jusque chez eux. Non sans mal, après avoir quitté l'enceinte, ils avaient rejoint l'île, mais l'installation des frères Périer était exactement à l'extrémité opposée. La pluie était maintenant violente et la terre leur collait aux pieds. Tantôt c'était elle qui le tirait tantôt c'était lui qui l'encourageait. Il arrivait même à la faire rire, malgré les circonstances tragiques. Enfin ils arrivèrent près des installations, la machine à vapeur faisait un bruit assourdissant. Ils finirent par trouver le gîte des deux frères, c'était le plus jeune qui les avait accueillis. L'autre était allongé, le bras ensanglanté. Il avait été sabré quelques heures auparavant. Philippine avait commencé par lui nettoyer sa plaie et lui avait confectionné un pansement avec un torchon propre. Ensuite ils avaient partagé un morceau de pain avec les deux frères, et la prudence leur avait conseillé de rester sur place jusqu'au lendemain. Ils s'étaient raconté leur journée, c'était la première fois qu'ils se confrontaient à une telle violence aveugle. Le peuple avait tué le peuple!

Pour passer ce qui restait de la nuit, Philippine et François s'étaient blottis l'un contre l'autre dans un coin de la pièce. Ils étaient inquiets pour leurs parents. Ils savaient, par les gardes du Faubourg que Chrysostome avait réussi à s'échapper du lieu de massacre, mais pour aller où? Et Joseph et Élisabeth, ils ne les avaient pas vus. Ils savaient seulement qu'ils devaient être là pour signer. Qu'étaient-ils devenus?

16 On trouve également les dénominations l'île des cygnes ou l'île maquerelle...

Robespierre était aux Jacobins avec une poignée de députés qui avaient envoyé des émissaires dans Paris, afin de savoir ce qui s'était réellement passé. Il était une nouvelle fois monté à la tribune : *«Je suis effrayé des maux qu'on nous prépare : on veut se perpétuer, on veut régner : depuis deux ans, vous voyez les ambitieux sacrifier tout à leurs vues. Le peuple conservait une sorte d'énergie; il fallait déployer un moyen qui le soumit, afin de l'empêcher de rester dans cette attitude fière qui effraye ses oppresseurs. Ce peuple croyait avoir le droit de présenter une pétition à ses représentants : eh bien, on a fait couler son sang sur l'autel de la patrie : on a choisi des foules de stipendiés, des bouches mercenaires, qui de tous côtés répandaient la calomnie. Déjà toutes les batteries sont dirigées, déjà ceux qui avaient proposé des mesures de justice sont dénoncés de toutes parts comme de mauvais citoyens ; moi, je ne puis paraître dans l'Assemblée nationale ; on m'y attribue toutes les horreurs que l'on commet ou que l'on invente. À l'instant encore, aux Champs Elysées, on publiait sous mon nom un discours séditieux dont il n'est jamais sorti un mot de ma bouche, on veut lier les événements d'aujourd'hui à des faits qui vous regardent, on veut vous les attribuer et vous charger de toutes ces abominations ; on frémirait si je rapportais toutes les expressions qu'un membre de l'Assemblée nationale qui jouit d'une certaine réputation de patriotisme proférait dernièrement sur cette assemblée... ».*

Un charivari l'avait interrompu. Dans la rue, c'était maintenant la débandade des gardes nationaux, dont certains étaient visiblement alcoolisés. Ils revenaient de leur forfait. Ils s'arrêtaient devant les Jacobins, ils voulaient qu'on leur ordonnât d'abattre la salle à coups de canon. Les soldats étaient postés aux grilles et empêchaient quiconque d'y entrer, seuls ceux qui étaient à l'intérieur pouvaient en sortir. Robespierre était de ceux-là, mais ayant fait quelques pas dans la rue Saint-Honoré, il comprit qu'il aurait le plus grand mal à rejoindre sain et sauf sa chambre, rue Saintonge, dans le marais. Un menuisier, jacobin et admirateur convaincu, l'avait

tiré de cette ornière en le prenant par le bras, il l'avait fait entrer chez lui. Il n'eut pas de mal à le persuader d'accepter son hospitalité pour la nuit.

Madame Roland qui était dans la tribune des Jacobins, fut l'une des dernières à en être sortie. En arrivant chez elle, elle trouva les Robert qui lui demandèrent l'hospitalité pour la nuit. Ils craignaient pour leur vie, s'ils regagnaient leur domicile.

Les espoirs de 89 étaient loin, le sang des innocents avait coulé, la petite terreur constitutionnelle commençait et, sous d'autres formes, ne s'arrêterait plus.

À suivre,

Le temps ne fait rien à l'affaire

Tome 2

Joseph : 17 juillet 1791-30 septembre 1791

Plans et illustrations

District du Théâtre français

- Plan de situation
- Plan de Turgot

Le Manège, Les Jacobins

- Plan de situation
- Plan de Turgot
- Plan de la salle du manège et son environnement

Faubourg Saint-Antoine

- Plan de situation
- Plan de Turgot avec la cour saint Joseph (Chrysostome)
- Plan de Turgot avec Saint-Antoine

Le Champ de Mars

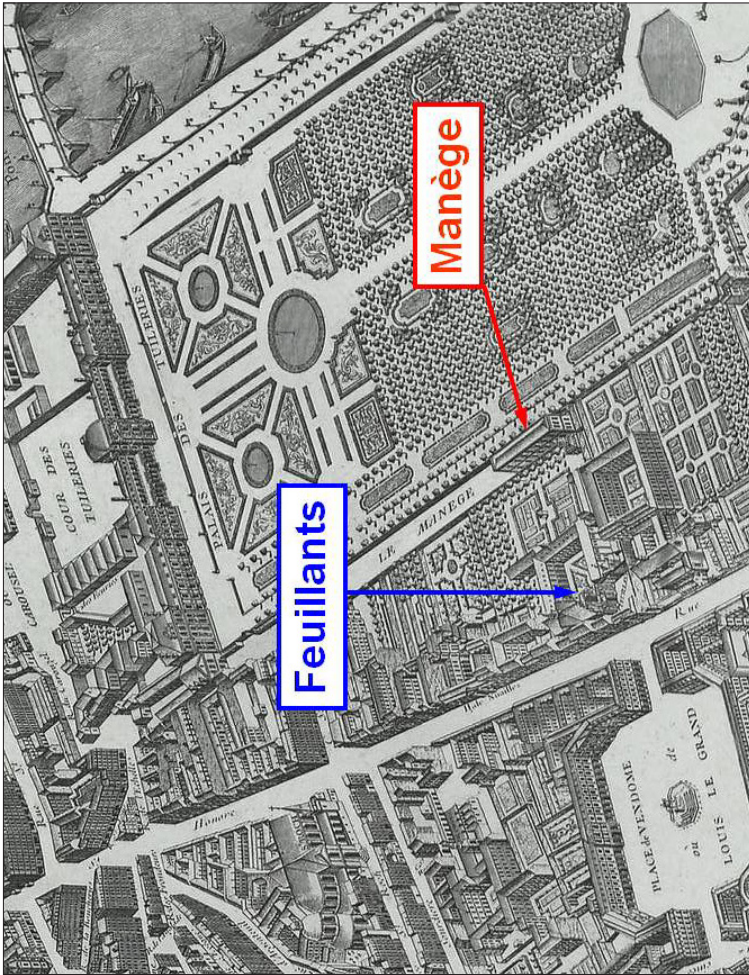
- Fête de la Fédération en juillet 1790
- Massacre du 17 juillet 1791

Lyon

- Plan de situation
- gravure atelier de canut

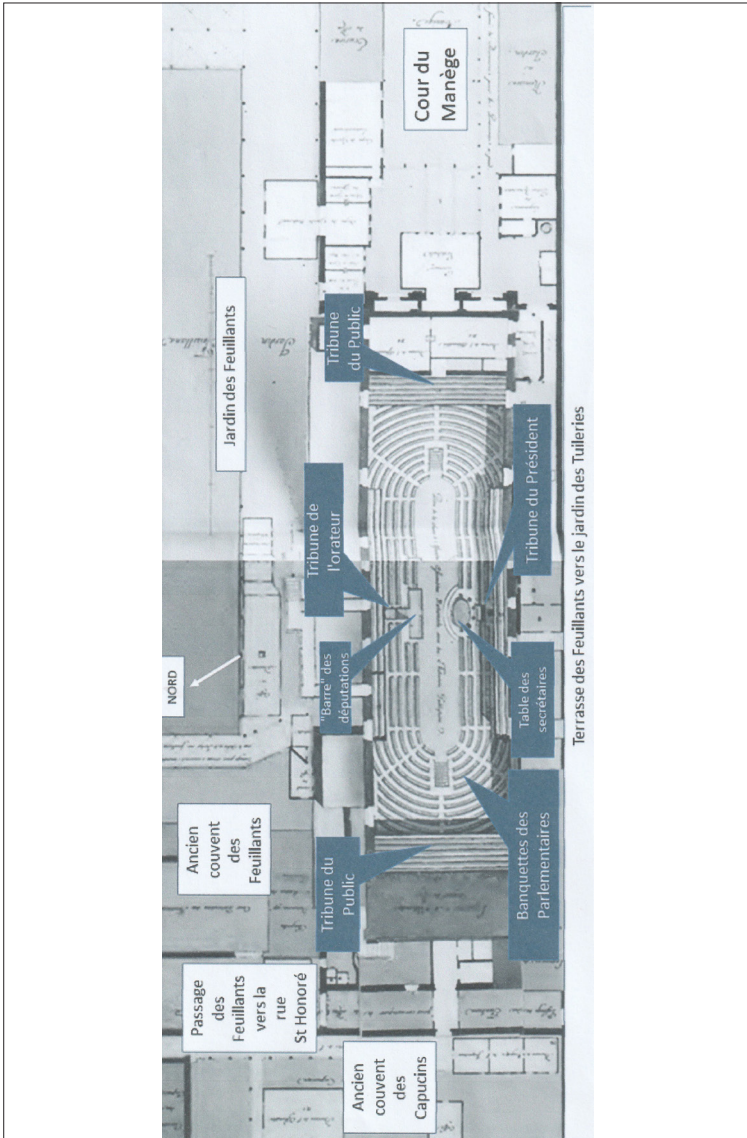


Le plan de Turgot (vers 1736) permet de se faire une idée de l'implantation des divers bâtiments



Visualisation de la salle du Manège sur le plan de Turgot (vers 1736). Des comités comme le comité de Constitution, le comité ecclésiastique ou encore le bureau des correspondances étaient installés dans des hôtels de la place Vendôme. On pourra noter que la proximité des locaux Tuileries, Manège, Feuillants, Jacobins... permettait aux députés de passer d'un lieu à l'autre facilement.

(source : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Le_Manège_sur_le_plan_de_Turgot.jpg)



Plan salle manège

Document établi à partir de *Histoire des édifices où ont siégé les assemblées parlementaires de la révolution et de la première République*, par

Armand Brette, Imprimerie nationale, Paris, 1902)

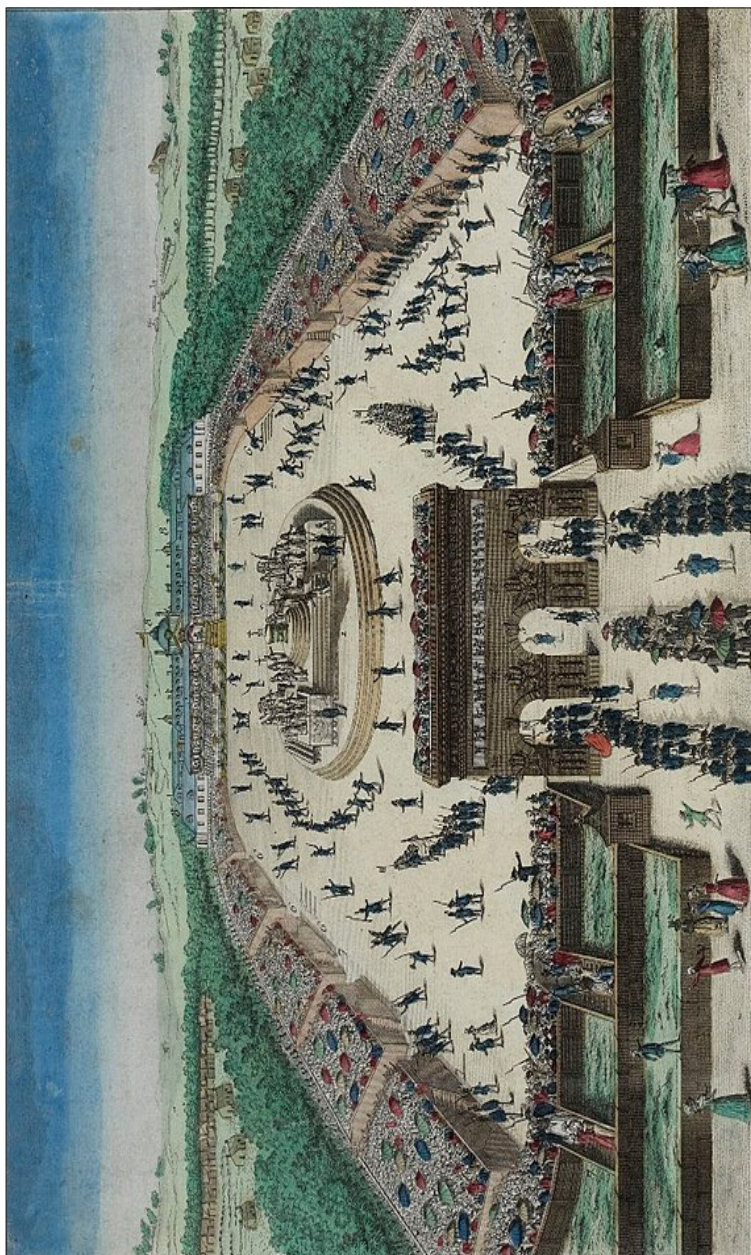
Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Salle_du_Manège#Les_Assemblées_parlementaires_au_Manège_de_1789_à_1798



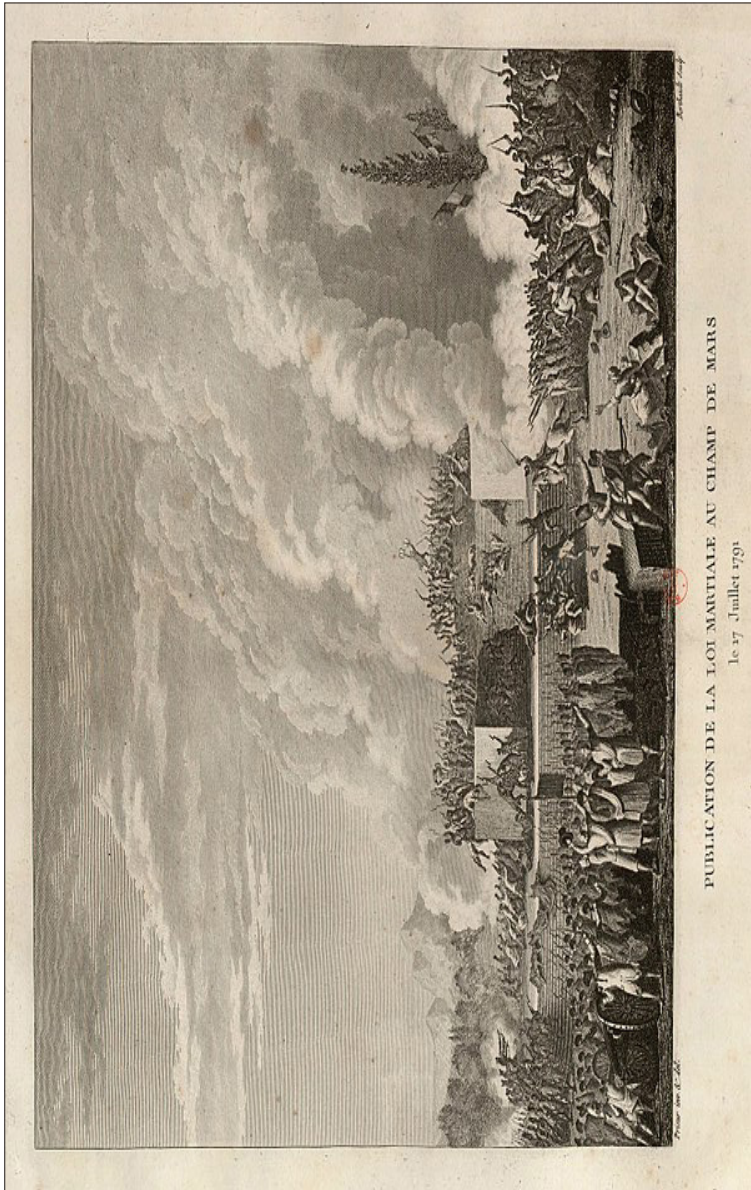
On distingue en haut du plan de Turgot (vers 1736), sur la droite la rue de Charonne qui débouche dans la rue du Faubourg Saint-Antoine, ce qui permet de localiser la cour Saint-Joseph où habitent Chrysostome et Philippine.



Sur cette partie du plan de Turgot (vers 1736) on remarque bien les grandes étendues cultivées.



Le Champ de mars en juillet 1790 lors de la fête de la fédération
(https://fr.wikipedia.org/wiki/Fusillade_du_Champ-de-Mars#/media/Fichier:Fête_de_la_Fédération_1790,_Mus%C3%A9e_de_la_Révolution_française_-_Vizille.jpg)

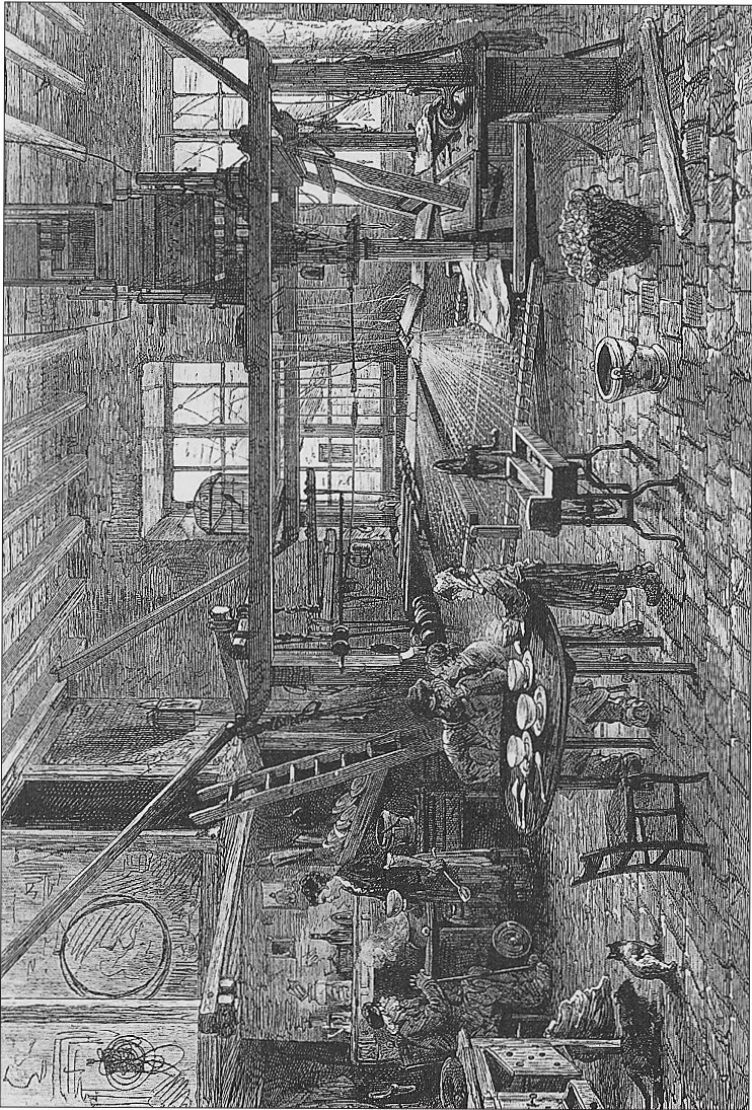


([https://fr.wikipedia.org/wiki/Fusillade_du_Champ-de-Mars#/media/Fichier:Fusillade_du_Champ_de_Mars_\(1791,_17_juillet\).jpg](https://fr.wikipedia.org/wiki/Fusillade_du_Champ-de-Mars#/media/Fichier:Fusillade_du_Champ_de_Mars_(1791,_17_juillet).jpg))



Plan de Lyon en 1789

- | | | | |
|--------------------------|----------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| 1 place des
Terreaux | 9 Saint-Paul | 18 Place Confort | 26 Chapelle Saint-
Joseph |
| 2 Hôtel de ville | 10 pont de Pierre | 19 Les Jacobins | 27 Pont Morand |
| 3 Comédie | 11 pont Volant | 20 place de Louis
le Grand | 28 Hôtel Tolozan |
| 4 rue de la cage | 12 Saint-Jean | 21 l' Arsenal | 29 Les Feuillants |
| 5 rue des
boucheries | 13 pont de
l'Archevêché | 22 Hôtel Dieu | 30 Les Ursulines |
| 6 quai des
Augustins | 14 rue Lanterne | 23 Pont de la
Guillotière | 31 Les
Bénédictines |
| 7 pont Saint-
Vincent | 15 place de
l'Herberie | 24 Place des
Cordeliers | 32 Saint-Vincent |
| 8 rue du Peyrollier | 16 Saint-Nizier | 25 Saint Charles | |
| | Mercière | | |



La vie d'un canut

(https://fr.wikipedia.org/wiki/Canut#/media/Fichier:Atelier_canut.jpg)

Index des noms propres

A

Alquier 285
Andries 388
Andrieu 193
Audouin 140
Augustin 27, 28, 29, 70, 105, 108,
142, 147, 172, 177, 178,
180, 181, 220, 253, 285,
286, 320, 328, 388
Aulard 393
Aupenot 163
Avignon 153, 157, 164, 165, 167,
168, 173, 185, 188, 189

B

Babeuf 154, 155, 180
Babey 246
Badinter 393
Baecque 389
Baillot 163
Bailly 28, 29, 39, 138, 150, 153,
155, 157, 159, 160, 185,
186, 207, 230, 240, 307,
330, 338, 346, 349, 354,
355, 356
Baker 393
Barnave 29, 194, 213, 225, 231,
232, 240, 284, 288, 290,
322, 336, 342
Beauharnais 207, 208, 211, 212,
223, 238, 239, 241, 280,
306
Beaumarchais 29
Beaumetz 196
Beauvau 92, 93
Bégouën 22
Bellegrade 241

Biauzat 64, 232, 340, 341, 343
Billiémaz 117, 126, 127, 129, 131,
139, 174
Biron 285
Bonnet 34
Bonneville 291, 305, 306, 326,
340, 344, 345, 353, 387
Bossuet 171
Bouche 35, 194, 306, 326, 340
Boucher Saint-Sauveur 327
Bouchette 22
Bouchotte 194, 279
Boufflers 37
Bouillé 224, 331
Boullé 285
Bourbon 44, 92, 122, 286
Braesch 390
Bréguet 145
Brette 394
Briel 388
Briois-Beaumetz 193
Brissot 17, 29, 240, 291, 306, 326,
342, 343, 396
Bruand 110
Brune 41, 44, 105, 148, 153, 156,
177, 182, 206, 207, 209,
214, 239, 250, 298, 328
Bruyset 135
Bucheze 383, 384
Burstin 391
Buzot 35, 193, 278, 279, 287, 289,
296, 299, 325, 337

C

Camille 68, 89, 173, 185, 351
Camus 208, 243, 245
Carra 185
Chabroud 223, 277, 278, 280,

- 291, 304, 319, 346
Chalbert 172
Chalier 221
Chastenet de Puységur 37
Châteaublanc 67
Chateaubriand 13, 14
Châtelet 302
Clément VI 165
Clermont-Tonnerre 48, 89, 168,
189
Cœur 134
Colbert 62
Compagnon 134
Condé 38, 95, 96, 122, 171
Condorcet 273, 283, 306, 308,
318, 324, 325, 340, 354,
385, 393, 394
Conti 63, 100
Coquard 386
Couderc 78
Cousin 388
Couthon 102
Curtuis 140
- D**
- d'Alembert 265
d'Allarde 19, 20, 21, 26, 28, 33,
34, 35, 36, 37, 78, 102, 108,
114
d'André 19, 22, 23, 34, 35, 36, 64,
184, 196, 203, 205, 224,
280, 296, 299, 319, 327,
331, 332, 342, 346
Dansard 230
Danton 41, 44, 85, 156, 177, 199,
216, 217, 228, 229, 234,
238, 239, 250, 251, 256,
258, 271, 290, 291, 295,
298, 308, 310, 327, 328,
340, 341, 342, 344, 350, 351
Dapriano 33, 81, 118
Davenescourt 180
David 86, 87
De Cock 385, 389
Dedeley 295
Defermon 64, 296
Delavigne 295
Déméunier 222, 295, 312, 313,
314, 321, 322, 346
Desclaibes 48
Desmoulins 68, 85, 143, 148, 150,
153, 173, 174, 185, 215,
229, 326, 327, 340, 342, 350
Diderot 183, 265, 397, 398
Dillon 352
Drouet 224
du Bellay 134
Dubois-Crancé 86, 289, 329
Ducancel 342
Dumoulin 54
Dunouy 237, 327, 353, 357
Dupin 388
Duplain 350
Du Pont de Nemours 288
Duport 23, 37, 48, 63, 65, 160,
202, 207, 208, 211, 231,
240, 277, 278, 279, 280,
299, 300, 322, 323, 342, 352
Dutertre 211
- E**
- Emery 243
Estienne 29, 48
Etta Palm 273
- F**
- Fabre 229, 238, 240, 250, 310,
328, 342, 344, 350
Fauchet 387
Férrières 396
Folleville 23
Fournier 54, 237, 298, 349, 350,

354, 355, 396
Franklin 16, 20, 265, 385
Fréron 140, 143, 229, 326, 329,
350, 351

G

Garat 296
Gauchet 387
Gauthey 111
Geoffroy 163
Gérard 36
Germain 35
Girardin 231
Girey-Dupré 291
Godineau 392
Goëtz 385
Gombert 242, 243, 246
Goudard 58, 78
Goupil-Préfelne 164
Gournay 270
Gouy d'Arcy 194
Grégoire 189, 193, 194, 196, 213,
276
Gryphe 134
Guillaume 85, 148, 179, 181, 199,
210, 211, 218, 226, 227,
228, 235, 236, 237, 238,
239, 240, 241, 250, 254,
256, 261, 265, 274, 276,
288, 290, 291, 292, 293,
305, 308, 310, 316, 327,
340, 341, 342, 350, 351,
386

Guillin 122, 221
Guillon 391, 397

H

Hardy 354
Hébert 143
Henri IV 67
Hobbes 148

Huguet 395

J

Jacq 395
Janrot 393
Jaurès 384
Jeanne de Naples 165
Jean-Paul 15, 16, 17, 18, 20, 21,
22, 26, 27, 28, 29, 30, 34,
36, 37, 40, 41, 44, 45, 46,
47, 48, 49, 54, 55, 63, 65,
66, 67, 68, 69, 70, 71, 72,
73, 77, 79, 82, 86, 90, 103,
104, 107, 108, 128, 140,
141, 142, 144, 145, 146,
147, 148, 153, 155, 157,
161, 169, 173, 176, 177,
180, 183, 184, 185, 198,
219, 227, 228, 248, 250,
261, 265, 266, 268, 269,
272, 275, 282, 284, 292,
293, 298, 299, 311, 314,
315, 331, 333, 385, 389

Jolly 186
Jousserand 90, 315
Jouye-des-Roches 331

K

Korff 243, 247
Kropotkine 384

L

Laclos 310, 340, 341, 342, 343,
344, 345
Lacroix 384
La Fayette 29, 42, 57, 58, 100,
112, 140, 158, 205, 207,
217, 233, 237, 239, 240,
241, 288, 306, 315, 336,
338, 339, 349, 355
La Fontaine 171

- Lamarque 394, 395
Lameth 29, 209, 211, 212, 217,
231, 239, 240, 290, 306,
322, 329, 332, 333, 335,
339, 349, 350, 352, 396
Lampron 392
Lanjuinais 194
Lanthenas 342
Laporte 208, 209, 210, 211, 212,
213
la Poype 342
La Rivière 354
La Rochefoucauld 23, 164, 287,
335
Lascaris 306, 308
La Tour-Maubourg 225
Laurens 134
Laurent 64, 383
Lauzun 39
Lavie 163
Lavoisier 149
Lebas 183, 388
Lebrun 161
Le Chapelier 29, 32, 114, 189,
190, 196, 202, 213, 246,
275, 290, 300, 304, 342
Legendre 48, 70, 71, 86, 100, 102,
103, 107, 140, 155, 186,
206, 214, 219, 223, 238,
239, 250, 266, 290, 295,
310, 344, 350, 351
Lemoine 394
Le Pelletier-Saint-Fargeau 302
Leroux 354
Leroy 13, 14
Le Roy 16, 385
Leuwers 387
Le Vaux 110
Lhomond 172
Louis XIII 62, 171
Louis XIV 38, 62, 92, 171
Louis XV 34, 38, 53, 95
Louis XVI 39, 44, 66, 186, 206,
208, 214, 236, 258, 259,
268, 284, 291, 296, 301,
302, 305, 338, 340, 341,
342, 344, 345, 351
Luny 395
- M**
- Malebranche 171
Malouet 17, 29, 32, 35, 36, 37, 38,
48, 55, 65, 154, 165, 166,
167, 168, 194, 251, 260,
277, 284, 288, 302, 303,
307, 396
Mandar 237, 238, 239, 327
Mangin 223
Mansart 110
Marat 9, 16, 18, 40, 47, 49, 51, 52,
55, 57, 58, 60, 61, 64, 65,
72, 74, 75, 77, 78, 83, 102,
103, 112, 114, 129, 131,
140, 142, 167, 175, 181,
188, 197, 204, 214, 226,
228, 234, 238, 241, 247,
251, 253, 266, 273, 280,
288, 290, 292, 301, 311,
314, 325, 326, 327, 385,
386, 387, 389, 393, 397
Marie 40, 176, 179
Marie de Médicis 38
Markov 391
Martin 149, 387, 392, 394
Martineau 64, 313
Massoulard 337, 338, 339
Mathiez 390
Maugis 186
Maury 154, 193, 194
Mavidal 383
Maximilien 27, 44, 70, 108, 320,
387, 388
Mazarin 62

- Mazeau 386
Melet 308
Mercier 185
Mesmer 47, 49
Meunier 63, 70, 147, 177
Michelet 384
Michon Lafondée 54
Millanois 55, 56, 58, 78
Mirabeau 20, 29, 57, 63
Molière 28, 171
Molin 134
Momoro 298, 350, 351, 353
Monneron 194
Monnet 26, 27, 47, 51, 52, 58, 72,
73, 79, 80, 82, 83, 87, 102,
109, 112, 113, 114, 131,
138, 139, 142, 146, 171,
204, 281, 298, 388
Monnier 389, 390, 392
Montespan 92
Montesquieu 14, 28, 54, 76, 148,
386, 388, 389
Montesquiou 160
Montmorin 245, 246, 247
Moreau 194, 208, 212
Motier 28, 42, 48, 143, 152, 283
Mouton 393
Muel 396
Muguet de Nanthou 331
Musquinet 305, 310, 344, 393
- N**
- Nérin 33, 81, 118
- P**
- Palloy 38, 394
Pastoret 53
Pégot 164
Perdry 36
Périsse 55, 56, 58, 59, 75, 76, 77,
78, 79, 82, 83, 84, 87, 105,
109, 112, 114, 119, 127,
130, 131, 132, 133, 134,
135, 136, 141, 142, 174,
182, 249, 261, 274, 276,
277, 278, 279, 280, 281,
283, 284, 293, 388
Perrot 93
Pétion 190, 193, 194, 196, 225,
269, 276, 287, 289, 296,
300, 302, 303, 304, 314,
320, 325, 333, 335, 338,
339, 340
Peyre 237, 327, 353, 354
Philippe Auguste 38
Pimodan 39
Pison du Galland 213
Pompadour 39
Porset 395
Pougelon 122, 221
Poutrain 335
Prieur 296, 335
Provensal 58, 132
Prudhomme 140, 326
- Q**
- Quesnay 270
- R**
- Rabelais 134
Regnaud 193, 211, 352
Regnault 354
Régnier 212
Réveillon 91, 96, 97, 99, 137
Rewbell 163, 205, 234, 246, 289,
295, 299, 340
Richard 125
Richelieu 62, 89
Rimbaut 93
Riquetti 142
Robert 11, 95, 214, 231, 232, 233,
291, 305, 353, 354, 360,

- 393, 395
Robespierre 9, 14, 23, 28, 29, 41,
44, 57, 61, 64, 102, 104,
114, 143, 144, 147, 148,
153, 154, 157, 164, 167,
168, 173, 175, 176, 178,
181, 182, 188, 189, 191,
192, 193, 194, 195, 196,
199, 202, 203, 213, 215,
216, 221, 228, 231, 234,
258, 260, 276, 278, 279,
280, 283, 287, 289, 312,
314, 320, 325, 327, 329,
331, 332, 333, 335, 337,
338, 339, 340, 341, 351,
359, 387, 388, 396, 398
Rochambeau 285
Roederer 19, 32, 36, 37, 224, 340
Rœderer 222
Roland 221, 240, 328, 333, 337,
360, 396
Rousse 388
Rousseau 28, 76, 148, 172, 183
Roux 186, 201, 383, 391, 392
Royer 351
Roze 100
- S**
- Saint-Louis 38, 39
Saint-Martin 150, 242, 243
Saint-Méry 194
Salieri 29
Santerre 39, 106, 258, 268, 295,
297, 349, 350, 351, 355
Sauvage 25, 33, 81, 118, 123
Say 270
Scudéry 171
Séguier 62
Sergent 342, 350, 351
Servant 134
Séyes 394
- Sigelmann 247
Sillery 34
Simolin 247
Simonne 17, 18, 20, 26, 40, 41,
46, 47, 48, 54, 68, 69, 70,
71, 72, 73, 85, 86, 87, 103,
104, 105, 107, 108, 111,
139, 140, 141, 142, 145,
146, 147, 148, 151, 152,
153, 155, 156, 157, 169,
176, 188, 198, 219, 220,
247, 248, 249, 250, 252,
253, 256, 267, 268, 269,
272, 282, 284, 293, 298,
299, 311, 314, 316, 317
- Sinéty 36
- T**
- Thouret 196, 233
Tolozan 117, 119
Toulangeon 319
Tournes 134
Tourzel 337
Tracy 35, 194
Treilhard 241
Tronchet 280, 296
Turgot 270
- U**
- Ulry 36
- V**
- Vadier 335
Varenne 301
Varennes 223, 284, 390
Vatel 171
Vellay 385
Verchère de Reffye 319
Vernier 34, 233, 295, 319
Vetter 385, 386
Virieu 225

Voltaire 28, 76, 77, 146, 265

Vovelle 393

W

Wébert 76

Wilkes 24

Willermoz 46, 47, 48, 49, 51, 52,
53, 54, 55, 56, 58, 72, 75,
114, 131, 132

Quelques lectures possibles parmi d'autres

Il ne s'agit pas là d'une bibliographie mais juste quelques-unes des pistes, à suivre sans modération, qui ont servi à étayer la vie de Joseph, en complément des références citées plus précisément en bas de page.

Les archives parlementaires de 1787 à 1860 – Débats législatifs et politiques des chambres françaises sous la direction de Mavidal et de Laurent - Société d'imprimerie et librairie administratives et des chemins de fer - Paul Dupont - Paris 1886 - Il s'agit des procès-verbaux des débats, leur lecture est riche d'enseignement sur les pratiques des édiles. Mais attention, il faut toujours garder en mémoire qu'on est au XVIII^e siècle et non au XXI^e! Les pratiques de nos députés sont parfois tellement similaires...

Histoire de l'Assemblée Constituante par P. J. B. Buchez. Buchez consacre cinq tomes passionnants à la Constituante. Les principaux faits y sont rapportés et replacés dans leur contexte. Ed. Hetzel, Paris 1846.

Histoire parlementaire de la Révolution française ou journal des assemblées nationales depuis 1789 jusqu'en 1815 par P. J. B. Buchez et P.C. Roux. Ouvrage monumental (quarante tomes) et incontournable, qui rapporte l'essentiel des débats en les reliant aux articles correspondants de la presse de l'époque. Les auteurs citent des pièces justificatives et assez souvent nous en livrent de larges extraits. Pour cette partie de la vie de Joseph, le lecteur pourra se focaliser, plus particulièrement, sur les tomes 10 et 11. On ne s'en lasse pas! Ed. Paulin, Paris 1834.

Actes de la commune de Paris pendant la révolution par S. Lacroix -1907- 2e série, tome 5. (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k49140g/f419.image.texteImage>)

Un peu comme chez Buchez, on trouve là une mine de renseignements et de documents, c'est passionnant à lire.

Histoire de la Révolution française par J. Michelet. Entre le roman et le livre d'histoire, c'est très agréable à lire. Le lecteur curieux pourra y trouver des pistes intéressantes qu'il lui faudra vérifier et recouper. En ce qui concerne la période de la vie de Joseph racontée dans ce volume, il pourra s'attarder sur le troisième tome de cette histoire de la Révolution qui en compte sept. Ed J. de Bonnot – édition du bicentenaire 1989 .

Histoire socialiste de la Révolution française par Jean Jaurès (édition de la librairie de l'Humanité, Paris 1922). Le lecteur pourra plus particulièrement s'attarder sur les tomes I et II (sur les 8 tomes). L'analyse (orientée) de Jaurès est intéressante, mais parfois, comme en ce qui concerne la journée du 17 juillet, les événements sont présentés avec des raccourcis qui en donnent une image déformée. Il faut donc faire des recoupements d'autant plus, que comme pour Michelet, il ne figure pas de bibliographie.

La Grande Révolution par Pierre Kropotkine. Ed. Atlante 2019. Le texte original a été publié en 1909, il s'agit là d'une réédition récente avec de nombreuses notes explicatives. Avec les deux ouvrages cités ci-dessus, le lecteur a trois éclairages bien différents des mêmes faits. C'est toujours intéressant de voir comment on raconte l'Histoire et les histoires. Kropotkine voit les faits en s'appuyant sur les gens.

Les Œuvres politiques de Jean-Paul Marat rassemblées et commentées par Jacques De Cock et Charlotte Goëtz (ed. Pole Nord). Les dix tomes de cette édition sont incontournables et le travail d'analyse, au travers d'un guide de lecture, qui resitue l'ensemble dans l'époque est remarquable. À lire absolument.

Jean-Paul Marat, L'ami du peuple. Une tradition politique à redécouvrir. Charlotte Goëtz-Nothomb, coauteur des *Œuvres politiques*, nous livre ici, sous forme de synthèse l'essentiel de l'action de Marat et de ses idées politiques. Ed. Pôlenordgroup Bruxelles-2016 -

La Correspondance de Marat recueillie et annotée par Charles Vellay (Ed. E. Fasquelle, Paris 1908), petit livre particulièrement intéressant où on peut trouver, entre autres, une partie de la correspondance échangée avec Le Roy, Condorcet, Pilatre du Rozier, Benjamin Franklin...

Étude impartiale sur Jean-Paul Marat par François-Vincent Raspail, Ed. J. Martineau - Paris 1968.

Texte où Raspail brosse, à grands traits, le Marat savant et le Marat révolutionnaire. Il montre en outre la constance du raisonnement de Marat et essaie de casser les images d'Épinal brossées à son encontre. On y trouvera également la relation de sa visite chez la sœur de Marat (Albertine).

Dictature : les vicissitudes d'un mot. France et Italie (XVIII et XIX^e siècles). Cesare Vetter, Université de Trieste -mars 2008-

Marat et la dictature : évidences lexicométriques, précisions philologiques, conceptualisation. Cesare Vetter, Université de Trieste -avril 2009-

Ces deux articles, qu'on peut trouver sur <https://revolution-francaise.net> sont intéressants pour comprendre les mots et les tournures de phrases employés par Marat. De plus ils sont particulièrement documentés.

La Politique de Marat par Olivier Coquard (Annales historiques de la Révolution française, N° 285, p. 325-351, 1991).

L'auteur donne le résumé suivant de son travail, et il n'y a rien à ajouter : «La politique de Marat articule l'action politique à une réflexion théorique axée autour de deux thèmes : 1) la lutte contre le despotisme sous toutes ses formes; 2) la construction d'une république idéale. République et despotisme trouvent leurs racines dans la culture éclairée dont Marat est porteur : Montesquieu surtout y est la référence privilégiée. L'action politique de Marat s'inscrit dans ce cadre, à la fois comme conséquence et comme démonstration. Cet article tente de démonter les mécanismes politiques d'actes révolutionnaires conscients, de façon à rompre avec l'image traditionnelle d'un Marat brouillon et incohérent».

Le Bain de l'Histoire – Charlotte Corday et l'attentat contre Marat 1793-2009 – Guillaume Mazeau, Ed. Champ-Vallon – Seyssel 2009 -

Livre passionnant qui se lit comme une enquête policière, on y trouvera force détails et réflexions sur les conséquences de cet assassinat.

La Bouche de fer, journal dont on peut trouver les exemplaires sur le site Gallica de la Bibliothèque nationale de France (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb32715232f/date1791.liste#resultat-id-5>), est la publication du Cercle Social entre octobre 1790 et août 1791. Il est tenu par Nicolas de Bonneville et Claude Fauchet. Cette publication est particulièrement intéressante à lire car si elle rapporte les événements de l'actualité, elle diffuse également, de longs textes très bien écrits à caractère politique et philosophique.

Les Œuvres de Maximilien Robespierre, éditées en onze volumes, par la Société des études robespierristes, sont certainement, tout comme pour Marat, le meilleur moyen de se faire une idée sur ses convictions, son action et son jugement des choses.

Robespierre – Jean-Clément Martin, Ed. Perrin 2018 -

Robespierre – Hervé Leuwers, Arthème Fayard 2016 -

Deux très bonnes biographies sur Maximilien Robespierre, elles essaient d'aborder Robespierre sous des angles différents et de ce fait ne sont pas redondantes.

Robespierre l'homme qui nous divise le plus – Marcel Gauchet, Gallimard 2018-

Il ne s'agit pas là d'une bibliographie mais plutôt d'une sorte d'analyse de la conduite de Robespierre. Le livre se lit bien, mais on reste sur sa faim dans le sens que les affirmations ne sont jamais référencées à une source précise, ce qui fait que le lecteur qui voudrait creuser tel ou tel point n'est pas aidé...

Philippe Lebas et Augustin Robespierre, deux météores dans la Révolution française par Alexandre Cousin – Ed. Bérénice – 2010 -

Bonbon Robespierre, la terreur à visage humain – Ed. Arléa – 2010 -

Augustin Bon Joseph Robespierre par Laurence Dupin – Ed. Les Amis de Robespierre (ARBR) – 1998 -

Voici trois ouvrages sur le frère de Maximilien Robespierre, peut-être les trois seuls (?), ils se lisent avec intérêt et permettent de mieux le connaître mais également de voir Maximilien un tout petit peu autrement.

Denis Monnet maître ouvrier dans la tourmente révolutionnaire par Micheline Briel – Ed. Ville de Rillieux – 1988 – Madame Briel a fait ici un travail original pour essayer de rassembler des éléments de la vie de Denis Monnet. C'est bien grâce à elle que Joseph est devenu son ami.

Une famille d'imprimeurs-libraires lyonnais des XVIII^e et XIX^e siècles : Les Périsset par Anissa Rousse – ENSSIB Université Lumière Lyon 2 – 2011 -

Peut-être la première pierre d'une biographie complète de la famille Périsset et des familles qui lui sont proches.

Les imprimeurs libraires parisiens et la liberté de la presse (1789-1795) par Lise Andries - Dans : Dix-huitième Siècle, n° 21, 1989. Montesquieu et la Révolution. pp. 247-261.

L'article montre bien le développement des petites imprimeries depuis l'abolition des corporations, comment elles s'établissent sans grands moyens, comment les écrits sont diffusés, comment elles sont contrôlées par la police etc.

Le commerce du libelle interdit à Paris (1790-1791) par Antoine de Baecque - Dans : *Dix-huitième Siècle*, n° 21, 1989. Montesquieu et la Révolution. pp. 233-246.

L'article est à lire en complément du précédent, l'auteur y développe plus particulièrement les conditions de distribution des écrits par les colporteurs. Il y traite également de la répression exercée par les autorités qui craignent, notamment, tous les rassemblements occasionnés par les colporteurs qui vendent à la criée.

La lecture en milieu populaire dans le département de Paris par Raymonde Monnier - Dans : *Dix-huitième Siècle*, n° 21, 1989. Montesquieu et la Révolution. pp. 217-231.

L'article est en quelques sortes une excellente synthèse, en remontant le temps (puisque publié en 1994), de thèmes développés dans «l'espace public démocratique» cité plus bas.

Les Cordeliers dans la Révolution française, volume I. Linéaments et, volume II Textes et documents. L'auteur, Jacques De Cock, qui est coauteur des œuvres politiques de Jean-Paul Marat, a fait ici un travail remarquable extrêmement documenté. À lire et relire pour approcher la complexité de l'époque. Ed. Fantasques éditions Lyon -2001- (Ces ouvrages

étaient devenus introuvables, Jacques De Cock les a réédités, ils sont de nouveau disponibles sur le site Thebookedition).

L’Affaire de la Mairie de Paris par Jacques De Cock – Ed. Fantasmagoriques éditions – 2021- Jacques De Cock réédite ce petit ouvrage devenu introuvable. Il y montre avec clarté comment l’Assemblée électorale, qui avait pour mandat de désigner des députés aux États Généraux, s’est opposée à Bailly et a abouti à la création du Club des Cordeliers. Il montre également comment Bailly a «pris» la Mairie. Le travail de Jacques De Cock est comme toujours très documenté et nous permet de découvrir des pans très méconnus et pas enseignés de notre histoire.

Le club des Cordeliers pendant la crise de Varennes et le massacre du champ de Mars par Albert Mathiez – Ed. Librairie ancienne H. Champion – Paris 1910 -

Livre incontournable pour avoir une idée précise de ce qui s’est passé. Un des intérêts de la lecture est de trouver ici les PV des interrogatoires des principales personnes arrêtées suite au 17 juillet 1791.

Les Pétitions du champ de mars par Frédéric Braesch (Ed. Presses universitaires de France, Revue historique T142 p. 192-209, T143 p. 181-197 - Paris 1923); document de synthèse indispensable pour se mettre les idées au clair sur le sujet concerné!

Le Faubourg Saint-Antoine (1789-1815) par Raymonde Monnier. Analyse approfondie de la structure sociale et

politique de ce « faubourg » entré dans la légende. Société des Études Robespierriennes, Paris 1981.

Le Faubourg Saint - Marcel à l'époque Révolutionnaire – structure économique et composition sociale par Haim Burstin - Paris Société des Études Robespierriennes – 1983.

Une révolution à l'œuvre, le faubourg saint Marcel (1789-1794) par Haim Burstin – Champ Vallon-2005.

Avec ces deux ouvrages impressionnants on peut aborder la vie du faubourg dans tout son détail et sa complexité. C'est remarquable!

Notre patience est à bout par Claude Guillon - Ed. Imho - Paris 2016-

À partir des écrits de ceux qu'on appelle les « enragés », peut-être pour mieux les déconsidérer, l'auteur analyse la situation politique et sociale, notamment au travers du rôle des femmes engagées dans le processus révolutionnaire. En un mot un ouvrage passionnant.

Jacques Roux, Le curé rouge par Walter Markov – Ed. Libertia/Société des Études Robespierriennes – 2017-

Très certainement l'ouvrage de référence sur le sujet. Une « somme » comme l'on dit parfois. La traduction en français est de Stéphanie Roza. La mise en perspective et les commentaires, ce qu'il est convenu d'appeler « l'appareil critique », indispensables à la bonne compréhension du texte, ont été assurés par Jean-Numa Ducange et Claude Guillon. Le livre, fort conséquent, (environ 500 pages) est

accompagné d'un Cd-rom particulièrement intéressant. Joseph et Chrysostome s'en inspireront de plus en plus dans leurs rapports avec Jacques Roux !

Citoyenne tricoteuses par Dominique Godineau – Ed. Alinéas Perrin - 2004 -

Encore un livre passionnant qui montre la vie des femmes tous les jours, au travail, à la maison mais également dans leur engagement politique. Chaque page est une découverte.

La révolte brisée, Femmes dans la Révolution française de l'Empire par Jean-Clément Martin – Armand Colin – 2008 – Comment les femmes qui se sont impliquées fortement dans la révolution et la vie sociale s'en retrouvent exclues et réduite à une fonction ménagère.

Sujets politiques ou objets esthétiques? Les militantes patriotes et républicaines pendant la Révolution française et leur perception par les révolutionnaires (1789-1795) par Eve-Marie Lampron - Université de Montréal - 2004 – Un mémoire intéressant qui peut aider à mieux appréhender le rôle des femmes au cours de cette période.

L'espace public démocratique par Raymonde Monnier – Ed. Kimé – 1994-

Le sous-titre de cet ouvrage «*Essai sur l'opinion à Paris de la Révolution au Directoire*» résume bien son contenu. On y trouvera de nombreux renseignements sur les sociétés fraternelles et sur le mode de vie à Paris, ainsi que sur la

structure sociale de certaines sections, notamment celle de Joseph et Marat.

La mentalité révolutionnaire, société et mentalités sous la Révolution française par Michel Vovelle – Editions sociales – 1985 -.

Bourgeois Révolutionnaires par Léon Janrot. Bulletin du comité départemental de Seine et Oise pour la recherche et la publication des documents relatifs à la vie économique durant la Révolution française. Bulletin de 1928-1930 pp.102-145. On trouve là, avec force détails, la vie mouvementée de Musquinet de Saint Félix. C'est en décembre 1903 qu'un arrêté du Ministre de l'instruction publique crée «une commission chargée de rechercher et publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution française» des comités départementaux sont créés dans son sillage, celui de Seine et Oise date de juillet 1904. Parmi ses membres on relève le nom de Aulard qui est également vice-président de la commission centrale.

Condorcet, un intellectuel en politique par Élisabeth et Robert Badinter (Ed. Arthème Fayard 1988)

Condorcet, raison et politique par Keith Michael Baker (Ed. Hermann 1988)

Avec ces deux ouvrages, le personnage de Condorcet, sa pensée et ses actes sont bien cernés.

L'apport de la théorie du pouvoir constituant de Condorcet au droit constitutionnel contemporain Par Stéphane Mouton.

Maître de conférences en droit public Institut Maurice Hauriou, Université Toulouse 1 – Capitole- <http://www.droitconstitutionnel.org/congresNancy/comN9/moutonTD9.pdf>

Cette publication montre bien la position de Condorcet vis-à-vis de la constitution; en particulier le fait qu'une constitution ne peut être «transgénérationnelle». C'était l'un des points qui le démarquait de Séyes.

Aux origines de la République (1789-1914) par Jacques-olivier Boudon, Arnaud-Dominique Houte et Jean-Clément Martin (Ed. La documentation française Paris 2018). Petit ouvrage de vulgarisation qui fixe les événements essentiels.

Le Démolisseur de la Bastille, La place de la Bastille son histoire de 1789 à nos jours par Henri Lemoine – Librairie académique Perrin – 1930 - Pour tout connaître sur la fin de la Bastille et son démolisseur Pierre-François Palloy.

Histoire des édifices où ont siégé les assemblées parlementaires de la Révolution française et de la première République par Armand Brette, Tome premier – Imprimerie nationale -1902 -.

On y trouvera à peu près tout sur la salle du manège et sur son fonctionnement.

Les francs-maçons aux États Généraux de 1789 et à l'Assemblée Nationale par Pierre Lamarque (Ed. EDIMAF- 1981) Bien que ne semblant pas exhaustif, l'ouvrage est intéressant et donne des éléments biographiques sur nombre de députés.

La machine révolutionnaire et ses principaux moteurs – témoignages contemporains commentés et annotés par Luny (Ed. La renaissance Française – Paris – sans date mais probablement vers 1912).

Les Francs-maçons et la Révolution (autour de la «Machine» de Cochin) par Charles Porset. Annales historiques de la Révolution française, n° 279, 1990. pp. 14-31

Le curieux intéressé, aura tout intérêt à lire ces deux textes «en même temps». Ils apportent tous les deux, des points de vue originaux et parfois contradictoires. Ils sont également une source de données à recouper avec le livre de Lamarque cité ci-dessus.

La franc-maçonnerie, histoire et initiation par Christian Jacq. Ed. Robert Laffond 1975. Livre intéressant, simple et compréhensible, qui permet de mieux connaître le sujet.

Petit glossaire des classiques français du XVII^e siècle contenant les mots et locutions qui ont vieilli ou dont le sens s'est modifié par Edmond Huguet (Ed. Hachette sans date probablement vers 1907). Le titre se suffit à lui seul pour expliciter le côté utile et passionnant de l'ouvrage.

Des états généraux et autres assemblées nationales pas de nom d'auteur «à La Haye et se trouve à Paris chez Buisson, libraire rue Hautefeuille N° 20» -1788-

Ouvrage qui n'entre pas directement en rapport avec la vie de Joseph mais qui, pour les curieux, permet de comprendre un peu mieux l'Ancien régime, l'origine et le fonctionnement de ces assemblées exceptionnelles ainsi que les rapports du roi avec ses sujets.

Précis historique des assemblées parlementaires et hautes cours de justice en France de 1789 à 1895 par Léon Muel (Guillaumin et Cie – Paris 1896-) bonne documentation notamment pour retrouver un nom de président ou de secrétaire, une date, les faits notoires.

L'anti-Versailles ou le palais-royal de Philippe Egalité par René Héron de Villefosse (Jean Dulisse éditeur - Paris 1974), livre agréable à lire avec beaucoup de détails sur l'histoire du lieu mais surtout sur ses propriétaires : les Orléans et notamment Philippe Egalité. On peut regretter qu'il n'y ait pas de bibliographie.

Les mémoires de Malouet, de Lameth, de Fournier, de Ferrières, de Brissot, de Charlotte Robespierre que le lecteur curieux retrouvera sans peine sur le site de la BNF (Gallica) sont des sources assez détaillées qu'il convient de comparer entre elles.

Les lettres de Madame Roland sont intéressantes à lire, notamment pour appréhender l'ambiance de l'époque à Paris. On les trouve facilement, comme ici :

https://fr.wikisource.org/wiki/Lettres_de_Madame_Roland_de_1780_%C3%A0_1793/Lettres/1791

Quelques sites qu'on consulte toujours avec le plaisir d'apprendre :

www.marat-jean-paul.org/

On trouve sur ce site des documents intéressants sur Marat et son entourage.

<https://unsansculotte.wordpress.com/tag/sans-culottes/>

Le site de Claude Guillon est passionnant et original. On y trouve souvent des documents dont on ne parle pas ailleurs, et des illustrations à caractère social et politique, souvent en relation avec l'actualité.

«On trouvera sur ce blog, des documents d'époque révolutionnaire, des analyses sous forme d'articles, inédits ou non, et des billets d'humeur sur les surgenons, parfois pittoresques et inattendus, des thèmes révolutionnaires dans l'actualité.

Également : l'actualité des publications de l'auteur et de ses recherches (notamment sur les clubs de femmes).»

<http://www.lecanardrepublicain.net/>

André Bellon (Ancien président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale)

Florence Gauthier (Maître de conférences et Habilitée à diriger les recherches à et de l'Université Paris - 7 Diderot.),
John Groleau (Professeur de mathématiques).

Toujours intéressant car on y trouve, notamment, le lien entre le passé et le présent.

<https://revolution-francaise.net/>

«Révolution Française.net interroge les catégories du politique en les inscrivant dans le champ des études révolutionnaires. Son ambition est de favoriser les croisements disciplinaires et d'articuler les problématiques de la recherche historique et les préoccupations du temps présent.»

Comité de rédaction : Marc Belissa, CHISCO-Université Paris Ouest Nanterre-La Défense, Yannick Bosc, GRHIS-Université de Rouen, Françoise Brunel, IHRF-Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Marc Deleplace, Centre d'histoire du XIXe siècle - Université Paris IV Paris-Sorbonne, Florence Gauthier, ICT- Université Paris-Diderot Paris VII, Jacques Guilhaumou, TRIANGLE-CNRS/ENS Lyon, Fabien Marius-Hatchi, ICT - Université Paris-Diderot Paris VII

<http://www.amis-robespierre.org/>

«Le site a pour objet de rassembler les éléments de la vie et de l'action de Robespierre et d'une manière plus générale des réalités de la Révolution française, de les faire connaître.»

On y trouve des analyses originales et toujours pertinentes.

<http://etudesrobepierristes.com/>

«L'Association dite "Société des Études Robepierristes", fondée en 1908 et reconnue d'utilité publique par décret du 27 mai 1935, a pour but de rechercher et de publier tous les documents ou travaux relatifs à l'histoire de Robespierre, de la Révolution et de l'Empire.»

Du même auteur

« Homme de maintenance : accepter l'incertitude », dans *Achats et entretien*, Éditorial, N° 426, 1990.

« L'évolution de la très petite entreprise vers un maillage invisible de nouveaux réseaux d'intelligence », dans *Annales des mines*, juillet-août 1995, p.35-38.

« Le devenir des métiers artisanaux », dans *Sociétal*, hors série (dir. J. Bichot), avril 1998, p.49-52.

« L'universitaire et l'artisan », dans *Cahiers du Lab.RII*, Université du littoral côte d'opale, N° 117 janvier 2006.

« Les très petites entreprises face à l'offre technologique », dans *PME et innovation technologique*, coll. « Regards sur les PME », N° 10, OSEO, 2006, p.107-117.

« Artisanat et politique économique », dans *Artisanat la modernité réinventée* (dir. S. Boutillier, C. Fournier), coll. « Marché et organisation », N° 1, Ed. L'Harmattan, 2006, p.101-119.

« Connaissance, finance, lien social : artisanat et innovation », en collaboration avec S. Boutillier, dans *Humanisme et entreprise*, N° 280 décembre 2006, p.9-21.

« Une communauté de pratiques singulières : Le club des dirigeants du réseau artisanat et université », avec S. Boutillier, dans *Pédagogie en ligne méthodes et outils* (dir. M. Arnaud), Ed. Educaweb, Paris, 2007, p.87-103.

« Les entreprises artisanales face à l'éco-conception et au développement durable », avec S. Boutillier et O. Contant), dans *Réalités industrielles*, 2008, p.78-84.

« Une analyse socio-économique de l'entreprise artisanale », dans *Cahiers du Lab.RII*, Université du littoral côte d'opale, N° 205 janvier 2009.

Traité de l'artisanat et de la petite entreprise, dir. S. Boutillier, M. David, C. Fournier, Ed. Educaweb, Paris, 2009.

« Caractérisation de l'artisanat et de la petite entreprise », avec C. Picard et l'APCM, dans livre 1, *Histoire politique et sociale de l'artisanat, Traité de l'artisanat et de la petite entreprise* (dir. S. Boutillier, M. David, C. Fournier), Ed. Educaweb, Paris, 2009, p.17-23.

« Étude des relations entre l'organisation formelle des professionnels et l'État », avec M. David, C. Perrin S. Zdatny, dans livre 1, *Histoire politique et sociale de l'artisanat, Traité de l'artisanat et de la petite entreprise* (dir. S. Boutillier, M. David, C. Fournier), Ed. Educaweb, Paris, 2009, p.39-61.

« Marché, croissance et développement », avec S. Boutillier et A.M. Crétiéneau, dans livre 3, *Le développement de l'entreprise artisanale et de la petite entreprise, Traité de l'artisanat et de la petite entreprise* (dir. S. Boutillier, M. David, C. Fournier), Ed. Educaweb, Paris, 2009, p.271-285.

« Les divers modes de développement », avec S. Boutillier, dans livre 3, *Le développement de l'entreprise artisanale et de la petite entreprise, Traité de l'artisanat et de la petite entreprise* (dir. S. Boutillier, M. David, C. Fournier), Ed. Educaweb, Paris, 2009, p.309-312.

« Les outils d'analyse », avec S. Boutillier, M.Cottet, E.Vernier, R.Volpi, dans livre 3, *Le développement de l'entreprise artisanale et de la petite entreprise, Traité de l'artisanat et de la petite entreprise* (dir. S. Boutillier, M. David, C. Fournier), Ed. Educaweb, Paris, 2009, p.313-317.

« Les entreprises artisanales et les petites entreprises face à l'offre technologique », avec S. Boutillier, dans livre 5, *Les approches d'innovation dans l'artisanat et les petites entreprises, Traité de l'artisanat et de la petite entreprise* (dir. S. Boutillier, M. David, C. Fournier), Ed. Educaweb, Paris, 2009, p.453-466.

« La responsabilité sociale des entreprises artisanales, innovation sociale ou néopaternalisme? », avec S. Boutillier, dans *Développement durable et responsabilité sociale des acteurs* (dir. C.M. Brogniart, M.H. Depret, P. Le Masne), coll. « Marché et organisation », N° 8, Ed. L'Harmattan, 2009, p. 43-64.

« Travail collaboratif, réseau et communautés. Essai d'analyse à partir d'expériences singulières », avec S. Boutillier, dans *Le travail collaboratif une innovation générique* (dir. S. Le Roux), coll. « Marché et organisation », N° 10, Ed. L'Harmattan, 2009, p.29-57.

« Histoire parlementaire de l'artisanat et des entreprises, acte 1 la loi Le Chapelier (1791) » avec S. Boutillier, dans *Économie et sociétés*, N° 45, 2012, p.1597-1626.

« Craftsman », dans *Encyclopedia of creativity, invention, innovation and entrepreneurship*, dir E. G. Carayanis, Ed. Springer, 2013.

« Les artisans de la politique de l'artisanat », dans *Le Temps des artisans permanences et mutations* (dir. S. Boutillier, C. Fournier, C. Perrin), coll. « Marché et organisation », N° 24, Ed. L'Harmattan, 2015, p. 79-101.

« Artisan », dans *Dictionnaire économique de l'entrepreneur*, dir. A.Tiran et D. Uzunidis, Ed. Classiques Garnier, 2017, p.77-80.

« La prise en compte de la sûreté par la maintenance : la Cité des sciences et de l'industrie de Paris », dans *Technologie et Innovation*, 2017, vol. 17-2, 12 p.

« Le petit patron sacrifié à l'autel du "sauve-qui-peut" ? »
dans *Crise pandémique - Dangers et opportunités d'innovations* – dir.
D. Uzunidis et L. Adatto, Ed. Le Manuscrit, 2022, p. 219-223.

L'auteur

De formation scientifique (classes préparatoires, ingénieur ENSCC et IFFI, doctorat) Claude Fournier commence sa carrière professionnelle dans l'industrie automobile puis, participe au projet de transformation du site de la Villette en Cité des Sciences et de l'Industrie (CSI). Il s'occupe alors, plus particulièrement de la planification financière des travaux de construction de la Cité avant de mettre en place sa maintenance et de la diriger. Par la suite, directeur adjoint de l'Institut Supérieur des Métiers (ISM), il travaille sur la problématique de la diffusion des innovations dans l'artisanat et développe à cet effet des réseaux reliant universitaires et artisans ainsi qu'un réseau de « pôles d'innovation de l'artisanat » en lien avec les réseaux d'innovation existants (réseaux Anvar, CTI...). Il s'intéresse aux politiques développées par les gouvernements successifs en faveur de l'artisanat et aux rôles joués par les instances représentatives.

Il est également à l'origine du « *Traité de l'artisanat et de la petite entreprise* » ainsi que de divers articles, ayant rapport à l'artisanat et à la maintenance.

La diversité de ces différents postes lui a procuré une position privilégiée d'observateur du fonctionnement du personnel politique toutes tendances idéologiques confondues. C'est probablement là qu'il faut rechercher la source de cet ouvrage.

Il est membre fondateur du Réseau de recherche sur l'innovation (RRI).



Imprimé en France pour les Éditions Le Manuscrit

Dépôt légal : août 2022

